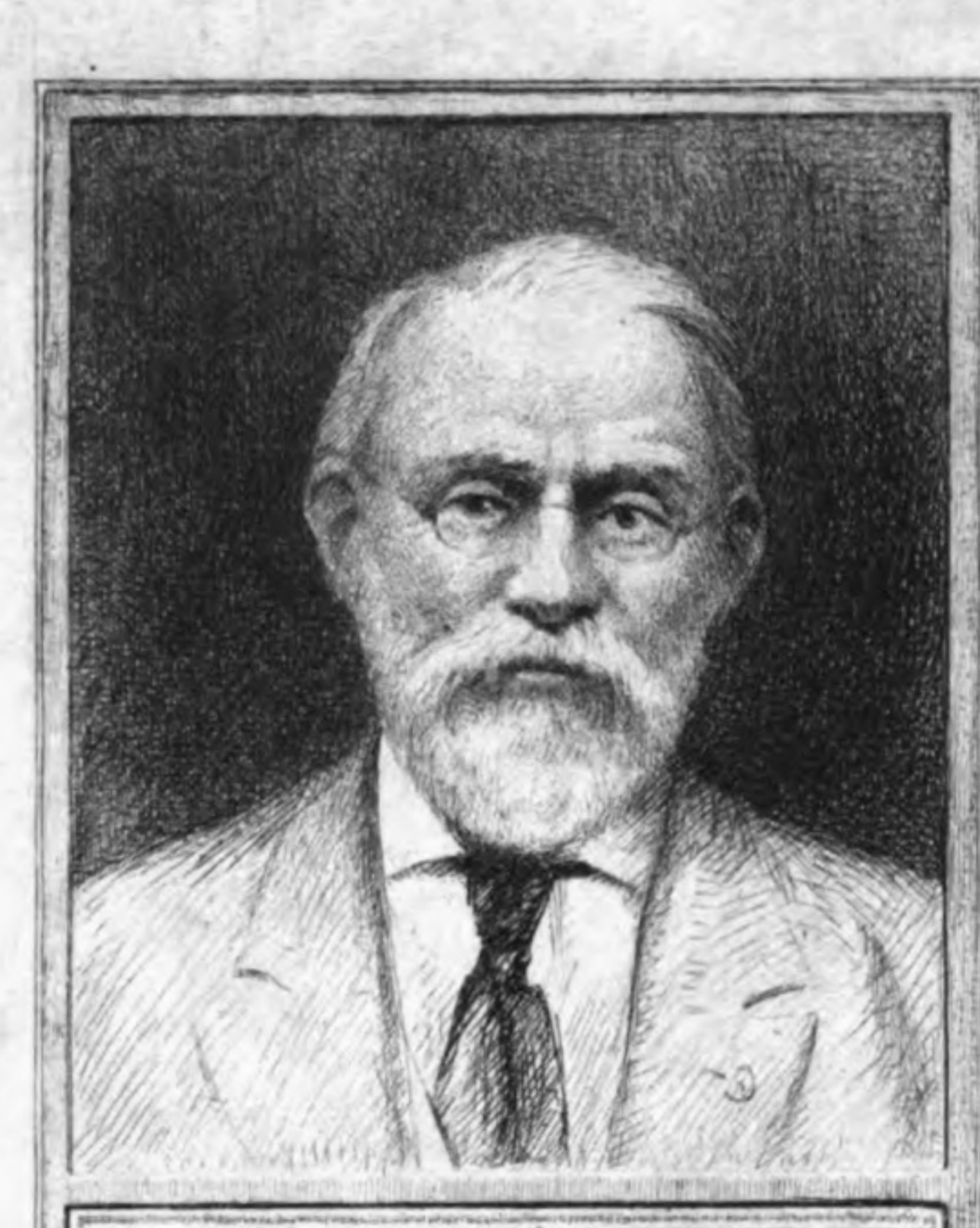



UNIVERSITY OF MICHIGAN

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Du Bourbonnais



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU BOURBONNAIS



LETTRES, SCIENCES ET ARTS



TOME VINGT-CINQUIÈME



MOULINS
" LES IMPRIMERIES RÉUNIES "
15, RUE D'ENGHIEN, 15

1922

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 9 JANVIER 1922

Présidence de M. Georges Bruel

Étaient présents : MM. Bardet, Capelin, Chambalous, Chambron, chanoine Clément, Dr Fourny, Gauthier, Gédel, Génermont, Mme Monceau, Dr Monceau, Montagne, Roy, Sabatier, Sarrazin.

— Excusés : MM. le Dr de Brinon, Galfione.

— Après lecture du procès-verbal de la précédente séance, M. Montagne fait observer qu'il s'est glissé une erreur au sujet de la grotte de Sanssat. M. Gabriel Morand n'y a fait aucune fouille récente et sa dernière visite remonte à une trentaine d'années.

— Un échange de vues a lieu entre MM. Montagne et le chanoine Clément, au sujet des grottes bourbonnaises. Certaines possèdent un tuyau d'aération, les autres en sont dépourvues.

— Il est procédé ensuite au dépouillement de la correspondance.

Selon son aimable habitude, la Société Archéologique du Tarn-et-Garonne nous adresse des vœux de bonne année en vers latins d'élégante facture, contemporains, croirait-on, d'Ovide ou de Virgile, et dont la traduction que j'en donne atténue terriblement l'éclat : « La vétusté dissolvante ronge le fer et la pierre (1). » Le temps dévorateur entraîne tout au trépas lointain. En tout lieu du monde,

(1) Ovide.

les monuments s'écroulent, les ruines mêmes périssent. Nous nous efforçons de conserver amoureusement tout ce qui exhale le parfum du passé ; vestiges, chartes, inscriptions, temples, sépulcres, non moins que les paroles ou les faits mémorables de nos ancêtres.

« C'est ainsi, sœur, que nous nous sommes constituées gardiennes du temps passé et fidèles ministresses de l'histoire locale. Tel est ton labeur comme c'est aussi notre œuvre utile ! Décris donc les monuments célèbres de la région, s'il en existe. Rassemble pieusement les vieux documents, ce faisant tu honoreras la petite patrie. Ainsi, les heures, pour toi, passeront rapides et douces ; les instants consacrés aux Muses sont toujours charmants ; quand ta mémoire est fidèle, c'est un fait agréable de conter. Raconte, écris et que tes sœurs lisent avidement tes œuvres. »

— Lettre de M. VERNIN, donnant une liste de diverses branches de sa famille. Originaires du Donjon, les Vernin ont essaimé à Bert, Neuilly-en-Donjon, Monétay-sur-Loire, Luneau, Saligny-sur-Roudon. Parmi leurs alliances, nous relevons les noms suivants : « Revenoux, Cadet, Tournu, Chartier, Riollet, Niguer. »

M. Vernin termine sa communication par la recherche suivante : « Origine du nom. 1° Kymrique : *gwern*, marais, combiné avec *cœd*, donnerait : arbre des marais, c'est-à-dire l'aulne vulgairement verne ou vergne ; 2° Latine de *verna* (sous-entendu *arbor*), arbre printanier (verne ou vergne).

« Il existe en Piémont les noms suivants : Verna, Vernone, Vernino, ce qui plaide en faveur d'une origine latine ou, tout au moins, d'un nom celte latinisé. »

— Lettres de MM. le Dr LA COUTURE, J.-B. THOMAS, GANNAT, GRILLOT, Henri DARÇON, MAUZAT, remerciant de leur admission.

De M. GUILLAUMIN, donnant des renseignements sur les possesseurs de Belret. Une note de M. Tiersonnier les complète ainsi :

Les Minard n'ont eu Belret qu'entre 1703 et 1710 et l'ont eu par acquisition faite des Petitjean de la Font.

Il y a donc eu bien des possesseurs de Belret avant les Minard. N'ayant jamais eu occasion d'étudier l'histoire de cette terre, je ne puis pas aligner les noms des possesseurs anciens ; mais voici deux actes à l'appui de ce que je vous dis plus haut.

Archives nationales :

P 476³, N° 1882 (original parchemin) Foi et hommage, 10 juillet



1703, par Françoise Roche, veuve de Jacques Petitjean, sieur de La Font, conseiller du Roi, pour la terre et seigneurie de Belleret, paroisse de Gipcy, délaissée pour la restitution de sa dot.

P 476[4], N° 1307, 10 janvier 1710. Foi et hommage (original parchemin) rendu par Gabriel Minard laboureur, pour la maison fief et seigneurie de Belleret, situés en la paroisse de Gipcy, qu'il a acquis de dame Françoise Roche, veuve de Jacques Petitjean, écuyer.

Si ces Minard, qui possédaient encore Belleret à la veille de la Révolution, se rattachent à la famille du Président Minard, ce ne peut être que par un lien fort lointain, et aucun renseignement généalogique ne l'indique, à ma connaissance tout au moins.

De M. TIERSONNIER demandant pourquoi M. Capelin a conclu, du fait qu'une famille de charbonniers résida au Nid-de-l'Oiseau à une époque reculée, que ce fût auparavant un habitat d'hommes préhistoriques.

M. CAPELIN fournit l'explication suivante : MM. Guillaumin, de Brinon et moi avons effectué une recherche très sommaire au seul endroit capable de fixer l'attention. Il se trouvait précisément, nous dit M. Guillaumin, une cabane de charbonniers, puisque les registres paroissiaux font mention d'enfants nés au Nid-de-l'Oiseau. A quelle paroisse appartient ou appartenait cette partie de la Forêt, nous n'avons vu aucune importance à le savoir. Le fait qu'une cabane était établie en ce lieu désertique il y a quelques siècles, n'amène pas à conclure que quelques milliers d'années auparavant, il existât quelque chose ou n'existât rien ; il y a une simple présomption, car le plus souvent les habitats humains se superposent comme des stratifications alluvionnaires.

— M. BRUEL lit une note de M. Guillaumin, relative à la légende du Trésor de la Forêt de Grosbois et dont le texte sera publié *in extenso*.

— M. le Président donne l'indication des articles intéressant la Société, parus dans les revues et publications reçues.

SOCIÉTÉS SAVANTES

1. — *Provincia. Bulletin trimestriel de la Société de Statistiques de Marseille*. T. I, année 1921, premier et deuxième trimestres.

2. — *Archives de la France monastique. Revue Mabillon*. 2[me] série, N° 4, onzième année, N° 44, Octobre 1921.

3. — *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*. 1920.

4. — *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*. Année 1920.



BIBLIOGRAPHIE

La reprise des relations diplomatiques avec le Vatican, par Jules DELAHAYE, sénateur de Maine-et-Loire. 1884-1921. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière. 322 pages. — Offert par l'auteur à la Société. L'auteur habite Chantocelle, près de Deux-Chaises, et son livre, qui a un intérêt général, a été écrit en Bourbonnais.

Deux procès de Madame Anne de France, dame de Beaujeu, par Léonce CÉLIER. Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes.* — Année 1918. T. LXXIX. Paris, 1919, 22 pages. — Offert par l'auteur à la Société.

Le premier procès est une revendication du Beaujolais par Jacques de Beaujeu, seigneur de Lignères et d'Amplepuis, contre Anne de France. Le procès dura 8 ans (1507-1516) et se termina par une transaction.

Le second est une affaire de délimitations de justices entre les chanoines de Lyon et Anne de France, pour des terres situées du côté de Trévoux. Le procès se termina en 1512 et le représentant de la duchesse était Jacques de Vitry, chancelier de Bourbonnais.

— M. DE SAINT-VENANT, président de la Société des Antiquaires du Centre, par lettre du 16 décembre 1921 prie M. Tiersonnier de signaler à ses confrères de la Société d'Emulation *la table des noms de lieux et de personnes de l'Histoire de Berry,* par de la Thaumassière, faite par M. l'abbé Duplaix et éditée par la Société des Antiquaires du Centre. Cette table, qui renvoie à l'édition ancienne et à la réimpression jadis faite par nos savants voisins de Bourges, facilite singulièrement les recherches. Tous ceux qui sont tant soit peu au courant de l'histoire provinciale savent combien la Thaumassière est à la fois utile et difficile à consulter. La table de l'abbé Duplaix facilite les recherches. La Thaumassière fournissant une foule de renseignements utiles à enregistrer pour l'histoire bourbonnaise, la table de l'abbé Duplaix mérite d'être signalée aux amateurs. Cette publication, qui a coûté fort cher à nos confrères des Antiquaires du Centre, peut être acquise au prix de 7 fr. l'exemplaire, plus les frais de port.

Au prix où sont depuis plusieurs années les impressions, on peut dire que la Société des Antiquaires du Centre a agi pour l'amour de l'art et sans préoccupation commerciale. M. Tiersonnier qui a plus d'une fois consulté cette table avec profit, ne peut que conseiller à tous les possesseurs d'un exemplaire de la Thaumassière, de se pro-

curer cette table. Pour eux, aussi bien que pour la *Société des Antiquaires du Centre*, par cette acquisition ils feront une bonne œuvre archéologique et historique.

— M. Bruel fait circuler une série de cartes postales offertes par notre confrère M. Sèque ; elle renferme les principales vues de Coulandon.

— Les membres présents peuvent ensuite examiner le buste trouvé à Cusset, par M. Gay, architecte, et possédé par M. de Froment, d'Isserpent, dont il a été donné une reproduction page 233, t. XXIV.

— M. Bruel lit une note du comte de Chabannes adressant à la Société une liste des Bourbonnais exécutés à Lyon en 1793.

— M. le Chanoine CLÉMENT donne lecture d'une lettre adressée par M. Emile Magne, à notre confrère M. Crépin-Leblond, en réponse à la demande de renseignements supplémentaires sur la possession par Tallemant, du fief nérisien des Réaux.

8 Décembre 1921.

CHER MONSIEUR,

Je suis très heureux d'apprendre que quelques érudits du Bourbonnais se sont intéressés à mon livre et je ne demande pas mieux que de leur offrir, par votre aimable entremise, des renseignements anticipés.

Il ne peut pas être question d'une terre des Réaux quelconque, située à Jonzac ou ailleurs, et ayant donné son nom à Gédéon Tallemant. Un fief des Réaux existait bien au XVII[e] siècle, aux environs de La Rochelle, mais il appartenait à une autre famille.

J'ignore à quelle date les Réaux bourbonnais sont entrés en possession des Tallemant. Je n'ai pas découvert le contrat d'acquisition. Il est plus que probable que cette terre fut attribuée à Pierre Tallemant, banquier, père de Gédéon, par quelque débiteur insolvable. De la même manière, le banquier Rambouillet possédait maisons et terres aux environs de Calais.

Je n'ai découvert que le contrat de vente par Pierre Tallemant, de la terre des Réaux. Ce contrat, en date du 20 août 1653, spécifie que la dite terre était située « en la paroisse de Néris, en Bourbonnois, près Montluçon ».

L'acquéreur se nommait Guillaume de Saint-Mesmin, recevour des tailles à Montluçon. Je peux vous préciser, par un acte des Archives Nationales, que ce Guillaume de Saint-Mesmin devint, dans la suite, vice-sénéchal du Bourbonnais.

La terre des Réaux était affermée au sieur Claude Le Bouyx, marchand tanneur à Montluçon. En avril 1651, Pierre et Paul Tallemant, fils ainés de Pierre Tallemant, le banquier et ses associés, donnent quittance d'un fermage à Claude Le Bouys. Le 1[er] mai 1651, Pierre Tallemant renouvelle ce fermage.



Le contrat de vente stipule que l'acquéreur entrera en jouissance « à la date de la Saint-Jean-Baptiste prochain », c'est-à-dire en juin 1654. Le vendeur se réserve le bétail existant dans la propriété à cette date.

Conditions de vente : 12.000 livres, dont 2.000 comptant ; 4.000 le jour de l'entrée en jouissance de l'acquéreur, en échange desquelles seront livrés les titres de propriété ; 6.000 livres garanties par un titre de rente de 300 livres, que l'acquéreur pourra racheter en quatre quartiers, moyennant les intérêts au denier vingt. Pierre Tallemant prévoit, dans le contrat, la rupture du bail de son fermier.

Guillaume de Saint-Mesmin règla les 4.000 livres à la Saint-Jean-Baptiste 1654. Le 7 février 1660, Pierre Tallemant, sieur de Boisneau, son père étant mort, lui rendait sa rente de 300 livres, moyennant une somme de 6.185 livres.

La vente de la terre des Réaux, en Bourbonnais, obligea Gédéon Tallemant, connu sous le nom de Des Réaux, dans la Société, et, n'ayant plus de nom désormais, à adresser une requête au roi pour obtenir que sa terre du Plessis-Rideau, en Touraine, fût appelée terre des Réaux. Le Roi lui donna satisfaction, comme vous le verrez dans mon second volume, et il y eut désormais une nouvelle terre des Réaux.

J'espère que ces explications satisferont la légitime curiosité de vos amis.

M. Bruel lit la note suivante émanant de M. le Dr de Brinon :

Tallemant des Réaux connaissait Moulins. Dans la réunion du 15 avril 1854, M. de Bure (notre troisième président) signale à l'attention des moulinois présents un passage des *Historiettes* de Tallemant des Réaux relatif à la dénomination de la rue de la Flèche à Moulins (*Bull.*, t. III, p. 332).

— M. SABATIER informe la Société du résultat des fouilles qu'il a faites à Aurouër. Les travaux entrepris ont mis à jour de nombreux tessons de poteries brutes ou vernissées, tuiles ou fragments de vases, du verre et, dans une tranchée plus profonde, un couteau en pierre recouvert d'une gangue calcaire, ainsi qu'un coup de poing.

Les explications de M. Sabatier et l'examen des trouvailles ont vivement intéressé les membres présents.

— M. G. BRUEL signale que deux cartes du *Nouvel Atlas Universel* de Schrader, n° 7, « France Physique », et n° 12, « France Est », portent, en Bourbonnais, des inscriptions mal placées. Sur ces cartes, le nom : *Sologne Bourbonnaise* couvre le terrain compris entre Saint-Pierre-le-Moutier, Saint-Ennemond et la vallée de l'Abron, alors que *Limagne Bourbonnaise* est inscrit dans la région comprise entre Toulon-sur-Allier, Beaulon, Vaumas et Saint-Gérand-de-Vaux.



On est d'autant plus surpris de voir ces noms de pays mal placés que la première édition de l'Atlas Vivien de Saint-Martin porte ces noms là où ils doivent être (cartes n° 8 et 13), et que le Dictionnaire de la France, de Paul Joanne, édité lui aussi chez Hachette, donne les indications suivantes, qui sont très exactes :

(Article Allier, t. I, p. 51) :

« Au Nord de Mayet-de-Montagne, et surtout d'une ligne à tracer de Varennes-sur-Allier à Jaligny, sur la Besbre, s'étendent des plateaux très boisés (bois de Jaligny, de la Marsaude, des Fougis, du Puyet, de la Motte, de Leyde, de Pommai, de Munet), qui appartiennent aux formations tertiaires (grès de Fontainebleau) et qui descendent graduellement à 250 mètres. Ces plateaux forment le dos du pays entre Loire et Allier, dans les deux cantons de Neuilly-le-Réal et de Chevagnes, offrent des terrains froids, argileux, marécageux, qui ont valu à cette partie du pays le nom de *Sologne Bourbonnaise*, pauvre campagne avec de sombres bois de chêne, des cabanes couvertes de chaume, des cultures de blé noir et des étangs à fleur du sol....

« Au centre du Département, la Sioule, l'Andelot et l'Allier, que séparent les vastes forêts de Montpensier et de Marcenat, arrosent la plaine fertile (terrains tertiaires, profonds, alluvions), qui continuent au Nord la Limagne d'Auvergne et a reçu le nom de *Limagne Bourbonnaise.* »

(Article Bourbonnais, tome I, p. 546) :

« Deux traits constituent néanmoins son individualité géologique : d'abord à l'Est de Moulins, entre l'Allier et la Loire, une plaine basse de sable et d'argile pliocène, avec fond de marnes imperméables, pays d'étangs, de terres infertiles, nommé la *Sologne Bourbonnaise*, qui se rattache au Sud à la Limagne d'Auvergne par la *Limagne Bourbonnaise* (pays de forêts) entre l'Allier et la Sioule. »

(Article Sologne Bourbonnaise, tome I, p. 4.684) :

« La Sologne Bourbonnaise fait suite au Nord à la plaine de la Limagne. Touchant à l'Ouest à la vallée de l'Allier vers Moulins, à l'Est celle de la Loire en face Bourbon-Lancy, au Sud-Est celle de la Besbre à Dompierre, elle a pour principal émissaire l'Acolin.... Au Nord la Sologne Bourbonnaise, qui va s'effilant en-



tre la Loire et l'Allier, se modifie et fait place à un plateau jurassique disloqué : cette extrémité septentrionale est généralement appelée pays entre Loire et Allier. »

De son côté, Onésime Reclus, dans *La France et ses Colonies*, tome I, p. 126, dit :

« *Sologne.* — On peut croire que le nom de Sologne a le même radical que celui de « ségalas ». Ce n'est pas qu'une plaine à pinières avec étangs d'eau rousse, verdis par le nénuphar, ressemble à nos plateaux granitiques ou schisteux du Midi, mais ces plateaux et cette plaine ont de tout temps dressé plus d'épis de seigle que d'épis de froment. Or, seigle se dit en latin *secale*, d'où, d'une part *ségalas*, et d'autre part *secalaunia*, et par corruption *Sologne*, nom que d'autres ont tiré de *Sabulonia*, la Sablière. »

L'étymologie d'Onésime Reclus convient bien à la contrée qui nous intéresse, car autrefois la Sologne Bourbonnaise était bien une terre à seigle et, seuls les amendements et engrais employés depuis 80 ou 90 ans, les défrichements de landes et de champs de balais, ont permis de transformer le pays et en ont fait une terre à froment et à prairies de valeur moyenne.

Lorsqu'on examine les cartes géologiques au 80.000^{e} (feuilles de Saint-Pierre, Autun, Charolles et Moulins) on est frappé de voir l'étendue, presque continue, occupée par la teinte rosé, qui couvre un vaste triangle dont les sommets seraient : Saint-Pierre-le-Moutier, Saint-Honoré-les-Bains et Varennes-sur-Allier. D'après les légendes, cette teinte correspond à des argiles et graviers de hauts plateaux, à des sables et cailloutis de plateaux, à des argiles et sables du Bourbonnais, qui paraissent appartenir à une même formation géologique d'âge assez discutable (d'après la légende de la feuille de Moulins, où l'on rappelle qu'on a rattaché ces sables à ceux de la Sologne et aux graviers de Chagny). D'après M. G. Dolfus, ces formations se sont déposées à partir du Miocène inférieur et M. Chaput (voir *Bulletin Société d'Emulation*, 1921, p. 282) estime que les dépôts ont continué pendant une partie de l'époque quaternaire.

A l'Est de la forêt du Perray (N.-O. de Dornes) des formations de granit et de granulite, de gneiss, de porphyrite micacée, forment un îlot de 4 sur 7 kilomètres, limitant au Nord la Sologne Bourbonnaise, qui au Sud-Est est bornée par la ligne Varennes,

Montoldre, Tréteau, Thionne, Jaligny et la vallée de la Besbre. Les vallées qui se sont creusées dans ce plateau ont leur fond formé d'alluvions modernes, qui donnent en général d'assez bonnes prairies, dès qu'ils sont drainés.

Si l'on trace sur une carte muette, au 200.000^{me} par exemple, les divers étangs (beaucoup d'entre eux ont été vaqués depuis un siècle, ce qui fait que dans beaucoup de prés on voit d'anciennes chaussées éventrées), qui se trouvent dans la partie Nord-Est du Bourbonnais et dans le Sud-Est du Nivernais, on voit que l'aire qu'ils occupent coïncide presqu'exactement avec la zone que nous avons définie d'après la carte géologique. Dans le voisinage on trouve bien quelques étangs, mais ils sont plus espacés et sont en général peu nombreux.

Aussi ne doit-on pas s'étonner que M. J. Levainville, dans son ouvrage sur le Morvan, appelle Sologne Bourbonnaise (voir sa carte p. 7) le triangle de la rive droite de la Loire ayant pour sommets : Decize, Saint-Honoré et l'embouchure de la Besbre.

Divers atlas classiques, comme celui de Schrader et Gallouédec, indiquant les Sologne et Limagne Bourbonnaises comme occupant les mêmes emplacements que sur les cartes du nouvel Atlas Universel Schrader, il convient de protester contre ces inexactitudes et de faire remarquer à la maison Hachette qu'elle doit rectifier ces erreurs inexplicables, dans ses nouvelles éditions, et revenir ainsi aux indications des premières cartes Prudent et aux notices du Dictionnaire de Paul Joanne.

Il faut noter aussi que sur la feuille 12 du nouvel Atlas Universel de Schrader, le nom Combrailles ne s'étend pas assez à l'Est. Il devrait, en effet, aller jusqu'à la Bouble moyenne, puisque Marcillat (qui est dans notre département) et Montaigut-en-Combrailles (qui aux XVIIe et XVIIIe siècles faisaient partie de la Généralité de Riom) appartenaient à la Combrailles au Moyen-Age. L'inscription de la carte N° 7 est mieux placée, puisque les quatre dernières lettres du mot Combrailles sont à l'Est du Cher.

A propos de ces noms de pays de notre Bourbonnais, M. Bruel demande à partir de quelle époque l'expression *Montagne Bourbonnaise* a commencé à être employée, car elle ne lui paraît pas être ancienne, alors que depuis quelques années elle devient courante.



— Sont admis en qualité de membres titulaires :

M. le Dr TREYVE, avenue Nationale.

M. Jules GRANDMOUGIN, directeur de la Banque Régionale du Centre, avenue Nationale.

M. le Dr Robert CHANTEMESSE, rue Boissy-d'Anglas, Paris.

M. Pierre ROUX, propriétaire, à Saint-Germain-des-Fossés.

M. Pierre OLLAGNIER, ingénieur civil des Mines, directeur des Mines de Bert, à Montcombroux.

M. Louis VALLERY, notaire, à Arfeuilles.

M. Félix BUISSON, avenue de la Gare, Vichy.

M. l'abbé Léon COTE, licencié ès lettres, professeur de rhétorique, à l'Institution du Sacré-Cœur, rue de Paris, 51.

M. Pierre POUZADOUX, instituteur à l'école Carnot, à Vichy,

Mlle CHARLES, institutrice à l'école Sévigné, à Vichy.

M. Félix GABY, conservateur des Hypothèques, en retraite, rue de Longchamp, à Vichy.

— Sont présentés à l'admission :

M. Claude MOSNIER 73, rue de Paris, à Saint-Leu-la-Forêt (Seine-et-Oise), présenté par MM. le Dr dè Brinon, Dénier, Grégoire.

M. ROUILLON, directeur de la verrerie de Souvigny, présenté par MM. le chanoine Clément, Génermont, Georges Bruel.

Mme DE TULLE, propriétaire, 22, rue de Bourgogne, présentée par Mlle de Bonand, MM. de Brinon, le chanoine Clément.

M. Gabriel GIRAUDET, agriculteur, à Franchesse, présenté par MM. le chanoine Clément, Génermont, Gustave Bourdérioux.

M. le Dr MARICOT, médecin à Bourbon-l'Archambault, présenté par MM. le chanoine Clément, Dr Fourny, Gustave Bourdérioux.

M. Paul PAVAILLON, propriétaire, 13, rue Régemortes, présenté par MM. le Dr de Brinon, Leutrat, le chanoine Clément.

M Jean-Baptiste CHARPY, entrepreneur de serrurerie, 17, rue du Vert-Galant, présenté par MM. le Dr de Brinon, le chanoine Clément, Jean Sèque.

M. Aristide BROSSARD, quincaillier, 27, rue de Bourgogne, présenté par MM. le Dr de Brinon, le chanoine Clément, Jean Sèque.

M. Charles DE BONY, propriétaire, à Aurouër, présenté par MM. le Dr de Brinon, Sabatier, Chambron.



M. P. DESCOMBES, directeur de la « Semaine de Cusset », à Vichy, présenté par MM. le chanoine Clément, Paul Duchon, Joseph Viple.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

E. CAPELIN.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1922

PRÉSIDENCE DE M. LE D^{r} DE BRINON

Etaient présents : MM. BONY, Georges BRUEL, CAPELIN, Chanoine CLÉMENT, GAUTIER, GÉDEL, GÉNERMONT, GRANDMOUGIN, LASSIMONNE, MONTAGNE, ROY, SABATIER, TIERSONNIER, DE VERRIÈRES.

— Excusés : MM. CHAMBRON, DELAIGUE, GALFIONE, MORAND.

— Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente, M. le PRÉSIDENT prononce les paroles suivantes : « Nous avons à enregistrer le décès d'un de nos plus anciens membres, M. Abel Chabot, qui est mort le 27 janvier. Son admission remontait au 3 juillet 1891. Il n'assistait pas à nos réunions mais s'intéressait à nos travaux. Collectionneur avisé, il avait réussi à constituer une galerie où les meubles et les faïences rivalisaient avec de belles reliures et l'on pouvait admirer un lot important de serrures artistiques. »

— M. le PRÉSIDENT complimente M. le Chanoine Clément de sa promotion à la dignité d'officier d'Académie, distinction bien méritée, dont tous les membres présents félicitent chaleureusement notre confrère ; à ce juste hommage ne manquera pas de s'ajouter l'adhésion unanime de tous nos sociétaires.

M. le D^{r} DE BRINON annonce la reconstitution de la Société Scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France, dirigée, pendant toute son existence, par notre collègue M. Ernest Olivier. Le nouveau président qui est l'un des nôtres, M. Lassimonne, en est venu annoncer la reconstitution et assurer, en même temps, que la nouvelle Société compte toujours entretenir les meilleurs rapports avec la nôtre.

— Il est procédé au dépouillement de la correspondance :

Lettres de MM. VALLERY, notaire à Arfeuilles ; Dr TREYVE ; P. OLLAGNIER, directeur des Mines de Bert ; GRANDMOUGIN, directeur de la Banque Régionale du Centre, à Moulins ; Dr Robert CHANTEMESSE ; Mlle CHARLES, à l'école Sévigné à Vichy ; POUZADOUX, instituteur à Vichy ; Félix GABY, conservateur des hypothèques en retraite à Vichy, remerciant de leur admission.

Lettre de M. A. BAUDOT, président de l'Académie de Dijon, qui nous annonce que les mémoires de cette Académie paraîtront régulièrement tous les mois à partir de 1922 ; que la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, la Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire, ont fusionné avec l'Académie.

Lettre de M. l'archiviste des Vosges qui est, en même temps, président de la Société d'Emulation des Vosges, demandant communication du travail de M. Alary, sur François Beaucaire de Péguillon, paru en 1852. Notre excellent bibliothécaire a retrouvé un tirage à part de ce travail et l'a envoyé à Epinal.

Lettre de M. le Dr DE LA DURE qui a bien voulu communiquer à la Société d'intéressants renseignements bibliographiques qui paraîtront dans la chronique du *Bulletin*.

Lettre de M. Eugène LE BRUN, annonçant qu'il s'est présenté à la librairie Bosse dans l'intention d'acheter le livre de raison de Pierre de Culan, pour la Société. L'ouvrage venait d'être vendu. Le libraire ignore le nom et l'adresse de l'acquéreur.

M. le Chanoine CLÉMENT lit un article nécrologique consacré à notre confrère Pierre Gautier, mort glorieusement pour la France au cours de la Grande Guerre.

M. Hubert GAUTIER, père de l'héroïque combattant, remercie en termes émus, de la sympathie qui lui est témoignée.

M. le Chanoine CLÉMENT nous entretient, au nom de M. Vouilloux, gardien du Musée, d'une découverte de 250 monnaies d'argent (1 kilog), faite le mois dernier par M. Hippolyte Mallet, propriétaire à Cosne, chez lui, d'après ses déclarations, et renfermées dans un pot de terre grise. Elles sont toutes à l'effigie des rois Charles VIII (1470-1498), Henri II (1547-1559), Charles IX (1560-1574) et Henri III (1584-1589). Ce sont des écus au soleil, grands blancs, etc., en parfait état de conservation. On pouvait encore les

voir, le mois dernier, entre les mains de M. Andriot, au domaine Peron, à Venas.

— Notre confrère annonce que M. Léon Burias vient de passer sa thèse d'archiviste paléographe consacrée aux « Grands Jours d'Auvergne » et qu'il vient d'être nommé archiviste départemental à Angoulême.

— M. le PRÉSIDENT rend compte des publications reçues :

I. — *Mémoires de la Société d'Emulation* de Montbéliard. 45e vol. 1921.

II. — *Les Amis de Montluçon*. Bulletin de septembre-décembre 1921.

III. — *La région du Centre*, janvier 1922.

IV. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*. (Sciences et Lettres.) 3e série. Tome XVII. Lyon, 1921. — 1 vol de 400 pages.

V. — *Archives de la France monastique*. Vol. XX. Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs, monastère parisien, par J. DEPOIN, T. IV. Ligugé-Paris, 1921.

VI. — *Archives de la France monastique*. Vol. XXI. Recueil des chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs, par J. DEPOIN, T. V. Ligugé-Paris, 1921.

VII. — *Bulletin historique du diocèse de Lyon*. Nouvelle série, janvier 1922, no 1. Rédaction : rue des Macchabées, 11, à Lyon.

VIII. — *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*. 2e série. Tome 37. 1921.

IX. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers* (Hérault). 9e série. Tome XI, 2e livraison. Volume XLIII de la collection. Béziers, 1919-1920.

X. — *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*. T. XXI, 6e fascicule. Guéret, juillet 1921. — M. Marcel Savignat continue ses notes historiques sur les registres paroissiaux ; il donne dans ce fascicule la paroisse de Bord-Saint-Georges : plusieurs noms intéressent des familles bourbonnaises : de Montagnac, de Chaussecourte, du Peyroux.

XI. — *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. Les 12 fascicules de l'année 1921 et le 1er fascicule de l'année 1922. — A signaler la généalogie de la famille de Prétat par M. Henri DURANDARD D'AURELLE.

XII. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. Année 1920, 74 vol. (4e de la 5e série). Auxerre, 1921.

XIII. — *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*. 8e série. 10e volume, 1919-1920. Besançon, 1921.

XIV. — *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*. Tome XLVIII. Rennes, 1921.

XV. — *Revue des Etudes historiques*, 87e année. Septembre-décembre 1921. Librairie Auguste Picard.

XVI. — *Bulletin-Journal de la Société d'Agriculture de l'Allier*. No 10, novembre et décembre 1921. — La Société nous a envoyé, comme tous les ans, une carte d'entrée au concours.

— M. TIERSONNIER signale une publication déjà ancienne, mais qu'il serait, à son avis, intéressant d'avoir dans notre bibliothèque :

Nobiliaire du Nivernois, par Adolphe de Villenaut, avec collaboration de M. de Flamare, archiviste de la Nièvre, t. II (seul paru), Nevers, Vallière, 1900.

Dans ce seul tome II on trouve des renseignements sur nombre de familles mêlées à notre histoire provinciale.

Aycelin de Montaigu, de Bar, de La Barre, de Beaujeu, de Bonnay, de Breschard, de Bourbon, de Bourbon-Busset, de Bourbon-Clessy, de Bèze, de Babute, de Ballorre, de Bongars, de Buffevent, Bouzitat, de Bouillé, de Béthune, de Charry, de Châtillon, de Chéry, du Crest, Chauvelin, de Culon, Coquille, de Chabannes, de Châtelperron, de Champfeur, de Dreuille, d'Estut, Fouet de Dornes, Frappier, de Grivel, Gueneau, de Gaulmyn, de Gamaches, Gravier, de L'Hospital, Josian de Grandval, de Lichy, de Lanty, Maublanc, de Mello, de Mullot de Villenaut, de Marcellanges, de Montjournal, de Norry, de Noury, de Neuchèze, Pierre de Saint-Cy, de Pons, de Pierrepont, Palierne, Quarré d'Aligny, Robert, Soreau, de Saint-Quintin, Sallonnier, Saulnier de Toury, de Saulx-Tavannes, de Toucy, Tridon, Tiersonnier, Thonnelier, Vyau de La Garde et de Baudreuil, de Vienne, de Viry, de Vichy, etc...

Cet ouvrage, très sérieusement fait, a justifié son exergue : *Ne quid falsi audeat, ne quid vere taceat.*

La mort des deux collaborateurs fait présumer que l'ouvrage ne sera jamais terminé. Le volume paru commence à devenir fort rare. On peut encore se le procurer, avec quelque peine, au prix de 30 francs. Ce serait pour notre bibliothèque un utile instrument de travail, complétant heureusement la collection des Gozis.

M. TIERSONNIER présente à la Société une feuille imprimée contenant une : « Nouvelle et dernière liste des personnes convoquées par ordre du Roi, pour l'Assemblée des Notables du Royaume, remise au jeudi 22 février 1787. »

— Il est émis la proposition de tenir la réunion statutaire de mars, le premier dimanche dans l'après-midi ; cette proposition n'est pas adoptée.

— M. le Chanoine CLÉMENT présente divers projets d'excursion l'un à Hérisson, Châteloy, l'autre à Villefranche, Montcenoux, Murat, Chappes.



A la prochaine réunion, les membres de la Société décideront, par la voie du scrutin, sur celui des projets qui leur agréera.

— M. SABATIER donne connaissance du compte rendu d'une réunion tenue à Moulins en 1795, à l'effet de protester contre l'exécution des 32 Bourbonnais à Lyon.

— M. SABATIER lit un article paru dans le supplément littéraire du *Figaro*, sous la signature d'Adolphe Aderer et relatif au passage de Boileau à Moulins lorsqu'il se rendit à Bourbon-l'Archambault (1).

— M. ROY présente deux haches en pierre polie bien conservées. Trouvées, il y a quelques années, sur le territoire de Tronget, elles peuvent, à ce titre, intéresser la Société.

L'une qui paraît être en grès, est de forme régulière et mesure $0^m,10$ de longueur sur $0^m,063$ de largeur maxima.

L'autre, par sa dureté et la finesse de son grain et malgré sa patine verdâtre, paraît être en silex. Elle présente cette particularité que souligne M. le Président, d'être incurvée sur son grand axe. Elle mesure $0^m,115$ sur $0^m,045$.

Ces haches ont été trouvées en plein champ, sur le plateau uni de Tronget, où il ne saurait être question de trouver ni grottes ni abris.

M. ROY fait circuler un triangle en aluminium provenant de la carcasse métallique d'un Zeppelin, et fait remarquer avec quelle ingéniosité sont opérés les assemblages.

— M. G. BRUEL signale deux brochures de M. M. Morin, agrégé et professeur de physique au lycée de Montluçon, concernant l'étude hydrologique du bassin du Haut-Cher.

Dans la première de ces brochures (2), on trouve : une carte indiquant la position des 12 barrages envisagés (6 sur le Cher, 5 sur la Tardes et 1 sur la Vouèze), 1 profil de ces trois rivières, des graphiques concernant les chutes de pluies et les débits des cours d'eau

(1) Le satirique Boileau aurait été l'objet d'une tentative matrimoniale assez grotesque d'ailleurs. Depuis cette séance, l'article en question a été reproduit, en entier, par le *Courrier de l'Allier* (n° du 21 février 1922), qui ajoute « qu'il s'agit là d'un amusant pastiche, délassement aimable d'un lettré délicat ».

(2) « Régime des eaux de Combrailles (bassin du Haut-Cher) », 27 pages, 10 figures. Extrait des *Annales de la Direction Générale des Eaux et Forêts*, fasc. 49, Impr. Nation., 1919.



en 1916, le régime du Cher, à Rochebut, avant et après la construction du barrage, etc.

M. Morin nous apprend que le régime du Cher est très irrégulier, puisque, le 19 novembre 1905, le Cher débitait à Montluçon à 8 heures, 20^{m3} par seconde, et qu'à 16 heures il roulait 500^{m3}. Le rapport des débits extrêmes considérés est d'environ 25.000 à 1, ce qui s'explique par la constitution géologique du bassin du Haut-Cher, presque entièrement granitique ou gneissique, qui le rend imperméable.

Pour étudier le régime pluvial, M. Morin a organisé 11 postes d'observation, dont 5 ont fonctionné durant 10 ans. L'année 1910 a été exceptionnellement pluvieuse, alors que 1918 a été extrêmement sèche. Les mois les plus pluvieux sont mai et juin (orages) et les plus secs janvier et février, si l'on considère la hauteur de pluie et non le nombre de jours où il pleut. La chute moyenne annuelle de 1909-1918 est de 903 millimètres. Le coefficient de ruissellement déterminé par M. Morin est 0.452.

Le barrage de Rochebut situé à 2.500 m. en aval du confluent de la Tardes et du Cher est haut de 43 mètres et forme un réservoir de 2 kilomètres carrés environ, qui s'étend à 9 kil. 500 dans la vallée du Cher et à 8 kil. 500 dans celle de la Tardes. Ce réservoir peut emmagasiner 34 millions de mètres cubes d'eau.

Les 12 barrages envisagés pourraient fournir un total de 36.250 chevaux-vapeur. Dans la seconde brochure (1), M. Morin donne quelques détails supplémentaires sur ces divers barrages.

Il est à souhaiter que des études aussi sérieuses et aussi complètes soient faites et publiées sur les vallées de la Besbre, de la Sioule et de la Bouble, qui sont susceptibles de nous fournir de la houille verte. Il importe, en effet, d'être fixé au plus tôt sur les barrages possibles, sur le régime de ces rivières, de façon à être renseigné sur l'énergie que nous pourrions capter de telle sorte que l'on n'y entreprenne que des travaux utiles et payants.

— M. G. BRUEL indique ensuite que sur la feuille n° 46 (Moulins) de la carte de France au 200.000e du Service Géographique de l'Armée, les hauteurs séparant la vallée du Haut-Cher de celle de la

(1) « Essai théorique de régularisation du débit d'une rivière du Massif Central ». Extrait de la *Rev. Gen. de l'Electricité*, 2 juillet 1921, t. X, p. 17-21, 2 fig.



Sioule et de son affluent la Bouble, sont appelées collines de Combrailles. Il s'étonne de voir que les huit dernières lettres du mot Combrailles s'étendent au nord du chemin de fer Montluçon-Gannat, sur les environs de Montmarault et jusqu'à hauteur de Deux-Chaises. Il semble cependant que la Combrailles ne s'est jamais étendue au N.-E. de Beaune et, par suite, sur des contrées Bourbonnaises situées au-dessous de la courbe 500^{m}.

— M. G. Bruel demande que l'on publie dans le Bulletin le questionnaire de Géographie Humaine que la Société Bourbonnaise des Etudes locales vient d'adresser à ses membres. Il souhaite que les deux Sociétés collaborent à cette enquête fort intéressante, qui permettra de préciser beaucoup de faits ou de notions vagues. Il attire spécialement l'attention de nos confrères sur la partie concernant l'habitation, ses caractères, ses particularités (formes des toitures, tuiles, matériaux employés, etc.), sur ses transformations diverses, etc.

Il signale l'enquête sur les conditions de l'habitation en France, les *Maisons types* (2 vol. 29.742 et 43 de la bibliothèque de Moulins), qui comprend une introduction de 51 pages de M. de Foville, une étude historique de J. Flach, de 97 pages et 516 pages de texte ou de gravures concernant diverses régions de France, parmi lesquelles ne figure pas le Bourbonnais. La lecture de cet ouvrage montrera les points sur lesquels il faut principalement faire porter l'enquête.

— M. G. Bruel fait connaître enfin le développement considérable pris par la Société Bourbonnaise des Etudes Locales, qui compte maintenant plus de 550 membres, alors qu'au 1er août 1914 elle n'en avait que 107 et seulement 91 au 1er janvier 1919. D'après des renseignements envoyés par le Comité Central en novembre 1921, seuls les groupes départementaux de l'Allier, de l'Indre, du Rhône et de la Loire-Inférieure, avaient repris leur vie normale et publiaient un Bulletin. Les trois premiers groupes comptaient seuls plus de 500 membres.

Le développement parallèle de nos Sociétés montre l'intensité de la vie intellectuelle dans notre département, surtout si l'on songe que la Société des Amis de Montluçon compte actuellement environ 280 membres et que la Société Scientifique du Bourbonnais en groupe déjà une soixantaine.



— M. le PRÉSIDENT donne lecture de quelques pages consacrées à l'historique de notre Société.

— M. G. BRUEL signale que le « Larousse Mensuel » (Numéro 154 ; décembre 1919, page 974 ; 2 colonnes et demie de texte et un portrait) a consacré, sous la signature de M. F. Guiraud, un intéressant article à M. Emile Mâle, élu le 6 décembre 1918 membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. M. Mâle est né à Commentry le 2 juin 1862.

— Sont admis en qualité de membres titulaires :

M. Claude MOSNIER, rue de Paris, 73, à Saint-Leu-la-Forêt (Seine-et-Oise) ;

M. ROUILLON, directeur de la verrerie à Souvigny ;

Mme DE TULLE, rue de Bourgogne, 22 ;

M. Gabriel GIRAUDET, agriculteur à Franchesse ;

M. le Dr MARICOT, médecin à Bourbon-l'Archambault ;

M. Paul PAVAILLON, propriétaire, rue Régemortes, 13 ;

M. Jean-Baptiste CHARPY, entrepreneur de serrurerie, rue du Vert-Galant ;

M. Aristide BROSSARD, quincaillier, rue de Bourgogne, 27 ;

M. Charles DE BONY, propriétaire à Aurouër ;

M. P. DESCOMBES, directeur de la *Semaine de Cusset*, Vichy.

— Sont proposés à l'admission :

MM. Louis BRUNAT, propriétaire à Champfeu, commune d'Avermes, présenté par MM. le Dr de Brinon, Génermont, G. Bruel ;

Abbé Louis HENRI, curé de Villefranche (Allier), présenté par MM. le Dr de Brinon, Génermont, chanoine Clément ;

Abbé Francis LERAT, rue Voltaire, 11, Moulins, présenté par MM. le Dr de Brinon, Génermont, chanoine Clément ;

Mme la Baronne Henri DURYE, château du Riau, Villeneuve (Allier), présentée par M. le chanoine Clément, Mlle Françoise de Bonand, M. le Dr de Brinon ;

M. René VIRLOGEUX, docteur en droit, agriculteur à Neuvy, présenté par MM. Lamoureux, Pierre Dubost, Marcel Génermont ;

Mlle Camille DEJOUX, institutrice à Châtillon, présentée par MM. Jean Gotteland, Raynaud, Bardet.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

E. CAPELIN.



SÉANCE DU 6 MARS 1922

Présidence de M. le docteur de Brinon.

Etaient présents : MMmes la Mise de Champeaux, Dupuy, Vtesse d'Orcet, Mlle de Bonand, MM. Amédée Bardet, Georges Bruel, Capelin, Chambalous, Chambron, chanoine Clément, abbé Dumont, Marcel Dupuy, Frobert, Gautier, Génermont, Herblay, Loizel, Milcent, Dr Monceau, Monnac, Montagne, Morand, Pavaillon, Raynaud, André Roy, Sarrazin, Tiersonnier, Virotte-Ducharme.

— Excusés : Mme Monceau, MM. Béhier, de Bony, Bussière, de Chazettes de Bargues, Delaigue, Galfione, Mgr Penon, Raymond.

— Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

— M. le Président exprime les regrets que cause à la Société la mort de M. le chanoine Emile Moitron, curé doyen de Saint-Pourçain-sur-Sioule, membre titulaire depuis le 1er décembre 1899, mort le 9 février 1922 ;

De M. Pierre Fagot, propriétaire au Donjon, abonné au *Bulletin ;*

De M. Prelle, au Donjon, membre titulaire ;

De Mlle Renée Flachaire de Roustan, archiviste-paléographe, attachée à la Bibliothèque Sainte-Geneviève ; Mlle de Roustan s'intéressait vivement à notre Société et avait manifesté le désir d'assister à notre réunion de février. Obligée de partir plus tôt qu'elle ne pensait, elle a été frappée en arrivant à Paris, du terrible mal qui l'a emportée. Elle est morte le 12 février 1922. Nous perdons en elle une précieuse colloboratrice et nous envoyons nos respectueuses sympathies à sa famille.

— Il est procédé au dépouillement de la correspondance :

— Lettres : de M. Claude Mosnier, qui nous annonce une notice sur le poète Giboin. La Société ne sera pas oubliée dans la répartition des exemplaires.

De MM. Marcel Rouillon, de Souvigny ; Pierre Roux, de Saint-Germain-des-Fossés ; Giraudet, de Franchesse ; Pavaillon, de Moulins, remerciant de leur admission.



Du commandant du génie, dirigeant les travaux à La Ferté et à Saint-Loup, qui informe la Société que, dans le cas où les terrassements entrepris mettraient à jour des vestiges anciens, il donnerait toutes facilités à la Société de faire des constatations.

De M. VIPLE, qui demande les statuts pour un candidat éventuel à notre Société ;

De la *Société Scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France*, qui envoyait une invitation à sa réunion du 28 février ;

De M. SÈQUE, qui fait hommage à la Société, d'un ex-libris très artistique destiné à ses collections : une Bourbonnaise au costume fidèlement reproduit, parcourt un vieux livre, devant une fenêtre en accolade d'où la vue s'étend sur la ville de Moulins, dominée par les flèches effilées de la Cathédrale et le vieux Jacquemard si sympathique aux Moulinois. Dans les angles du dessin, très finement poussé, figurent les quatre écussons de Moulins, Montluçon, Gannat et La Palisse.

La Société remercie M. Sèque et exprime le vœu que son exemple trouve de nombreux imitateurs.

— Lettre du Conservateur du Musée de Roanne, M. DÉCHELETTE, au sujet des objets antiques possédés par le Musée et de provenance bourbonnaise. La lettre de M. le Conservateur est particulièrement précieuse, parce qu'elle a permis de prendre connaissance de l'étude de Joseph Déchelette sur la découverte faite à Chassenard. Il s'agit de la sépulture d'un légionnaire romain de l'an 40 et non de celle d'un Gaulois, ainsi qu'il a été dit dans diverses notes du *Bulletin*. M. le Conservateur signale en outre un chapitre du tome I des *Vases céramiques*, du même archéologue, consacré aux fabriques de Saint-Rémy, Vichy, Gannat.

Si un confrère pouvait nous procurer ce volume, ne serait-ce qu'en communication, il nous rendrait un grand service pour l'enquête.

Le Conservateur du Musée de la Société Eduenne à Autun a répondu, très courtoisement d'ailleurs, qu'il n'y avait que très peu d'objets provenant du Bourbonnais.

— Lettre de M. ROULEAU, instituteur à Thiel, à qui M. le Président avait écrit sur la recommandation de notre confrère M. Bardet, confirmant l'existence de nombreuses mottes, signalées sur le terri-



toire de cette commune, M. Rouleau donne des renseignements sur divers objets préhistoriques trouvés dans la région.

— La Société remercie ses correspondants bénévoles de leur précieux concours.

— L'Académie de Clermont invite la Société d'Emulation à prêter son aide à l'Académie Française, pour l'étude des dossiers de l'Allier relatifs à l'attribution des prix Cognacq-Jay, Lamy, destinés aux familles nombreuses. L'Assemblée est d'avis de donner suite à cette invitation et prie le Président de faire le nécessaire auprès de l'Académie de Clermont et, éventuellement, de l'Académie Française.

— M. le Président a relevé parmi les publications reçues pendant le mois, les notes ci-après dont il est donné lecture :

1. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais.* Bulletin. T. XIX, numéro 210. 1er et 2e trimestres de 1921. Orléans, Paul Pigelet, 1921.

Je signalerai dans ce numéro deux articles de M. Jacques Soyer.

1° L'étymologie du mot Chambord (il s'agit du château des bords de la Loire, *cambos*, courbes et riton, gué, *camboritum*, a donné *cambortum* pour Chambort et Chambord moderne). Cette étymologie ne s'applique qu'à certains Chambord : la condition essentielle est la présence d'un gué ; notre Chambord bourbonnais n'est-il pas dans ce cas ?

Le 2e est consacré à un recensement de la population d'Orléans en 1762 : il y aurait eu à cette date un dénombrement individuel de toutes les généralités du royaume.

2. — *Archives de la France monastique, Revue Mabillon.* 2e série, numéro 3. 11e année, numéro 45, janvier 1922, Paris, A. Picard et fils et Ligugé, 1922.

Ce fascicule contient une étude de M. Louis Bréhier : L'église romane de Souvigny et les dates de sa construction. L'auteur conclut que « par son architecture « comme par sa décoration, l'église de Souvigny était franchement bourgui- « gnonne, et dans les restes magnifiques qui ont survécu aux remaniements du « xve siècle on peut suivre toutes les phases du développement de la puissante « école de Bourgogne ».

3. — *La Région du Centre.* 2e année, numéro 5. Février 1922.

4. — *Société des Antiquaires de l'Ouest.* Bulletin des 2e et 3e trimestres de 1921. Poitiers.

5. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.* T. XLVII. 6e livraison. Périgueux, novembre-décembre 1921.

6. — *Bulletin et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris.* 8e série. T. I. Fascicules 4, 5 et 6, 1920.

7. — *Annales de la Société d'Emulation et d'Agriculture de l'Ain.* 1919, 1920, 1921. Bourg 1921. Tome LI.



8. — *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*. Année 1922, janvier. Jobard, à Dijon.

9. — *Société historique et archéologique de l'Orne*. Tome XL. 3e et 4e bulletins. Alençon. Juillet-octobre 1921.

10. — *Bulletin de la Société Bourbonnaise des études locales*. Janvier, février, mars 1922.

Dans la chronique bourbonnaise qui ouvre ce numéro, M. Viple, notre jeune et érudit collègue, retrace la vie mouvementée de la Société bourbonnaise pendant ses dix premières années d'existence, malgré la guerre elle atteint aujourd'hui le chiffre de 550 adhérents, et peut envisager l'avenir avec confiance. M. Fazy continue ses études sur le conseil général : cette fois c'est la période de la Restauration qu'il étudie, 1815-1830 ; M. Emile Bourgougnon commence un travail sur les noms géographiques du Bourbonnais ; M. Pourrad nous donne quelques extraits des registres de Monétay-sur-Loire ; enfin, en supplément, M. Viple commence la publication des cahiers des trois ordres de la sénéchaussée du Bourbonnais.

11. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Comptes-rendus des séances de l'année 1921. Bulletin de juillet-octobre.

Dans une étude sur les rapports de l'art français au XVe siècle avec Dante, M. le comte Durrieu a été amené à rechercher si le texte original italien de la *Divine Comédie* avait pénétré dans certaines bibliothèques françaises au XVe siècle : il en trouve trois : celles de notre duc Jean de Bourbon, de René d'Anjou et de Charles de France, duc de Berry.

Ce manuscrit qui était entre les mains du futur duc Jean II dès avant 1454 est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale : manuscrit italien 1470, c'est une copie sur papier, sans miniature.

12. — *Revue des Etudes historiques*. 88e année. Janvier-mars 1922.

13. — *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*. Année 1920. 8e série. Tome XI, Angoulême, chez E. Constantin, 1921.

BIBLIOGRAPHIE

Henry DE LAGUÉRENNE. *Au pays Saint-Amandois*. Première série. — Edouard Champion, 5, quai Malaquais, Paris, et Auguste Pivoteau, place Mutin, à Saint-Amand-Montrond (Cher). 1 vol. broché à couverture chamois de 138 pages. Prix : 5 francs.

Ce volume, que notre ancien collègue fait parvenir gracieusement à notre bibliothèque, intéresse les Bourbonnais à plus d'un titre. Saint-Amand est la capitale de toute une région bourbonnaise qui se trouve géographiquement entre les deux pôles attractifs de Montluçon et de Saint-Amand. M. de Laguérenne qui se qualifie un berrichon du Bourbonnais, fait revivre les anciennes confréries de drapiers de Saint-Amand, les conditions de l'apprentissage dans l'art des apothicaires et des chirurgiens à Saint-Amand ; il raconte l'enterrement mouvementé d'un gouverneur du château de Saint-Amand et nous retrace la vie des bourgeois de Saint-Amand au bon vieux temps.

Plus d'un membre de notre Société voudra se procurer le plaisir d'une excursion dans le vieux Saint-Amand avec un guide aussi éclairé que M. de Laguérenne.



— M. Georges Bruel expose qu'il a été chargé d'étudier, de concert avec M. Génermont, directeur du *Bulletin*, représentant la Société d'Emulation, alors que lui représente la Société des Etudes Locales, de quelle façon on pourrait publier les Conférences Bourbonnaises.

Ces conférences faites à 17 heures, ce qui permet aux élèves des écoles de Moulins d'y assister, ne peuvent être entendues par nombre de citoyens, retenus par leurs affaires à ce moment de la journée, ainsi que par nos compatriotes habitant le Bourbonnais. Aussi, pour que tout le monde puisse profiter de ces conférences de vulgarisation, il serait désirable qu'elles fussent imprimées.

La combinaison étudiée est la suivante : les souscripteurs ne payeraient que l'impression et le prix du papier ; quant aux illustrations, elles seraient fournies par des subventions demandées au Conseil Général, aux Municipalités, aux Chambres de Commerce, aux divers groupements ou Sociétés Bourbonnaises, pendant que l'on utiliserait les clichés de gravure fournis par les auteurs, la Société d'Emulation, etc.

Un prix de souscription (de faveur) de 3 à 4 fr. existerait pour les Membres des Sociétés d'Emulation, des Etudes Locales, ainsi que pour les élèves des écoles de Moulins payant déjà leur cotisation pour assister aux conférences, les autres souscripteurs payeraient 5 fr. et le volume mis en librairie serait vendu 6 fr. 50 ou 7 francs.

Des bulletins de souscription seraient encartés dans les *Bulletins* des *Sociétés d'Emulation, des Etudes Locales* et *des Amis de Montluçon*, pendant que 1.000 ou 1.500 bulletins de souscription seraient adressés, par la poste, aux collectivités ou personnalités n'appartenant à aucune de ces trois sociétés.

Ces bulletins seraient imprimés et envoyés aux frais du Comité des Conférences Bourbonnaises.

M. Bruel demande que le principe de cette publication soit voté par l'Assemblée, les détails d'exécution devant être réglés par les bureaux des deux sociétés mères.

M. Tiersonnier, trouvant que ces Conférences ne font que résumer des publications déjà faites, estime qu'elles n'intéressent guère les Membres de notre Société, qui sont tous des érudits, et il



demande dans quelle mesure les finances de la Société se trouveront engagées par cette publication.

On décide alors de reprendre cette discussion après l'exposé de M. le Trésorier, qui nous mettra au courant de l'état de nos finances.

— M. FROBERT, trésorier, prend la parole pour rendre compte de l'état de nos finances et présente un projet de budget pour 1922. Voici le compte de gestion 1921 :

RECETTES

Solde en caisse au 1er janvier 1921. . .		1.082 57
220 cotisations à 20 fr.	4.398 »	
49 cotisations à 10 fr.	490 »	
2 correspondants à 20 fr.	40 »	
1 correspondant à 10 fr.	10 »	
15 abonnements à 20 fr.	300 »	
Vente de Bulletins	347 80	
Intérêts de l'avoir	192 15	
TOTAL.	6.770 15	

DÉPENSES

Imprimerie et gravures	6.764 80	
Frais de recouvrements et de bureau . .	203 98	
Bibliothèque	120 90	
Gens de service	290 »	
Dépenses imprévues. Monument des morts et plaque commémorative	740 »	
Au fond de réserve. Art. III des statuts. .	31 12	
TOTAL.	8.150 77	
Excédent des dépenses, dû à la Banque Frobert		1.380 25

Il est à remarquer, pour expliquer ce déficit, qu'une somme des plus importantes du budget est imputable à une dépense d'ordre exceptionnel : les 700 francs de la plaque élevée par la Société à la mémoire de ses membres.

La Société vote des remerciements à son dévoué trésorier. En

raison du déficit, il est jugé expédient, après discussion, de supprimer un des fascicules du bulletin (3, au lieu de 4, pour 1922).

Le Trésorier donne alors communication du projet de budget ci-dessous pour 1922, qui est approuvé :

Recettes

Membres titulaires à 20 fr.	4.500 fr.
» » à 10.	490
Membres correspondants à 20.	40
» » à 10	10
Membres abonnés à 20.	300
» » à 10.	10
Intérêts s/ titres	192
	5.542 fr.

Dépenses

Gage du concierge de la Mairie et frais de recouvrements à Moulins.	170 fr.
Bibliothèque	120
Bulletin	4.500
Frais de recouvrements.	200
Dépenses imprévues	200
Fonds de réserve. Art. III des Statuts	30
	5.220 fr.

— Reprenant la question de la publication des Conférences Bourbonnaises, M. Georges Bruel indique que l'on peut, sans doute, prévoir les recettes suivantes si on édite les Conférences :

200 souscripteurs membres de la Société d'Emulation, à 3 fr. 50	700 fr.
300 souscripteurs membres de la Soc. des Etudes Locales.	1.050
50 — élèves abonnés	175
100 souscriptions de communes sur 321	500
100 — ordinaires.	500
100 volumes vendus en librairie net	500
Vente probable 850 exemplaires	3.425
Publicité.	300
Subventions diverses	1.150
Total.	4.875 fr.



alors que l'édition de 1.000 exemplaires d'un volume de 200 pages de texte et de gravures dans le texte, accompagné de 8 cartes ou gravures hors texte (total 224 pages), reviendrait à 4.800 fr.

Grâce aux feuilles de souscriptions rentrées avant le tirage du volume, on éditerait suivant les besoins à 750, 800 ou 1.000 exemplaires, et le seul aléa concernerait les exemplaires à mettre en librairie.

Les assistants, trouvant les prévisions trop aléatoires et considérant la situation financière de la Société d'Emulation, sont d'avis que la Société ne doit pas s'engager financièrement et qu'elle ne peut contribuer à cette publication que par le prêt gratuit des clichés typographiques qu'elle peut posséder dans ses archives.

— M. le PRÉSIDENT lit la note suivante relative au Musée de Moulins : « La vitrine qui contient les objets de l'époque gauloise, présente un état lamentable. La rouille est en voie de faire disparaître une collection de valeur. Il y a notamment une lame d'épée qui est perdue ; d'autres objets sont atteints. Il serait urgent d'y remédier. Un bain de paraffine, une soucoupe contenant du chlorure de calcium, suffiraient pour éviter un désastre. Je demande à la Société de prier l'administration du Musée de prendre, d'urgence, tous les moyens nécessaires pour circonscrire le dommage. »

Les membres présents décident, sur l'avis de M. Chambron, d'en référer à M. Tissier, avocat, notre collègue, spécialement chargé, dans le Conseil Municipal, des questions du Musée.

— M. le Chanoine CLÉMENT propose l'excursion d'Hérisson qui présente le double avantage d'être une des plus grandes curiosités de l'Allier, et aussi de ne pas nécessiter un compte rendu trop volumineux, considération qui a sa valeur en présence de notre situation financière. La région d'Hérisson a été particulièrement étudiée à de nombreuses reprises dans notre Bulletin, notamment en 1920 et 1921, et son iconographie n'a pas été négligée.

Les membres présents acceptent à l'unanimité cette proposition.

— M. le Chanoine CLÉMENT donne quelques détails sur la découverte de souterrains à Chantelle. Un forage de puits, entrepris chez M. Châtel, a occasionné, à 14 mètres de profondeur, la rencontre



d'un carrefour de galeries : l'une se dirigeant vers la Bouble, l'autre vers le château, la troisième enfin longeait les remparts dans le but probable d'éventer les sapes d'un assiégeant.

— M. G. MORAND lit la note suivante :

« Henry Havard, dans son histoire de l'Orfèvrerie (p. 329), rapporte qu'Anne de Bretagne manda auprès d'elle Arnould du Vivier, orfaivre d'Anne de Beaujeu, duchesse de Bourbon, l'habile artiste se rendit de Moulins à Paris, puis à Tours « pour fayre certaine vesselle et autres choses d'or », à l'occasion des couches de la reine...

« En 1505, Anne de Bretagne remit entre les mains de Jehan de Paris, argentier de la Couronne, la vaisselle d'or qui fut serrée dans le cabinet du roy, au château de Blois, elle comprenait 275 mares, 6 gros de pots à anses, flacons, drageoirs, aigeuères, tasses, etc., exécutés par Arnoud du Vivier ou autres.

« Un ciboire ou calice donné par Anne de Bretagne à l'église de Saint-Jean-du-Doigt (Finistère), et qui s'y voit encore, serait l'œuvre d'Arnould. »

M. Morand demande si cet artiste est connu, était-il Bourbonnais ? A-t-il laissé des œuvres dans le pays, dans quelques trésors religieux ?

— M. le PRÉSIDENT met sous les yeux de l'assistance, une plaquette manuscrite adressée par M. Mosnier. Elle renferme une série d'articles relatifs à l'expulsion des trappistes de Sept-Fons et découpés dans les journaux régionaux par M. Monod, préfet, qui les accompagne d'assez longues notes manuscrites, présentant un grand intérêt. Le très distingué fonctionnaire qui occupa la préfecture de l'Allier, du 1er avril 1879 au 23 novembre 1880, relate d'une façon pittoresque son entrée dans la chapelle de Sept-Fons ; il reconnut ou crut reconnaître une divergence d'idées parmi les autorités monastiques. Son récit est fort piquant.

— Est présentée à l'admission comme membre titulaire :

Mlle Jeanne BEAURY, institutrice à Chantelle, présentée par MM. Viple, Raynaud, Amédée Bardet.

— Sont admis en qualité de membres titulaires :

Mlle Camille DEJOUX, institutrice à Châtillon ;



Mme la Baronne Henri DURYE, château du Riau, Villeneuve ;

M. Louis BRUNAT, ancien commerçant, Champfeu, commune d'Avermes ;

M. l'abbé Louis HENRY, curé de Villefranche ;

M. l'abbé Francisque LERAT, rue Voltaire, 11 ;

M. Henri VIRLOGEUX, docteur en droit, agriculteur à Neuvy.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

E. CAPELIN.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1922

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR DE BRINON

Etaient présents : MM. Georges BRUEL, CAPELIN, CHAMBRON, Chanoine CLÉMENT, abbé DUMONT, DUPUY, GAUTIER, GÉNERMONT, MILCENT, Dr MONCEAU, PAVAILLON, André ROY, SABATIER, TIERSONNIER.

— Excusés : Madame MONCEAU, MM. Amédée BARDET, DELAIGUE, MONTAGNE, RAYNAUD, SARRAZIN.

— M. le PRÉSIDENT dit quelques mots sur la perte que vient de faire la Société, à la suite du décès récent de M. Joseph Faulquier, membre de notre compagnie depuis février 1905 ; il adresse à notre confrère, M. Viple, ses condoléances à l'occasion de la mort de son père.

— En raison du déficit budgétaire de l'exercice écoulé, un échange de vues a lieu entre plusieurs des membres présents ; M. Roy signale qu'il est indispensable de souligner que la grosse dépense imprévue pour la plaque de la Grande Guerre ne se renouvellera pas. MM. BRUEL, PAVAILLON, MILCENT proposent divers moyens d'augmenter les recettes par la publicité. M. GÉNERMONT, directeur du *Bulletin*, répond à ces diverses propositions.

— M. le Président émet la proposition suivante :

Quelques membres du Conseil, dans la réunion du 20 mars, ont étudié la question du déficit financier de l'année 1921. Tout en



maintenant la décision relative à la réduction du nombre des Bulletins, ils ont pensé qu'il y aurait peut-être lieu de faire appel à la générosité de ceux de nos membres qui s'intéressent à la prospérité de la Société, étant donné qu'une grosse part du déficit est causée par les frais de la plaque (700 fr.) ; ils proposent d'ouvrir une souscription pour couvrir ces frais. Nous aurions, peut-être ainsi, des chances de revenir plus tôt au mode trimestriel de publication, ce que chacun désire.

Les membres présents se prononcent en majorité contre ce projet.

M. le Président informe à ce sujet qu'il a signé la demande faite à la Caisse d'Epargne en vue de retirer 1.380 fr. 45, conformément à la décision prise à la réunion statutaire du 6 mars.

— Il est procédé au dépouillement de la correspondance :

— Lettre de Mlle Camille Dejoux, institutrice à Châtillon (Allier), de M. l'abbé Henry, curé de Villefranche-d'Allier, remerciant de leur admission.

— Programme du concours pour l'année 1922, envoyé par l'Académie de Marseille. Le Maréchal de Villars, fondateur de l'Académie de Marseille en 1726, lui a légué un capital inaliénable dont le revenu est destiné à récompenser un travail littéraire dont le sujet est laissé à son choix, Le sujet imposé est le suivant : « Etude sur le littérateur Paul Arène ».

— Bulletin de souscription, adressé par l'Institut Colonial, en faveur du « Livre d'Or de l'Effort Colonial Français, pendant la Grande Guerre ».

— Lettre de M. le baron de Nomazy du Jonet, 1 *bis*, rue de Metzeral, Strasbourg, adressant une généalogie de la maison Berger (extrait de la *France Moderne*, t. III, Haute-Garonne et Ariège, par J. Viflain, Montpellier ; Imprimerie-Lithographie Firmin, Montagne et Sicardi 1911), annotée par notre collègue.

La Société est heureuse de voir que notre confrère, le baron de Nomazy, lui reste fidèle malgré l'éloignement, et le remercie de la généalogie qui va enrichir les rayons de notre bibliothèque.

— Lettre de M. le Président de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, donnant des renseignements sur les précautions prises dans sa Société contre les accidents qui pourraient survenir pendant les excursions. L'assemblée décide d'ajouter sur le

programme de l'excursion une formule mentionnant la non-responsabilité de la Société en cas d'accident.

— M. le Président passe sommairement en revue les publications reçues.

I. — *Recueil des publications de la Société Havraise d'Etudes diverses*, 1921, 2e trimestre. — *La crise des logements et ses remèdes,* par Alphonse Martin.

L'auteur constate avec tristesse que, depuis un demi-siècle que la question de l'habitation des classes moyennes ou pauvres s'est posée, aucune solution n'est venue résoudre le problème. La crise va en s'aggravant tellement que nombre de fonctionnaires sont obligés de loger à l'hôtel. Pour remédier à cet état de choses, tout au moins provisoirement, l'auteur propose la construction d'habitations à rez-de-chaussée établies sur des terrains d'un prix modéré, sauf à s'éloigner du centre des villes. Il faudrait se contenter de murailles de $0^m,06$ d'épaisseur en briques blanches silico-calcaires, qui peuvent être employées sans enduit à l'intérieur ni ravalement à l'extérieur. Pas de fondations, mais un simple empâtement en briques, en raison de la légèreté des parois. Charpentes en planches moisées, système belge, et plafond en fibro-ciment cloué sous des planches posées à champ. Toiture en plaques céramiques ou fibro-ciment. Fenêtres à petits carreaux, à cause de l'absence de volets ou persiennes. Dallage en ciment pour la cuisine et plancher pour les chambres. Un seul conduit de fumée sans hotte ni manteau de cheminée s'élevant dans la pièce voisine de la cuisine pour lui communiquer une chaleur relative. Le type de la maison comprendrait une cuisine, salle à manger de 5 m. × 4 m., une chambre de même dimension et une autre plus petite de 5 m. × 3 m. A l'un des pignons et en appentis, cellier de 5 m. × 2 m. dans lequel serait réservé le cabinet de $0^m,80 \times 1^m,20$. Hauteur sous plancher, $2^m,70$, grenier perdu au-dessus. Devis prévu : 5 à 6.000 francs. Délai de construction : un mois, si l'on peut utiliser les restes de charpente en bon état provenant des anciens camps.

II. — *Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des Archives historiques,* XLe vol., 1re livr., 1922. — Continuation d'un article sur le mauvais accueil fait en Espagne au Clergé (insermenté) de la Charente-Inférieure, déporté en Espagne sous la Révolution, (suite). L'auteur raconte avec autant de surprise que de tristesse que les populations basques et castillanes les recevaient avec beaucoup d'injures et de menaces.

III. — *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne* publié par l'Académie d s sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, 2e série, 1922, n° 2, février. — L'hérédité des charges et une famille Riomoise sous l'Ancien Régime (suite).



IV. — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, année 1920, tome 60, Nantes, 1921. — Deux mégalithes Guérandais ignorés.

V. — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome 44, 1re livraison, janvier février 1922.

VI. — *Bulletin journal de la Société d'Agriculture de l'Allier*, n° 1, janvier et février 1922.

VII. — *Mémoires de la Société Eduenne*. Nouvelle série, tome 44, 2e fascicule, 1921. — Continuant son étude des hommes mêlés à la Révolution, Montarlot publie en ce moment une liste des Emigrés de Saône-et-Loire. Parmi eux figurent une certain nombre de Bourbonnais. 1° Girard de la Vesvre (Guillaume-Gilbert), écuyer, seigneur de St-Gérand-le-Puy, né en ce bourg; 2° comte d'Havrincourt (Anne-Gabriel-Pierre de Cardevac, comte d'Havrincourt), chevalier; 3° Jacquelot de Chantemerle de Villette (Jean-René-Marie), écuyer, seigneur de Contresol; 4° Jullien du Breuil (Pierre-Edme).

VIII. — *Bulletin de la Société archéologique scientifique et littéraire du Vendômois*. Tome LVIII, 1919; tome LIX, 1920; tome LX, 1921.

IX. — *Bulletin de la Société Nivernaise des Lettres, sciences et arts*, année 1921, 2e trimestre, 3e et 4e trimestres en un fascicule, Nevers, 1921. — A la séance du 24 novembre 1921, la question de la région économique est traitée par M. Gabriel Montagnon. Pour lui, la région idéale serait composée de la Nièvre accrue des circonscriptions de Moulins, Lapalisse, Autun, Charolles, La Guerche, Sancoins, Saulieu, Avallon et Vézelay. M. le Chanoine Allard parle d'une épitaphe de Pouilly-sur-Loire, concernant la famille du Broc de Seganges.

X. — *Mémoires de l'Académie de Dijon*. Février 1922.

XI. — *La région du Centre*. Mars 1922. — Ce numéro est presque entièrement consacré à l'aménagement des forces hydrauliques de la Dordogne dans la partie classée 2e section.

XII. — Smithsonian Institution. Rapport sur les progrès du musée national des Etats-Unis pendant l'année finissant le 30 juin 1921.

XIII. — *Société des Antiquaires de la Morinie*. Bulletin historique, 69e année, 258e livraison, T. XIII, août-décembre 1921, St-Omer, 1922.

XIV. — *Bulletin de la commission historique et archéologique de la Mayenne*, 2e série, T. XXXVII, 1921, Laval, 1921.

— Dans sa séance du 20 mars, le Conseil, sur la proposition de M. G. BRUEL, a décidé qu'il y aurait lieu de nommer une commission chargée de s'occuper du recrutement.

Cette commission aurait à établir : 1° Une liste par localité des personnes qui seraient susceptibles d'accueillir une invitation à faire

partie de notre Société ; 2° la carte établissant où se trouve le plus grand nombre de nos adhérents et les points où nous en manquons. La question sera étudiée par le Conseil.

— M. le Chanoine CLÉMENT nous fait approuver le programme de la prochaine Excursion de la Société à Hérisson, et dans la vallée de l'Aumance. Cette excursion est fixée, par la Société, au *jeudi 1er juin* prochain. M. Capelin veut bien encore accepter d'en être le trésorier. On en trouvera le programme complet — rédigé en collaboration avec notre confrère, M. Grégoire — dans le numéro du *Bulletin* qui va paraître.

— M. le Chanoine Clément rend compte d'un voyage qu'il a fait à Chantelle avec M. René Moreau, et qui leur a permis de mettre au point la question des souterrains dont a parlé la presse et dont il nous avait entretenu à la dernière séance.

Il s'agit de la découverte de la chambre basse d'une des tours qui flanquait, au XVe siècle, le rempart extérieur du château de Chantelle. M. Châtel, propriétaire de ce terrain, voulant creuser un puits, au milieu des décombres de cette tour, a percé la voûte de la chambre basse, sur le sol de laquelle il a trouvé deux ouvertures d'un souterrain qui, d'un côté, devait aboutir à la Bouble, de l'autre rejoindre le souterrain qui suivait les murs d'enceinte et que nos confrères ont pu parcourir sur une trentaine de mètres dans le sous-sol d'une maison voisine. Quand les travaux seront terminés, M. Châtel doit les prévenir et ils pourront alors donner un plan exact de l'état de ces découvertes qui s'annoncent intéressantes pour l'histoire de la vieille forteresse.

Notre confrère, auquel on a montré un fragment d'une délicate sculpture, en pierre d'Apremont, a pu déterminer qu'il s'agissait là d'une partie du fameux cerf ailé, emblème cher à nos ducs, si multiplié par eux dans la décoration de leurs châteaux et dont on voit encore à Moulins de bons spécimens au Musée, et dans la sculpture d'une maison place du Jeu-de-Paume. Il a pu reconstituer la silhouette de l'animal en entier, avec les ceintures « Espérance » et les flammes des pots à feu, dont on retrouve des amorces sur la pierre. Cette sculpture décorait sans doute le tympan de la porte d'entrée ou la hotte d'une des cheminées monumentales du

donjon. Il fait circuler sous nos yeux cet essai de reconstitution, dont il a adressé un calque à M. Châtel.

Notre confrère nous entretient ensuite du résultat des recherches entreprises l'été dernier à Néris, par M. Maurice Prou, l'éminent directeur de l'Ecole des Chartes. En août et septembre, le distingué membre de l'Institut a pratiqué des fouilles dans l'église de Néris dont notre confrère nous avait signalé déjà le caractère romain des murs goutteraux. Il nous lit un extrait du rapport de M. Prou, inséré dans le *Bulletin archéologique* (décembre 1921, pp. XI-XXIII) et s'associe aux conclusions de l'auteur qui voit dans la partie antérieure de l'église de Néris un reste de basilique du IV° ou du V° siècle. Nous citons la dernière réflexion de M. Prou : « Admettons que l'édifice du IV° ou du V° siècle dont nous avons ici les débris n'ait pas été à l'origine une basilique chrétienne. Il n'en reste pas moins qu'il a été affecté au culte peu après sa construction et que nous sommes en présence de trois murs, l'un presque intact, les deux autres remaniés de la primitive église, celle où l'archiprêtre dont parle Grégoire de Tours (*Liber vitæ Patrum*, chap. IX) célébrait l'office au VI° siècle. »

Enfin M. le Chanoine Clément nous donne des nouvelles de notre confrère M. Henry de Saint-Hyllier : l'érudit colonel rentre d'Orient, après avoir parcouru la Palestine et la Haute-Egypte. Il nous serait très agréable d'avoir de lui une relation de son voyage qu'il a su faire en savant autant qu'en distingué militaire. Nous aurions grand profit par exemple à entendre ses confidences, ses découvertes dans les nécropoles royales ; sur le culte de l'arche de Noé qu'il croit reconnaître comme culte initial de la barque d'Amon ; sur l'inscription réputée gauloise qui a fait l'objet d'une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; et enfin sur un calendrier de l'année 358 (temps de Julien l'Apostat) qu'il a découvert et où les fêtes sont celles de la Triple Nuit, de la Nuit initiale, de la Nuit et du Jour, du Premier Législateur... Ce calendrier, d'après le docte colonel, est daté de l'an 2013 de l'ère d'Aménophis, de l'an 385 de l'ère Latine, de l'an mille de Tarann...

M. CHAMBRON donne quelques détails sur le décret paru récemment et relatif à l'embellissement et à l'agrandissement éventuel des villes de plus de 10.000 habitants.



La municipalité de Moulins a chargé M. l'Ingénieur de la voirie de satisfaire aux exigences gouvernementales, en s'efforçant de respecter tout ce qui peut présenter un caractère esthétique ou archéologique.

Les membres présents expriment le vœu que l'édilité moulinoise ne se départissant jamais de cette attitude, sache conserver à notre ville tout ce qui fait son charme et sa beauté.

Dans le but de seconder, en cas de besoin, le travail de l'édilité, la Société d'Emulation désigne trois de ses membres, MM. Georges Bruel, chanoine Clément et Capelin, chargés d'étudier ce plan et de lui soumettre un rapport sur l'opportunité, au point de vue local et archéologique, de certaines modifications projetées et éventuellement sur la nécessité d'autres améliorations.

A une séance précédente, M. G. Bruel avait remis à la Société une brochure de la part de la Société Française de Stéréotopographie ; aussi est-il heureux de signaler un article du commandant Vavon, paru dans le n° 61, de mars 1922, de la *Science et la Vie* (pages 318-330), intitulé : *La photographie appliquée aux levés des plans*, illustré de 10 figures (dont 2 plans), qui montrent le détail des instruments utilisés, et dont l'une est un schéma du stéréoautographe d'Orel. Le commandant Vavon, après avoir rendu hommage à notre compatriote le colonel A. Laussedat, qui « *est véritablement et sans conteste possible le père de la phototopographie* », dit-il, expose les principes de la photogrammétrie, de la stéréophotogrammétrie, et enfin du stéréoautographe d'Orel. Il montre enfin les avantages et la précision de la méthode et indique le rendement de l'instrument.

— Au sujet du plan d'urbanisme de Moulins, M. G. Bruel demande que la Société d'Emulation s'occupe, non seulement de la protection des curiosités artistiques et archéologiques de notre ville et de son embellissement, mais aussi d'améliorer la circulation automobile, si intéressante pour le tourisme, et de l'agrandissement de notre cité. Cette dernière, située au centre de la France, en un point qui est un nœud de chemins de fer de premier ordre, ne peut que se développer lorsque le canal de pénétration de l'Allier sera exécuté.

A ce propos, il signale que le canal latéral est écarté et que tous les projets retenus sont à flanc de coteau, de façon à créer des

chutes artificielles, notamment aux abords de Moulins, pour produire de l'énergie électrique.

Le plan d'urbanisme doit envisager non seulement la commune de Moulins, mais bien l'agglomération géographique Moulinoise tout entière, qui comprend Yzeure. Cette commune sera, en effet, fatalement unie à Moulins, un jour ou l'autre, sous une même administration municipale. Dès maintenant d'ailleurs le quartier des Bataillots et celui de l'Est de la route de Lyon, où il y a des usines importantes, dont celle de chargement, sont intimement liés à la ville de Moulins au point de vue économique.

— M. l'abbé Ph. DUMONT fait la communication suivante, relative à la bibliographie bourbonnaise :

I. — Dans les *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue*, publiés par Loutchizki, Paris et Kiev, 1875, in-8° ; on trouvera des indications sur le Bourbonnais.

II. — M. de Quirielle (*Bio-Bibliographie...du Bourbonnais*, Moulins, Durond, 1899, p. 50) mentionne, parmi les écrivains anciens du Bourbonnais, M. de Cindré, député aux Etats de Blois, qui présenta des Remontrances à Henri III.

M. de Cindré ne serait-il pas Claude de Montjornal, seigneur de Cindré et de Trezelles, gentilhomme bourbonnais, commandant de Charlieu, auteur du *Bref discours sur le très heureux advènement de nostre t. c. roy Henry III, avec les remonstrances à MM. de la Rochelle, Nymes, Montauban et autres villes...*, Lyon, 1574 ? — (Cf. HAUSER, *Les Sources de l'Hist. de France au XVI*e *siècle*, t. III, Paris, Picard, 1912, p. 271-272.)

III. — M. R. de Quirielle (op. cit., p. 12-15), qui rattache les Aubery de Paris aux Aubery du Bourbonnais, consacre un article à Jacques, Louis et Antoine.

Jacques Aubery du Maurier, avocat Manceau, représenta le ministère public dans le procès célèbre contre les juges des Vaudois, sous Henri II.

L'exorde de son plaidoyer fut imprimé par Daniel Heinsius : *Pro Merindoliis ac Caprariensibus actio*, Leyde, 1619, in-f°.

Le plaidoyer entier fut publié par Louis Aubery du Maurier : *Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol et d'autres lieux de Provence*, Paris, 1645, in-4°.

L' « Histoire » est à consulter sur l'affaire des Vaudois, au XVIe siècle (1540-1547 et 1551-1552). — (Cf. HAUSER, *op. cit.*, t. II, 1909, p. 43 et 184-185).

Il y eut un Benjamin Aubery du Maurier.



Benjamin naquit à La Flèche en 1556, fut élève des Jésuites du collège de Clermont et de l'Académie de Genève. On le trouve à Coutras et à Ivry. Il est employé par du Plessis-Mornay, Bouillon, Sully, Henri IV. En 1592, il est chargé de démentir auprès d'Elisabeth les bruits de conversion du Béarnais. De 1613 à 1624, il est ambassadeur dans les Provinces-Unies.

Benjamin a laissé (Biblioth. de Poitiers) des « Mémoires » estimés et qui n'ont jamais été publiés intégralement.

Louis du Maurier en a inséré deux courts fragments dans ses *Mémoires de Hollande*. Ils ont été largement utilisés par Ouvré : *Aubery du Maurier, étude sur l'histoire de la France et de la Hollande* (1566-1636), Paris, 1853, in-8°.

Les Mémoires de Benjamin, destinés à ses enfants, sont rédigés après 1610.

L'auteur est bien informé, soucieux des détails, mais sans vue d'ensemble. On peut le consulter sur les négociations avec l'Angleterre et l'affaire Bouillon. Il fait à la fois l'éloge et la critique de Sully. — (Cf. HAUSER, *op. cit.* t. IV, 1916, p. 32-33).

D'après M. R. de Quirielle, qui ne le nomme pas, Benjamin serait le père de Louis (cf. *op. cit.*, p. 13). Et, comme il fait de Louis l'arrière-petit-neveu de Jacques, Benjamin serait son petit-neveu.

M. H. Hauser, qui n'entre pas dans le détail généalogique, appelle simplement Louis et Benjamin neveux de Jacques.

— M. le Président fait circuler des photographies adressées par notre confrère M. Darçon.

Elles représentent une stèle vraisemblablement gallo-romaine, trouvée à Saint-Hilaire, dans un ruisseau, près d'un lieu où l'on a trouvé de nombreux débris gallo-romains, tuiles à rebords, etc.

— M. CRÉPIN-LEBLOND nous fait parvenir la communication suivante :

« Récemment, en dépouillant le *Catalogue de la Bibliothèque nationale*, j'y relevai l'article suivant : « FOURNIER DE CUSSET (Antoine). — *Dialogus Anthonii Fornerii...de peccato originali et conceptione intemerata Virginis Marie* » et je notai qu'une édition de cet ouvrage fut imprimée à Paris et une autre à Rouen. Aucune des deux n'est datée. Fournier de Cusset était-il un Bourbonnais qu'aurait ignoré M. de Quirielle dans sa *Bio-Bibliographie?...* J'ai posé la question à notre érudit compatriote M. P.-L. Grenier, bibliothécaire à la Nationale, et voici la réponse qu'il a eu l'obligeante bonne grâce de m'adresser :

«... Sans avoir trouvé aucun renseignement biographique proprement dit, je n'en suis pas moins persuadé que le Fournier en question était bien originaire de Cusset. Ceux qui se sont occupés, avant moi,



de ce personnage n'ont probablement pas eu de raisons plus précises que moi pour traduire par de « Cusset » son nom de *Cuciacensis* qui, selon les cas, aurait pu se traduire par : de Cussac, de Cussy ou de Cussay.

L'ouvrage est, en effet, présenté comme étant l'œuvre d'*Antonii Fornerii Cuciacen*[*sis*] *sacre theologie professoris*...

« Heureusement qu'au début de cet ouvrage, l'auteur nous donne de précieux et pittoresques renseignements. « *Cum* — dit-il — *de communi officio amicitie, ipse ego cum Johanne Rolando, docto admodum viro, ex instituto convenissemus, et opidi nostri externa peteremus deambulatoria*... » Et il ajoute : « *is* [Jean Roland] *quippe qui major erat, in primis admirabat nostri opidi muros, nonmodo eorum sumptum atque impensas, sed etiam quantum excedant alios totius Gallie fortitudine*. »

« Voilà donc un professeur de théologie qui se promène en devisant de cette science avec un certain Jean Roland, docte personnage plus âgé que lui ; et Jean Roland admire les murs *nostri opidi* (de notre ville), murs magnifiques et coûteux, et surpassant en puissance tous les autres murs de France. Or, si j'ouvre à l'article *Cusset* (signé A. Vayssière), *la Grande Encyclopédie*, je m'aperçois que les murs de la ville pouvaient susciter un pareil orgueil chez les enfants de cette vieille cité. Voici, en effet, ce qu'écrit Vayssière : « A la suite de la « guerre du Bien public, Louis XI fit fortifier Cusset, et ce fut un « Cussétois, Jean de Doyat, gouverneur d'Auvergne, qui dirigea les « travaux. Il n'épargna rien pour que les murailles fussent à la fois « belles et solides, ainsi qu'on peut en juger par les restes d'une tour « servant aujourd'hui de prison. »

« L'ouvrage de Fournier est dédié à Hébert, archevêque d'Aix. J'ai vu dans la *Gallia christiana,* que cet archevêque, Hébert d'Aussonvillier, était Parisien et occupa de 1484 à 1498 le siège d'Aix. La *Gallia* fait allusion à l'ouvrage en question et à son auteur.

« Où Fournier de Cusset professa-t-il la théologie ? Je l'ignore. Il avait probablement fait connaissance, à Paris, avec Hébert d'Aussonvillier...Mais ici nous entrons dans le royaume des pures hypothèses...»

En remerciant, et très vivement, M. Grenier de son intéressante consultation, je l'informai que je transmettrais le... dossier à notre compagnie, en vue d'un « supplément d'enquête » pour lequel mon incompétence personnelle m'oblige à me récuser. M. Paul Duchon, historien de Cusset, et M. Joseph Viple ne sont-ils pas tout indiqués pour poursuivre les recherches ?...

— M. SABATIER donne communication d'un procès-verbal dressé par Me Beraud, notaire à Moulins le 11 avril 1776. « Me Beraud assisté de Me Pornotte, son collègue, s'est transporté à la requête du sieur Polonceaux, receveur des gabelles au grenier à sel, jusqu'entre les



deux guichets des prisons de la ville, où étant le concierge Jean-Baptiste Bruxelles a fait comparaître le nommé Antoine Beaulieu demeurant en la paroisse de Biozat, lequel a déclaré qu'il avait été introduit dans les prisons de cette ville le jour d'hier par les employés des fermes du Roy et qu'il ne connaissait pas les motifs de sa détention aucune copie d'aucun acte ne lui ayant été délivrée. Après explication le sieur Polonceaux reconnaît l'erreur commise, il consent que mainlevée soit faite de la personne du dit Beaulieu pour sortir des dites prisons et il paie tous les frais ou dépenses qu'il a faits ou fera jusqu'à son élargissement. »

Ce fait divers de la vie moulinoise en avril 1776 montre que l'on était peut-être à cette époque exposé à être introduit bien facilement dans les prisons de la ville, mais on en sortait de même. Il suffisait de s'expliquer devant deux notaires.

— Est présenté à l'admission :

M. Robert SADOURNY, inspecteur d'assurances, cours de Russie, n° 20, par MM. Virotte-Ducharme, Dr de Brinon, Georges Bruel.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 1/2.

E. CAPELIN.





PROGRAMME

DE LA XXE EXCURSION

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Dans la Région d'HÉRISSON

LE JEUDI 1er JUIN 1922

Moulins (1). Rendez-vous place Achille-Roche, à 6 heures 15. (*Départ, 6 h. 30*). Route de Cosne, par Marigny, Saint-Menoux, Bourbon-l'Archambault, Ygrande, Vieure.

Le Saut-du-Loup. (8 h. 30). Une des beautés naturelles de la région d'Hérisson ; site pittoresque immortalisé par le pinceau d'Harpignies et des artistes qui s'y donnent rendez-vous chaque année. (*Départ, 9 h. 1/2.*)

Hérisson (10 h.). Sous la conduite de M. Grégoire : Visite de **la Ville, Porte de la Rivière et Porte de la Varènne, tours et murailles** de l'époque féodale ; les **vieux logis** ; la « **synagogue** » avec ses peintures murales ; **Maison Luyllier** ; le **clocher du chapitre** ; l'**église neuve** ; Vierge romane et reliquaire ; **Hôtel de Ville** ; **tableaux** laissés par les artistes qui villégiaturaient à Hérisson ; l'ancien Collège : le parc Bignon.

Déjeuner : Hôtel de M. Ville, Midi.

La Soirée :

(13 h. 1/2). Visite des **ruines du Château**. Résumé par M. Louis Grégoire de l'histoire du château.

(1) Voir plus loin les renseignements utiles pour les excursionnistes de la région de **Montluçon**.



(14 heures). **Le Calvaire** : Groupe de la Pieta (XVIIe siècle).
(15 heures). *Départ pour Chateloy* par voiture automobile.

Arrêt à **Saint-Etienne : Chapelle** sépulcrale des Luyllier de Couture, dominant le val de Ceuilles. Peintures murales de la chapelle, représentant notamment des sibylles.

Chateloy. Eglise romane de **Saint-Pierre**, classée parmi les monuments historiques de la France, chapiteaux romans ; remarquables peintures murales de diverses époques. Description du monument et des peintures par le Chanoine Clément.

Au **Nord du Village**, restes de **murailles** gallo-romaine ; emplacement de la **cité de Cordes** ; la **tour** de **Babylone**, dont parle Nicolaï.

Si le temps le permet, excursion au **rocher de Romier**. Signal géodésique, et superbe point de vue sur la vallée de l'Aumance et le **château de la Roche-Othon**, les Simons, le Creux, la Lande...

(*Départ, 17 h. 1/2*). Retour par Saint-Hilaire, Gipcy, Meillers et Souvigny ; traversée des forêts de Dreuille et de Messarges...

Arrivée à **Moulins** entre 19 et 20 heures.

I. — **Pour les excursionnistes de la région de Moulins,** M. le Trésorier de l'excursion évalue la dépense de cette journée de **trente-cinq à quarante francs** (dont 25 à 30 fr. pour transport par personne (1), le reste pour le repas et frais divers, comme bonnes-mains). La somme due sera perçue par M. le Trésorier à l'hôtel, à Hérisson, pendant le repas pris en commun par les excursionnistes.

— Les personnes de la région de **Moulins**, désireuses de prendre part à cette excursion, sont priées de bien vouloir en donner avis au plus tard le **15 Mai, dernier délai** (2), à M. EDGARD CAPELIN.

(1) Suivant le nombre des inscriptions ; il y a donc intérêt à se faire inscrire au plus tôt, car le Trésorier ne pourrait répondre d'assurer des places aux personnes qui viendraient en surnombre.

Par contre, si le nombre des inscriptions reçues le 15 mai ne permettait pas d'assurer la location d'une voiture complète, les adhérents seraient avertis avant le 20, soit de la suppression de l'excursion, soit de la nécessité pour eux d'assurer leur transport par leurs propres moyens.

(2) Passé ce jour, les personnes qui voudraient participer à l'excursion devront se rendre à Hérisson par leurs propres moyens.



n° 81, rue de Bourgogne, qui veut bien assurer la charge d'être le trésorier de cette excursion.

II. — Les personnes de la région de **Montluçon** voudront bien s'adresser à M. MONTAGNE, juge de paix honoraire, 8, rue Molière, à Montluçon, avant le **15 Mai**.

Notre confrère veut bien accepter **jusqu'à cette date** de servir d'intermédiaire entre les excursionnistes et les garages de la ville et donner toutes explications utiles.

⁂

Les personnes étrangères à la Société qui désireraient se joindre à elle, pour cette excursion, seront, comme de coutume, les bienvenues, mais elles devront se faire présenter lors de leur inscription par l'un des membres de notre compagnie.

Comme les années précédentes, les **dames** seront admises à prendre part à l'excursion.

Les membres se rendant à Hérisson par leurs propres moyens sont invités à faire part néanmoins à M. Capelin, avant le 15 mai, de leur désir d'assister au repas en commun.

Les amateurs photographes qui prendront des vues, sont priés de bien vouloir concourir à la documentation qui restera dans les Archives de la Société.

Ils n'auront qu'à les adresser à M. Marcel Génermont, directeur du *Bulletin*, place de la République, à Moulins.

La Société décline toute responsabilité pour les accidents qui pourraient se produire au cours de l'excursion.







Essai de formation dans l'Allier

PENDANT LA GUERRE DE 1870-71

d'un Escadron d'Eclaireurs à cheval

La nouvelle de nos premières défaites, en 1870, se répandit partout avec une rapidité foudroyante. La stupéfaction, la consternation furent unanimes tant on croyait nos armées invincibles. Le canon de Frœscheviller avait dissipé bien des illusions, après lesquelles la réalité laissait la France effarée Il ne fut plus alors question que de mesures extraordinaires à prendre, inspirées non encore du désespoir, mais du patriotisme exaspéré. Autorisées par le ministre de la guerre, des compagnies franches de volontaires, disposées à entreprendre une guerre de guerillas, se formèrent dans toutes les villes. Ces compagnies, généralement composées de jeunes gens aux allures martiales, étaient pleines d'enthousiasme et impatientes d'aller au feu. Elles ne devaient pas tarder à être assimilées aux troupes régulières. Les temps ne se prêtaient plus à une guerre de ce genre.

Dans l'Allier, il y avait un bataillon de francs-tireurs organisé par le commandant Turlin, du Mayet-de-Montagne. Ce bataillon figura à l'armée de la Loire (1). Il y eut également une compagnie, dite les « Eclaireurs de l'Allier », commandée par le commandant Prieur, de Moulins, qui fit partie de l'armée des Vosges et combattit sous les ordres du général Garibaldi. Une autre compagnie fut formée à Gannat par le capitaine Fontenoy, tué à Beaune-la-Rolande (Loiret),

(1) Voir *Historique* par le docteur Turlin. Bibl. de la *Société d'Emulation*



le 28 novembre 1870. Enfin le capitaine Dugué, de Vichy, essaya de former un escadron de francs-tireurs à cheval, sans y réussir complètement.

Ce serait aujourd'hui un travail intéressant de rappeler les souvenirs laissés par ces volontaires. Je n'ai pas l'intention de l'entreprendre et je sais qu'un autre s'en occupe. Je veux seulement utiliser ici quelques notes provenant des Archives départementales, série R, non classée, et qui sont relatives à cet escadron du capitaine Dugué qui ne vit pas le jour. Cela sans doute ne paraîtra pas, pour cette raison même, de haute portée, mais c'est un épisode de l'organisation de la défense dans l'Allier qui, à certains égards, n'est pas dénué d'intérêt, ainsi qu'on en pourra juger.

Le 23 septembre 1870, la garde nationale sédentaire de Vichy, ou tout au moins la 3e compagnie, était assemblée devant la mairie pour y procéder à ses exercices habituels. M. Dugué, lieutenant, violemment surexcité, s'y montra d'une intempérance de langage extraordinaire.

A plusieurs reprises, il proféra contre M. Auclaire, sous-lieutenant porte-drapeau, des insultes grossières qu'il aggrava de propos offensants pour Messieurs les officiers. Nous ignorons le motif de ces violences, peu conformes à la discipline militaire; toujours est-il que l'insulté Auclaire réclama sur le champ à l'insulteur une réparation par les armes. Il se la vit refuser.

Les choses évidemment ne pouvaient en rester là, et les officiers en délibérèrent. Réunis sous la présidence du commandant Mitton, ils décidèrent à la majorité de 19 voix sur 20, que « la destitution de M. Dugué s'imposait ». C'est dans ce sens que le commandant rendit compte de cette affaire à M. Jardet, maire de Vichy, en lui demandant d'en faire l'objet d'un rapport au préfet. Les insultes, mentionnait-il, avaient eu lieu sans motif, et réitérées. « M. Auclaire n'avait cessé de garder le bon droit pour lui ».

Mais le même jour, le maire de Vichy (Jardet) recevait une deuxième lettre, qui plaçait la question sur un autre terrain. Elle était signée de M. Poyer, capitaine, de l'auteur de l'incident, M. Dugué et d'une dizaine de sergents et caporaux qui avaient pris fait et cause pour lui. Ces Messieurs se bornaient, dans cette lettre, à protester contre la délibération des officiers, laquelle, prétendaient-ils, « portait atteinte à des droits résultant d'une libre élection ».



Ils déclaraient tenir, par suite, la destitution de l'irascible lieutenant pour illégale et non avenue.

Le maire en référa au préfet, qui était alors M. François Combes. Celui-ci ne paraît pas avoir expliqué par lettre de quelle manière il envisageait le conflit et on l'ignorerait absolument si le dossier ne contenait un brouillon de lettre de lui, disant qu'il vient de voir Dugué, lequel, mentionne-t-il, a vu le commandant de la garde nationale et ajoutant : « De leur entrevue il résulte que la difficulté sera facile à lever et, si vous voulez intervenir, tout me fait croire que cette fâcheuse affaire s'arrangera. »

Cette fâcheuse affaire s'arrangea, en effet, et ce fut, qui le croirait ? sous ces déplorables auspices, que Dugué fut autorisé, avec le grade de capitaine, à organiser un corps de francs-tireurs à cheval. Voilà qui ne laisse pas de paraître étrange et de dénoter de la part du préfet la plus singulière compréhension de l'ordre en un pareil moment. Comment cela eut-il lieu, de quelles démarches et circonstances cela fût-il précédé ? On l'ignore. Il fallut bien nécessairement, que la nomination fut la suite d'une demande, et que cette demande eût été appuyée. Par qui le fut-elle ? On l'ignore également. Le certain, c'est que par décret du 11 novembre, rendu sur avis favorable du préfet, le gouvernement de Tours décidait qu'il serait formé dans l'Allier un corps de francs-tireurs à cheval, sous la dénomination d' « Escadron des Eclaireurs de l'Allier ». Son effectif, ajoutait l'arrêté, « actuellement de 80 hommes, pourra être augmenté par un arrêté préfectoral ultérieur et il sera commandé par MM. Dugué, capitaine, Poyet, lieutenant, Maugue et Reynaud Halert, sous-lieutenants », c'est-à-dire les sous-officiers qui, avec Poyet, avaient soutenu Dugué dans son équipée devant la mairie de Vichy. Tous avaient pris des galons.

Ce corps devait être soumis, au point de vue de la solde, de l'entretien et de la discipline, aux dispositions en vigueur, notamment au décret du 29 septembre 1870, d'après lequel les corps francs étaient mis à la disposition du ministre de la guerre, et soumis au même régime que la garde nationale mobile.

Aussitôt nommé, Dugué se mit à l'œuvre. Il revient à Vichy, fait des tournées, fait imprimer des affiches, les envoie dans les communes, provoque, ou essaye de provoquer des engagements et des dons. A la date du 17 novembre, il fait insérer dans le journal *Le*

Républicain de l'Allier, un article où il signale les hautes visées que lui inspirent le patriotisme et les nécessités du moment. Pour les engagements c'est surtout les gardes nationaux mobilisés qui doivent les lui fournir. Une dépêche ministérielle du 23 octobre autorisait les hommes qui en font partie à entrer dans les corps francs.

Le préfet est à sa complète disposition. Celui-ci a sans doute cru découvrir en lui un bon organisateur doublé d'un chef militaire spécialement doué. Certainement, il accomplira des merveilles, sa façon d'observer la discipline militaire en est un sûr garant. Des ordres sont envoyés aux sous-préfets et aux maires pour lui prêter le concours le plus actif et lui faciliter le recrutement de son escadron. Tout garde national porteur d'une feuille d'acceptation portant la signature de Dugué, était admis à contracter un engagement ; les anciens artilleurs et les anciens soldats du train des équipages étaient seuls exceptés.

Mais ce protégé ne va-t-il pas causer des embarras au préfet ? On s'en rendra compte par la lettre suivante que celui-ci envoie le 18 novembre au Ministre de l'Intérieur.

« Par décret du 11 de ce mois, vous avez autorisé la formation du corps de francs-tireurs à cheval, sous la dénomination d'Escadron des Eclaireurs de l'Allier. J'ai vu M. Dugué, officier commandant ce corps, qui m'a demandé les moyens de pouvoir mettre à réalisation ce décret, et entre autres choses des chevaux et le harnachement nécessaires. Tout en voulant favoriser dans la plus large mesure possible la création des corps francs, il ne me semble pas que les départements soient obligés de contribuer à leur formation, surtout si leurs ressources financières ne le leur permettent pas.

« Dans l'Allier c'est avec la plus grande peine que l'on parviendra à habiller et à équiper convenablement les gardes nationaux mobilisés. D'un autre côté la création de batteries départementales me préoccupe vivement, car si l'emprunt de un million émis dans l'Allier n'est pas couvert il sera impossible de commander le nombre de batteries réglementaires.

« Dans cette situation je vous prie, monsieur le Ministre, de me faire connaître d'urgence la ligne de conduite que je dois tenir à l'égard de M. le commandant des Eclaireurs de l'Allier, qui devrait, ce me semble, agir comme l'ont fait d'autres personnes qui ont



organisé des corps francs c'est-à-dire faire appel aux dons volontaires d'argent et de chevaux. »

Dugué ne possédait donc pas les qualités d'organisateur que lui avait, semble-t-il, bien gratuitement prêtées M. Combes. En réalité il aimait assez les besognes toutes faites.

Le préfet fut néanmoins mis un peu à l'aise par la réponse du Ministre (21 novembre) lui annonçant qu'il pourrait aider pour une partie aux dépenses du corps des Eclaireurs de l'Allier par un crédit spécial, à la condition que la majeure partie soit fournie par dons volontaires d'argent et de chevaux.

En réalité c'était placer Dugué en face de l'impossible.

Mais on doit se demander s'il est réellement admissible que ce capitaine Dugué ait un seul instant pu inspirer à M. Combes, qui était un ancien journaliste, la confiance qu'il a paru avoir en lui. Les notes et lettres émanant de lui sont véritablement informes, chiffonnées et maculées, écrites avec une négligence et une incompréhension complète des règles de l'orthographe. Le soin que tout homme de culture sérieuse apporte dans sa correspondance, en est totalement absent. Voici de son écriture un fragment de lettre ou note sans date ni signature, qui le prouve et qui a trait à la grave question des frais d'organisation.

« ... Ne pas laisser dans l'inaction, dit cette note ou lettre, 80 hommes résolus... Le département n'est en partie composé que de réactionnaires et légitimistes qui s'empressent peu d'apporter leurs dons volontaires et qu'en proie à des besoins actuels il serait préférable que le département de la guerre supporta (*sic*) cette dépense que de chargé (*sic*) le préfet du département de l'Allier qui est lui-même très embarrassé en ce moment pour la situation financière... »

Quoi qu'il en soit Dugué s'occupa le plus possible de recruter des hommes et de se procurer des chevaux. N'obtenant pas de résultats il alla à Tours plaider lui-même sa cause auprès des membres du gouvernement et chose faite pour surprendre, ce ne fut pas en vain. Le 28 novembre il télégraphiait d'Angers au préfet :

« Arriverai demain à Vichy avec 30 chevaux. Veuillez être assez obligeant pour donner des ordres immédiats au maire pour que le fourrage soit prêt pour mes chevaux à mon arrivée. »

La veille il était sans doute à Tours. En tout cas, ce jour-là, une dépêche signée Gambetta parvenait au préfet : « Le Ministre de l'In-



térieur et de la Guerre invite le préfet de l'Allier à donner au capitaine Dugué commandant l'escadron des éclaireurs à cheval de l'Allier, toutes facilités pour compléter son effectif de chevaux et harnais. » Voyons de quel secours allait être à Dugué la recommandation de Gambetta.

Il avait une partie (on verra combien) des hommes et des chevaux devant composer son escadron. Il fallait les faire vivre. Le 1er décembre il est à Moulins et naturellement il accourt vers le préfet à qui il réclame des subsides et du fourrage. Combes n'a ni l'un ni l'autre. Il s'adresse au gouvernement de la défense pour sortir d'embarras. « ... Dugué demande de lui faire la paie des hommes, télégraphie-t-il, dois-je payer sur les fonds destinés aux mobilisés à la condition que cette avance sera remboursée au département par le gouvernement ? Il ne serait pas équitable que la paie soit faite et les fourrages fournis par la guerre, qui a délivré une commission de belligérants à M. Dugué. Réponse avant demain matin, urgent. »

On ne trouve pas la réponse, mais voici une note de M. Datas, sous-intendant militaire, sur la même question et du même 1er décembre :

« M. Dugué, capitaine des Eclaireurs de l'Allier, s'est présenté au bureau de la sous-intendance pour réclamer des rations de fourrage pour les chevaux de sa compagnie.

« Je lui ai répondu que ces rations, comme la solde des hommes de ladite compagnie ne regardaient en rien l'administration de la guerre, tant que les Eclaireurs ne seraient pas à la disposition du ministre de la guerre... Je pense donc qu'il incombe à M. le préfet de l'Allier de donner des ordres pour la distribution des fourrages nécessaires aux éclaireurs à cheval. Cependant si M. le préfet se croyait dans l'impossibilité de donner des ordres dont il est parlé ci-dessus, il adviendrait que l'administration de la guerre donnerait des bons de fourrage, mais sans imputation plus tard sur la solde. »

En marge de cette note on lit : « Copie d'une décision écrite par le préfet (l'original a été remis à M. Dugué) : Le préfet de l'Allier prie M. le sous-intendant militaire de délivrer les rations de fourrage aux conditions qu'il indique dans sa note, de même que nous allons donner la solde des hommes, provisoirement et en attendant que le Ministère ait résolu la question. » A cette date du 1er décembre, le Ministère n'avait donc pas encore pris de décision.



Mais il fallait régulariser la situation et le préfet prit (encore le même 1er décembre) un arrêté motivé de ce que le sous-intendant n'avait reçu aucun ordre du Ministre de la guerre pour le paiement de la solde de l'escadron des Eclaireurs à cheval de l'Allier et qu'il importait, en attendant cet ordre, de pourvoir aux besoins des hommes qui composent ce corps. Par cet arrêté « une somme de 187 fr. 50 nécessaire pour la solde de 12 hommes composant actuellement l'escadron, du 1er au 10 décembre, sera prélevée à titre d'avances sur les fonds destinés à l'armement et à la solde des gardes nationaux mobilisés de notre département ». Cette somme devait être remboursée au département dans le plus bref délai possible.

Vous avez bien lu : 12 hommes !... Et Dugué avait débuté avec un effectif de 80 !... et il avait ramené d'Angers 80 chevaux (1).

Ce qui est étonnant, c'est que ne recrutant pas d'hommes, ou les recrutant à rebours il cherche à compléter son escadron avec des chevaux. A cet effet un jury de trois personnes est formé avec lui pour les recruter (2).

Une nouvelle circulaire est envoyée aux maires, les exhortant à redoubler d'efforts pour favoriser cette formation difficile. « Ce corps des éclaireurs à cheval, y est-il dit, est appelé à rendre d'importants services à l'armée. Je vous prie de faire appel aux propriétaires de votre commune qui auraient l'intention de mettre volontairement des chevaux et harnais à la disposition de M. Dugué commandant à Vichy. Ces offres seront acceptées avec reconnaissance... Le gouvernement a fait don à M. Dugué de 40 chevaux (3), des armes de précision ont été remises à tous les hommes et l'escadron formera, je n'en doute pas, une troupe modèle... »

(1) Cet escadron minuscule de 12 hommes comprend 12 cavaliers encadrés des officiers et sous-officiers.

Voici les noms des sous-officiers et des cavaliers, d'après un état de solde du 1er au 10 décembre inclus, signé E. Dugué : maréchal des logis chef, Robin Emile ; maréchal des logis, Momiron Jean ; cavaliers : Besson Jean, Bournadat Pierre, Grangier Jean, Darmangeat François, Dubessay Antoine, Gérard Théodore, Boutonnet Martin, Frobert Léon-Marcel, Fournier Simon-Pierre, Déjardin Paul, Raymond Jean, Aufrère Simon-Paul-Jean.

La paye était de 2 fr. par jour pour le maréchal des logis chef, de 1 fr. 75 pour le maréchal des logis, et de 1 fr. 50 pour les hommes.

(2) Ce sont MM. Jules Henrion, vétérinaire, à Cusset ; François Reynaud-Pouillien, propriétaire à Vichy, et Eugène Montaret, ancien maître de poste également à Vichy.

(3) Il n'y en avait en réalité que 30.



Puis, organisé ou non, le Ministre de l'Intérieur informe le préfet (6 décembre) d'avoir à opérer la remise à l'autorité militaire de cet escadron aux dépenses duquel aura à pourvoir l'intendance. Le 9 cet ordre est exécuté par lettre du préfet au général de Pissis, commandant la place de Moulins.

Dugué était informé de cette remise le même jour et que toutes les questions intéressant l'escadron seraient à l'avenir traitées par l'autorité de l'intendance.

Malgré ces dispositions une somme de 422 fr. 50 cent. était remise le lendemain à Poyet par le maire de Vichy pour la solde de ses hommes.

L'histoire de cet escadron fantôme devrait s'arrêter là. Nous avons encore cependant quelques lignes à ajouter, mais avant de passer outre, ouvrons une parenthèse pour dire quelle était la situation morale de ce corps. La lettre datée de Vichy de Paul Déjardins, l'un des Eclaireurs, du 2 janvier, adressée au préfet nous renseigne un peu à cet égard.

«... Je faisais partie, raconte cet homme, de la levée des vieux garçons de la garde nationale mobilisée de la commune de Lapalisse, lorsque j'ai appris par affiches placardées et par la voie du journal *Le Républicain de l'Allier*, qu'il se formait un escadron sous la dénomination d' « Eclaireurs à cheval de l'Allier ». Croyant pouvoir rendre plus de service à la patrie, et principalement au maintien du gouvernement actuel, je me suis empressé de me rendre à Vichy... Je suis engagé depuis le 24 novembre. Donc depuis cette époque je fais partie de l'escadron où je croyais trouver entre les gens qui le composent des hommes dévoués à la défense du gouvernement que nous avons pour le moment et que nous avons tant besoin de soutenir. Malheureusement mes espérances ont été déçues. Je n'ai trouvé que gens qui, comme moi, sortaient des mobilisés, et qui en outre se sont engagés dans cet escadron parce qu'ils ont supposé qu'il faudrait beaucoup de temps pour le former, comme il est arrivé, et qu'ils ne partiraient pas, car ces personnes supposent à mon point de vue avant que l'organisation soit faite, que la guerre sera terminée. Je viens donc, M. le Préfet, fixer votre attention sur ces quelques lignes qu'un citoyen vous soumet. Dans la situation où nous sommes, nous avons besoin d'hommes à notre tête pour nous conduire dans la voie du salut de la France et de la République. En

4



conséquence vous pouvez croire que la plupart des hommes qui sont à la tête de l'escadron n'ont aucun principe, ni même un symptôme d'amour de la liberté et de la patrie. En plus les hommes qui nous sont arrivés jusqu'à ce jour et dont le chiffre, tout compris, ne *surpasse pas 32*, la plupart de ces hommes sont ennemis jurés de la République et, en outre, ne cessent de calomnier les hommes qui sont à la tête de la préfecture, particulièrement un sieur nommé Guillaumin, qui avant de venir à l'escadron travaillait dans les bureaux de ladite préfecture.

« Inutile de vous citer tant d'autres qui sont de même calibre, particulièrement un autre qui était piqueur de l'empereur et tant d'autres. Eh bien, ces hommes ont été les bienvenus auprès de Messieurs les officiers, qui se sont empressés de les mettre au premier rang avec les grades de maréchal des logis.

« Donc, je vous laisse à voir de vous-même et à comprendre que cet escadron peut devenir par la suite funeste au salut de la République, et en même temps le peu d'honnêtes citoyens qui comme moi sont venus dans le même but pourraient se trouver plus tard, si l'escadron n'est pas supprimé et versé n'importe où, en butte avec des ennemis et non des amis... »

Si ces indiscrétions ne sont pas mensongères, voilà qui est édifiant. En tout cas l'escadron était parvenu à ses derniers moments. Il allait disparaître. Le jour même où Déjardins faisait ses confidences au préfet, le général de Pissis informait ce dernier que « par ordre du ministre de l'intérieur, les « Eclaireurs à cheval de l'Allier » étaient licenciés ». Il le prévint de communiquer cet ordre au commandant, dont il « ignorait l'adresse ».

Je n'ai pas trouvé trace des motifs ayant déterminé cette mesure, mais le licenciement ne fut pas effectué, et alors nous sommes en présence d'un imbroglio difficile à démêler. Le général Sabatier, commandant le camp de Clermont, s'immisce dans l'affaire et donne l'ordre de retenir provisoirement à Vichy les armes et les chevaux. Le préfet en informe le général de Pissis et Dugué et celui-ci répond : « Veuillez prévenir intendant que nous restons tels jusqu'à nouvel ordre. »

Enfin arriva du même général Sabatier, le 10 janvier, l'ordre de faire partir l'escadron pour Clermont, de manière à arriver au camp le dimanche suivant 15.



Le gouvernement avait décidé qu'à partir du 19 janvier il ne serait plus formé de compagnies franches, et il s'informa par circulaires de celles dont la constitution serait assez avancée pour qu'elles puissent être remises dans un délai très prochain à l'autorité militaire. La formation de tous autres corps devait être suspendue, et les quelques volontaires en faisant déjà partie devaient être licenciés ou versés dans l'armée active ou l'armée auxiliaire.

Le préfet en avait donc fini avec ce corps. Cependant il recevait encore du général Sabatier, le 20 janvier, une lettre remise par le capitaine Dugué lui-même. « Mon intention, disait cette lettre, est de porter à 80 chevaux l'effectif de l'escadron des « Eclaireurs de l'Allier », qui a été placé sous mon commandement, et le département du Puy-de-Dôme offrant peu de ressources aux chevaux de selle je vous serais obligé de vouloir bien autoriser le capitaine Dugué à réquisitionner des chevaux dans l'Allier ».

Mais Combes déclara que quel que fût son désir il lui était impossible de satisfaire à cette demande, l'intendant en chef du 25e corps d'armée venait de lui donner l'ordre de lui trouver d'urgence 400 voitures de transport attelées, et d'un autre côté les pays appelés à réquisitionner les chevaux destinés aux batteries d'artillerie de l'Allier avaient commencé leurs opérations. Il craignait que, en présence de la demande instante de M. l'Intendant du 25e corps, il lui fût impossible de trouver les 600 chevaux dont il avait besoin.

Cependant le même général Sabatier demandait encore le 2 février que Dugué fût autorisé à prendre 20 chevaux pour l'escadron qui s'organisait au camp (sans doute sur les réquisitions du 25e corps).

Ainsi le 2 février, après plus de trois mois écoulés, cet escadron d'éclaireurs à cheval de 80 hommes était encore en voie d'organisation, et moins nombreux qu'au début. Il avait fondu tout comme s'il était retour du front.

Dans tout ce qui précède il n'a pas été question de l'habillement des hommes de l'escadron. Il n'en est fait mention que dans une lettre du 7 février adressée au préfet par un nommé Henri Ebstein, tailleur, garde mobilisé à Vichy, datée de Saint-Pourçain. Elle est bonne à citer pour montrer l'incohérence du commandement.

Ebstein explique qu'il a été chargé par M. Dugué, commandant des Eclaireurs à cheval, de faire les vêtements de cet escadron. « Vous m'avez même, dit-il, donné à cet effet un sursis de départ



que M. le commandant Martinet a révoqué. J'ai été obligé de rejoindre ma compagnie. J'ai écrit à M. Dugué, qui vient de me répondre qu'ayant commencé il fallait que je termine et que les vêtements que j'ai déjà livrés ne me seraient pas payés avant la livraison des autres. J'en ai livré pour 702 francs. Voyez dans quelle position je me trouve. Je vous prie de me faire régler les 702 francs qu'on me doit ou si vous désirez que je fasse le reste des vêtements donnez un ordre pour que je puisse rentrer chez moi. » Que répondit le préfet ? Une note au bas de la lettre l'indique : « Accorder 15 jours pour tout délai, Ecrire à Dupond et à Ebstein, 9 février. » Mais le sursis était révocable et ne devait pas prévaloir devant l'autorité militaire.

Le corps fut licencié le 8 mars. Il était alors stationné au camp de Pont-du-Château (Puy-de-Dôme).

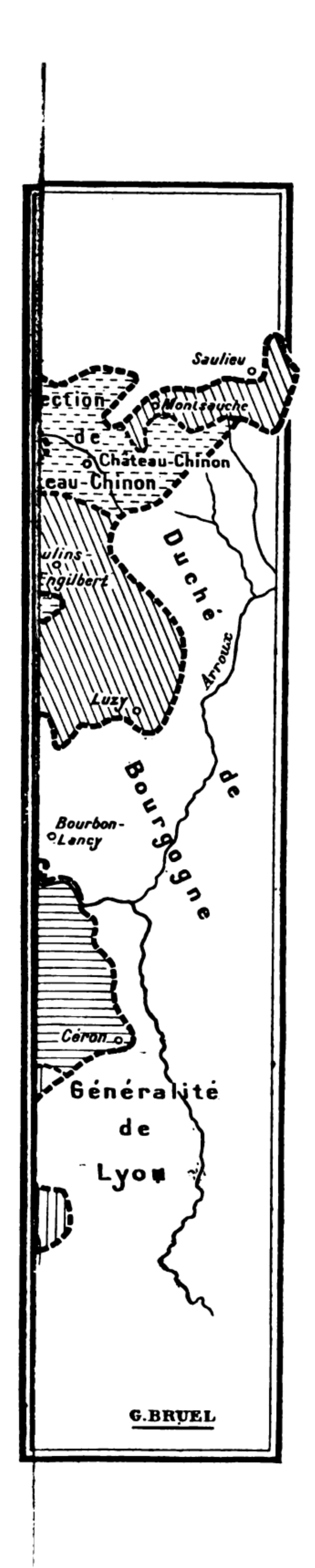
Le président de la sous-commission d'habillement et d'équipement instituée par l'Assemblée nationale, prévint le préfet, le 24 mai 1871, qu'il résulterait d'informations parvenues indirectement à la commission parlementaire des marchés que le corps des francs-tireurs de l'Allier stationnant vers le milieu de février dernier au camp de Pont-du-Château, aurait, au moment même de son licenciement, reçu des distributions d'habillements neufs au complet, consistant pour chaque homme en une tunique, un gilet, un pantalon et une paire de souliers. Le président demandait des renseignements à ce sujet.

L'intendant de la 20e division fait savoir au préfet, qu'examen fait de la comptabilité de son prédécesseur, la seule distribution d'effets reçus par les Eclaireurs de l'Allier au camp de Pont-du-Château est à la date du 21 février et consiste en 55 chemises, 55 capotes et 55 cravates. Le corps n'a dû être licencié que le 8 mars.

Ainsi, et ce sera le mot de la fin, lors de son licenciement le 8 mars (évidemment depuis le 21 février il n'avait plus été fait de recrues), près de quatre mois après le décret autorisant sa formation, l'escadron n'avait pu être amené au complet de 80 hommes ; il ne contenait encore que 55 cavaliers.

E. DELAIGUE.




Saulieu
ection
de
eau-Chinon
Montsauche
Château-Chinon
ulins-
Engilbert
Duché
Arroux
Luzy
de
Bourgogne
Bourbon-
Lancy
Céron
Généralité
de
Lyon
G.BRUEL



Les Régions Economiques et le Bourbonnais (1)

(Suite)

L'histoire nous apprend donc que le Bourbonnais et l'Auvergne ont été souvent liés, plus ou moins complètement, l'un à l'autre, et que, depuis sept ou huit siècles, le Bourbonnais a vécu d'une vie propre, ne dépendant que fort peu des provinces voisines, sur lesquelles il déborda même parfois.

Faut-il s'étonner, après cela, de voir mille liens administratifs nous rattacher encore à l'Auvergne? Clermont n'est-il pas le chef-lieu de la 13e région militaire, de la 13e légion de gendarmerie, de l'arrondissement minéralogique, de celui du génie rural, de l'Académie dont nous dépendons; Riom n'est-il pas le siège de la cour d'Appel, pendant que Moulins possède la 21e Conservation des Eaux et Forêts, qui comprend le Puy-de-Dôme. Par contre, il est vrai, notre évêque est suffragant de l'archevêque de Sens, pendant que nous dépendons de Mâcon pour la remonte, de Cluny pour les haras et de Bourges pour l'Office Régional Agricole et pour le canal du Berry.

On le voit, lorsque le département de l'Allier ne relève pas directement de Paris, il dépend presque toujours du Puy-de-Dôme ou est relié à lui de façon assez étroite.

Si l'on se place maintenant au point de vue économique, on doit constater que notre département est surtout agricole, bien qu'il possède des mines importantes, des industries non négligeables et d'importantes stations thermales, dont certaines ont une réputation mondiale.

(1) Voir *Bulletin* 1921, pages 152, 325.

Il existe, en Bourbonnais, quatre dépressions, jalonnées autrefois par des lacs dans lesquels se sont formés des dépôts importants de charbon. Ces dépressions sont celles de Bert; Souvigny, Noyant, Le Montet, prolongée en Auvergne par la Bouble, Saint-Eloi, Messeix et Champagnac; Villefranche, Montvicq, Doyet, Bézenet, Commentry; Meaulne, Estivareilles. Ces mines sont plus ou moins exploitées et ont fourni, au total, en 1917, 525.000 tonnes de charbon pour le département de l'Allier. Malheureusement, le bassin de Commentry paraît s'épuiser, ce qui est un grave danger pour Montluçon, obligé, dès maintenant, d'importer de divers points de France et d'Angleterre de grosses quantités de charbon ou de coke. Montluçon est donc directement intéressé à la mise en exploitation rapide du bassin de Souvigny, à l'amélioration des communications ferroviaires avec cette localité et même à la création d'un canal Montluçon-Moulins, qui tangenterait ce bassin houiller. Enfin, à Buxières-les-Mines, on exploite des schistes bitumeux que l'on distille. Cette exploitation serait, paraît-il, susceptible d'un grand développement (1).

Des gisements de fer, de cuivre, de wolfram, d'antimoine, de plomb, de manganèse, existent en divers points du Bourbonnais. Leur exploitation a souvent été abandonnée, non par suite du manque de richesse des filons, mais bien à cause de l'éloignement des voies d'eau (rivières navigables ou canaux), qui seules permettent des transports économiques à grandes distances. C'est la même raison qui a paralysé le développement de nombreuses carrières exploitées dans notre région, où l'on trouve d'importants gisements de kaolin, de gypse, de pierres à chaux, de marbre, de granit, de terres réfractaires, de geysérite, de pierres pour construction, empierrement et ballast.

Au point de vue industriel, il faut d'abord citer Montluçon, avec ses fonderies et ses importantes usines métallurgiques, sa glacerie, sa verrerie, son usine de produits chimiques, sa manufacture de faux-cols et de manchettes, etc.; puis, Commentry, avec ses forges et chaîneries; les tréfileries de Tron-

(1) P. Maisons, *la Nature*, 1921, p. 254-255.

çais; les verreries de Souvigny, de Cusset et de Saint-Yorre; Moulins avec ses tanneries réputées, ses scieries importantes et les nouvelles industries créées pendant ou depuis la guerre: bonneterie, chaussures, cachets pharmaceutiques, machines à bois, etc. Enfin, dans tout le département, on trouve diverses brasseries et malteries, ainsi qu'un grand nombre de minoteries et de moulins.

L'industrie thermale amène à Vichy plus de 100.000 baigneurs, pendant que 6.000 vont à Néris et 4.000 à Bourbon-l'Archambault. Vichy expédie près de 30 millions de bouteilles d'eau, dont 17 millions vont à l'étranger (plus de 6 millions dans les deux Amériques).

La forêt de Tronçais, les gorges du Cher et de la Sioule, la Montagne Bourbonnaise, les diverses curiosités archéologiques disséminées dans tout le département, font de l'Allier une contrée toute désignée pour le tourisme des baigneurs de nos stations thermales, ainsi que pour ceux qui viennent en Auvergne, puisque l'automobile permet de circuler facilement. C'est une raison de plus pour qu'une liaison intime existe entre tous nos groupements thermaux, nos syndicats d'initiative et ceux qui ont pour centre Clermont-Ferrand. L'union nous permettra d'organiser de façon aussi parfaite que possible nos hôtels, nos circuits automobiles et nous pourrons faire connaître à l'étranger, tout spécialement dans les deux Amériques, nos importantes stations thermales, ainsi que les beautés touristiques qui les entourent.



Les espèces de froment cultivées en Bourbonnais sont très voisines de celles cultivées dans le Cher. Ce sont des blés tendres, alors qu'en Auvergne on récolte surtout des blés durs (variété Poulard), utilisés pour la fabrication des pâtes alimentaires. En Basse-Auvergne, on récolte trois à quatre fois plus de seigle que dans l'Allier, où l'emploi d'amendements et d'engrais nous ont permis de réduire les surfaces occupées par cette céréale pour lui substituer le froment. Le Berry cultive encore moins de seigle que nous. Les orges de la région de Gannat et de Saint-Pourçain, analogues à celles de la Limagne

Auvergnate, sont utilisées sur place pour l'élevage ou par les malteries locales et l'excédent est employé par la Société des Grandes Malteries d'Auvergne.

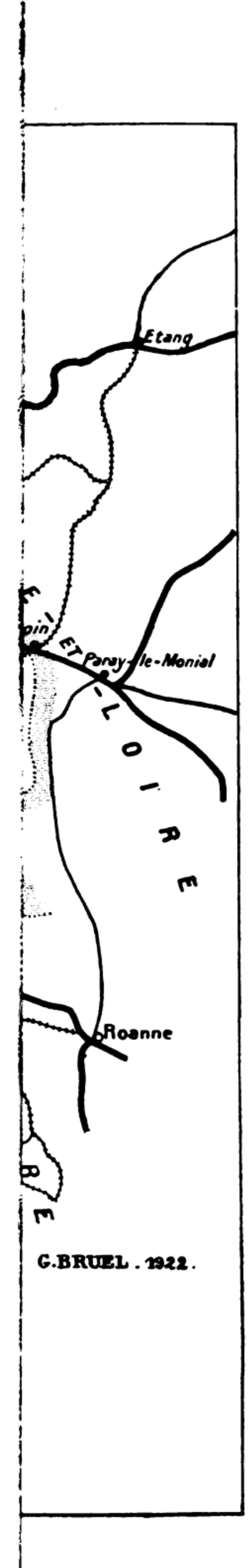
Notre gros bétail appartient à la race charolaise; aussi nos intérêts se confondent sur ce point avec ceux des départements de la Nièvre, du Cher et de l'arrondissement de Charolles, qui ont le même Herd-Book (1). Il est bon cependant de remarquer que la race blanche gagne du terrain vers le Sud, où elle atteint Billom et Issoire, en Limagne, ainsi que Saint-Gervais, dans la vallée de la Sioule, refoulant vers les montagnes la race ferrandaise, qui est excellente laitière et permet de faire de délicieux fromages. Nous possédons beaucoup moins de moutons que le Berry et l'Auvergne. Les vignobles de Saint-Pourçain et du Sud du département, les vergers des environs de Vichy, nous créent des intérêts communs avec ceux du vignoble auvergnat et avec ceux de l'industrie fruitière de Clermont-Ferrand.

Le Puy-de-Dôme et l'Allier sont boisés à peu près également : 11 % de leur superficie totale et l'on y trouve les mêmes essences, mais en proportions variables : chênes (plus abondants en Bourbonnais), hêtres, résineux divers (en plus grand nombre en Auvergne). Nos forêts prolongent celles d'Auvergne, puisqu'elles sont sur les contreforts du Massif Central; aussi l'administration les a réunies dans une même circonscription, la 21e Conservation, qui a son centre à Moulins.

Nous élevons des carpes, des tanches et quelques brochets dans les nombreux étangs, qui sont répartis dans 301 communes (sur 321) et qui couvrent une superficie de 2.876 hectares. L'existence de ces étangs nous rapproche du Cher (1.570 hectares d'étangs), de l'Indre (5.826 hectares), du Loir-et-Cher (6.824 hectares), de la Nièvre (1.369 hectares) et de Saône-et-Loire (3.818 hectares), où l'on élève les mêmes espèces de poissons que nous, alors que les lacs et les cours d'eau du Puy-de-Dôme (1.144 hectares) contiennent en outre des truites, des ombles.

(1) En 1921 le Herd-Book de la race charolaise comptait 12.501 bêtes inscrites dans 11 départements. La Nièvre en avait 5.906 (47,2 %), l'Allier 2.585 (20,6 %), Saône-et-Loire 1.827 (14,6 %), le Cher 990 (7.9 %), le Puy-de-Dôme 10.




Etang
Paray-le-Monial
ET
LOIRE
Roanne
G.BRUEL . 1922 .



etc., c'est-à-dire des espèces spéciales aux eaux vives des montagnes (1).

Au point de vue constitution de la propriété, on oppose souvent le Bourbonnais au Puy-de-Dôme, en qualifiant le premier de pays de grande propriété et le second de pays de petite propriété. C'est en réalité schématiser un peu trop. En effet, d'après les statistiques officielles, on appelle grandes propriétés celles de plus de 40 hectares, petites propriétés celles de moins de 10 hectares et propriétés moyennes celles qui sont comprises entre les deux. La grande propriété couvre 60 % de la superficie totale de l'Allier et 32 % de celle du Puy-de-Dôme. La moyenne propriété règne surtout sur les coteaux auvergnats et occupe 42 % de la superficie du Puy-de-Dôme. Le qualificatif de petite propriété ne s'applique qu'à la Limagne, tant au nord qu'au sud d'Aigueperse. La propriété y est même très morcelée, puisque nombre de pièces de terre n'ont que 50 ou 100 mètres carrés. En réalité, au point de vue constitution de la propriété, l'ensemble de nos deux départements diffère, mais pas de façon profonde, fondamentale. En effet, si la grande propriété caractérise le nord-est du département de l'Allier, la petite propriété règne en maîtresse autour de Saint-Pourçain, Cusset, Gannat, Huriel et Marcillat.

Enfin, on répète souvent que le métayage, fort répandu en Bourbonnais (17.171 métayers en 1892), nous rapproche plus du Berry et du Nivernais que de l'Auvergne. Or, en 1908, le Puy-de-Dôme comptait 6.979 métayers, pendant qu'en 1892 le Cher en avait 4.000 et la Nièvre seulement 1.300.

Ces diverses constatations expliquent que le Ministère de l'Agriculture ait rattaché notre département, par arrêté du 25 avril 1919, à l'Office Régional du Centre, qui a pour chef-lieu Bourges et qui comprend: le Loiret, l'Yonne, la Nièvre, la Creuse, le Cher, la Haute-Vienne, l'Indre, le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire. C'est une circonscription beaucoup plus vaste qu'une région économique et rien, par ailleurs, n'obligeait deux ministres à créer chacun pour leurs besoins, des circonscrip-

(1) *Congrès de l'Etang*, 1918, pp. 26 et 27.



tions d'étendues égales, superposables ou multiples les unes des autres.

⁂

Lorsqu'on étudie un pays, une contrée pour chercher à discerner quel sera son avenir économique et à quel centre d'attraction voisin il a intérêt à s'associer, on est fatalement amené à attacher une importance considérable aux moyens de communication et aux diverses sources d'énergie qu'il peut ou pourra utiliser.

Nos rivières sont en partie navigables pour des radeaux ou pour de petites embarcations à fond plat et elles ont été fort utilisées autrefois, lorsque les moyens de transport terrestre étaient quasi inexistants. Depuis l'époque où notre admirable réseau routier a commencé à être constitué (son origine remonte à moins de deux siècles et demi) et surtout depuis la création de nos réseaux ferrés à voie large et étroite, on n'utilise plus ces voies d'eau naturelles et, pour compléter ces moyens de communication faciles et permanents, il faut créer des canaux. Or, le Massif Central ne se prête pas facilement à la construction de canaux; aussi, notre département n'est-il que tangenté par le canal du Berry et le canal latéral à la Loire. Cependant, une branche du canal du Berry, qui est à petite section, pénètre dans notre département sur 26 kilomètres et atteint Montluçon depuis 1834-1839.

Montluçon, qui ne comptait, en 1827, que 4.600 habitants, n'a pu devenir une grande ville industrielle (35.326 habitants en 1921), que grâce à l'existence du bassin houiller de Commentry, complété par l'ouverture du canal du Berry (qu'il faut transformer en canal à grande section), et à la création de voies ferrées, mettant Montluçon en relations avec les quatre points cardinaux. En 1911, le port de Montluçon a eu un mouvement total de 347.000 tonnes, pendant que la gare transportait, en 1902, 619.000 tonnes, ce qui montre bien que canal et chemin de fer sont deux organes complémentaires, qui, loin de se nuire, s'entraident et sont solidaires l'un de l'autre (1).

(1) A. VACHER, « Montluçon, essai de géographie urbaine », *An. de Géographie*, 1904, pp. 121-137.

Pour tirer partie de toutes les richesses que recèle notre département et spécialement de celles qui y sont à l'état latent, il faut que le Bourbonnais soit traversé par le canal de pénétration de la vallée de l'Allier et soit coupé d'est en ouest par le canal Dompierre-Moulins-Montluçon, tronçon du canal qui mettra un jour les bassins du Rhône et du Rhin en relation directe avec l'Océan.

Une commission interdépartementale, créée en 1916, a mis au concours, en 1918, le premier de ces canaux et les projets déposés ont été soumis à un jury qui a prononcé. Il faut maintenant faire la synthèse de ces divers projets et passer rapidement à l'exécution. Le programme, très judicieusement conçu, prévoyait à la fois l'aménagement du bassin de l'Allier pour créer des forces hydro-électriques, l'irrigation de surfaces aussi grandes que possible et enfin l'avant-projet d'un canal, à large section, outillé à la moderne, remontant jusqu'à Brassac-les-Mines ou jusqu'à Brioude. Le projet le plus complet (il prévoit même l'aménagement de l'Allier jusqu'à Langeac), coûterait 620 millions. On a pris pour base de cette évaluation les prix d'avant-guerre multipliés par le coefficient 1,5. Il faut remarquer que ce projet prévoit la création de grandes chutes artificielles et de barrages, permettant d'obtenir environ 200.000 kilowatts.

Actuellement, le département de l'Allier est assez bien desservi et relié aux régions voisines par des lignes de chemin de fer à voie large, à une ou deux voies. Les communications avec Paris, Lyon, Clermont-Ferrand sont faciles et rapides. A partir du premier juin 1921, un express Bordeaux-Strasbourg, faisant pendant au Lyon-Nantes et au Lyon-Bordeaux, traversera le département. La création de cet express provoquera sans doute des améliorations de profil à la voie Moulins-Montluçon, ainsi que le doublement de la voie de Moulins à Villefranche. En attendant d'être carrefour de canaux, le Bourbonnais est dès maintenant un nœud important de chemins de fer, ce qui correspond bien à sa position au centre de la France, dans une zone de traversée relativement facile, puisque sur les lisières du Massif-Central.

Pour mettre en lumière nos facilités de relation avec les



grands centres voisins, nous avons dressé le tableau suivant, qui donne leurs distances à chacun des chefs-lieux d'arrondissement et le total de ces distances :

TRAJET		DISTANCES	
		PARTIELLES	TOTALES
Clermont -	Moulins	109 kilm.	340 kilomètres.
—	Gannat	41 —	
—	Lapalisse	83 —	
—	Montluçon (par Gannat ou par Volvic-Lapeyrouse)	109 —	
Bourges -	Moulins	109 —	360 —
—	Gannat	175 —	
—	Lapalisse	169 —	
—	Montluçon	109 —	
Limoges -	Moulins	237 —	883 —
—	Gannat	224 —	
—	Lapalisse	266 —	
—	Montluçon	156 —	
Dijon --	Moulins	196 —	990 —
—	Gannat	262 —	
—	Lapalisse	255 —	
—	Montluçon	277 —	

Sans aucun doute, nos relations avec Clermont-Ferrand sont les plus courtes, donc les moins coûteuses et aussi les plus rapides. Elles vont d'ailleurs s'améliorer lorsque diverses lignes en construction seront achevées : celle de Montluçon-Goutières, par Néris, Marcillat et Pionsat, qui rapprochera Montluçon de 11 kilomètres de la capitale de l'Auvergne, celle de La Ferté-Hauterive-Gannat par Saint-Pourçain, qui réduira la distance Moulins-Clermont de 10 kilomètres et évitera l'arrêt de Saint-Germain-des-Fossés. Les lignes Riom-Vichy (41 kilomètres) et Maringues-Randan relieront les stations thermales du Puy-de-Dôme à Vichy et faciliteront les communications de l'arrondissement de Lapalisse avec Clermont-Ferrand, surtout si l'on construit la ligne Cusset-Lapalisse, qui sera sans doute prolongée un jour sur Digoin, ce qui mettrait en relation directe l'Auvergne avec la Bourgogne, l'Alsace et la Lorraine.

Le département de l'Allier est desservi par un réseau ferré à voie étroite assez développé (436 kil.), mais construit sans plan d'ensemble, ce qui est fort regrettable, tant au point de vue intérieur qu'au point de vue des liaisons avec les départements voisins auxquels nous ne sommes reliés qu'à Sancoins, Digoin et Lavoine.

Le réseau actuel comprend :

1° Une ligne est-ouest : Digoin, le Donjon, Trezelles, Varennes, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Chantelle (avec embranchement sur Ebreuil), Montmarault, Commentry, Marcillat (184 kil.).

2° Une ligne nord-sud : Sancoins, Lurcy-Lévy, Cosne-sur-l'Œil, Villefranche, Montmarault, Lapeyrouse (88 kil.).

3° Une ligne Moulins, Bourbon-l'Archambault, Cosne-sur-l'Œil (57 kil.).

4° Une ligne Dompierre, Jaligny, Lapalisse, le Mayet-de-Montagne (67 kil.).

5° Une ligne Vichy, Cusset, le Mayet-de-Montagne, Lavoine, Saint-Just-en-Chevalet (Loire) (40 kil.).

Avant la guerre, on projetait la construction des lignes :

a) Moulins-Decize (avec embranchement sur Dornes), qui devrait être prolongée dans la Nièvre jusqu'à Saxi-Bourdon (près Saint-Saulge).

b) Bourbon-l'Archambault, Cérilly, Laugière, ce qui permettrait de gagner directement Bourges, tout en se reliant à l· ligne Sancoins, Saint-Amand-Montrond.

c) Cosne-sur-l'Œil, Hérisson, Vallon-en-Sully.

Les difficultés de traction en montagne ont sans doute empêché le Puy-de-Dôme de faire construire des voies ferrées de 1 mètre, mais la traction électrique, modifiant heureusement les conditions d'exploitation des chemins de fer à fortes pentes, il est probable que, d'ici 20 ans, l'Auvergne commencera à se couvrir de tramways et de chemins de fer à voie étroite, auxquels nous aurons intérêt à être soudés, ce qui nécessitera des accords que la 17e Région économique facilitera.

Le 11 mai 1914, le Conseil Général du Puy-de-Dôme avait

concédé à la Société des Autobus départementaux du Puy-de-Dôme 19 lignes, d'un développement total de 576 kilomètres. Il est à désirer que certaines de ces lignes soient prolongées jusqu'en Bourbonnais et que les limites de départements ne soient plus comme des limites d'états, que des voies de communication ne peuvent franchir qu'après de longues négociations diplomatiques.

Dès maintenant, des services automobiles desservent tous les jours ou plusieurs fois par semaine : 1° Moulins-Neuilly-le-Réal ; 2° Moulins-Decize ; 3° Moulins-Montmarault ; 4° Moulins-Saint-Pourçain-Vichy.

(*A suivre.*) G. BRUEL.





Le Père Bobynet, Jésuite
et son « Horographie ingénieuse »

Nous ne connaissons pas encore toutes nos richesses littéraires et scientifiques. Notre érudit confrère M. Roger de Quirielle nous permettra de marcher un peu sur ses brisécs et de parler du Père Bobynet qui a échappé à ses recherches, lors de la publication de son intéressante *Bio-Bibliographie des écrivains anciens du Bourbonnais* (1).

A dire vrai, je sais peu de chose du Père Bobynet qui me fut rappelé, en l'an de grâce 1912, par le catalogue d'avril de la librairie Paul Chéronnet, 19, rue des Grands-Augustins, à Paris. Page 12, on y pouvait lire ce qui suit :

« 3401 Bobynet (Le P.), jésuite, né à Montluçon, en 1593. (*L'horographie ingénieuse. Contenant des connaissances et des Curiositez agréables dans la composition des cadrans.*) 24 grav. en taille-douce. Paris, 1663, in-12, couv. parch. (Rare). 10 fr. »

De suite je signalai à M. de Quirielle la trouvaille faite, pensant que peut-être il aurait le désir de faire entrer dans sa belle collection d'auteurs bourbonnais l'œuvre du jésuite montluçonnais, et de fait, elle s'y trouve maintenant.

Je laisse à notre aimable et érudit confrère, M. de Quirielle, le soin de parler de l'*horographie ingénieuse* et de ses diverses éditions, aussi bien que des autres œuvres du Père Bobynet. Nous trouverons tout cela un jour, espérons-le, dans une seconde édition de la *Bio-Bibliographie des écrivains anciens du Bourbonnais.*

Quant à la biographie du P. Bobynet, elle nous est fort peu connue. Les divers dictionnaires biographiques ne nous apprennent rien de bien précis et la documentation est nulle. Tous ces dictionnaires se sont copiés l'un l'autre et leurs renseignements sommaires sont

(1) Moulins, H. Durond, et Paris, A. Durel, 1899.



empruntés en somme au P. Sotwel, auteur de la bibliographie des membres de la Cie de Jésus.

Au point de vue biographique comme au point de vue bibliographique, nous ne sommes pas plus avancés en 1921 que ne l'était en 1872 M. Bouchard, qui s'était documenté dans la *Biographie Didot* (1).

Au point de vue biographique, quand nous aurons dit que Pierre Bobynet naquit à Montluçon, en 1593, fut reçu dans la Société de Jésus dès l'âge de 12 ans, qu'il professa pendant vingt ans la philosophie et la théologie, fut recteur des collèges de Moulins et de Quimper-Corentin et mourut à Orléans, des suites d'un catarrhe chronique, le 25 juin 1668, nous aurons répété tout ce que l'on sait de lui à l'heure actuelle. Le P. Stowel le silhouette au point de vue moral : homme d'une piété remarquable, d'une grande soumission à l'égard de ses supérieurs, et d'une amabilité et d'une patience qui le faisaient aimer de tout le monde.

Ce bref éloge, en vérité, fait regretter de n'en pas savoir plus long sur le pieux jésuite, notre compatriote.

J'ai bien cherché à en apprendre davantage en m'adressant aux Archives de l'Allier. Je comptais sur la collection des Gozis. J'ai bien scruté le dossier des Bobinet, à Montluçon, mais en vain, hélas ! Humble et caché par delà le tombeau, le Père Pierre Bobynet n'y figure pas.

A mon sens, on ne saurait douter toutefois que l'auteur de l'*horographie ingénieuse* ne soit de cette famille, car elle était... Jésuitique.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans des Gozis, au sujet de *Françoise Bobinet*, née le 18 décembre 1658, sœur converse au couvent des Ursulines de Montluçon, morte le 28 novembre 1689, fille de Gilbert Bobinet, sieur de Crevallas, maître et marchand tanneur, et de Françoise Urban, sa première femme.

« ..... C'estoit une très bône âme, simple, douce et innocente, dont le principal élément estoit la piété, et qui vécû toujours dans le siècle avec beaucoup de vertu et d'édification, estant une fille de famille, qui appartenoit à des personnes de considération dans cette ville, et plusieurs de ses proches estant religieux de la compagnie de

(1) Cf. *Histoire du Collège de Moulins*, par Ernest BOUCHARD, avocat, 2e édition. Moulins, Desrosiers, 1872, pages 69-72.



Jésus y sont considérés pour leur mérite, mais elle préféra la condition de sœur converse en ce monastère à celle de religieuse de chœur, qu'elle pouvoit avoir dans une communauté d'un autre ordre... »

Si la généalogie des Bobinet, donnée par des Gozis, passe sous silence le R. P. Bobynet, en étudiant de près la filiation de cette honorable famille montluçonnaise, je ferais volontiers du Père Pierre Bobynet, un des nombreux enfants issus de l'union de Léonard Bobinet, marchand tanneur, bourgeois de Montluçon, et de Gabrielle de Luc ou Duluc.

Des Gozis pense que Léonard Bobinet naquit vers 1540 et se maria aux alentours de 1570. Ce sont là dates purement approximatives, et comme Léonard eut un fils, Pierre Bobinet, né à Montluçon le 20 septembre 1593, on peut se demander si notre jésuite n'était pas un frère jumeau de ce Pierre Bobinet, lequel, marié par contrat du 10 juillet 1616 à Isabelle Herminy, en eut 6 enfants, à moins que, par erreur, Des Gozis n'attribue au laïc l'acte de baptême du jésuite.

Un fait certain, c'est que le P. Bobinet déclaré montluçonnais, appartenait à cette prolifique famille.

Un P. Bobinet, Jésuite, mourut à la maison professe, à Paris, le 3 novembre 1694 et fut inhumé dans l'église Saint-Louis, dépendant de ladite maison professe des Jésuites (1). Ce P. Bobinet ne doit pas être confondu avec notre auteur, car outre que né en 1593 il aurait été un peu plus que centenaire, nous savons par le Père Sotwel et ses copistes, que notre Pierre Bobynet mourut à Orléans, le 25 juin 1668.

Les maigres renseignements qui précèdent laissent entière la question Bobynet. Ils la posent sans la résoudre. Puissent nos érudits bibliophiles, les consciencieux chercheurs de notre compagnie et nos confrères « *Les amis de Montluçon* », trouver la solution de ce petit problème bio-bibliographique intéressant pour notre histoire provinciale.

PHILIPPE TIERSONNIER.

(1) Voir : *Inscriptions de la France du* Vᵉ *au* XVIIIᵉ *siècle*, publiées par F. de Guilhermy, t. Iᵉʳ, ancien diocèse de Paris, p. 522. Impˡᵉ Nˡᵉ, 1873.





La Navigation à Vapeur
sur l'Allier

Il y a quelques années, j'ai publié des *Notes relatives à la navigation sur l'Allier*, mais j'avais omis, faute de renseignements, de parler de la navigation à vapeur sur ce fleuve. Aujourd'hui, je vais tenter de combler cet oubli.

Je n'apprendrai rien à mes lecteurs en rappelant que la navigation à vapeur est une invention absolument française, mise au point et exploitée par les Anglais ou les Américains.

Le 25 septembre 1707, un docteur en médecine de Blois, Denis Papin, que la révocation de l'Edit de Nantes avait obligé de s'expatrier, lance le premier bateau à vapeur sur le Weser, en terre allemande. Parti de Cassel, le bateau arrive à Minden, et comme la machine se conduit bien, Papin forme le projet de pousser jusqu'à Brême, peut-être jusqu'à Londres. C'est alors qu'une bande de mariniers, poussés par la crainte de la concurrence, se jettent sur le bateau et le brisent à coups de hache. Papin en mourut de chagrin et dans la plus noire misère, deux ans après.

En 1772, deux officiers de la légion de Lorraine, le comte d'Auxiron et M. Monnin de Follenai, lancent à l'Ile des Cygnes, à Paris, un bateau à vapeur; ils annoncent que, le 21 avril, ils remonteront la Seine jusqu'au Pont-Neuf. Mais, la nuit avant le jour fixé, leur bateau sombre, peut-être frappé par une main anarchiste. Nos deux officiers, faute d'argent, ne peuvent continuer leur tentative et passent la main à un officier d'artillerie, au marquis de Jouffroy, qui, le 23 juillet 1783, avec un bateau à vapeur de son invention, remonte la

Saône, de Lyon à l'Ile Barbe. Aussitôt, il adresse au roi une demande de privilège pour son invention; Louis XVI renvoie cette demande à l'Académie des Sciences. Cette haute compagnie, avant de se prononcer, exige que des essais soient faits devant elle, sur la Seine: c'était trop demander. Jouffroy ne peut ou ne veut transporter son bateau jusqu'à Paris. Il se contente d'établir un service régulier entre Chalon et Lyon, service qui fonctionna pendant plusieurs mois.

La Révolution interrompt les études du marquis, qui, l'un des premiers, émigre et va se ranger sous le drapeau de Condé, puis passe en Angleterre; ce n'est qu'après l'amnistie du 6 floréal an X (1802) qu'il rentre en France et reprend ses recherches; mais, ruiné, sans ressources, il ne peut rien tenter.

En 1802, après la rupture de la paix d'Amiens, au moment où Bonaparte songe à traverser la Manche, avec une armée réunie au camp de Boulogne, un aventurier américain, Fulton, adresse au Premier Consul les plans d'un bateau à vapeur, et, le 3 août 1803, il vient faire un essai à Paris même. Ces propositions ne furent pas acceptées et Fulton rentra dans son pays, où, en 1807, il organisa un service régulier de bateaux à vapeur, entre New-York et Albanie, sur l'Hudson.

Sous la Restauration, la qualité d'émigré était un titre aux faveurs royales. Le comte d'Artois se déclara le protecteur du marquis de Jouffroy et lui fournit les moyens pour reprendre ses essais. Le « Charles-Philippe » fut lancé à Bercy, en 1816, et, le 16 août, il descendit la Seine jusqu'aux Tuileries. Louis XVIII fit rouler son fauteuil jusqu'à l'une des fenêtres du palais pour le voir passer. Mais ce beau jour n'eut pas de lendemain: le bateau fut incapable de remonter le faible courant du fleuve. Jouffroy, ruiné, dut accepter une place aux Invalides, où il mourut du choléra, en 1832, à peu près oublié.

Les Anglais avaient été plus heureux dans leurs recherches. Dès 1812, il y avait des bateaux à vapeur en Ecosse. L'année même de l'insuccès de Jouffroy, un officier de la marine française, le capitaine Andriel, fit l'acquisition, en Angleterre, d'un bateau à vapeur, l' « Elise », avec lequel, après avoir traversé la Manche, il remonta la Seine jusqu'à Paris, et vint mouiller au pont d'Iéna, au milieu des applaudissements de

la foule et des salves d'artillerie. Bientôt, l' « Elise » établit un service régulier entre Rouen, Elbeuf et Paris, et, dès 1823, il y eut des services de bateaux à vapeur sur tous les fleuves de France. Sur la Loire, un service de Nantes à Angers fut créé, en cette année 1823, puis fut prolongé jusqu'à Orléans, en 1829, par la Compagnie des Hirondelles. Malheureusement, un bateau construit sur les mêmes plans que ceux de cette société, fit explosion à Lyon, en 1829, faisant de nombreuses victimes parmi les passagers et cet accident jeta un froid sur ce mode de locomotion, cependant si agréable.

L'ingénieur Gache prit, le 1er octobre 1836, un brevet pour « *bateaux à vapeur inexplosibles* » et, peu après, s'associa avec le marquis de la Rochejacquelin, neveu du grand chef vendéen, pour exploiter ce brevet. A cet effet, ils fondèrent un atelier de construction à Nantes. Trois ans après, le baron de Luckner fondait la Société des « *Inexplosibles de la Basse-Loire* » et organisait un service régulier de bateaux à vapeur, entre Orléans et Nantes.

L'année après, en 1840, notre baron créait la Société des « *Inexplosibles de la Haute-Loire* » et organisait un service de navigation d'Orléans à Nevers. C'est alors qu'un Moulinois rêva de doter sa ville d'un bateau à vapeur de Moulins à Nevers.

Maximilien-Louis Ducloux, comte de l'Estoile, né à Moulins, le 15 avril 1806, avait été admis à Saint-Cyr, en 1822. Sorti le second de sa promotion, il était entré, en 1827, à l'Ecole d'Etat-major. Au sortir de cette école, il travailla à la Carte d'état-major, en Vendée, puis participa à la prise d'Alger, où il fut blessé à la main. Après les journées de juillet 1830, Max de l'Estoile fut du nombre de ces jeunes officiers royalistes qui refusèrent leurs services au roi citoyen, et il rentra dans ses foyers, mais bientôt l'oisiveté lui pesa ; il essaya du journalisme, puis rêva au commerce et à l'industrie. C'est alors qu'il fit un voyage à Nantes et s'aboucha avec le baron de Luckner et le marquis de la Rochejacquelin. Ceux-ci le poussèrent à organiser une société de navigation à vapeur sur l'Allier, de Nevers à Moulins, et même à Vichy.

Max de l'Estoile était d'une haute intelligence, mais un peu rêveur. Il se laissait facilement convaincre sans étudier à fond

les questions. Dès son retour à Moulins, il s'occupa de l'organisation d'une Société de bateaux à vapeur inexplosibles sur l'Allier, dont M. Watelet, notaire à Moulins, rédigea les statuts le 27 février 1840. Cette société était au capital assez modeste de 140.000 francs, divisé en 280 actions de 500 francs. Son but était l'exploitation d'un service de navigation à vapeur de Nevers à Moulins, pour voyageurs et marchandises légères, avec prolongement si possible jusqu'à Vichy, et de Nevers à Decize, avec prolongement jusqu'à Digoin, et même jusqu'à Roanne, et tant à l'aller qu'au retour.

La Société devait commencer son service le plus rapidement possible et, pour ce, acheta son premier bateau à l'usine La Rochejacquelin, de Nantes, en même temps qu'elle signerait un traité avec la Société des inexplosibles de la Haute-Loire. Ces deux sociétés ne devaient se faire aucune concurrence, se transmettre leurs voyageurs, auxquels elles assuraient des places par préférence. La Société de l'Allier devait être administrée par neuf administrateurs. M. de l'Estoile était nommé « directeur général et gérant », aux appointements de deux mille francs par an, plus vingt pour cent sur les bénéfices.

Les principaux actionnaires etaient : MM. Brunet-Delatour, Théogène de Labrousse, Dorothé de Chalus, Comtesse de Chazeron, Ve Baudinot, Ve Pavy, Ve Dugravier, Louis Deborge et Frédéric Deborde, banquiers, de Séréville, Jourdier de la Charnée, Moreno de Mora, vicomte de Fradel, Devaulx de Villemouse, Devaulx de Chambord, Louis et Jacques Tallard, le baron de Bonnefoy, Vernin d'Aigrepon, Ch. Legros, Préveraud de la Bouteresse, Querry, de Tarrade, Decluny, Pinston, Lherbier (maître marinier), Escrot d'Estrée, De Bernard, Félix de Conny, le marquis de Bellenave, de Chavigny, le comte du Buisson, le comte de Dormy, le comte de Champfeu, le marquis de Chabanne de Lapalisse, Charbon de Valtange, etc., qui nommèrent comme administrateurs MM. Charrier, maire de Moulins, le baron de Labrousse, ancien maire, de Saint-Martin, receveur général, de Bonnefoy (Léonce), le comte de Chalus, Picard du Chambon, Jourdier (Elphège), de Valette et Hastier de la Jolivette, chacun propriétaire de trois actions au moins.

A la fin de l'année 1840, le service fonctionnait. L'embarcadère était en aval du pont de Moulins! les départs avaient lieu un jour sur deux, les lundi, mercredi et vendredi; les retours, les mardi, jeudi et samedi. Le départ était fixé à six heures du matin, l'arrivée à quatre heures du soir. De Moulins à Nevers, la distance est de soixante kilomètres environ. le bateau mettait quatre heures à la descente et huit heures à la remonte. Il y avait un court arrêt au Veurdre. Les voyageurs étaient répartis entre deux classes. Le prix était de Moulins à Nevers, ou vice-versa, 4 fr. 50 en première et 2 fr. 50 en seconde. A Nevers, il y avait correspondance avec le bateau d'Orléans (160 kilomètres); le prix de Moulins à Orléans était 15 fr. 50 en première et 10 fr. 50 en seconde. A Orléans, le bateau assurait la correspondance soit avec le bateau d'Angers à Nantes, soit avec la diligence pour Paris. Comme les bateaux ne marchaient pas la nuit, le voyage par eau était plus long, mais bien moins fatiguant et plus reposant que ceux par terre.

La Société des bateaux à vapeur inexplosibles de l'Allier n'eut pas le succès qu'elle escomptait. Si, parmi les actionnaires, si, parmi les administrateurs de la Société, on comptait les plus grands noms du Bourbonnais, les techniciens manquaient. Si, parmi les actionnaires, on comptait un marinier, M. Lherbier, il avait été écarté du conseil d'administration, où sa place aurait du être marquée. La plupart des dirigeants semble avoir ignoré complètement le régime de l'Allier et l'affaire, mal étudiée, fut mal organisée.

La Loire, l'Allier, naissent côte à côte dans les Cévennes, à la même altitude, et jusqu'à leur jonction au bec d'Allier, ne sont que des torrents, qui tantôt ont trop d'eau, tantôt pas assez pour une navigation régulière. Pour l'Allier, sa pente moyenne, dans le département auquel il donne son nom, est de soixante centimètres par kilomètre, mais cette pente est loin d'être uniforme. Après des parties profondes, au courant lent, dit *mouilles*, on arrive à des rapides, à des *jars*, où le tirant d'eau est très réduit et la vitesse très activée. Dans une année, le débit du fleuve sous le pont de Moulins passe de 16 mètres à 300 mètres par seconde; sa largeur minima de soixante-dix mètres à trois cent cinquante en majeure. Enfin, pour tous les

mariniers, la navigation n'y est possible que pendant 185 jours par an en moyenne, car on doit compter sur quinze jours de crue, trente jours de glace et cent-trente-cinq jours de basses eaux, où le tirant d'eau tombe au-dessous de vingt-cinq centimètres.

Le bateau choisi était un grand chaland, du modèle de ceux employés sur la Basse-Loire : il avait trente mètres de long sur six de large, et pouvait transporter deux cent-cinquante voyageurs. La propulsion avait lieu par deux grandes roues à aubes, qui augmentaient encore sa largeur. Enfin, il demandait un tirant d'eau d'au moins trente centimètres. C'était beaucoup trop pour un fleuve n'ayant souvent que vingt-cinq centimètres de tirant. Aussi les ensablements étaient-ils très fréquents, même en aval de Moulins.

Les grands-mères aiment à bercer leurs petits enfants en leur narrant des contes ou des histoires ; moi, je préférais les voyages. Combien de fois ma bonne grand-mère ne m'a-t-elle pas conté le voyage à Paris qu'elle fit en 1842. Elle était partie de Moulins en diligence, à sept heures du soir, et elle était arrivée à Paris le surlendemain, à 9 heures du matin ; très fatiguée par ces 38 heures de voiture, pour son retour, elle choisit la route par eau. De Paris à Orléans, elle fit le trajet en diligence et coucha à Orléans ; puis, le lendemain, de très grand matin, elle s'embarqua sur l' « *Inexplosible* », après avoir pris un billet direct pour Moulins ; le voyage jusqu'à Nevers fut des plus agréable, mais elle arriva très tard en cette ville, où elle coucha. Le lendemain, elle embarqua sur l' « *Inexplosible* » de l'Allier, où, tout de suite, tout alla mal : le bateau, semblable à ceux de Haute-Loire, était trop gros, les eaux de l'Allier étaient déjà basses ; avant d'arriver au Guétin on s'ensabla et l'on dut aller chercher dans un domaine voisin six paires de bœufs pour hâler le bateau. Après un long travail, on put reprendre la route, mais en arrivant près de Villeneuve, nouvel ensablement, et, comme la nuit approchait, on remit le travail au lendemain ; on donna le choix aux voyageurs soit de coucher à bord, sur leurs banquettes, soit de les mettre à terre, et alors, à eux de gagner Moulins, éloigné de trois lieues, par leurs propres moyens. Trouver des voitures fut impossible. Ma

grand'mère préféra faire les trois lieues à pied; elle n'arriva en notre ville qu'à la nuit noire, jurant mais un peu tard qu'on ne la reprendrait plus sur l' « Inexplosible »; et elle fut fidèle à son serment.

La Société avait Vichy dans son privilège; les vieux habitants des rives de l'Allier, entre Moulins et Vichy, aiment à rappeler que le bateau à vapeur remonta une fois, mais une seule fois jusqu'à Vichy; dans le trajet, à la montée, il s'ensabla cinq ou six fois; puis, avant de redescendre, il dut attendre plus de deux mois: la quille du bateau s'était usée sur les cailloux; on dut le radouber. Quand ce travail fut achevé, les eaux étaient si basses qu'il fallut attendre une crue.

En 1843, la Société des Inexplosibles de l'Allier se trouva dans une situation financière des plus difficiles; son capital social, de 140.000 francs, était absorbé; elle fut mise en liquidation. Son directeur général dut accepter un modeste emploi dans l'administration des hospices de Moulins. La Société des Inexplosibles de la Haute-Loire racheta son unique bateau et son privilège et continua le service de Nevers à Moulins; puis elle fusionna avec sa sœur, la Société des Inexplosibles de la Basse-Loire, et devint la Société des Inexplosibles de la Loire. Elle disposait alors de cinq bateaux: *le Nivernais*, *le Charolais*, *le Berry*, *la Haute-Loire* et *le Sully*.

Dans l'annuaire général de l'Allier de 1845, je trouve, page 626, le renseignement suivant:

« Les bateaux à vapeur inexplosibles partent tous les matins
« de Moulins, à six heures moins le quart, pour Nevers, Or-
« léans, Tours et Nantes. Correspondance à Orléans avec le
« chemin de fer pour Paris. »

La première compagnie de bateaux à vapeur sur la Loire avait été la Compagnie des Hirondelles, qui, en 1841, était devenue la Compagnie des Paquebots de la Loire. La Compagnie des Inexplosibles et celle des Paquebots se faisaient une concurrence à mort. Afin de s'enlever des voyageurs, entre les bateaux de chaque Société, c'était une course de vitesse, d'où souvent des abordages, des avaries; c'était entre chaque compagnie à qui baisserait le plus ses prix; au débarquement, les

voyageurs étaient bousculés par les déchargeurs, les porteurs, les garçons d'hôtel, d'où souvent des batailles.

A ces deux compagnies concurrentes vinrent s'en adjoindre deux nouvelles, en 1845, celle des Messageries de la Loire et celle des Remorqueurs de la Loire; mais les plus grands concurrents, à cette époque, furent surtout les chemins de fer, qui commençaient à exploiter le val de la Loire. En 1847, la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Orléans se disposait à ouvrir sa ligne d'Orléans à Angers, lorsqu'elle traita avec les deux Sociétés des Paquebots et des Inexplosibles. Elle leur rachetait leurs privilèges et leurs flottes et fit cesser de suite le service de Moulins à Angers. Je rappellerai que Moulins fut relié à Paris par chemin de fer en 1853. La correspondance se faisait par Saincaize, Bourges, Vierzon et Orléans et, à partir de cette époque, il ne fut plus question de bateaux à vapeur sur l'Allier.

G. MORAND.



Le buste de Cusset

Le remarquable buste en bronze que M. D. de Froment, d'Isserpent, a bien voulu me confier pour le présenter à la Société, a été trouvé vers 1895 par M. Gué, architecte de la ville de Cusset, en faisant faire les fondations de l'hôpital de cette ville. Il a été trouvé dans les fouilles, avec divers objets antiques. Les renseignements relatifs à la découverte nous ont été transmis par notre collègue, M. Duchon, qui ne spécifie pas davantage les circonstances. Le mot « antiques » par lequel M. Duchon désigne la nature des objets qui entouraient le buste, peut s'appliquer aussi bien à des débris gallo-romains ou mérovingiens. Les dimensions sont : hauteur totale, $0^m,18$; hauteur de la tête, $0^m,07$; diamiètre fronto-occipital, $0^m,05$; mento-occipital, $0^m,07$; biauriculaire, $0^m,06$. Le cou mesure, à la nuque, en hauteur, $0^m,017$; au niveau des oreilles, $0^m,027$; diamètre, $0^m,04$. La poitrine mesure, au niveau du sternum, $0^m,10$ de hauteur ; distance maxima des épaules, $0^m,11$. L'épaisseur de la fonte est en moyenne de $0^m,002$ mill. Poids, 780 grammes.

La face, nettement asymétrique, représente un homme avec moustache et barbe en collier. Elle offre un mélange des types romain et gaulois. Les yeux, fendus en amandes, sont si saillants que la pupille surtout à droite est au niveau de la verticale du sourcil. Les pupilles sont perforées. L'orifice des paupières décrit, à droite, un losange allongé ; tandis qu'à gauche, il est presque triangulaire. La paupière inférieure se porte directement en bas, en partant de l'angle interne, ce qui découvre une surface plus grande de la cornée. Les sourcils sont très saillants : le gauche plus que le droit. Le nez prolonge en droite ligne le front et se termine par un lobule épaté. Le front, largement découvert sur les côtés, se rétrécit sur la ligne médiane par une dentelure convexe en bas de la ligne d'implantation. Cette ligne se continue sans interruption de chaque côté avec la barbe, qui s'avance légèrement sur les joues, couvre l'angle de la machoire inférieure et forme, au-dessous du menton, un collier complet, rejoint de chaque côté par les pointes d'une moustache à la gauloise. Ce qui est très notable, c'est que le menton est complètement rasé. La moustache, comme la barbe

et les cheveux, est coupée très court et découvre la lèvre supérieure.

Les oreilles sont mal venues à la fonte.

Le cou est très fort, du type dit proconsulaire. Les épaules, bien dessinées, sont coupées à la naissance des bras, qui n'existent pas.

Tandis que la tête et le cou sont sculptés en pleine saillie, le thorax n'est figuré qu'en avant, sous la forme d'une plaque quadrangulaire, qui permet de distinguer les détails de la fusion. Une large ouverture postérieure permet de voir l'intérieur du cou et de la tête et montre à la partie inférieure du thorax, une saillie horizontale, percée d'un orifice carré, par où une tige quadrangulaire pouvait atteindre le sommet du crâne. Cette tige devait fixer le buste sur une hampe en bois, qui permettait de le porter ou de le déposer dans un lieu consacré à cet effet.

La poitrine présente un vêtement sur lequel on remarque le dessin de folioles imbriquées, à convexité inférieure. Ce vêtement découvre le cou, au-devant duquel il forme des plis verticaux, limités par un triangle saillant, dû au reploiement de l'étoffe, qui vient se rattacher à un bouton, sur l'épaule droite, et descend le long du bras droit, en se repliant sur elle-même. Du côté gauche, une série de plis verticaux semblent indiquer un autre reploiement, symétrique de la même étoffe. Il semblerait qu'il y a là un double vêtement, une tunique collante, à dessins imbriqués, et un manteau (sagum ou sagulum) passant autour du cou et devant la poitrine et pendant de chaque côté, en avant.

La partie inférieure du thorax présente en avant et sur les côtés trois saillies en forme d'écailles pointues, dirigées horizontalement et hautes d'un bon centimètre, qui devaient servir à fixer le buste sur son support.

Notons enfin qu'on remarque sur la gauche du thorax deux meurtrissures profondes, faites par la pioche de l'ouvrier qui a trouvé le buste.

Quelle est la date de ce bronze, et quel personnage représente-t-il? Pour la date, nous n'avons aucun élément. Pour le personnage, nous avons l'impression qu'il s'agit d'un personnage important de l'époque du bas-empire, peut-être un candidat à la pourpre.

Dr de Brinon.

Nos Morts de la Grande Guerre



PIERRE GAUTIER

1884-1917

Dans le trop modeste monument que nous élevons, — depuis la victoire, — dans l'obituaire sanglant du *Bulletin de la Société d'Emulation*, à la mémoire des nôtres qui sont glorieusement tombés pendant la grande guerre, nous devions faire une place à part et de choix à un de nos plus érudits confrères, M. Pierre Gautier, archiviste de la Haute-Marne, mort pour la France à Saint-Dié-des-Vosges, le 12 juin 1917.

Nous regrettons de n'avoir pas ici la place de consacrer à notre compatriote d'adoption une étude complète qui ferait connaître sa captivante nature et justifierait les larmes de sa famille, les regrets amers de ses maîtres et de ses amis, en mettant en relief l'étendue de la perte que fait, en sa personne, l'Erudition (1).

(1) La Société de l'Ecole des Chartes lui a consacré toute une notice lue par son président annuel, M. Delachenal, dans l'assemblée générale du 29 novembre 1917. — Le comte Paul Durieu, membre de l'Institut, a fait de même dans son rapport sur le Concours des Antiquités de France de 1917 (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1917, p. 167). Enfin, de justes éloges parurent aussi sur Pierre Gautier, dans divers journaux : *le Petit Champenois* (15 juin) ; *En Avant* (17 juin) ; *la Croix de la Haute-Marne* (24 juin 1917), etc.

Un de ses amis, M. le chanoine Marcel, supérieur honoraire du Petit-Séminaire de Langres, a publié en 1918, sur lui, à l'imprimerie Champenoise, une forte et documentaire brochure qu'il estimait lui-même trop courte. Au lieu de la statue que nous voudrions ériger à notre ami, lui et moi sommes réduits à graver un simple « médaillon »...

La vie trop courte de Pierre Gautier a pourtant laissé de tels souvenirs et une si profonde impression dans les départements où elle s'écoula, que — à l'instar de la Grèce antique pour certains grands hommes — l'on se dispute l'honneur de l'avoir pour compatriote.

La Côte-d'Or prend pour prétexte qu'il naquit à Dijon, patrie de sa mère et de son arrière-grand-père Guilbert de Pixerécourt, le fécond dramaturge, pour en faire un de ses fils ; la Marne, que sa famille paternelle était originaire de Bussy-le-Château (1) ; qu'il fut lui-même pendant neuf ans l'archiviste apprécié de la Haute-Marne, pour le revendiquer comme Langrois ; mais le Bourbonnais ne saurait se laisser dépouiller sans élever une juste protestation. Et se basant sur son long séjour dans notre rue de Decize — qui lui fut si chère ! — sur son enfance, la période de son instruction au Lycée Banville, sa formation religieuse et morale qui se déroula dans l'intimité de la chapelle Sainte-Claire, celle du Lycée et la Cathédrale ; son heureuse union avec la fille d'un juge bourbonnais du tribunal de Moulins ; ses affections personnelles ; la petite Patrie qu'il connaissait si bien, où il revenait avec tant de joie, où ses restes glorieux reposent et surtout où son cœur vit encore... tout nous autorise à le regarder comme « nôtre », et bon moulinois d'adoption.

Pierre Gautier était né à Dijon, le 13 janvier 1884 (2), mais la carrière de son père, notre distingué confrère M. Hubert Gautier, le fixa, avec sa famille, en 1888 à Moulins.

(1) Le chanoine Marcel fait remarquer à ce propos que l'honorable famille de Pierre Gautier avait fourni sans interruption à la Marne des recteurs d'école durant une période de plus de cent trente ans, exactement de 1674 à l'an X.

(2) Qu'il nous soit permis ici de rappeler qu'un autre frère de Pierre Gautier revint du front avec de graves blessures ; et que le plus jeune, le caporal André Gautier, né le 8 septembre 1892, après avoir été cité deux fois à l'ordre de l'armée, le 29 décembre 1914, pour l'attaque du château de Vermelles, et le 20 avril 1915, pour la prise du grand éperon de Notre-Dame de Lorette, tombait mortellement blessé, le 14 mai de la même année, sur le même champ de bataille...



C'est dans notre ville que Pierre vécut les années de sa gracieuse jeunesse, qu'il remporta de brillants succès au Lycée Théodore de Banville, dont il suivit toutes les classes ; là aussi que sa vive intelligence et son solide jugement le portèrent vers l'Histoire et que naquit sa vocation d' « archiviste ». Pour y mieux répondre, il fit en 1901 une année de rhétorique supérieure au Lycée Henri IV, à Paris. Le 7 novembre 1902, il était reçu à l'Ecole des Chartes, où — après une année de service militaire au 121e d'infanterie à Clermont-Ferrand — il entra en octobre 1903.

« Désirant donner à sa culture scientifique et intellectuelle, la plus solide base possible et élargir l'horizon de ses connaissances », Pierre Gautier ne se borna pas aux cours déjà pourtant si chargés de l'Ecole des Chartes, il suivit ceux de la Faculté des Lettres qui, le 25 novembre 1904 lui conférait le grade de licencié pour son mémoire sur l'*Ambassade du général Aubert-Dubayet, à Constantinople, en 1796-1797* ; ceux de la Faculté de Droit, dont il fut le licencié, le 30 juillet 1907 ; ceux enfin de l'Ecole des Hautes Etudes qu'il fréquenta pendant quatre ans, aux conférences de laquelle il prit une part active, et où il eut pour maîtres les professeurs Lot, Roy, Longnon, qui étaient et restèrent pour lui des amis.

Le 31 janvier 1907, il sortait de l'Ecole des Chartes.

La thèse sur la *Diplomatique des évêques de Langres au Moyen-Age*, fut si remarquée qu'elle lui valut le titre d'archiviste paléographe et l'attribution, par le Ministre de l'Instruction Publique, d'une bourse de voyage avec mission de rechercher en Italie les documents relatifs à l'histoire de l'ancien duché de Bourgogne conservés dans les Archives et les Bibliothèques de Turin, de Florence et de Rome.

A son retour, le 23 juillet 1908, il fut nommé archiviste de la Haute-Marne. Il connaissait bien la richesse de l'important dépôt. Son premier biographe a pu dire que « depuis la mort du Bénédictin, qui au lendemain de la Révolution en avait été le premier organisateur, ces Archives n'avaient jamais eu pareille fortune ».

C'est dire le bon travail que fit notre ami pendant les années qui le séparaient de la guerre (1). Nous ne pouvons ici nous étendre sur

(1) On comprendra quel accroissement de vie il imprima tout de suite au fonctionnement des Archives confiées à ses soins, par le seul fait suivant : en 1908 le nombre des communications au public était de 1.261, l'année suivante il montait déjà à 2.281...



la sagesse des mesures qu'il sut prendre pour améliorer l'installation des collections et que disent éloquemment, bien qu'avec la réserve habituelle qui était dans la manière de notre ami, les rapports annuels qu'il devait adresser au préfet de la Haute-Marne, à l'occasion de la session du conseil général.

Quantité considérable de documents vus, estampillés par lui : inventaires sommaires des séries, continués ou terminés ; nouvelles séries classées ; récupération de documents épars ; achats de nombreux dossiers ; versements sollicités aux Archives des 12.000 pièces du fonds Laloy ; des 20 registres et des 55 liasses du fonds de Vandeul ; les accroissements de la bibliothèque Barotte ; l'heureuse adjonction à ce dépôt d'un musée sigillographique avec des sceaux originaux ou des moulages exécutés par lui et ses prédécesseurs...

Malgré ce travail énorme, l'inspection régulière et très méthodique des Archives communales et hospitalières, qu'il faisait chaque année dans le département, les fréquents voyages que lui imposait son titre de membre de la Commission de classement des Monuments historiques et des œuvres d'art de la Haute-Marne, de nombreuses lettres de renseignements, les innombrables indications qu'il devait fournir aux visiteurs de son dépôt, des conférences d'historiographie aux élèves de l'Ecole Normale et du Lycée, la création de la *Société des Etudes locales de l'enseignement primaire*, ses communications savantes à la Société d'Histoire, d'Archéologie et des Beaux-Arts de Chaumont, dont il était l'érudit secrétaire, Pierre Gautier avait publié plus de vingt-cinq brochures sur des questions d'histoire, d'archéologie et d'art extraites des revues de Province et des grands recueils de Paris (1).

Le Bourbonnais n'était pas oublié pour cela, et nous nous rappelons la savante collaboration qu'il inaugurait en 1912, dans notre *Bulletin*, avec de *Nouveaux extraits du cartulaire de La Chapelaude* qui complétaient si heureusement les grands travaux de Chazaud et d'Emile Chénon.

Il nous promettait de nouvelles études, tandis qu'il rêvait de donner une édition définitive de certaines œuvres de Diderot dont il avait

(1) Cf. dans la brochure citée du chanoine Marcel (p. 38-40), la bibliographie des ouvrages de Pierre Gautier, et l'indication des *Revues* qui lui doivent une collaboration recherchée.



reçu en dépôt une masse énorme de dossiers (1); il rêvait aussi de plus grands travaux sur la cathédrale de Langres, sur l'histoire du pays où vécurent ses ancêtres, ou qui devaient compléter ses études sur les évêques de Langres, sur les monuments de la région. Quand la Grande Guerre vint tout interrompre et tout briser...

Le 2 août 1914, un ordre du ministre de la guerre l'appelait à la défense de la Patrie. Pierre, lieutenant de réserve, rejoignait le 121e d'infanterie à Montluçon, et partait le 22 avril 1915 sur le front, avec le 16e d'infanterie, en attendant qu'il continua la lutte avec le 216e. Il devait être partout au premier rang. Il avait trop étudié le passé de la France, pour que son âme si haute n'ait pas tout mis à la défense de sa patrie : se dévouer et au besoin se sacrifier pour son salut fut dès lors sa grande et généreuse préoccupation.

L'ardent archiviste était devenu conducteur d'hommes. Archiviste et soldat, comme notre cher Pierre Flament, il travaillait dans les tranchées et jusque sous les obus ennemis à faire connaître le rôle joué sous l'Empire par Denis Caroillon de Vandeul, d'abord à Berlin comme secrétaire d'ambassade, puis à Darmstadt comme ministre plénipotentiaire ; il rédigeait une note inédite sur une sépulture de l'âge du fer, découverte en 1916 au cours du creusement d'une tranchée militaire établie sur le chemin de Cauroy-les-Hermonville, à Cormicy (Marne), à hauteur d'un boyau, dit boyau d'Esternoy ; et puis il se battait, avec quelle vaillance! Promu capitaine le 23 juillet 1916, il prit part, au mois d'octobre suivant, aux combats légendaires de la reprise du fort de Vaux.

La citation du 3 novembre 1916, qui lui valut la croix de guerre, nous dit son « cran » merveilleux, l'amour de ses hommes et l'estime de ses chefs.

Quelques mois plus tard, une nouvelle citation, mettait une palme sur sa croix de guerre... « *Officier d'une haute tenue morale, par sa droiture et sa conception intangible du devoir..., intelligence d'élite, s'impose à tous par ses connaissances d'ordre supérieur et particulièrement à ses soldats par sa grande autorité personnelle et ses remar-*

(1) D'après l'estimation de notre ami, les autographes *inédits* de Diderot auraient permis d'ajouter au moins huit ou neuf volumes de 5 à 600 pages chacun, aux vingt volumes dont se composent les « œuvres » soi-disant complètes du philosophe publiées de 1875 à 1877, à la librairie Garnier, et connues sous le nom d'édition Assezat et Tourneux.



quables aptitudes militaires », disait de Pierre Gautier, le 18 juin 1917, un ordre du jour qui constitue la plus belle oraison funèbre.

Hélas ! presque à la fin de cette terrible guerre, Pierre Gautier tombait à son tour pour nous assurer la victoire et les bienfaits de la paix.

Il mourait au matin du 12 juin 1917, à Saint-Dié-des-Vosges, d'une terrible blessure reçue en plein front la nuit précédente, à son poste de combat, au cours d'une alerte, dans le secteur du Ban-de-Sapt, en face de ce col de Sâales qui fut comme on l'a appelé « l'un des détroits des Thermopyles de la France »...

Il avait tout pour captiver, au physique comme au moral. Superbe nature, loyauté prenante, travailleur averti, ami passionné des monuments, des livres, de l'histoire ; d'une probité intellectuelle, d'une sagacité remarquable, d'une prudence scientifique fort peu commune ; il avait des connaissances quasi universelles, en botanique comme en numismatique et en archéologie ; patriote ardent, savant agréable... Il était avant tout un cœur exquis.

Les regrets si vifs que son souvenir provoque, disent encore plus que ses panégyriques écrits, la noblesse de son âme si religieuse et si intelligemment chrétienne, l'élévation de sa pensée, la droiture de son caractère, la générosité et la délicatesse de ses sentiments.

Nous savons bien, que cette trop brève et pâle esquisse n'acquittera pas la dette d'admiration et de reconnaissance que nous devons à Pierre Gautier. Du moins, elle permettra à notre Compagnie de comprendre tout ce qu'elle a perdu par la mort glorieuse mais trop prompte d'un de ses membres les plus jeunes et des plus distingués.

CHANOINE JOSEPH CLÉMENT.





BIBLIOGRAPHIE

L'Afrique Equatoriale Française, *le pays, les habitants, la Colonisation, les Pouvoirs publics*, par M. Georges Bruel, administrateur en chef des Colonies, élève breveté de l'école coloniale ; préface de M. Merlin, gouverneur général ; 186 reproductions photographiques, 33 diagrammes, profils, et 7 cartes dont 5 en couleurs. — Paris, Emile Larose, libraire-éditeur, 1918.

On a souvent reproché aux Français de s'absorber aux affaires de la métropole et de trop se désintéresser de leur immense domaine colonial. C'est qu'ils ignoraient jusqu'à ces derniers temps presque tout de ce qui se passait en dehors des frontières de la « doulce France ». Et ce n'était même pas tout à fait leur faute, car ils manquaient vraiment par trop de documents ; mais, à l'heure actuelle, si nos compatriotes restent étrangers aux choses coloniales, on est bien en droit d'incriminer leur négligence, car de bons et beaux livres ont été publiés pour nous faire connaître et apprécier nos richesses coloniales d'outre-mer.

Parmi les auteurs compétents qui nous aident, depuis vingt ans, à combler les regrettables lacunes des connaissances coloniales, nul ne l'a fait avec autant de conscience et d'autorité que notre distingué confrère, M. Georges Bruel, administrateur en chef des colonies.

Après avoir édité de nombreuses études et des cartes estimées sur le Bassin du Tchad, la région du Haut-Chari, le cercle du Moyen-Logone, le Moyen-Ogooué et la Ngounié, etc., il a publié, en 1918, chez Emile Larose, à Paris, un superbe volume qui a pour titre : *l'Amérique Equatoriale Française*, qu'il a illustré de 186 reproductions photographiques, de 33 diagrammes et profils, et de sept cartes dont cinq sont en couleurs.

Tout ce qui peut faire connaître, à fond, ces immenses espaces est l'objet d'une étude profonde et substantielle.

Qu'on on juge par ce rapide résumé du livre :

Il nous montre d'abord naturellement le *pays* (situation, limites, géographie, météorologie et climat, géologie, relief et orographie,



hydrographie, végétation, flore, faune ; il n'oublie pas de nous parler de l'important régime des voies navigables, qui sont en même temps les sources fertilisantes d'immenses territoires et les grandes voies de pénétration, de communication et de transport de l'Afrique Centrale.

Puis il nous décrit les « noirs » qui l'habitent et en étudie l'anthropologie, les langues, la famille, le village, les vêtements, les ornements, les armes ; les moyens d'existence, la vie sociale, les croyances, les populations, les maladies... Abordant l'*œuvre de la colonisation*, il expose les produits naturels, agricoles, l'élevage et les industries, les voies de communication, régime douanier, les sociétés concessionnaires, la monnaie et le commerce ; enfin les *Pouvoirs publics*, c'est-à-dire les diverses organisations politique, administrative, judiciaire, militaire, financière..., sans oublier tout ce qui touche à l'enseignement et au culte.

Tout cela nous fait pénétrer dans ce domaine, vaste huit fois comme la France, et nous le fait connaître sous tous ses aspects. M. Bruel l'a étudié en géodèse et en savant qu'il est, appliquant à cette étude les principes rigoureux posés par son oncle, notre éminent compatriote, le colonel Laussedat, et ses connaissances variées puisées à l'école coloniale, enfin son expérience qui ne relève pas d'une instruction livresque, mais résulte de documents contrôlés sur place, d'après les faits et en pleine vie.

L'illustration, dont il a su enrichir cet ouvrage magistral, achève de nous renseigner sur le pays et ses habitants. Avec lui nous voyageons réellement sur des lacs de rêve comme celui de d'Alombié et le Tchad célèbre ; nous traversons — avec moins de peine que lui — les vastes forêts du bassin de la Liconi, les vertigineux rapides...

Il avait mêlé à ses observations des idées très justes sur le côté philosophique et religieux de la question de la colonisation ; mais la censure de la guerre, si prude parfois et si complaisante pour certains, a cru devoir les supprimer, contre tout bon sens et toute impartialité scientifique ; nous le regrettons, tout en constatant que ces fâcheuses coupures n'enlèvent pourtant rien d'essentiel à l'intérêt qui s'attache à la lecture de ce puissant ouvrage.

Il vient bien à son heure. Un tel livre eût été difficile à faire il y a quelques années, car il restait de nombreuses régions inconnues. Mais, M. Bruel, qui avait parcouru lui-même presque la totalité du



pays de 1896 à 1911, a profité — pour notre plus grand profit — des conquêtes méthodiques du pays, de l'envoi des missions d'études organisées depuis 1909, et qui étaient restées, pour nous, lettres mortes, parce qu'elles étaient généralement ignorées du public. Et, dans son introduction, il a cité les revues, les documents géographiques, les sources où il a puisé les multiples renseignements qu'on retrouvera dans la volumineuse étude qui était terminée en 1914, mais que la guerre mondiale ne permit de faire paraître qu'en 1918.

Aussi son ouvrage a-t-il été reçu avec la plus particulière faveur par le public lettré, qui n'estime que les livres de valeur et ne va pas chercher des renseignements dans d'odieux bouquins écrits en « nègre », et où toute science est remplacée par de basses calomnies et une honteuse exploitation pornographique — pour ne rien dire de plus — des prétendues mœurs africaines. M. Merlin, gouverneur général de l'Afrique Equatoriale, qui l'a préfacé avec éloge, a-t-il pu dire que le volume de M. Bruel, qui comble tant de lacunes, « permettra à l'avenir à toute personne s'intéressant à notre empire du Centre Africain d'y trouver tous les renseignements d'ordre géographique utiles à la connaissance complète de ce pays ».

Nous ne pouvons rien ajouter à cet éloge tombé de la plume de celui qui mieux que personne connaît l'Afrique Equatoriale et tout ce qui avait précédemment été tenté pour la bien décrire.

Nous ne pouvons donc que souhaiter à ce beau volume toute l'heureuse fortune qu'il mérite, et que la sympathie qu'il vaudra à l'auteur se reporte aussi sur l'œuvre de colonisation qu'il nous expose d'une façon si attrayante.

Après avoir lu ce volume, on aimerait visiter les pays qu'il décrit et aller voir de près ses sites, ses champs, ses forêts et ses habitants. Quelques lecteurs y puiseront peut-être le désir d'aller porter leur concours à ces entreprises de colonisation et de civilisation, qui leur offriraient en même temps des débouchés commerciaux et des installations lucratives. Ce résultat pratique ne saurait déplaire à M. Bruel, qui trouverait dans ces exodes de ses compatriotes la plus réaliste appréciation et la meilleure récompense de son long et captivant labeur.

CHANOINE JOSEPH CLÉMENT.



Monographie de Montaigu-le-Blin, par M. Jules MOREL.

La Société Bourbonnaise des Etudes locales fait don à notre Société de la monographie de Montaigu-le-Blin, par M. Jules Morel, membre de cette Société. Nous remercions la Société Bourbonnaise de son envoi. Le travail de M. Morel, avec ses soixante pages de texte très serré, mérite réellement les éloges qu'il a reçus de juges aussi compétents que M. Dunan, notre ancien président, et notre collègue, M. Joseph Viple. J'y joins volontiers les miens et tiens à vous rappeler que M. Jules Morel a été un des correspondants bénévoles qui ont mis le plus d'empressement à répondre à notre appel, pour l'enquête sur le préhistorique en Bourbonnais.

Après avoir dit quelques mots de la topographie, de l'étymologie et de la géologie, M. Morel aborde le chapitre de la seigneurie et des seigneurs de Montaigu-le-Blin.

Il se heurte dès le début à une difficulté qu'il a eu le mérite de ne pas esquiver : ne pouvant la résoudre, il s'est borné à l'exposer. Voici ce dont il s'agit : le nom de Montaigu est très commun ; de nombreuses familles l'ont porté. En Bourbonnais en particulier, il y en a deux : les Montaigu, seigneurs de Montaigu-le-Blin, et les Aycelin, seigneurs de Montaigu-sur Billon, en Auvergne, du Breuil près la Palice, de Châteldon et de Montgilbert. Comme il arrive très souvent que dans les pièces d'archives, le nom patronymique soit supprimé, il n'est pas toujours facile quand on retrouve un Montaigu dans un acte du XIII ou du XIVe siècle dans notre région, de déterminer à quelle souche il appartient. Mais il y a plus : certains ont cru que les Aycelin étaient venus à un certain moment à Montaigu-le-Blin et avaient été les auteurs de la race des seigneurs de Montaigu-le-Blin. Or, à notre avis, il n'en est rien, et en cela nous ne faisons que suivre la route tracée par Aubert de la Faige et des Gozis. Les Aycelin n'ont eu en Bourbonnais que le Breuil, Châteldon et Montgilbert ; ils ne sont pas venus à Montaigu-le-Blin. Les seigneurs de Montaigu-le-Blin, qui sont peut-être une branche des Châtelmontagne, ont des armes totalement différentes des Aycelin et n'ont aucune alliance ni aucune date qui permettent de les confondre ou de les relier. L'acte de cession de Montaigu aux Aycelin par Philippe-le-Bel, concerne Montaigu-sur-Billon, et c'est à partir de cet acte que les Aycelin prennent le nom de Montaigu,

qu'ils ne portaient pas avant. Nos Montaigu ne prennent jamais de nom patronymique. Les deux tableaux généalogiques ci-joints ne permettent pas à notre avis d'avoir un doute ; j'y insiste parce que dans le numéro de l'excursion de 1919, on a alors soutenu la thèse contraire.

L'auteur décrit après Montaigu les maisons fortes qui se trouvent sur la paroisse et fait l'historique de leurs possesseurs.

Cette première partie est en somme très exacte : il y a quelques erreurs de noms, qui sont plutôt des fautes de correction. Il faut lire la Queuille, pour Queulle, et la Queulle.

Planchard au lieu de Flanchard.

Pour la succession des Rohan à Montaigu, Charles de Rohan Montbazon, époux de Jeanne-Armande de Schomberg, eut pour héritier Armand de Rohan Montbazon, fils de Charles et de Charlotte-Elisabeth de Cochefilet, et cela par le fait d'une donation, en date de 1698 : son neveu Hercule Meriadec lui succéda en 1717, non en 1736.

Nicolas de Boucé, sieur de Poncenat, a épousé d'après Courcelles, Catherine Leclerc, fille de Pierre, seigneur de la Forest-le-Roy, et de Claude de Pisseleu, Catherine Leclerc étant veuve d'Antoine de Lespinasse.

Suzanne de Boucé, femme d'Henri d'Apchon, n'est pas la sœur mais la fille du capitaine de Poncenat : Elle s'est mariée en 1552.

Dans l'énumération des seigneurs du Riage, il faut lire : Boniface, Perron et Jean du Riage ; et non Boniface Perron et Jean du Riage. L'absence d'une virgule tend à créer une famille Perron qui n'a pas existé au Riage.

Dans les noms de famille de la Jarrousse, il faut lire L'Espicier et non Lespirier.

Le chapitre suivant est consacré à la période révolutionnaire : il eût pu être très intéressant s'il nous avait donné une idée de la mentalité de ce centre agricole en face de la grande secousse révolutionnaire. L'auteur se borne à nous citer une proclamation de la municipalité du 21 mars 1793. Cette proclamation qui vise le soulèvement de la Vendée, n'est en somme que la reproduction des instructions envoyées par les Directoires de Moulins et de Cusset ; elle ne nous fait pas connaître le sentiment qu'éprouvait la population. Puis vient un incident quelque peu tumultueux, provoqué par



l'annonce de la conscription ; l'incident se clôt par la condamnation à mort d'un ancien bourgeois du nom de Grassin, qui en aurait été reconnu l'auteur responsable. Et nous arrivons à l'affaire des 32, dans laquelle se trouvaient impliqués trois habitants de Montaigu, le ci-devant seigneur du lieu, Denis-Michel-Philibert du Buysson, comte de Douzon, son régisseur Dumont et un de ses métayers. M. Morel ne nous parle que de l'ancien brigadier-général du Buysson. Il nous montre ses compatriotes de Ciernat lui décernant le 27 septembre 1793, un certificat de civisme confirmé par la municipalité de Saint-Gérand le-Puy ; ce qui ne l'empêche pas d'être arrêté le 5 décembre suivant, expédié à Lyon et envoyé à l'échafaud le 31 décembre.

Il paraît qu'au moment de l'appel des condamnés, il se produisit un incident assez curieux. On avait appelé Dubuisson tout court : un des prisonniers présents prend immédiatement la file, sans récriminer ; mais, heureusement pour lui, sa femme se trouvait là et s'apercevant de l'erreur, elle réclama les prénoms. L'huissier nomma Denis-Michel-Philibert, et l'ancien brigadier va remplacer celui qui avait failli payer pour lui. Cet incident, inconnu d'Audiat, méritait de ne pas tomber dans l'oubli, et nous serions heureux de savoir quel était le Dubuysson qui marchait si crânement à la mort pour son parent.

Pour nous reposer de ces scènes tragiques, M. Morel nous conduit à l'armée du Rhin et effeuille pour nous la correspondance inédite d'un volontaire de Montaigu, ancien soldat au régiment de Beauvoisie, qui reprit du service dès qu'il crut la patrie menacée. Georges Beurrier, son nom a été donné à une rue de Montaigu, nous raconte les incidents de sa campagne à Lauterbourg, Spire, Mayence.

Le chapitre suivant est consacré à l'histoire très succincte de l'administration municipale et à la description des églises de Montaigu et de Ciernat, et nous arrivons à la question des Ecoles. Il paraît que, lorsque la municipalité de Ciernat dut se constituer, il n'y avait sur trente-sept citoyens actifs, que trois possédant une instruction suffisante pour l'époque : le curé et deux bourgeois. Tous les autres ne pouvaient signer leur nom. M. Morel en profite pour affirmer que, avant la Révolution, l'enseignement public n'existait pas et que les campagnes étaient dépourvues de toute instruction. Je crois que M. Morel aurait dû avant de lancer un jugement de cette



gravité, se documenter un peu mieux. Il aurait dû consulter notamment le Dictionnaire de pédagogie de Buisson, où il aurait vu les résultats d'enquêtes faites par les inspecteurs primaires d'Académie ; il aurait dû lire l'article de l'Histoire de France d'Ernest Lavisse, t. IX, page 164 (Paris 1910), et surtout le court et consciencieux travail de notre collègue le chanoine Moret, sur les écoles primaires en Bourbonnais avant la Révolution, et je crois qu'il aurait été un peu moins catégorique.

En résumé, et malgré quelques critiques de détail, nous croyons qu'un travail sérieux comme celui de M. Morel mérite d'être encouragé. Il y a quelques lacunes que l'auteur pourrait réparer dans un supplément ; il a négligé complètement deux sources importantes : les registres paroissiaux qui existaient depuis 1606 et les archives des notaires. Il aurait pu, en les étudiant, nous donner des indications sur les courbes de la natalité, de la mortalité, de la longévité. Il aurait pu consacrer quelques lignes à cette belle race de cultivateurs qui occupent les terres de la riche plaine de Montaigu. Il y a là des familles qui n'ont pas quitté leurs champs depuis 300 ans, des familles remarquables par leur belle santé physique et par leur bonne tenue morale. J'ai eu le plaisir d'en connaître intimement quelques-unes, et je m'étonne que cette particularité n'ait pas frappé un observateur aussi sagace que M. Morel.

M. Tiersonnier me signale qu'il existe aux Archives de l'Allier un dossier très important relatif à l'adjudication des terres et seigneuries de Montaigu-le-Blin et Poncenat, saisies sur les héritiers de Hercule-Meriadec de Rohan et adjugées à François-Seneterre du Buysson-Audier, chevalier, comte de Douzon.

Je crois que ce dossier n'existait pas aux Archives lorsque M. Morel a fait son travail et que, par conséquent, il n'y a pas de reproche à lui faire de cette omission.

Je reçois au dernier moment une lettre de M. le curé de Montaigu, qui me signale un fait intéressant, c'est qu'il y avait à Montaigu avant la Révolution « la maison du cloître » appartenant aux religieux de Souvigny, habitée par quelques religieux. Les religieux ont dû donner l'instruction au pays en même temps que les curés. M. Morel a omis de nous parler de cette maison.

D^r DE B.



(D'après DES GOZIS)

MONTAIGU LE BLIN

De sinople à la croix d'or, cantonné de 20 alias 4 croisettes de même.

Guillaume, seigneur de Montaigu (châtellenie de Billy) et de Palluet, foi et hommage à Guy de Dampierre, avril 1245, pour Palluet.

Etienne, seigneur de Montaigu (né 1230-40), mort vers 1303.

Roger de M., sgr de Montaigu, Moulinneuf, etc., foi et hommage 1301 au sire de Bourbon pour Montaigu-le-Blin et pour Moulinneuf, ép. entre 1290 et 1300 *Agnès de Châtelperron*, fille de Guichard et d'Isabelle de Chauderon.

Guillaume, foi et hommage 1320, ép. *Isabelle de Champlemy*, dame de Brinon, laquelle fait foi et hommage, en 1346, pour ses biens à Brinon. Donne Brinon à Guichard Dauphin, sgr de Jaligny. Elle meurt en 1347 : héritier, Jean de Darnecy qui, la même année, donne sa part aux Châtelperron.

Guyot et *Perrin* 1320.

Guillaume II, chev., sgr de Montaigu le Blin et de Moulinneuf, né vers 1303, ép. en 1328 *Catherine de Châtelperron*, fille de Guichard et d'Isabeau Chauderon.

? *Alis de Montaigu*, ép. vers 1310-20 *Hugues de Châtelperron*, sgr de la Ferté-Chauderon, fils de Guichard et d'Isabeau Chauderon et veuf de Jeanne de la Rivière.

Jean de Montaigu (Ier du nom, chev., sgr de), mineur 1356 (tuteur, Robert de Chalus), hommage 1367 pour Montaigu, 1377 pour Moulinneuf, ép. avant 1367 *Jeanne de Vichy*, fille de Raoul et de Blanche de Châtelmontagne.

Jean II de Montaigu le Blin, vivant en 1408, habite Saint-Aubin, épouse vers 1380-85), *Béatrice Chatelus Chateaumorand*, fille de Jean le célèbre chevalier.

Henri Ier Montaigu, sgr de Moulinneuf, ép. le 21 oct. 1411 *Péronnelle de la Palice*, fille de Philibert et d'Agnès de la Pierre.

Guichard de Montaigu, chev., vend Montaigu 1439.

Jean III, né vers 1429, reprend Montaigu 1447, emprisonné à St-Pierre-le-Moutier jusqu'en avril 1451.

Jacques, né vers 1434.

Antoine, *Geoffroy*, *Jean*, tous trois font hommage de Moulinneuf en 1443. Antoine et Geoffroy seuls en 1455 pour Cindré.

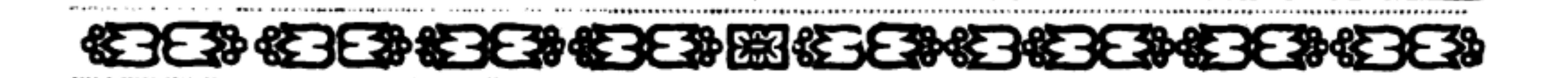
Antoine et *François* frères, fils de l'un des trois ci-dessus, vendent 1487 droits.

AYCELIN (d'après Des Gozis), seigneur de Montaigu-sur-Billon, plus tard Montaigu-Listenois. (1207-1247). Origine : Mauzun, près Billon.

De sable à trois têtes de lion arrachées d'or, lampassées de gueules.

I. *Pierre Aycelin*, damoiseau, attaché à l'évêque de Clermont, 1207, ne possède pas Montaigu.

- II. *Pierre II Aycelin*, sgr de Bressol ou Bussol, ép. vers 1240 *Anne Flotte*, fille de Rambaud et sœur du célèbre Pierre Flotte. Douze enfants dont :
  - III. *Guillaume Aycelin* dit de Montaigu (le premier), 1260-1314, achète Montaigu 1275, ép. *Hélise du Breuil*.
    - IV. *Gilles Ier* se fixe à Châteldon, mort 1335, ép. *Blanche de Châtelmontagne* dite de Saligny.
      - V. *Gilles II* mort 1359, épouse 1317, *Mascaronne de la Tour*, fille de Bernard III et de Béatrix de Rodez.
        - VI. *Bernard Aycelin de Montaigu*, dit le Griffon de Montaigu, chev. de l'Espérance, mort 1373, épouse en 1360 Jeanne al. Isabeau de Bourbon-Clacy.
          - VII. *Louis Aycelin*, mort 1426, ép. *Marguerite de Beaujeu*.
            - *Isabeau Aycelin*, ép. 1410, *Jean de Vienne* ; en 2e noces, 1427, *Claude de Mello*.
        - *Blanche* ép. *Jean de Vissac*.
        - *Gilles*, cardinal archevêque de Thérouenne mort 5 déc. 1378.
        - *Pierre*, cardinal de Laon.
        - *Guillaume Aycelin*, ép. vers 1345, *Dauphine de Montboissier*.
          - *Gilles* et *Pierre* morts jeunes.
          - *Mascarone Aycelin*, ép. 1367, *Armand Randon*, vicomte de Polignac.
      - *Marguerite Aycelin*, ép. *Bertrand de la Tour d'Olliergues*.
      - *Albert* ou *Aubert Aycelin*, ép. *Bérengère de Montlaur*.
        - *Blanche Aycelin*, ép. 1353 *Geoffrog de Montmorin*, en 2e *Grand de Montpezat*.
    - *Robert* et *Albert* chanoines.
  - *Etienne*, chev., mort avant 1314.
  - *Hugues*, cardinal de Billon, évêque d'Ostia, 1281-88.
  - *Gilles*, archev. de Rouen, chancelier, né 1252 ?, mort 1318.
  - *Jean*, sgr de Châteldon, év. de Clermont, achète Châteldon 1307 et en fait don 1309 à son neveu Gilles.
  - *Albert* ou *Aubert*, chanoine de Billon.
  - Quatre filles, religieuses.
  - *Isabelle*, ép. *Ebrard de Chalençon*.
  - *Alise*, ép. N..., Gros bourgeois de Clermont.
- *Herbert* ou *Aubert*, chanoine de Billon.



L'Intermédiaire des Recherches et des Echanges

A la demande de plusieurs Membres de la Société, — qui nous en ont fourni les premiers éléments, — nous ouvrons, dans notre « Bulletin », cette rubrique destinée à faciliter les recherches et les échanges entre confrères. Combien de fois, en séance, n'avons-nous pas entendu un confrère solliciter l'aide de collaborateurs volontaires pour combler telle ou telle lacune d'un travail en préparation ou, au cours d'une conversation privée, nous offrir un ouvrage faisant double emploi, nous demander de lui procurer tel volume ou tel objet manquant à ses collections !

L'Intermédiaire *permettra, par la voie du « Bulletin », de mettre en rapports celui qui questionne et celui qui peut répondre, celui qui recherche et celui qui possède. A nos confrères d'en user !*

Toutes les communications concernant cette rubrique devront parvenir au Directeur du « Bulletin » avant la fin du deuxième mois de chaque trimestre pour paraître dans le numéro suivant. Les demandes paraîtront sous un numéro d'ordre qu'il conviendra de rappeler dans la réponse (en joignant un timbre s'il y a lieu à transmission). Les réponses à des questions d'ordre général pourront être publiées ; les autres seront simplement transmises aux intéressés.

I — Recherches

1. — Il y a en Bourbonnais, deux familles qui ont occupé, par leurs charges ou par leurs alliances, une position considérable, les familles *de Chauvigny* et *de Culant*. Jusqu'ici, toutes les recherches en vue de savoir si elles se rattachent aux deux souches féodales de Chauvigny et de Culant, ont échoué : le problème est donc à résoudre.

2. — Un confrère demande où il pourrait se procurer des renseignements sur les anciens ateliers de poterie noire de Coulandon.

3. — Peut-on fournir des renseignements sur l'abbé *des Gallois de la Tour*, qui fut chargé de constituer le diocèse de Moulins en 1788 et mourut archevêque de Bourges ? Il s'agit ici de documents qui n'au-

raient pas paru dans les ouvrages bourbonnais du XIXe siècle qui sont dans toutes les bibliothèques. — Connaît-on un portrait, des lettres, mémoires... de lui?

4. — En la châtellenie de Rochefort, se célébrait, tous les ans, une cérémonie dite *dixme de l'annuel.* Elle consistait en service religieux, aumônes aux pauvres, repas offert à différentes personnes de la paroisse de Saint-Bonnet-de-Rochefort et autres.

A ce droit de dîme sont mêlés, sans qu'on sache pourquoi, l'hôpital de Gannat, l'abbé d'Ebreuil, le chapitre d'Hérisson.

Le fondateur et donateur de cette dîme est appelé « *Franc de Linard de Bourbon, seigneur de Rochefort* » ou « *seigneur de Bourbon* », ou « *François de Rochefort, seigneur de Saint-Bonnet* »

En 1678, l'Hôpital de Gannat accusait l'abbé d'Ébreuil de cacher le testament de « Franc de Linard », lequel aurait été à cette époque, d'après les administrateurs de l'Hôpital, entre les mains de Messire Louis du Ligondès, seigneur de Saint-Bonnet-de-Rochefort, cousin germain de l'abbé d'Ébreuil.

En 1678, l'abbé d'Ébreuil prétend qu'il y a cinq ou six siècles que Messire François de Rochefort, seigneur de Saint-Bonnet, par testament, donna au prieuré de la paroisse de Rochefort, une dîme, etc...

Cette assertion de l'abbé d'Ébreuil, nous ramène à environ 1178 ou 1078.

En 1078, le château actuel de Rochefort n'existait pas. En 1178, Rochefort appartient à Mahaut de Bourbon, et, par elle, à son mari Gui de Dampierre, sire de Bourbon.

Quel peut être le fondateur de cet annuel ou dixme de Saint-Bonnet ou encore d'Ébreuil? Comment l'Hôpital de Gannat et les chanoines d'Hérisson ont-ils des droits dans cette fondation?

II. — Echanges

N° 1. — Un confrère demande à acheter ou à échanger les tomes II et VII, complets comme texte et gravures, des *Tablettes historiques d'Auvergne*, par J.-B. Bouillet (imprimerie Pérol, Clermont-Ferrand), le premier volume de 1841, le second de 1846.

N° 2. — Un confrère cherche à se procurer *la Physiologie du Bourbonnais* (imprimerie Desrosiers, Moulins).







NOS CONFRÈRES M. le chanoine Joseph CLÉMENT, a été nommé officier d'académie.

Notre confrère M. LASSIMONNE a été promu officier du Mérite agricole. On a vu plus haut (p. 11) qu'il venait de prendre la présidence de la Société scientifique du Bourbonnais reconstituée. L'organe de cette société, *la Revue scientifique,* « en sommeil » depuis la guerre, a repris tout récemment sa publication sous la direction d'un autre membre de notre compagnie, M. Jean OLIVIER, fils du fondateur de ce périodique.

CARNET DE DEUIL Nous avons à enregistrer la mort de M. l'abbé Amédée LARONDE, professeur à l'Ecole diocésaine de Conflans-Charenton, naturaliste de grande valeur, lauréat de l'Académie des sciences, qui fut l'un des collaborateurs les plus appréciés de la *Revue scientifique du Bourbonnais.*

NOS COMPATRIOTES Un ministère présidé par M. Poincaré, a été constitué par décret en date du 15 janvier dernier. Nous avons à noter que deux parlementaires bourbonnais en font partie : M. Albert PEYRONNET, sénateur de l'Allier, comme ministre du travail, et M. Gaston VIDAL, député, comme sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, fonctions qu'il occupait déjà, depuis le 17 janvier 1921, dans le précédent cabinet.

MIETTES D'HISTOIRE LOCALE Le recensement du 6 mars 1921 a permis au ministère de l'intérieur d'établir un certain nombre de statistiques où nous puisons des renseignements que nos confrères auront ainsi sous la main dans leur bibliothèque.

Tous les départements, sauf huit, ont vu, par suite des pertes de la guerre, diminuer le nombre de leurs habitants. Dans l'Allier, la population, qui était de 406.291 âmes lors du précédent recensement (1911), n'était plus, en 1921, que de 370.950 ; soit une diminution de 35.341 habitants.

Peut-être n'est-il pas sans intérêt de suivre la courbe des dénombrements d'une guerre à l'autre. En 1872, le chiffre de la population est de 390.812 ; en 1876, de 405.783 ; en 1881, de 416.759 ; en 1886, de 424,582 ; en 1891, de

424.382 ; en 1896, de 424.378 ; en 1901, de 422.024 ; en 1906, de 417.961 ; en 1911, de 406.291 ; enfin, en 1921, de 370.950.

Le ministère de l'intérieur ayant publié un tableau présentant le chiffre de la population dans les villes de plus de 30.000 âmes, nous y voyons que Montluçon, qui en comptait 26.079 en 1881, en accusait 35.062 en 1901 ; 34.251 en 1906 ; 33.799 en 1911 et 36.114 en 1921.

BEAUX-ARTS Mlle Jeanne TISSIER, fille de notre confrère M. Léon Tissier, a exposé au Salon des femmes peintres et sculpteurs cinq « intérieurs » au pastel : *L'Horloge en vernis Martin ; le Salon bleu ; le Chiffonnier en bois de rose ; la Commode ; la Poudreuse.*

Nous relevons, aux catalogues des Salons, les envois suivants d'artistes bourbonnais :

1° Société Nationale des Beaux-Arts :

PEINTURE

ANDREAU (René), né à Moulins. — 15. *Fin de journée dans le port.*

DESLIENS (Mlles Cécile et Marie, nées à Chavenon. — 307. *Un Théologien* (portrait de S. G. Mgr Nègre, archevêque de Tours).

PAUL (Eugène-Léon), à Branssat. — 780. *Sur la Butte.*

DESSINS

ANDREAU (René). — 992. *Paysage de Montmartre* (pastel).

LACROIX (Pierre), né à Doyet. — 1158. *Cresserelles* ; 1159. *Barges* ; 1160. *Pic-vert* ; 1161. *Huppes* (aquarelle et gouache).

2° Société des Artistes Français :

PEINTURE

NOIROT (Emile), à Le Bourzat (Allier). — 1.331. *Le moulin.*

DESSINS, MINIATURES, ETC.

ANSALONI (Edouard), né à Yzeure. — 1.876. *Portrait de l'auteur*, fusain et sanguine.

DORBEC-CHARVOT (Mme Henriette), née à Moulins. — 2.200. *Portrait de Mme Jacques G...*, miniature ; 2.201. *Portrait de Mlle Renée P...*, miniature ; 2.202. *Portrait de* Mme *B. G ..*, miniature.

JAMOT (Mlle Marie) à Moulins. — 2 403. *Portrait de Mlle de C...* ; *portrait de Mlle de B...*, miniatures.

PÉNAT (Lucien), né à Vallon-en-Sully. — 2.652. *Jeune Bretonne du Finistère*, pastel.

SCULPTURE

FOURNIER DES CORATS (Pierre), né à Moulins. — 3.300. *La pluie*, statue plâtre.



RIVOIRE (Raymond), né à Cusset. — 3.655. *Torse*, étude marbre ; 3.656. *Portrait d'un athlète*, bronze.

ARCHITECTURE

MOURET (Pierre), né à Yzeure. — 4.002. *Seize aquarelles.*

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

ALBERT-PHILIBERT, né à Moulins. — 4.113. *Vision*, lithographie originale.

ARTS APPLIQUÉS

DIFFLOTH (Emile), né à Couleuvre. — 4.611 *Céramiques, grès et porcelaines ; émaux à cristallisations irisées.*

A TRAVERS LES LETTRES La Comédie Française a publié le tableau de son répertoire pour l'année 1921, Nous y voyons qu'en ce qui concerne les auteurs morts, si Molière occupe le premier rang avec 112 représentations et Musset le second avec 61, Théodore de Banville vient en troisième ligne, *ex-æquo* avec Racine et Marivaux, ces trois auteurs ayant été joués chacun 29 fois. Le quatrième rang appartient à Victor Hugo, avec 24 représentations.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES Une circulaire ministérielle a réglementé récemment le mécanisme du dépôt légal. Ce dépôt est désormais effectué aux Archives départementales. Nous avons relevé sur le registre des Archives de l'Allier les impressions suivantes : Imprimerie régionale, à Gannat : *Dernières Feuilles*, par Amédée DÉRON, ancien préfet, trésorier général honoraire, 224 pp. — Imprimerie Herbin et Bouché, à Montluçon : *Hypnotisme et Magnétisme*, par Jean FILIATRE, XX-396 pp. — Imprimerie Crépin-Leblond, à Moulins : *Jules Pouénat, mort le 5 juin 1916*, plaquette anonyme de 8 pp. ; *Hérisson, Guide pittoresque de la vallée de l'Aumance*, par Louis GRÉGOIRE, 32 pp.

La lettre pastorale de carême publiée par Mgr PENON, évêque de Moulins, a pour sujet : « le courage chrétien » ; celle de Mgr BOUTRY, évêque du Puy : « la conscience » ; celle de Mgr CAILLOT, évêque de Grenoble : « l'union des efforts » ; celle de Mgr DE LA CELLE, évêque de Nancy et de Toul : « la question des vocations sacerdotales ».

A l'Imprimerie polyglotte de Rome ont paru : *Lettres inédites du cardinal de Bernis à la princesse de Sainte-Croix*, publiées avec une introduction et des notes par Maurice MIGNON et Henri BURIOT-DARSILES [ce dernier professeur agrégé au Lycée de Moulins].

ANTIQUITÉS & CURIOSITÉS BOURBONNAISES Notre studieux confrère le docteur Edouard DE LA DURE, qui dépouille avec un scrupule diligent maint catalogue de librairie, a relevé dans les plus récents un certain nombre de « numéros » intéressant le Bourbonnais et a bien voulu communiquer ces fiches à notre président. Nous en reproduisons ici quelques-unes :

I. — Catalogue de la librairie Ch. Bosse, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris :

« 705. Manuscrit du seizième siècle sur vélin, in-24, de 75 ff., velours rouge, tr. dor. — 250 fr.

« Ce manuscrit, qui date de la seconde moitié du seizième siècle, est en latin et en français et comprend trois parties : un calendrier perpétuel de 8 ff., les Psaumes qui occupent 47 ff., et un livre de raison de 21 ff.

« Les miniatures, en couleurs et or, sont au nombre de quatre... Le livre de raison est écrit partie en latin partie en français : il mentionne les naissances et les morts survenues dans la famille de Pierre de Culant (ou Decullant), contrôleur en l'élection du Bourbonnais, qui appartenait à la maison de Culant, laquelle était alliée aux Bourbons, aux Châtillon, aux Gamaches, aux Sully. etc. »

II. — Le dernier catalogue de Champion, quai Malaquais, Paris, offrait un ex. du « *Thrésor des langues de cest univers*, de Jean Duret, Cologny, CIC. CICC, rel. vélin, à 250 fr. »

« C'est, dit M. de la Dure, la plus forte cote que j'ai encore vue, de beaucoup, pour cet ouvrage dont un autre exemplaire, portant. celui-ci, la mention *A. Yverdon, 1619*, figurait sur un catal. de Gaillandre, à Paris (1919), pour le prix de 45 francs. »

III. — Catalogue de Lemallier, à Paris, janvier 1922 :

« N° 452. *Commentaire sur les ordonnances faictes par le Roy Charles neuviesme, en sa ville de Molins, au mois de février 1566.* Par M. Philibert Bugnyon de Lyon. Paris. V. Normand, 1579. Pet. in-8 veau fauve, tr. dor. — 40 francs.

RÉGEMORTES.



Le Gérant : E. REVÉRET.

LES IMPRIMERIES RÉUNIES, MOULINS





PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 1er MAI 1922

Présidence de M. le Dr de Brinon

— Etaient présents : Mme Monceau, MM. Georges Bruel, Hubert Bruel, Capelin, Chambron, Chanoine Clément, abbé Dumont, Gédel, Génermont, Milcent, Dr Monceau, Morand, Paul Pavaillon, Roy, Sarrazin, Tiersonnier.

— Excusés : MM. Delaigue, Thonier de la Busserie.

— Après lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance, il est procédé au dépouillement de la correspondance. Lettres : de M. Montagne, au sujet de l'excursion projetée et disant que les « Amis de Montluçon » veulent bien aller à Hérisson, mais après le 1er juin.

De M. le Comte de Noblet, que la quittance 1921 n'avait pu atteindre, par suite d'un changement d'adresse, et qui tient à rester des nôtres.

— M. le Président présente à l'assistance un certain nombre de brochures, gracieusement offertes par notre confrère, M. Léonce Délinière, et dont voici la nomenclature :

1. — *Une série de placards : pièces à afficher, la plupart de l'époque révolutionnaire.*

1 bis. — *Ordonnance de police concernant le commerce des grains et*



la police du marché de la ville de Moulins, du 18 août 1755, signé : Pierre-François Golliaud, lieutenant général de police et Jean-Jacques Perrotin de la Serrée, maire de Moulins. Faure, imprimeur.

2. — *Arrêté du 3 Nivôse, an II* (daté de Lyon, commune affranchie et signé : Fouché, Alette et Laporte), *réorganisant les corps administratifs de l'Allier.* — (En double.)

3. — *Décret de la Convention nationale.* du 6 décembre 1792. *Jugement de Louis Capet.* G. Boutonnet, imprimeur du département de l'Allier.

4. — *Décret de la Convention nationale* du 11 janvier 1793, *relatif à l'exercice du culte catholique.* M. Alex. Pavy, imprimeur du département.

5. — *Loi relative au voyage de Mesdames,* du 24 février 1771. — C. G. Pavy, imprimeur du département.

6. — *Loi portant que les chanoinesses qui se marieront conserveront leur traitement,* 12 septembre 1791. — Etienne Vidalin, imprimeur.

7. — *Ordonnance du comité de la ville de Moulins*, du 3 septembre 1789, *tendant à l'élargisement du sieur Claude Noailly , négociant et maître de Poste, à Droiturier.* — Etienne Vidalin, imprimeur.

8. — *Proclamation de Fouché aux citoyens du département de l'Allier, relative à l'exercice public du culte.* 1793. — Imprimerie Etienne Vidalin.

9. — *Arrêté du Directoire exécutif, prescrivant des mesures pour la stricte exécution du calendrier républicain,* 29 germinal, an VI. — Imprimerie Thibaud, rue du Temple, à Moulins.

10. — *Tableaux de développement de l'échelle de proportions du Département de l'Allier, arrêtée par les administrateurs et commissaires adjoints en vertu de la loi du 5 messidor, an V.* Sans signature ni nom d'imprimeur. — 100 livres assignat valent 16 livres numéraire, en mars 1795.

11. — *Loi du 14 août 1892, contenant la formule de serment, exigée des pensionnaires de l'Etat.* — Imprimerie C. J. Pavy, imprimeur du département.

11 bis. — *Proclamation. Emprunt forcé de l'an X.*

Lycée de Moulins.

12. — *Lettres patentées du Roi, concernant le collège de Moulins*, 2 septembre 1780. A la 8e page, *Etat des pensions du principal et des professeurs et leurs noms.*

13. — *Mémoire où l'on examine s'il convient d'établir un lycée à Moulins :* signé J.-X. Bureaux-Puzy, 28 germinal, an X, 8 pages, sans nom d'imprimeur.

14. — *Thèse de philosophie (en latin) soutenue par les moines de Cluny dans le monastère de Souvigny*, 12 juin 1783. — Etienne Vidalin, imprimeur de la ville et du collège royal.



15. — *Cours de langues anciennes et cours d'histoire naturelle, à l'école centrale du département de l'Allier.* 13 fructidor, an VI. — Imprimerie de Joach. Burelle à Moulins.

16. — *Thèse de physique théorique et expérimentale. Jacques-Nicolas Breidt de Paris; le père Canard, président; collège des prêtres de la Doctrine Chrétienne.* 9 août 1783. — Imprimerie Etienne Vidalin.

17. — *De la synthèse et de l'analyse.* Discours de Paul Costa, traduit de l'Italien par Alary, maître d'études au collège royal de Moulins. — Moulins, chez Place Bujon, 1835, 2 exemplaires.

17 bis. — *Extrait des registres du parlement* du 16 février 1762. — *L'envoi des titres de propriété des Jésuites chargés de la sénéchaussée du Bourbonnais.* — 18 février et 9 mars. (3 feuilles.)

18. — *Arrêt de la cour du Parlement* du 29 mai 1762 *relative à une prise de possession du prieuré de Frémontier, interdite par la cour.*

19. — *Extrait des registres du Parlement* du 6 août 1762, *ordonnant de brûler une liste de livres des Jésuites.*

Ces 3 pièces sortent de l'imprimerie de J. P. Vernon qui, dans celles du 16 février et du 6 août, s'intitule imprimeur du Roi et de la sénéchaussée du Bourbonnais, et dans celle du 27 mai, seul imprimeur du Roi.

20. — *Remontrance des Directeurs de l'hôpital général, au sujet de l'écrit: « Société en faveur des pauvres honteux »,* par Charles Lhérondet, curé de Moulins, 1733.

20 bis. — *Projet de mémoire Lhérondet.*

21. — *Explication du mausolée du duc de Montmorency.* Non signé. — De l'imprimerie Place Bujon, imprimeurs-libraires du lycée, rue des Grenouilles, 29.

22. — *Réception de S. A. R. Mme la Duchesse d'Angoulême, dans le département de l'Allier.* — 4 pages, sans nom d'auteur, chez L. Desrosiers, imprimeur de la Préfecture.

23. — *Edit du roi, portant création de quatre offices de procureurs en la châtellenie de Cérilly.* Décembre 1780.

24 — *Arrest du Conseil d'état du Roy commet l'intendant de Moulins pour faire le procès des assassins du sieur Marchand, commis aux Aydes à Hérisson.* 28 novembre 1724.

25. — *Mémoire pour Pierre Jobier, curé de Voussac, contre Gilbert Mercier.* 16 janvier 1786. Etienne Vidalin.

26. — *Addition pour la communauté des marchands drapiers de Moulins contre Pierre Rouard, etc., et contre les maires et échevins de Moulins.* 1789.

27. — *Mémoire pour Vindrinet, propriétaire et maire à Valigny-le-Monial contre le procureur du Roi.* 16 octobre 1823.

28. — *Premier mémoire pour Edme-Joseph Jacquesson de l'Herbut contre Joseph Faucompré.* — Lyon, 3 octobre 1767. 2 mémoires. Moulins. 1767.



29. — *Etat des 159 gentilshommes de la noblesse du Bourbonnais, convoqués à Moulins, le premier avril 1689.*

30. — *Mémoire pour servir à la généalogie de Chauvigny de Blot.* — 16 pages. De l'imprimerie de François Gonin, libraire à Riom. — Cette généalogie se termina en 1750.

Série de 11 plaquettes imprimées brochées.

31. — *Agricultura Carmen*, par Augustin Souchet de la Société de Jean Berrichon. — Moulins. C. Pierre Vernoy. 1712.

32. — *Véritable Duchesne: 346 lettres bougrement patriotiques du véritable Père Duchesne.* 8 pages.

33. — *Le Père Duchesne. La grande confession de la femme Capet au Père Duchesne.* 8 pages.

34. — *Opinion d'un député (Malouet) dans la séance des Communes du 8 juin 1789.* 16 pages. Imprimé à Riom.

35. — *Un mot et quelques observations de la part de Claude-Lazare Petitjean, député de l'Allier à la Convention, sur le jugement de Louis XVI.* 7 pages. Imprimerie nationale.

36. — *Discours prononcé par le représentant du peuple Boisrot à la Société populaire de Moulins* (d'après une note manuscrite après le 9 thermidor, an II. 27 juillet 1794.) — 4 pages. Imprimeries Laudriet. Riom et Gannat.

37. — *Procès-verbal de l'inauguration de l'école centrale du département de l'Allier, faite à Moulins le premier vendémiaire, an V.* Moulins. Imprimerie Joachim Burelle. 17 pages.

38. — *Opinion de J.-B. Dalphonse, député de l'Allier, sur la résolution du 16 brumaire, an V.* 16 pages. Imprimerie nationale.

39. — *Rapport fait au nom de la section de législation,* par Chabot (de l'Allier) *sur le premier titre du troisième livre du projet de code civil relatif aux successions. Séance du 26 germinal, an II. Tribunal.* 64 pages. Imprimerie nationale.

40. — *Projet de constitution pour la République française et discours préliminaire prononcé par Boissy d'Anglas, au nom de la Commission des Onze, dans la séance du 5 Messidor, an III.* Moulins. Imprimerie des associés Maine et Guinemant, imprimeurs du département. 154 pages.

Les membres présents expriment unanimement leurs remerciements à M. Délinière.

— Notre confrère, M. Louis GRÉGOIRE, continuant l'étude déjà si complète qu'avait commencée M. Camille Grégoire, son père, vient de faire paraître un guide d'Hérisson et de la région environnante, si abondante en sites curieux et en souvenirs archéologiques. M. Grégoire fait don d'un exemplaire de son ouvrage à la Société, qui lui adresse l'expression de sa gratitude.



— M. le PRÉSIDENT énumère les publications reçues et indique les articles susceptibles d'intéresser nos adhérents :

SOCIÉTÉS SAVANTES

I. — *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*. 2e série, 1922, n° 3, mars. Ce numéro contient une lettre de M. Frédéric Masson qui précise les conditions que l'Académie exige des candidats aux prix Cognacq.

II. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Comptes rendus des séances de l'année 1921*. Bulletin de novembre-décembre. Paris, Aug. Picard, 1921.

III. — *Bulletin de la « Diana »*. Janvier-mars 1921, t. XXI, n° 2.

IV. — *Bulletin historique du diocèse de Lyon*. Nouvelle série. Année 1922. n° 2.

V. — *La région du Centre*, avril 1922.

VI. — *Mémoires de l'Académie de Dijon*. Année 1922, mars.

M. l'abbé M. Chaume étudie le sentiment national bourguignon, de Gondebaud à Charles le Téméraire, 5 cartes nous donnent :

1° La Burgondie des temps mérovégiens, s'étendant de Troyes, en Champagne à Aix, en Provence, et de Nevers au lac de Constance ;

2° Le royaume de Boson, oct.-déc. 879.

3° La Bourgogne en 922 ;

4° Les possessions de la Maison Capétienne de Bourgogne, en 1262. Celles-ci nous intéressent. La Bourgogne est alors divisée en deux grands territoires, séparés par un large intervalle : d'une part, le Duché de Bourgogne qui comprend la seigneurie de Bourbon, et d'autre part, le Dauphiné de Viennois. C'est la période où le Bourbonnais se trouve uni à la Bourgogne par le fait du mariage de Jean de Bourgogne, fils de Hugues IV, avec Mahaud de Bourbon. La cinquième carte nous donne les possessions des Valois de Bourgogne, en 1467.

VII. — *Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France*, fondée en 1888 par Ernest OLIVIER, n° 1, 1922.

Nous saluons avec joie le premier numéro qui renferme dans ses 32 pages des articles intéressants sur la géographie cryptogamique du Valais et de curieuses observations d'histoire naturelle.

VIII. — *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*. 5e série, t. III, années 1920-1921. Dijon, Nourry, libraire-éditeur. 1921. — Un volume de 500 pages.

IX. — *Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône*. Année 1921.

X. — *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*. 2e série, 1922, n° 4. avril.



— Interrogé par M. le Président sur les résultats des démarches faites pour assurer le transport des excursionnistes, le 1er juin, M. le Chanoine Clément fait observer que la question est rendue très difficile par les prix demandés, et qui sont faits « par voiture » et non par kilomètre ou par personne. En sorte que si les membres qui désirent prendre part à l'excursion se trouvaient inférieurs aux places que peut contenir chaque camion automobile, il y aurait une augmentation de prix, que notre confrère répugne absolument à demander à chacun des participants.

— M. ROY fait observer que, s'il s'agissait seulement d'une différence peu importante de prix, la Société pourrait s'en charger, plutôt que de remettre l'excursion projetée. Les membres de la Société semblent partager cette manière de voir.

— M. le Chanoine CLÉMENT lit ensuite une note de M. Bernard, relative à la dépopulation de l'Allier examinée par canton ; et une seconde note du même confrère, sur l'enquête faite par lui au Musée de Saint-Germain-en-Laye (relevé de la carte de M. Chantre pour le Bourbonnais).

— M. Léon BURIAS, notre confrère, ancien chartiste, a étudié spécialement la maison où loge le gardien du château de Busset. Il en a adressé les plans à M. le Chanoine Clément, qui les présente à l'attention de l'assistance.

Cette construction, située en dessous du château de Busset, présente une particularité extrêmement rare : elle est à double paroi, possédant en cas d'assaut la facilité de s'isoler, même si la porte extérieure arrivait à être enfoncée, ne laissant, en outre, aucune communication entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs.

— M. MORAND présente à l'assistance une hache à ailettes, en bronze, et une pointe de lance à douille, en bronze également. Ces objets ont été trouvés dans la région de Digoin-Chassenard, dans une cachette qui contenait trente-deux pièces diverses.

— M. Georges BRUEL signale une note de M. Léon Besson, notre compatriote, Directeur du Service Météorologique de la ville de Paris : « *Relations entre les éléments météorologiques et la mortalité à Paris* (1).

(1) *An. des Serv. Tech. d'hygiène de la ville de Paris*, T. II, 1921, p. (1-26). 7 graphiques.



M. Besson emploie une nouvelle méthode de recherche qui est très scientifique. La voici : « Les variations de l'état sanitaire au cours d'un grand nombre d'années ont été comparées aux variations météorologiques concomitantes de manière à faire ressortir, par l'emploi des moyennes, ce qu'il peut y avoir de constant dans la correspondance de ces deux ordres de phénomènes, les coïncidences purement fortuites tendant à s'effacer complètement dans les moyennes. » Ce procédé analytique a été appliqué à une période de dix ans (1904-1913), tant pour les décès résultant des maladies des voies respiratoires que pour ceux de la diarrhée infantile.

Des courbes mettent en évidence les relations existant entre les décès d'une part et la température, la direction moyenne des vents, les saisons, etc., de l'autre.

M. Besson trouve que l'influence de la température moyenne se fait sentir sur la mortalité trois semaines après et qu'elle varie dans le même sens que la fréquence des vents N.-N.-E. à E., et en sens contraire que celle des vents S.-S.-W. à W., avec un retard d'une semaine.

Pour la diarrhée infantile, le seul élément météorologique qui paraît avoir une influence sur la mortalité est la température. La mortalité augmente dès que la moyenne thermométrique dépasse 16°5 et cela avec un retard d'environ une semaine.

M. Besson fait remarquer que : « Si l'on savait calculer le nombre de décès en fonction des éléments météorologiques, la comparaison des résultats du calcul et des constatations de la statistique ferait connaître si quelque cause non climatique a accrû ou diminué la mortalité et, au cas où des mesures prophylactiques auraient été prises, permettrait de contrôler l'efficacité de celles-ci. »

MM. L. Besson et H. Dutheil ont fait deux communications à l'Académie des Sciences, l'une sur : « *Les relations entre la direction des cirrus à Paris et la situation barométrique en Europe* (1) », l'autre sur : « *Le déplacement des hausses et des baisses barométriques et la direction des cirrus* (2). »

— Les notes de M. Besson lues par M. Georges Bruel amènent diverses remarques formulées par MM. les docteurs de Brinon et Monceau.

(1) *C. R. Ac. des Sciences*, 28 nov. 1921, p. 1104-1106.
(2) *Id.* 23 janv. 1922, p. (137-240).

— M. G. Bruel fait ensuite une analyse du livre de M. Augustin Bernard, notre confrère, « *Le Maroc* », qui en est à sa 6e édition ainsi que de son article : « *Les gravures rupestres de l'Afrique du Nord* (1). »

M. Bruel demande enfin si l'on peut lui indiquer des sources et des documents permettant de déterminer les véritables causes qui ont empêché Moulins d'avoir :

1° En 1791 une école d'artillerie, un arsenal de construction, une fonderie, une manufacture d'armes à feu ;

2° L'embranchement sur Lyon (au lieu de Saint-Germain-des-Fossés), lors de la construction de la voie ferrée Paris-Lyon par le Bourbonnais ;

3° Le siège du 13e corps d'armée après 1871 ;

4° L'école Forestière après 1871.

Il serait, en effet, fort intéressant de savoir pourquoi ces divers projets n'ont pu aboutir ou tout au moins de réduire à néant des légendes.

M. le Chanoine Clément et M. Morand déclarent qu'au moins sur les deux premiers points on trouvera des renseignements aux Archives départementales et dans les notices des Annuaires de l'Allier de l'époque.

— M. l'abbé DUMONT, qui poursuit ses recherches sur la bibliographie bourbonnaise et veut bien en faire profiter notre Compagnie, fait la communication suivante sur Etienne de Belleville ou de Bourbon, prédicateur et historien du moyen âge.

Etienne naît à Belleville en Beaujolais d'une famille de Bourbon. D'où son double nom d'Etienne de Belleville ou de Bourbon : de Belleville, du lieu de sa naissance ; de Bourbon, du lieu d'origine de sa famille.

Il étudie à Mâcon et à Paris et entre dans l'ordre des Frères Prêcheurs. Nommé inquisiteur à Clermont et à Lyon, il passe la majeure partie de sa vie en prédications ; parcourt la France et l'Italie ; connaît les derniers compagnons de Saint Dominique ; est en relations avec les grands personnages du temps ; et meurt vers 1262.

Il laisse un ouvrage important : « *Tractatus de septem donis Spiritus Sancti* ».

(1) *La Géographie*, mars 1922. T. XXXVII, p. (252-257).



Ce traité est imité des « *Sermones Vulgares* » de Jacques de Vitry, cité dans la préface.

C'est un abondant recueil d'exemples à l'usage des prédicateurs, en même temps qu'un riche répertoire d'anecdotes historiques du XIII[e] siècle, spécialement sur l'hérésie albigeoise, combattue par l'auteur.

Au Moyen-Age, on fit du « *Traité des sept dons du Saint-Esprit* » des copies, des abrégés et des tables.

L'un de ces abrégés: « *De abundantia exemplorum* » est assez répandu et souvent attribué à un autre Dominicain, Etienne de Besançon.

Martèner — Ample coll. V, 1777-1794 — a donné des fragments du « *Traité* ». Quétif (Scriptores ord. Prad. I, p. 184 et 39) l'a longuement analysé. Enfin, Lecoy de la Marche a publié la partie historique pour la Société de l'Histoire de France: « *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du Recueil inédit d'Etienne de Bourbon* », Paris, 1877, in-8°. — (Cf. A. Molinier. Les Sources de l'Histoire de France..., t. III, p. 147-148, Paris, Picard, 1903).

M. MORAND lit les notes suivantes sur « Le Comte de Bussy-Rabutin à Moulins en 1640 » :

Bussy Rabutin consacre quelques pages de ses *mémoires secrets* à notre bonne ville de Moulins. Il était à peine âgé de 23 ans, et déjà colonel, lorsqu'en 1640, son régiment reçut l'ordre d'aller prendre ses quartiers d'hiver dans la capitale du Bourbonnais.

A cette époque, il n'y avait pas encore de caserne, les soldats étaient logés chez l'habitant et la discipline en souffrait beaucoup: les officiers très occupés à courir le Guilledou négligeaient leurs hommes qui volaient et pillaient ou faisaient le métier de faux solniers, ce qui amenait des luttes à mains armées avec les *gens du roy,* MM. les commis aux Aides.

En arrivant à Moulins, notre colonel prit logement à l'hôtellerie « *A l'Image de Saint Jacques* » faubourg des Carmes, où il noua de suite une aventure galante avec une charmante Comtesse du pays, que du reste, en galant homme, il ne nomme pas. Bussy nous narre cette aventure avec beaucoup d'humour. Il y a l'histoire du souper du château de la Faim qui a dû inspirer Théophile Gauthier dans son Capitaine Fracasse. Ce qui a un intérêt pour nous, c'est de retrouver sous la plume de Bussy les noms de nombreux Bourbonnais: Dandelot Comte de Coligny, le Maréchal de Saint-Gérand, le Marquis de Saint-Germain-d'Apchon, son cher Beauvoir, de Chavagnac le Bosquet, etc...,

Le temps se passait assez agréablement lorsque Bussy reçut une lettre de cachet, datée du 19 décembre: quelques hommes de son régiment avaient maltraité quelques commis aux Aides et à la demande de M. Desnoyers, secrétaire du roy, notre colonel était déclaré responsable



de son régiment, il fut incarcéré à la Bastille où il resta plus d'un mois. Il y était encore le 6 juin 1641.

A sa sortie, il épousa Gabrielle de Toulongeon, dont la mère, Françoise de Rabutin, était la sœur du baron de Chantal. La veuve de ce dernier mourut le 13 décembre de la même année, en odeur de Sainteté, à la Visitation de Moulins. Par suite de son mariage, le comte Bussy-Rabutin se trouva donc le neveu de Madame de Chantal, et le cousin germain de la marquise de Sévigné.

— M. Georges Bruel informe l'assistance, au nom de M. Lassimonne, que l'excursion organisée par la *Revue Scientifique du Bourbonnais* aura lieu le mardi 9 mai. Les excursionnistes remonteront la vallée de la Queusne, depuis l'Allier jusqu'à Patry.

— M. Paul PAVAILLON fait la communication suivante : Pour la troisième fois, le coq surmontant le clocher de Coulandon a été renversé par un cyclone. Cette circonstance a permis de l'examiner à nouveau. Les noms de trois curés y sont inscrits. Le coq était tout entier en cuivre. A la suite d'un accident comme celui qui vient de se produire, il avait été endommagé et on lui a ajouté une queue en fer blanc.

M. le Chanoine Clément engage notre confrère à examiner ce coq et à relever les inscriptions dont il vient de nous parler. Si cet intéressant objet est apporté à Moulins en vue de réparations, il se propose de le photographier.

— Est élu comme membre titulaire :

M. SADOURNY, inspecteur d'assurances à Moulins.

— Est présenté comme membre titulaire :

M. Victor WALTHER, instituteur en retraite, rue de Favrotière, à Hérisson, par MM. l'abbé Clément, Génermont et Grégoire.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

E. CAPELIN.



SÉANCE DU 5 JUIN 1922

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR DE BRINON

— Etaient présents : MM. Augustin BERNARD, CAPELIN, GÉNERMONT, GRANDMOUGIN, SARRAZIN.

— Excusés : MM. le Chanoine CLÉMENT, DELAIGUE, MILCENT, SABATIER.

— Après lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance, M. le Président prend la parole : « Notre confrère M. Génermont a eu la douleur de perdre son père. Que notre dévoué Directeur du *Bulletin* reçoive ici les témoignages de vive sympathie de toute la Société. »

— Passant en revue, dans les diverses publications reçues, les articles de nature à intéresser notre Société, M. le Président signale particulièrement :

I. — *Annales de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire.* 2e série, T. XXXIX, 3e livraison, 65e volume de la collection, 1921. Saint-Etienne, 1921.

II. — *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres.* T. VIII. 15 décembre 1921, 1 fascicule; 15 avril 1922, 1 fascicule.

III. — *Bulletin de la Société neufchâteloise de géographie,* t. XXIX, 1920, et t. XXX, 1921.

IV. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.* Volume IX, Imprimeries réunies de Chambéry, 1922. Documents: « Le culte de Dieu, de la Sainte Vierge et des Saints en Savoie avant la Révolution »; — « Essais de géographie hagiologique », par le chanoine J. Burlet.

V. — *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.* Avril 1922.

VI. — *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.* T. XXXIII, mémoires VIII-XI, 1920-1921. — Expériences de psychométrie en vue de déterminer la matière d'un objet préhistorique trouvé dans le Var (p. 41 du XIe volume des mémoires); — Table générale des matières des tomes I à XXX (1855-1915).

VII. — *Revue historique et archéologique du Maine,* 2e série. T. I : 1re livraison 1921, 2e livraison 1921, 3e livraison 1921, 4e livraison 1921.



VIII. — *Bulletin-journal de la Société d'Agriculture de l'Allier.* n° 2, mars et avril 1922.

IX. — *Les amis de la Pologne* (Bulletin mensuel). Rédacteur en chef : Rosa Bailly. 2e année, n° 9, 1er mai 1922. — « La défense de Plock », par le capitaine de Bures.

X. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* Comptes rendus des séances de l'année 1922. Bulletin de Janvier-Février.

XI. — *Bulletin de la Société bourbonnaise des Etudes locales.* Avril-mai-juin 1922.

XII. — *Bulletin archéologique, historique et artistique de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne.* T. XLIX, année 1921 : Montauban, Forestier, imprimeur, 1922.

XIII. — *Revue des Etudes historiques.* 88e année, avril-juin 1922.

XIV. — *La Région du Centre.* 2e année, n° 9, mai 1922.

XV. — *Bulletin de l'Auvergne.* 2e série, 1922, n° 5, mai.

XVI. — *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau.* 2e série, t. XL, 1 volume de 312 pages. T. XLI et XLII. — Dans un article très intéressant sur le berceau de Henri IV, M. Hilarion Barthety étudie la question de savoir si le berceau conservé au château de Pau est authentique ; en d'autres termes, s'il a été sauvé au moment de la Révolution grâce à une substitution. Un des agents principaux de cette pieuse fraude serait un Bourbonnais, M. Bourdier de Beauregard, directeur des domaines à Pau, qui aurait fourni une écaille de tortue provenant de son cabinet d'histoire naturelle en échange du berceau. Ce Bourdier, originaire de Bourbon-l'Archambault, serait mort à Pau le 28 mai 1803, âgé de 80 ans. Sa fille, Marie-Marguerite Beauregard, épousa, le 5 juillet 1804, François-Jean-Yves Deschamps-Delaporte. Quel est ce Bourdier que des Gozis ne paraît pas connaître ?

XVII. — *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau,* 2e série, t. XLIII : janvier-février-mars 1920, 1 fascicule 1 ; avril-mai-juin 1920, 1 fascicule 2 ; juillet-août 1920, 1 fascicule 3 ; septembre-octobre 1920, 1 fascicule 4 ; novembre-décembre 1920, 1 fascicule 5. — 11e série, t. XLIV : janvier-février 1921, fascicule 1 ; mars-avril 1921, fascicule 2 ; mai-juin 1921, fascicule 3 ; juillet-août 1921, fascicule 4 ; septembre-octobre 1921, fascicule 5 ; novembre-décembre 1921, fascicule 6.

XVIII. — *Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher.* 4e série, 32e volume, 1920-1921.

XIX. — *Bulletin des Amis de Montluçon.* Janvier-avril 1922.

BIBLIOGRAPHIE ET DONS A LA BIBLIOTHÈQUE

De notre collègue, M. RENÉ MOREAU, architecte des Monuments historiques, président de la Société des Architectes du Centre : *Le Bourbonnais en trente-cinq minutes.* Moulins, Crépin-Leblond, imprimeur-éditeur, 1922. — Plaquette de 33 pages, élégante, comme tout ce qui sort



des presses de M. Crépin-Leblond. Cette conférence, faite aux architectes, à Vichy, le 15 juin 1921, renferme des détails intéressants, en particulier sur les matériaux de construction et les mœurs bourbonnaises.

CHARLES JANET: *Considérations sur l'être vivant.* Deuxième partie: l'individu, la sexualité; la Parthénogénèse et la mort au point de vue orthobiontique. — Beauvais, imprimerie Dumontier et Hagué, 23, rue Jules-Michelet, 1921. 196 pages, avec carte de l'auteur portant hommage à la Société d'Emulation.

Je propose de transmettre cet ouvrage à la Société scientifique du Centre de la France, où il sera mieux à sa place.

Physiologie des eaux minérales de Vichy en Bourbonnais, par Claude Mareschal, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier. — *Solvitur bis juvenum passio vita fenum.* A Lyon, chez Henry Lardanchet, rue Président-Carnot, n° 10. MCMXXI. — M. PLACE Joseph, avocat, rue Bintôt, Vichy. 95 pages.

Cette réimpression est entrée à notre bibliothèque sous le n° 1879. Je l'avais signalée au moment de sa réception et j'avais exprimé les remerciements de la Société pour le don fait à notre Bibliothèque. C'est par erreur que la note n'a pas paru au *Bulletin*. J'en fais mes excuses à notre généreux donateur et je lui renouvelle l'expression de notre gratitude.

— Il est procédé au dépouillement de la correspondance.

Lettre du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, signalant l'envoi d'un certain nombre de fiches destinées à la constitution des dossiers relatifs à l'inventaire supplémentaire prévu par l'article 2 de la loi du 31 décembre 1913. Le Ministère prie la Société de lui faire parvenir les renseignements demandés avant le mois d'octobre prochain.

Lettre de M. Abel BAILLEAU, relative aux silex recueillis par le docteur Bailleau, son père, dans le champ de Tilly et spécifiant leurs différentes formes. M. Abel Bailleau estime que la plupart de ces silex doivent être attribués à l'époque Aurignacienne.

Circulaire de la librairie J. Denolly, 6, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris, sollicitant la souscription de la Société pour son : « Grand Annuaire des Littérateurs, des Auteurs et Compositeurs de musique et des Artistes Peintres, Sculpteurs, Graveurs, etc. », au prix de 20 francs l'exemplaire.

Lettre de la municipalité de Moulins, demandant un supplément



de souscription pour le monument aux morts. Il est convenu que la Société s'en tient à ce qu'elle a déjà promis.

Lettre de M. SÈQUE faisant connaître que l'habile dessinateur de son charmant ex-libris est M. Hackspill.

— M. SABATIER adresse une note relatant la mésaventure arrivée à Moulins, à Ronchon de Valette.

— M. BOURDERIOUX a communiqué les renseignements suivants relativement au receveur des domaines de Pau, qui aurait joué un rôle dans le sauvetage du berceau d'Henri IV.

Il s'appelait Généreux Valentin. Né le 26 septembre 1723, il était fils de Jean Bourdier, sieur de la Moulière, et de Marguerite Batissier. Il était le petit-fils de Gilbert, maire perpétuel et intendant des eaux minérales.

Il avait épousé Rose Casamajor ; il eut deux enfants. Gilbert-Isaac B. de B., capitaine de gendarmerie à Châlons, marié à Lucie-Charlotte Pierry de Saint-Vallier, et Marie-Marguerite, épouse de François-Yves Deschamps Delaporte. Ces Bourdier de la Moulière habitaient à Bourbon près des Capucins, en face l'ancien établissement thermal, la maison occupée au XIXe siècle par le docteur Peyroux, puis par Prevost, notaire, et où logèrent en 1816 le prince de Talleyrand et sa nièce.

— M. GRANDMOUGIN offre à la Société deux photographies prises au cours de la dernière excursion et représentant le château d'Hérisson.

— Il est donné lecture du rapport de la Commission chargée de prendre connaissance des projets d'agrandissement et d'embellissement de la ville de Moulins.

— M. Augustin BERNARD donne lecture d'un travail relatif à la dépopulation des communes de l'Allier. Cette communication démographique, du plus haut intérêt, est accompagnée d'une carte du département où les fluctuations diverses sont indiquées par des teintes différentes et des hachures.

— Est présenté à l'admission :

M. Jules MOREL, à Montaigut-le-Blin, par MM. Bardet, Dr de Brinon, Viple.



— Est admis en qualité de membre titulaire :

M. Victor WALTHER, instituteur en retraite, rue de Favrotière, à Hérisson.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

E. CAPELIN.

SÉANCE DU 3 JUILLET 1922

PRÉSIDENCE DE M. LE D^{r} DE BRINON

— Etaient présents : Mme MONCEAU, MM. BARDET, abbé DUMONT, CAPELIN, CHAMBALOUS, Chanoine CLÉMENT, GÉNERMONT, Dr MONCEAU, MONNAC, Gabriel MORAND, André ROY, TIERSONNIER.

— Excusés : MM. Delaigue, Galfione, Pavaillon, Raynaud, Sarrazin.

— Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

— Dépouillement de la correspondance. Lettres :

De M. Gabriel Montilliet, accompagnant l'envoi de nombreuses et intéressantes photographies prises au cours de l'excursion d'Hérisson.

De M. Augustin Bernard, accompagnant l'envoi de graphiques signalant le mouvement de la population dans l'Allier, par commune. Ces clichés sont destinés à une étude démographique des plus complètes qui paraîtra dans le *Bulletin*. Notre distingué confrère met ces clichés à la disposition de la Société.

De M. Lassimonne, invitant la Société d'Emulation à prendre part à l'excursion que la Société Scientifique du Bourbonnais devait accomplir le jeudi 15 juin, en forêt de Moladier. La visite de la mardelle dite le « Trou Saint-Vincent », figurait au programme.

De M. Morel, relative à la monographie de Montaigut-le-Blin.

De M. Walther, remerciant de son admission.

De M. Bourderioux, contenant de nouveaux détails sur les Bourdier.

— M. LE PRÉSIDENT signale les articles intéressants, parus dans les publications des diverses Sociétés en relation avec la nôtre.

I. — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*. Tome XLIX, 2e livraison, Périgueux, mars-août 1922.

II. — *Mémoires de la Société des Sciences nouvelles et archéologiques de la Creuse*. Tome XXI, 7e fascicule, Guéret, novembre 1921.

III. — *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1921.

IV. — *Archives de la France monastique. Revue Mabillon*. Avril-juillet 1922, 2e série, nos 6-7, onzième année, nos 46-47. — Page 143, un article de M. Deshoulières, intitulé : « Les dates de l'église de Souvigny », avec une réponse de M. Louis Bréhier.

V. — *Groupe d'Emulation artistique du Nivernais. 14e exposition, 1922*. — Le no 314 comprend : 1° le catalogue de l'exposition de Nevers (9 avril-7 mai 1922) ; 2° le journal du groupe ; 3° une série de contes : « Les mariniers de la Loire », par Francis Guyonnet, avec gravures sur bois d'André Deslignères.

VI. — *Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne. Bulletin* n° 60, 1919-1920, Saint-Quentin, 1921.

VII. — *Revue de Saintonge et d'Aunis*. XLe vol., 2e livraison, Saintes, 1922.

VIII. — *Société historique et archéologique de l'Orne*. Tome XLI, 1er et 2e Bulletins, Alençon, janvier-avril 1922.

IX. — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*. Mai 1922.

X. — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*. Onzième série, tome IX. Toulouse, 1921.

XI. — *La Région du Centre*. Deuxième année, n° 10, juin 1922.

BIBLIOGRAPHIE

Le Chroniqueur français. Revue bimensuelle d'information générale. 1re année, 1er n°, 1er juin 1922.

Enquête sur l'habitation rurale des indigènes de l'Algérie, faite par ordre de M. le gouverneur général, publiée par Augustin BERNARD, professeur de géographie et colonisation de l'Afrique du Nord à la Faculté des Lettres de Paris. 1 vol. de 150 pages, avec une carte hors-texte en couleurs, 16 planches de photographie hors-texte et 15 croquis dans le texte. Alger, imprimerie Orientale, Fontana frères, 3, rue Pélissier, 1921.

Notre collègue offre ce volume à la Société d'Emulation et y joint un hommage très cordial. La Société remercie notre collègue ; son livre vient à point et lui servira de guide dans l'enquête que, sur la proposition de M. Bruel, elle a décidé d'ouvrir, d'accord avec la Société des Etudes locales, à propos des couvertures des bâtiments ruraux du Bourbonnais.

Le rapport étudie successivement les tentes, les gourbis et les maisons, leurs matériaux, leur distribution géographique, l'évolution qui se produit d'une forme à l'autre et les motifs qui en sont la cause.



— M. l'abbé DUMONT fait une fort intéressante communication sur « l'Ordre de l'Ecu d'Or », que le *Bulletin* reproduira.

— M. le Président présente à l'assistance un exemplaire de l'ex-libris de M. Augustin Bernard. Les motifs et la légende sont particulièrement inspirés du Bourbonnais.

— M. le Président lit la première partie de l'enquête sur le préhistorique en Bourbonnais et signale une note de M. Capitan, publiée dans la *Revue Anthropologique*, 1922, page 127, donnant la description des silex tertiaires trouvés à Ipswich (Angleterre).

— M. GÉNERMONT donne lecture d'un questionnaire dressé par M. Georges Bruel, au sujet des habitations rurales en Bourbonnais.

— M. Amédée BARDET parle de plusieurs grottes, autrefois habitées, qui existent dans l'Allier, et donne des renseignements géologiques sur les terrains dans lesquels l'homme les a creusées.

M. Gabriel MORAND signale, à ce sujet, qu'une grotte de vastes dimensions est utilisée à Billy comme réservoir d'eau pour le bourg de Billy.

— M. le Président donne communication d'un mémoire de M. Hackspill, racontant le passage de Charles IX en Bourbonnais, en 1566, accompagné du prince qui devint plus tard Henri IV. Le roi était venu à Moulins, présider l'assemblée des Etats.

M. l'abbé Dumont signale que, déjà à ce moment, il existait un projet de massacre des protestants, et que Moulins risqua fortement d'être le théâtre d'une Saint-Barthélemy anticipée.

— Il est donné lecture d'une note de M. WALTHER, d'Hérisson. Notre confrère a recherché dans les actes officiels les plus anciens, la désignation de la rivière. Invariablement, avant la méprise de Cassini, le nom d'Œil est employé. L'argument historique est péremptoire.

— M. CAPELIN lit la note suivante : « En attendant l'accomplissement des vastes projets d'alignement et d'embellissement que la ville de Moulins a été invitée à former, puis à réaliser... à la longue, il est une mesure, de minime importance, qu'on pourrait prendre et qui satisferait à la fois la prudence et l'esthétique. La porte de Paris, avec ses robustes piliers de grès, surmontés de tailloirs et terminés par des pommes de pin, oblige les piétons à descendre du trottoir, ce qui, par ce temps de circulation automobile, n'est pas sans présenter des inconvénients. Il serait facile de pratiquer un

passage, de chaque côté dans les pilastres, sans modifier en quoi que ce soit l'esthétique. Les piétons seraient préservés de tout accident et la ville aurait une entrée majestueuse. »

M. Capelin fait circuler un dessin représentant l'état actuel de la porte de Paris, et un croquis indiquant l'aspect que pourrait prendre la même entrée.

— M. TIERSONNIER signale la note parue dans les *Archives de la Société des collectionneurs d'ex-libris et de reliures artistiques, numéro de juin 1922, p. 95,* sous ce titre : « UN CURIEUX EX-LIBRIS MONASTIQUE. » C'est une vue du couvent de N.-D. de Lorette, ordre des Ermites de Saint-Augustin, en Bourbonnais.

« Ce couvent, aujourd'hui ruiné, était situé sur le coteau du Montcroux, en face du village de Château-sur-Allier. Notre confrère M. Eugène Le Brun lui a consacré une notice dans son intéressant livre : *Une petite ville bourbonnaise. Le Veurdre, ses seigneurs, ses châteaux et leurs possesseurs* (Paris, Champion, et Moulins, Louis Grégoire, 1913). Page 179, il a même reproduit la vue dont s'agit. L'intérêt de la communication de M. J.-B. Mercier résulte du fait que cette vue a été utilisée comme ex-libris par les RR. PP. Augustins de N.-D. de Lorette. M. Lemercier a trouvé cet ex-libris, d'un genre peu usité, sur un volume provenant du dit couvent, ainsi qu'en fait foi l'inscription manuscrite : « Ce livre appartient aux RR. PP. Augustins de Notre Dame de Lorette, 1699 » et la cote de classement : L. 11.

« D'autres exemplaires de cet ex-libris existent dans les collections de plusieurs membres de la Société des collectionneurs d'Ex-Libris, MM. Balloffet et le Docteur Olivier. »

M. Tiersonnier signale cet ex-libris bourbonnais aux collectionneurs de notre Compagnie.

— Est admis en qualité de membre titulaire :

M. MOREL, à Montaigut-le-Blin.

— Sont présentés à l'admission :

M. François MITTON, Ingénieur E. C. P., 46, boulevard de Courtais, et M. Adrien MITTON, Architecte, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, même adresse, l'un et l'autre présentés par MM. le Dr de Brinon, le Chanoine Clément, Tiersonnier.

— La prochaine réunion est fixée au lundi 9 octobre.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 1/2.

E. CAPELIN.





Les Régions Economiques et le Bourbonnais [1]

(Suite et Fin)

La civilisation moderne repose en grande partie sur la substitution partielle des forces motrices artificielles à celles que fournissaient autrefois l'homme (les esclaves) et les animaux domestiques, une fois que nos ancêtres eurent résolu le difficile problème de la domestication de divers animaux.

Les forces motrices artificielles utilisées actuellement sont produites par : le vent (trop négligé depuis un siècle), les forces produites par le bois, la houille, la tourbe, la lignite, le pétrole et ses dérivés, les forces hydrauliques captées soit par des roues ou des turbines, qui actionnent des moulins, des norias, etc., grâce à des engrenages et, depuis quelque quarante ans, au moyen de dynamos produisant de l'électricité, transmise au loin par fil de cuivre ou d'aluminium, enfin, depuis une trentaine d'années, on emploie des conduites forcées, qui permettent d'utiliser de petits débits d'eau, tout en produisant une énergie considérable, grâce à des dénivellations artificielles de plus de 100 mètres.

Nos nombreux moulins (plus de 200 dans le département), qui autrefois ne pouvaient marcher de façon continue, faute d'eau, en été spécialement, se sont adjoint successivement des moteurs à vapeur, puis des moteurs à explosion ou des dyna-

(1) Voir *Bulletin* 1921, pages 152, 325 ; 1922, page 53.



mos, branchés sur des réseaux de transport de force électrique.

Notre département possède du bois (nous avons 79.755 hectares de forêts), de la houille, des forces hydrauliques, du vent, et, il faut espérer que la Limagne pourra, d'ici peu, nous fournir du pétrole.

Placé presqu'entièrement en dehors de la région franchement montagneuse, nous ne pouvons songer à créer, chez nous, de puissantes usines hydro-électriques (1). De 1906 à 1909, on a construit, sur le Cher, en aval du confluent de la Tardes, le barrage de Rochebut (commune du Teillet), qui peut emmagasiner 26 millions de mètres cubes d'eau, et qui fournit 10.000 chevaux de force. Durant l'été, vu le faible débit du Cher, il faut utiliser une usine de secours actionnée par la vapeur.

Un réseau de transport de force électrique dessert Evaux, Boussac, Chateaumeillant (Creuse), Montluçon, Commentry, Moulins, Neuilly-le-Réal, Varennes et Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Pour utiliser sur place le charbon, on construit une usine thermique près de la mine de Bert. Elle servira en même temps d'usine de secours pour tout le réseau.

Un second barrage sur le Cher est prévu en aval du premier au Moulin Mercier (commune de Lignerolles). Le réservoir aura 60 hectares et la chute 37^{m},50. La force fournie sera de 12.000 chevaux.

Un projet envisage la création d'un barrage de 24 mètres de haut, sur le Barbenan (affluent de la Besbre), qui fournirait, grâce à une conduite forcée de 9 kil. 600, une chute de 245 mètres, qui serait utilisée dans une usine installée près d'Arfeuilles, et qui produirait environ 1.500 chevaux. Un autre barrage à construire sur la Besbre, en amont de Châtel-Montagne, pourrait, de son côté, fournir 6 à 7.000 chevaux.

Au total, nos ressources hydrauliques semblent ne devoir nous permettre de transformer en électricité que 30 à 35.000 chevaux-vapeurs. Pour satisfaire les besoins immédiats, c'est peut-être suffisant, puisque l'arrondissement de Lapalisse éva-

(1) Une douzaine de barrages pourraient être construits sur le Haut-Cher et donneraient environ 36.000 chevaux-vapeur.



luait, l'an dernier, ses besoins à 300 HP pour l'éclairage et à 900 HP pour la force motrice.

Ne doit-on pas prévoir cependant que, grâce à un réseau bien compris de câbles de distribution, dans quelques dizaines d'années, non seulement la grande industrie, les minoteries, les moulins, l'industrie familiale utiliseront l'électricité comme force motrice, mais que les chemins de fer, tant à voie large qu'à voie étroite et les tramways seront à traction électrique. Outre cela, l'agriculture emploiera l'électricité pour éclairer les maisons et les écuries, pour actionner de petits instruments: coupe-racines, trieurs, tarares, concasseurs, aplatisseurs, etc., ainsi que de gros instruments, comme: batteuses et treuils halant des charrues. Dans ces conditions, la consommation d'électricité deviendra très grande. Comment alors se procurer cette énergie?

Nous ne pouvons que la demander à nos voisins de la région montagneuse du Massif Central, là où des étranglements de vallée faciliteront la construction de grands barrages situés dans les hautes vallées, de façon à créer de grands lacs artificiels, contenant des millions de mètres cubes d'eau, que l'on utilisera dans des usines placées beaucoup plus bas, afin d'augmenter la pression de l'eau au moyen de conduites forcées.

La distribution économique de l'électricité ne peut se faire actuellement que dans un rayon assez faible, 75 à 100 kilomètres, à moins d'employer des voltages très élevés. C'est une des raisons qui doit pousser notre département à faire tous les sacrifices nécessaires pour faire exécuter le canal de pénétration de la vallée de l'Allier qui, d'une part, n'est réalisable qu'avec l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Allier et qui, de l'autre, permettra, grâce à un tracé à flanc de coteau, de créer des chutes artificielles de grande hauteur, notamment aux environs de Vichy et de Moulins, ce qui réduira la déperdition d'énergie, en rapprochant les usines génératrices des points de consommation.

On a en effet l'intention de constituer de très longs biefs presque horizontaux et de racheter les différences de niveau non par des séries d'écluses formant échelles, mais par des puits-écluses de 50 mètres de diamètre, pouvant avoir de $21^{m},84$



à 79^{m},95 de haut (système Maire et Gouédard) ou au moyen de plans inclinés de 13 à 51 mètres de haut, sur lesquels rouleraient des paires de sas métalliques,(montés sur huit paires de roues), qui s'équilibrent.

MM. Maire et Gouédard prévoient que le bassin de l'Allier pourrait fournir 200.000 chevaux-vapeurs, dont une partie servirait à la manœuvre des écluses ou des puits écluses, à actionner les appareils de manutention et à réaliser le halage.

Actuellement, le barrage de la Sioule, construit aux Fades (12.000 HP), au Chambonnet (6.000 HP), à Queuille (7.200 HP), le tout un peu en amont de Châteauneuf, fournissent au total 25.200 HP, qui sont distribués à Montluçon, Riom, Gannat, Clermont, Issoire et Brioude. L'usine de Sauviat, sur la Dore, au sud de Courpière, produit 4.000 HP et dessert Thiers, Billom et Vichy.

La Compagnie d'Orléans (P.-O.) va aménager presque toute la haute Dordogne (vallées du Chavenon et de la Rhue), de façon à produire, dans 7 usines, 95.000 HP, qui serviront à électrifier 3.000 kilomètres de voies ferrées. Elle économisera ainsi annuellement de 500.000 à 700.000 tonnes de charbon, tout en augmentant la vitesse en montagnes, en doublant le trafic, ce qui lui permettra, espère-t-elle, de réaliser une économie de 8 à 9 %. Mais cette transformation nécessitera une première mise de fonds de 1.500 millions à 2 milliards.

Toute l'énergie ainsi récupérée devant être utilisée pour l'électrification des lignes du P. O., il n'en restera pas ou peu pour les besoins de l'industrie et de l'agriculture des régions avoisinantes, qui auront à se pourvoir ailleurs.

D'après des évaluations sérieuses, on peut estimer que l'aménagement intégral du Massif Central tout entier pourrait produire une force vive de 2 millions de chevaux vapeur. Ce chiffre ne doit pas masquer la réalité. Lorsque les intérêts locaux agricoles et industriels seront satisfaits (il faut prévoir une transformation radicale des zones montagneuses, comme cela s'est produit dans maintes vallées des Alpes, où de nombreuses industries se sont créées depuis que l'on y utilise la houille blanche), restera-t-il beaucoup de force disponible à vendre au

profit des pays en lisière du Massif Central? C'est au moins douteux.

Dans ces conditions, en échange de leur collaboration, des capitaux qu'ils engageront dans ces entreprises, nos compatriotes industriels et agriculteurs, s'ils sont prudents et prévoyants, devront se faire réserver, dès l'origine, un certain pourcentage de l'énergie électrique produite.

⁂

A côté de tous ces facteurs matériels, il est nécessaire de tenir compte aussi d'un certain nombre d'autres, qui sont d'ordre moral et intellectuel.

Certains prétendent que les Auvergnats et les Bourbonnais n'ont jamais sympathisé, parce qu'ils ont des caractères trop opposés. Evidemment, il n'y a pas identité de tempérament, de traditions et d'éducation. Mais il n'y a pas de véritable incompatibilité d'humeur. S'il y avait d'ailleurs identité, nous serions Auvergnats, ou les Auvergnats seraient Bourbonnais.

Le rapide exposé historique, qui a été fait, montre que des relations constantes ont existé entre l'Auvergne et le Bourbonnais, et on doit constater que les mariages mixtes ont été fréquents, sinon dans le peuple, qui se marie presque toujours dans un petit rayon, au moins dans la bourgeoisie et l'aristocratie. Depuis que le service militaire obligatoire existe, combien de nos compatriotes ont tenu garnison en Auvergne ou vice-versa? Que de jeunes gens ou de jeunes filles d'Auvergne ont, surtout autrefois, fait leurs études en Bourbonnais? En revanche, presque tous les jeunes gens de notre département ont été passer leur baccalauréat à Clermont et beaucoup ont achevé à Clermont leurs études supérieures. En effet, la capitale de l'Auvergne est un vrai centre intellectuel, avec ses diverses facultés (1), leurs laboratoires et les savants qui les dirigent. Presque tous ces professeurs se sont spécialisés dans des études régionales. En tout cas, ils sont disposés à chercher à résoudre les problèmes divers que l'on peut avoir à leur poser.

(1) Créées depuis 1854.

De plus en plus, les progrès véritables résultent de découvertes scientifiques et d'applications de lois, de principes, déterminés après de longues et minutieuses recherches. Les syndicats, les associations diverses ont donc intérêt à créer des prix, à doter les laboratoires de recherches et l'on ne doit pas toujours s'adresser à Paris, et à ses divers Instituts, qui sont faits pour étudier des problèmes généraux et non des problèmes locaux, influencés presque toujours par des données locales, des contingences, qu'on ignore souvent dans la capitale.

Si l'on admet qu'un chef-lieu de région économique a intérêt à être en même temps un foyer intellectuel bien organisé, on doit constater la supériorité de Clermont-Ferrand sur Limoges, Bourges ou Orléans.

Mais, objecte-t-on parfois, les Clermontois tireront la couverture à eux et négligeront les intérêts de notre département. Cela ne serait vrai que si nous adoptions une attitude boudeuse, si nous n'assistions pas aux réunions périodiques qui ont lieu à Clermont, si nous négligions de faire connaître nos besoins, nos desiderata et si nous étions incapables de défendre nos intérêts, ce qui n'est pas le cas.

D'ailleurs, si, sur certains points : électricité, eau pour irrigation, etc., nous dépendons de l'Auvergne, ce pays ne peut communiquer par chemin de fer ou par eau, avec Paris, la Basse-Loire, la Normandie, le Nord et le Nord-Est de la France qu'en passant chez nous. Une alliance entre nos deux provinces doit donc être féconde pour les uns et pour les autres, car les apports sont sensiblement de même valeur, nos intérêts sont souvent communs et jamais opposés.



Depuis sa création, la XVIIe Région Economique a agi et fait un certain nombre de créations utiles.

1° Une école supérieure commerciale régionale à Clermont-Ferrand, qui compte 95 élèves et possède des sections coloniale et d'industrie hôtelière. En fin d'études, elle accorde quelques bourses de voyage.

2° Un musée d'échantillons.



3° Une banque populaire de la XVIIe Région (ouverte le 1er mars 1921).

4° Une Revue du Centre, avec cartes et illustrations, destinée à faire connaître les desiderata des diverses chambres de commerce de la région, les études entreprises, les démarches faites, les résultats obtenus, etc. C'est un organe indispensable pour développer l'idée régionaliste et pour montrer que nos intérêts sont presque toujours solidaires. Les questions de clocher auront moins d'influence lorsque les questions seront exposées impartialement, complètement, en se plaçant au point de vue de l'intérêt général et lorsque leur étude ne sera plus le monopole de quelques intéressés.

Dès que les ressources le lui permettront, la région du Centre, qui possède déjà des services de transport et de renseignement, voudrait organiser:

a) Une inspection régionale de l'enseignement technique;

b) Une chambre des métiers, destinée à s'occuper des questions d'apprentissage;

c) Une école supérieure hôtelière du Massif Central;

et elle désire favoriser la fondation à Clermont d'un Institut d'Hydrologie.

Enfin, elle est habilitée, de par sa constitution même, pour contracter des emprunts consacrés à l'exécution de travaux publics régionaux et d'entrepôts généraux en des points de jonction de voies d'eau et de voies ferrées. La XVIIe Région Economique est donc toute désignée pour demander la concession de travaux d'aménagements de cours d'eau, destinés à créer des forces hydro-électriques et pour entreprendre la construction d'un ou plusieurs canaux. Naturellement, elle sera autorisée à vendre l'électricité et à percevoir des taxes de halage, de location d'engins de manutention, etc.

Pour l'exécution d'un grand canal, comme celui allant de Sancoins ou du Guétin à Brassac et Brioude ou Langeac, la Région Economique devrait prendre la direction d'une société dans laquelle entreraient comme actionnaires et obligataires les départements, les communes et tous les intéressés, y compris ceux des départements comme la Lozère et l'Aveyron,

qui, bien qu'en dehors de la Région Economique, sont cependant dans la zone d'attraction du canal.

***

Dans sa session du printemps 1920, le Conseil Général de l'Allier a adopté, le 4 mai, le vœu suivant :

« Le Conseil Général de l'Allier émet le vœu que le Gouvernement étudie et que le Parlement vote une nouvelle division de la France en régions à la fois administratives, économiques et politiques. »

Si l'on se reporte aux procès-verbaux publiés, la délibération paraît avoir été assez sommaire, bien que le problème soit complexe et d'importance capitale pour l'avenir de la France.

Il faut se féliciter, tout d'abord, de constater que nos conseillers généraux sont partisans d'une réforme administrative, qui s'impose. L'accord est unanime pour décentraliser, pour décongestionner le Parlement et les Ministères, car l'afflux à Paris des questions de moyenne ou de minime importance paralyse les meilleures bonnes volontés. Il importe donc de créer des organismes régionaux, ayant des *pouvoirs propres* assez étendus, empruntés les uns aux directeurs de ministère, lorsqu'ils signent « pour et par ordre », aux divers conseils supérieurs ou à des tribunaux divers, à des comités, à des commissions, les autres à des corps ou à des fonctionnaires locaux, disséminés un peu partout, que l'on pourrait supprimer, maintenant que les moyens de communication ne sont plus les chevaux de selle, les diligences, mais bien les trains et les automobiles, qui n'existaient pas sous la Révolution et l'Empire, c'est-à-dire à l'époque où toute l'administration française a été réorganisée.

Ceci admis, quelle méthode faut-il adopter, si l'on veut aboutir vite et bien? Est-il nécessaire que le Parlement évoque directement la question et veuille la traiter lui-même en détail, alors qu'il a tant de peine à voter le budget (qui est sa fonction principale), après quatre ou six douzièmes provisoires, et qui ne peut arriver à trancher maints problèmes d'importance vi-

tale, la Chambre et le Sénat jouant à la raquette avec les projets de loi, lorsque ces derniers ne restent pas ensevelis au sein de commissions multiples et parfois rivales. On ne doit pas oublier enfin qu'un projet de loi non voté tombe en fin de législature, ce qui fait que toute la procédure est à recommencer après l'élection d'une nouvelle Chambre. Aussi, peut-on dire que, dans bien des cas, vouloir réaliser une réforme, qui ne passionne pas l'opinion publique, par voie législative, c'est en réalité la repousser aux calendes grecques.

Ne vaut-il pas mieux, dans bien des cas, s'en remettre à des décrets rendus en Conseil d'Etat, que les Chambres peuvent et doivent contrôler?

D'un autre côté, notre amour inné de la simplicité, de la symétrie, de l'uniformité, de ce que l'on appelle l'esprit géométrique, fait que le Français est porté à désirer que la réforme régionaliste se fasse en bloc et provoque la création d'une série unique de circonscriptions pour tous les services relevant des divers ministères.

Mais, dès qu'on examine les choses de près, et non plus d'un point de vue théorique, on se rend compte de leur complexité et l'on comprend que les opérations administratives, militaires, judiciaires, économiques, financières, agricoles, sociales, universitaires, que les questions de travaux publics, etc., ne peuvent être soumises à un même gabarit, car il faut tenir compte du passé, des traditions, des mœurs, des habitudes, à moins de vouloir révolutionner, c'est-à-dire faire presque toujours œuvre éphémère, au lieu de viser à l'évolution, qui avance lentement, mais sûrement.

D'ailleurs, la France n'est pas un pays neuf, puisque notre histoire date de plus de 20 à 25 siècles. Même dans les colonies les plus barbares, lorsque des esprits imbus de l'esprit de système ont voulu créer des circonscriptions uniques, ils ont dû y renoncer, eux ou leurs successeurs, et il a fallu bien vite s'adapter au pays, aux diverses populations qui l'habitent et qui n'ont pas partout la même densité, aux ressources des diverses contrées, aux moyens de communication, etc.

La vérité est donc qu'il ne faut pas rechercher systématique-

ment la création de régions où tous les services seraient centralisés dans une même capitale régionale, mais admettre, chaque fois que cela est nécessaire, que les limites des circonscriptions de chaque service ne soient pas identiques et que leurs centres puissent ne pas coïncider.

Un service agricole, un service économique, un service des mines, une cour d'appel, une région militaire, une conservation des eaux et forêts, une préfecture maritime, une région politique, etc., ne doivent pas avoir fatalement une même superficie, de mêmes limites ou un même centre.

La concentration des chefs-lieux, des bureaux, des assemblées consultatives ou délibérantes est souhaitable dans bien des cas, car elle facilite l'expédition des affaires, mais elle n'est pas indispensable.

GEORGES BRUEL.

30 Avril 1921.





Le Trésor des Chartes de Busset

D'APRÈS UN

Inventaire du XVIII[e] siècle

Autorisé par la très grande bienveillance de M. le comte et de M[me] la comtesse de Bourbon-Busset à faire des recherches dans les Archives du Trésor du château de Busset, j'ai l'honneur de soumettre aux lecteurs du *Bulletin* de la Société quelques lettres inédites et un essai sur les institutions de la seigneurie de Busset. Ce modeste travail, fruit de mes dernières vacances de l'école des Chartes, à défaut d'autre mérite, aura, au moins, celui de l'à-propos, paraissant après l'excursion de 1921.

La source unique de notre documentation réside en un volume conservé dans les Archives du château de Busset. C'est l' « Inventaire raisonné des titres, terriers et papiers qui se sont trouvés au Trésor du château de Busset, ledit inventaire commencé le douze août 1780. » Gros volume in-folio, de près de 800 pages, relié en veau, doré sur tranches, il porte entre deux nerfs de son dos le titre d' « Inventaire raisonné des titres du Trésor du château de Busset, en 1780 ».

Les vingt-six premières pages, non paginées, contiennent un historique succinct de la famille de Bourbon-Busset, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Après, 766 pages sont consacrées à l'inventaire des chartes. Nous avons, d'abord, celles concernant le comté de Busset ; puis, celles de la baronnie de Puy-Agut (1), et enfin, les titres des différents autres fiefs de la maison, tels que Chalus, la Poivrière, Grand'val, etc...

(1) Village de Piégut, au sud de Busset.



Nous ne nous occuperons, dans cette courte étude, que de quelques passages inédits de l'historique de la maison et du chartrier de Busset, — non pas que ceux des autres seigneuries soient à dédaigner et ne méritent point notre attention. Mais le peu de temps dont nous disposons, nous force à les sacrifier à l'importance de Busset, siège du château, et à notre connaissance particulière de la topographie des lieux.

I

Lettres de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre

L'historique de la maison de Bourbon-Busset nous fournit fort peu de renseignements inédits. Commençant à Louis de Bourbon, père du premier baron de Bourbon-Busset, il n'est, la plupart du temps, qu'une copie des grandes encyclopédies historiques du XVIIIe siècle et, tout particulièrement, du Père Anselme. D'ailleurs, ces quelques pages sont écrites d'une autre main que l'inventaire proprement dit et semblent l'œuvre d'un comte de Bourbon-Busset désireux d'avoir, en tête de l'inventaire de ses titres, une histoire aussi complète que possible des membres de sa famille.

Mais, au milieu de cette compilation, l'auteur anonyme eut l'excellente idée de glisser le texte des pièces les plus intéressantes de son chartrier. Heureuse idée, dont nous ne saurions trop le féliciter, car c'est à elle que nous devons, maintenant, d'avoir conservé certaines lettres dont les originaux semblent bien à tout jamais perdus.

Nous ignorerions, ainsi, le billet de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre et sœur de François Ier, à Philippe de Bourbon, comte de Busset (1). Petit-fils de Louis de Bourbon, ce seigneur épousa, en 1530, Louise Borgia, duchesse de Valentinois, l'unique fille du célèbre César Borgia. De cette union naquit un premier fils, Claude, en 1531, qui continua la lignée. En 1533, un nouvel enfant devait bientôt voir le jour. Philippe de Bourbon-Busset demanda au roi et à la reine de Navarre de bien vouloir en être le parrain et la

(1) La baronnie de Busset fut, en 1518, érigée en comté.

marraine (1). C'est à cette demande que la célèbre reine Marguerite répondit :

« Mon cousin !

« Vous m'avés bien faict grant plaisir de m'avoir renvoyé votre « sœur (2), car je commençois à murmurer contre vous pour elle. « Vous me priés de faire tenir votre enfant : je vous promets, mon « cousin, que si je puis avoir l'opportunité, je l'irai tenir moi-même « avec le roy de Navarre qui a grant désir de vous voir. Priant Dieu, « mon cousin, vous donner ce que vous désirés.

« De Nantes, le XXVI[e] jour d'aoust 1533. »

Le 21 septembre de la même année naquit Henri de Bourbon qui fut tenu sur les fonts baptismaux, à Busset (3), par le roi de Navarre. Marguerite, pour une raison inconnue ne vint pas et ce fut Suzanne de Bourbon-Busset, tante de l'enfant, qui la remplaça.

Combien il est regrettable que des circonstances malheureuses aient empêché cette gracieuse et savante reine d'habiter quelques jours les tours de Busset ! La reine Marguerite, chantée par Marot, louée par les poètes et les artistes de son temps, et la figure joviale du bon roi Henri IV, hôte de Busset avant la fin du siècle (4), ne serait-ce pas assez pour faire rêver en contemplant les toits aigus du vieux castel ?

Le 4 mai 1546 (?), Louise Borgia, duchesse de Valentinois et comtesse de Bourbon-Busset, rendit son âme au Seigneur. A cette occasion, Marguerite d'Angoulême écrivit à l'époux éploré, chargé de plusieurs filles non mariées :

(1) César Borgia épousa en 1498 Charlotte, fille d'Alain d'Albret. Louise, issue de ce mariage, fut unie, — nous l'avons vu, — à Philippe de Bourbon-Busset. De cette union découle une parenté très proche entre les rois de Navarre et les comtes de Bourbon-Busset.

(2) Il s'agit très probablement de Suzanne de Bourbon-Busset, gouvernante de la personne de Henri IV, durant son bas-âge. Elle épousa par contrat du 1[er] septembre 1535, Jean d'Albret, baron de Miossens, lieutenant-général du royaume de Navarre.

(3) L'inventaire est formel pour ce nom de lieu.

(4) Ainsi le rapporte la tradition. Au château de Busset existe une chambre dite « Henri IV ».



« Mon cousin !

« Si l'occasion du voyage de ce porteur vous peut avoir donné tris-
« tesse, soyés sûr qu'elle ne m'a moins aporté d'ennuy, considérant
« la perte qu'avés faicte, de laquelle je me repens autant qu'elle vous
« peut toucher. Mais, puisqu'il a plu à celui qui tient toutes les
« choses en ses mains diposer de ma cousine, votre femme ainsi que de
« celle que je répute, — par la grande bonté de luy, — estre maintenant
« participante à l'heur de chascun fidèle tant espéré, il m'a semblé
« plus longue lettre ne vous estre nécessaire, tant pour l'estime que
« j'ai que votre prudence se fera si bien de se conformer à la volunté
« du Seigneur, que je me contenterai de vous répondre seulement à
« ce que vous m'avés écrit touchant les honneurs des obséques de ma
« dicte cousine, sur quoi vous en seriez satisfait, selon mon avis,
« n'eut été que le gentilhomme m'a dit qu'avés envoyé vers le roy,
« mon frère, auquel j'ai remis en ordonner de cela selon son
« vouloir.

« Quant à votre fille, encore que vous pensés estre assez averti du
« deuil qui lui sera propre, si c'est que je suis bien d'opinion que
« luy fassiés faire la robe et deux queuës, deux tiers de menu-vert
« devant et les deux tiers et demi derrière, le couvre-chef de crêpe
« de lin doublé jusqu'au mytan, quatre doigts au-dessous du coude,
« la barbette de même crêpe ; au-dessus de la ceinture, la corserette
« de même et le chaperon comme l'on a accoustumé. Et restant en
« cela, mon cousin, seulement que je voudrois faire connoître de
« combien vous me trouverai preste vous faire tout le plaisir qu'il
« me sera possible : il suffira que vous ayés cependant la bonne vo-
« lonté de celle qui pria le Créateur vous estre entière et parfaite
« consolation et vous donner autant de repos que vous en désirerai.

« D'Evreux, ce XIVe jour de may 1546 ? (1).

« Votre bonne cousine et amie,

« Marguerite de Navarre. »

(1) D'après l'inventaire, le 4 mai 1553. — Nous ne pouvons accepter cette date. La signature de la lettre où une erreur de lecture n'est pas possible ; les allusions qui y sont contenues et tout particulièrement celle qui concerne le « roi, mon frère », ne permettent pas de donner à l'épître un autre auteur que celui auquel il est attribué. — D'autre part, Henri Ier de Navarre,



En post-scriptum, écrit de la propre main de la reine :

« Mon cousin, quant vous voudrés bailler ma petite cousine, je la « recevrai de bon cueur et lui servirai de mère. »

Louise de Savoie, morte en 1531, et ses deux enfants : le roi François Ier et Marguerite de Navarre, tous les personnages de la « gracieuse Trinité » dont parlent si souvent les contemporains, nous apparaissent dans cette lettre. N'est-ce pas le cas de rappeler le charmant rondeau de Marot où est célébrée l'union de ces trois esprits supérieurs :

Ung seul cueur en trois corps aujourd'huy voy en France,
Régnant en doulx accord, sans quelque différance,
Vous estes unicorps, comme une trine essence,
Ung seul cueur en trois corps.

II

Institutions féodales

I. — Le procès de 1421. — De tous temps, les comtes de Bourbon-Busset attachèrent un grand prix à leurs chartes et parchemins. En 1595, il existe un inventaire en dix pièces des titres du Trésor du comté de Busset. Il n'est donc pas étonnant qu'en 1780, à la veille de la grande catastrophe qui devait nous priver à jamais du plus grand nombre de ces documents, François-Louis-Antoine de Bourbon, comte de Busset et de Chalus, lieutenant-général des armées du roi, continuant ces traditions éclairées, fasse rédiger un inventaire

veuf de Marguerite, ne se remaria point. Sa fille, Jeanne d'Albret, l'épouse d'Antoine de Bourbon, lui succéda en 1555. Il est vrai qu'une autre Marguerite, l'épouse du futur Henri IV, fut reine de Navarre ; mais cela nous repousserait beaucoup trop loin (1572).

Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, est donc bien l'auteur de la lettre.

Ceci établi, notons que Marguerite d'Angoulême mourut le 21 déc. 1549. Son frère, le roi François Ier, auquel elle fait allusion, décéda le 31 mars 1547. Force nous est donc de dater la lettre de mai 1546, au plus tard. Nous proposons cette date, ainsi que 1544, car, par mauvaise lecture, il est relativement facile de confondre : cinquante III avec quarante VI ou quarante IV, le nombre de jambages étant le même dans les trois cas. On ne peut aller au delà de 1544, car Louise de Valentinois, comtesse de Bourbon-Busset, eut son dernier enfant, Jérôme, le 19 octobre 1543.



analytique de son chartrier. Pour cela, il dut avoir recours à la science de quelques-uns de ces érudits feudistes qui allaient de provinces en provinces, mettant de l'ordre dans les « trésors » d'abbayes et de châteaux, dressant des inventaires, composant parfois ces « miscellanea » aujourd'hui si utiles.

La richesse des fonds qui composaient le chartrier de Busset, sinon leur ancienneté, méritait et nécessitait la science d'un de ces savants. Peu de documents, il est vrai, remontaient au-delà du XIVe siècle et, parmi les plus anciens, nous trouvons un acte de foi et hommage rendu par Guillaume de Vichy, seigneur de Busset, à Louis, duc de Bourbonnais, en l'année 1366. Cet hommage ne concerne que les fiefs bourbonnais du seigneur de Busset. Il n'en est pas de même de celui de 1488. Il est fait à Pierre, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, « tant à cause du dit duché d'Auvergne qu'à cause de son chatel et chatelnie de Billy, en Bourbonnais ». Bertrand d'Allègre, alors seigneur de Busset, possède, en effet, des biens dans les deux provinces : « La baronnie de Puy-Agut, la châtelnie de Busset, de Champriest-de-Bramefin, mouvans du duché d'Auvergne ; — Cotefol, Bancherel, le Temple, les Planches et les Bletières, mouvans de la châtelnie de Billy. » Cet acte, extrêmement intéressant, nous permet de dresser une carte de la frontière si capricieuse de l'Auvergne et du Bourbonnais, pour la fin du XVe siècle. A celle donnée dans un précédent numéro de la Société d'Emulation et qui concerne le XVIe siècle, nous devons encore ajouter à la complication en ménageant deux pointes bourbonnaises englobant Bancherelle, village de Ris, au Nord-Est de cette commune et les Blettières, village au Sud de Busset.

Dans la paroisse de Busset, la population, au milieu de la guerre de Cent-Ans, a été considérablement diminuée. Le 25 août 1380, des lettres-patentes du roi sur lesquelles les élus généraux ont aussi donné leurs attaches, y reconnaissent seulement quinze feux. Encore, « en dédomagement des pertes que la paroisse a essuyé du faict de la peste et de la guerre », ce nombre est encore réduit à celui beaucoup plus modeste de quatre. Et ce sera ainsi, sur quatre feux seulement que seront levés les fouages et aides de guerre.

Le spectre de la guerre, que l'on est tout étonné de voir promener ses ravages sur ces paisibles coteaux, était familier, dans cette sombre



période, aux manants de Busset. Nous le verrons souvent menaçant, contraignant chacun aux réparations du château, à la garde et au guet sur les murs crénelés et dans les hourds de la tour de Riom. Mais avant de rentrer dans les détails des contestations que ces services pénibles ne manquèrent pas d'amener, il est nécessaire de savoir qu'avant la guerre de Cent-Ans, les habitants de Busset sont, en majorité, taillables et corvéables à merci. « Il n'empêche que pendant le siècle qui précéda l'invasion anglaise, le progrès des classes rurales subit une nouvelle et très forte impulsion. Mais les effets immédiats de la guerre furent une atroce misère, une insécurité perpétuelle, le dépeuplement, l'émigration. La population très réduite se concentra sur un petit nombre de points, autour des châteaux. Lorsqu'aucune bande de gens de guerre n'était signalée à l'horizon, on allait labourer hâtivement les terres voisines. Le reste du sol était abandonné. La forêt, la brousse faisaient, de nouveau, la conquête des campagnes. Dans ces landes et ces bois, erraient des troupeaux malingres, pullulaient les loups.

« Ces tristes circonstances permettaient aux paysans de dicter leurs conditions à leurs maîtres et seigneurs, lorsque, pendant les trèves, la vie normale pouvait renaître. Les serfs en profitent pour demander leur liberté, les autres sujets pour obtenir des adoucissements à leur sort (1). »

Ce tableau, vrai pour toute la France, trouve une confirmation dans les seigneuries de Busset et de Puy-Agut. Un arrêt du Parlement, le 21 août 1421, nous met au courant de ces faits.

Plusieurs procès s'étaient élevés, tant au Parlement séant à Paris qu'à celui séant à Poitiers et à la cour sénéchale d'Auvergne, entre les habitants de Busset d'une part et noble et puissant seigneur Morinot de Tourzel, seigneur d'Allégre et Smaragde de Vichy, sa femme, dame de Busset et de Puy-Agut. Un véritable vent révolutionnaire souffla sur ces paisibles paysans, si l'on en croit la traduction de l'inventaire. « Ils proclamèrent qu'ils étaient hommes libres et qu'ils n'étaient pas tenus de payer ni de faire à la dite dame les servitudes, cens, et autres charges que l'on vouloit exiger sur leurs ténements. ». — « Au préjudice de leurs libertés », disaient-ils, la dame de Busset et de Puy-Agut ou ses officiers les obligeaient à faire

(1) HANOTAUX, *La France en 1610*.

des charrois à leur volonté ; — à payer des doubles tailles de trois ans en trois ans et à trois termes chaque année ; — à payer des droits d'intrage et de muage toutes les fois qu'il y avait mutation de propriétaire ou de seigneur ; — à payer l'aide de lods et vente, lorsque le cas se présentait. — De plus, les manants se refusaient à charroyer eux-mêmes dans la grange de la dame le blé, le chanvre et le vin provenant de la dîme et ils prétendaient que c'était à eux qu'il appartenait de faire les partages de cette dîme et de « tenir la fourche pour la compter ». — Ils déniaient à Smaragde de Vichy le droit de percevoir sur eux la taille aux quatre cas et à ses officiers le pouvoir de les contraindre à faire des réparations « au château ou forteresse », à y faire le guet de jour et de nuit, à monter la garde à la porte.

Ces prétentions étaient formulées par « la majeure et la plus seine partie des habitans de Busset et de Puy-Agut ». Ce sont : Jean Dachier, Pierre Baudiment, Hugue Baudiment, Jean de la Queuilles dit Merciers, Jean Baudiment, Pierre Burgaud, Jean Rouchon, Guillaume Foucaud, Hugue Neyron, Guillaume Delesgouttes, Pierre de la Roche, Jean Bausson, Pierre Bausson, Etienne Barraut, Guillaume Andreuf, Pierre Delesgouttes, Barthelémy Morein, Hugue Roux et Guillaume Bernard.

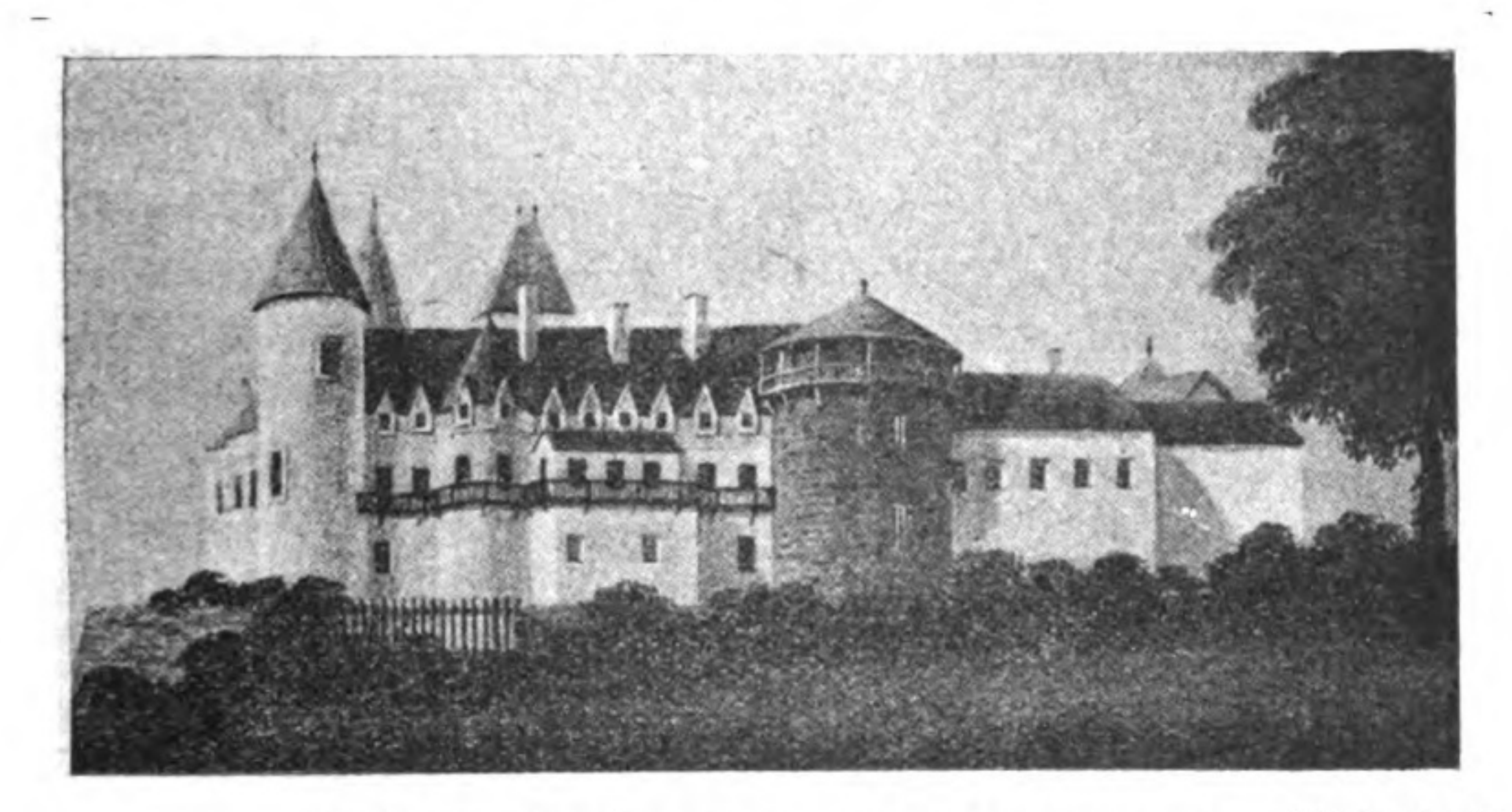
Ce sont là, probablement, tout autant de chefs de famille et peut-être de communautés taisibles. Ces sociétés, dites tacites, parce qu'elles se faisaient sans contrat entre les membres d'une même famille « taillant au même chantau, usant du même pain et pot », étaient créées pour échapper à la main-morte qui frappait le serf de son vivant et surtout après sa mort. Le serf, en effet, ne pouvait disposer de ses biens qui faisaient, après décès, retour au seigneur. Les membres de la communauté s'appelaient parceniers (1). La mort de l'un ne suffisait pas pour ouvrir la succession et tant qu'il restait un parcenier, les biens de la société lui étaient acquis, de sorte que le seigneur n'héritait jamais. Ces sociétés, d'abord tolérées, furent ensuite admises, car le seigneur y avait un certain avantage, en gardant sur ses terres une forte main-d'œuvre.

Il semble bien que nous soyons, en 1421, en face de chefs de ces

(1) Ce terme est encore employé à Busset pour désigner les différents chefs d'une même association agricole.



communautés si nombreuses et si vivaces dans cette partie des montagnes auvergnates. La plupart d'entre eux ont donné leurs noms à des villages actuels : les Dachers, les Baudiments, les Rouchons, les Faucauds, les Nérons, les Merciers, les Gouttes, les Roches, les Roux, les Bernards. Ce sont là autant de lieux où habitaient la communauté, les membres de ces différentes familles ; c'est là où, depuis un temps immémorial, les champs ont été cultivés par eux. Un peu plus loin, dans la même région, nous trouverons pour exprimer la même idée, le vocable « Chez » (Chez Pion, chez Gimel, chez Biguet — commune de Lachaux, Puy-de-Dôme).



Le Chateau de Busset avant sa restauration (Chabard éd.)

Quoi qu'il en soit, ces chefs de famille ne se montrèrent pas toujours aussi intraitables dans leurs revendications et il intervint, entre le seigneur et eux, différents accords amiables qui ménagèrent les droits de chacun. Smaragde de Vichy et ses successeurs surent aliéner une certaine partie de leurs droits, tout en conservant ce qui était naturel et conforme aux mœurs de l'époque. Les manants déclarèrent qu'ils « vouloient estre vrays et obeïsans sujets de leur dame ; qu'ils se repentoient des proçès qu'ils avoient élevés, comme mal avisés et mal consultés, et quant conséquence, ils renonçoient et se desistoient des dits proçès ; requérans et supplians la dite dame de pourvoir et de modérer les dites servitudes et charges ainsi qu'elle le trouveroit bon estre. Laquelle dame a accepté volontiers les requestes

et propositions de ses vassaux et elle estoit preste de les entendre et recevoir avec bonté, comme ses hommes et sujets. »

Nous allons voir, en effet, que les seigneurs de Busset firent des concessions considérables et se montrèrent libéraux.

II. — Guet. — Au XIVe siècle, les sujets de la seigneurie de Busset étaient contraints de faire, jour et nuit, le guet sur les tours du château, de monter la garde au pont-levis. Ils devaient, par des corvées, entretenir les murs et les fossés. Ce service et ces manœuvres étaient à la merci du seigneur ou de ses officiers. C'est contre cet arbitraire que nous avons vu de nombreux procès s'élever et se terminer par l'arrêt du Parlement de Paris, le 21 août 1421.

L'insécurité de cette époque, la guerre presque perpétuelle, nécessitaient un service aussi dur. Aussi, les manants, dans les propositions faites à leur dame, réclamèrent seulement de ne point fournir le service du guet et de garde pendant le temps de paix. Une transaction passée entre tous les habitants des terres et seigneuries de Busset et de Puy-Agut et dame Smaragde de Vichy, le 15 septembre 1421, régla définitivement la question. Chaque habitant, à tour de rôle, fut obligé de contribuer aux réparations du château, de faire le guet et de monter la garde, de jour et de nuit, mais seulement en temps de guerre et de péril.

De plus, comme une pareille charge n'en restait pas moins fort lourde à une époque où le danger était journalier, où les campagnes étaient pillées et rançonnées par les brigands, les routiers et les écorcheurs libérés des armées, Smaragde de Vichy permit à ses tenanciers de faire monter la garde par des hommes spéciaux, à la charge et aux dépens des manants. Ces mercenaires se consacraient ainsi entièrement à leur service, pendant que les autres habitants pouvaient se livrer, en sécurité, aux divers travaux des champs. C'est sur un point spécial un exemple de la transformation, dans toute la France, de l'ost et chevauchée dûs, autrefois, par chacun et plus tard assurés par une armée de métier et mercenaire.

Moyennant cet impôt, naguère personnel et maintenant pécuniaire, il fut dressé, peu après le 15 septembre 1421, un mémoire énumérant les devoirs et les droits des habitants de Busset. Ils devaient faire les réparations nécessaires « au donjon de l'église », dit l'inventaire de 1780, — ce qui pourrait faire croire qu'à cette époque l'église



était fortifiée ; mais, plus probablement, il s'agit là du donjon près de l'église ; — ils devaient nettoyer les fossés et entretenir en bon état la basse-cour du château, où, en cas de péril, « ils sont retrayants », eux, leurs familles et leurs biens les plus précieux. Tous les habitants de Busset, tous ceux des terres voisines qui contribuaient à l'entretien du château, avaient droit à ce « retrai », ce qui explique fort bien que ces devoirs qui peuvent paraître exorbitants à des habitants de Busset du xx[e] siècle, étaient tout naturels et dans l'intérêt même des manants des xiv[e] et xv[e] siècles.

Ces différentes clauses du contrat paraissent avoir été acceptées facilement par l'une et l'autre des parties. Il n'y eut que quelques contestations au sujet de la somme à verser chaque année par tout chef de famille pour solder les gens d'armes chargés du guet et de la garde. Par sentence arbitrale passée avec Isabeau de Lévis, épouse d'Yves d'Allègre, dans la première moitié du xv[e] siècle, chaque chef de famille paya deux sols six deniers pour « le rançonnement » des gens d'armes du château, nonobstant toute autre transaction.

Les temps devenant meilleurs grâce aux victoires de Charles VII et à la savante politique de Louis XI, la guerre porta rarement ses ravages à l'ombre des tours de Busset. Tout naturellement, les seigneurs qui étaient alors de la maison de Bourbon-Busset, se réclamèrent de leurs droits avec moins de rigueur. Des transactions ont lieu entre seigneurs et sujets, relevant ces derniers de tout devoir militaire. Le 22 août 1543, Philippe de Bourbon, chevalier et échanson du roi, sire et baron de Busset et de Puy-Agut, décharge à perpétuité les habitants de Coutois, Bancherelle et Doyat et leurs successeurs du devoir de guet et de garde.

Il ne serait pas exact, cependant, de croire qu'il en fut ainsi de tous les habitants de la seigneurie. En 1618, il existe encore des manants qui doivent le guet ainsi que tous les autres impôts seigneuriaux. Mais ce sont là, très probablement, d'anciens serfs, mal servis par les circonstances et imparfaitement sortis de leur condition. Il est inutile de dire que ce ne sont là que des exceptions et que le rappel de ces devoirs militaires, tout au moins, était surtout de principe.

A la tête de ces gens d'armes qui, au sortir du Moyen-Age, tenaient garnison à Busset, était un capitaine. Le seigneur, en effet, capitaine-



né, était souvent absent, appelé à l'armée royale où il remplissait parfois des fonctions importantes. Qu'il suffise de citer Morinot de Tourzel d'Allègre, conseiller et chambellan de Charles VII ; son fils, Yves, tué à la bataille de Tartras, livrée contre les Anglais en 1446 ; Pierre de Bourbon, chambellan de Louis XII, capitaine-châtelain de Thiers, gouverneur de Carlat et de Murat ; Philippe, son fils, lieutenant de la compagnie des Cinquante lances des Ordonnances du roi, tué à la bataille de Saint-Quentin, en 1557. A leur place, se trouvait un « capitaine et garde du château et comté de Busset », comme Philippe Sabbatier, en 1539, ou Nicolas Hyry qui reçut ses lettres de provision en 1688.

Telle nous apparaît l'organisation militaire de la seigneurie de Busset, d'après l'inventaire du Trésor. Nous allons y trouver des informations non moins intéressantes concernant l'organisation judiciaire et financière.

III. — Justice. — La féodalité faisait reposer son système judiciaire, comme toutes ses institutions, sur la possession de la terre. Le seigneur était maître de la justice dans son fief. A Busset, le seigneur avait ainsi sa justice particulière. L'inventaire possède fort peu de documents relatifs à l'exercice de ce pouvoir. Par lui, il est impossible de sefaire une idée de son étendue et l'on ne peut savoir si les seigneurs de Busset possédaient sur leurs tenanciers haute et basse justice ou basse justice seulement. Il n'est fait mention que des « rolles des exploits de justice avenus en la chatelnie de Busset, tant aux jours d'assises qu'aux jours ordinaires ». Ce sont, par exemple, du 1er août 1526 au 18 août 1528, en deux rôles ; celui du 21 janvier 1532 au 5 juin 1533. Nous savons, d'autre part, que les Archives départementales de l'Allier possèdent une série de registres de la châtellenie de Busset, remontant au XIVe siècle, riche mine de documents d'histoire locale et qui, à notre connaissance, n'a été jusque-là nullement exploitée.

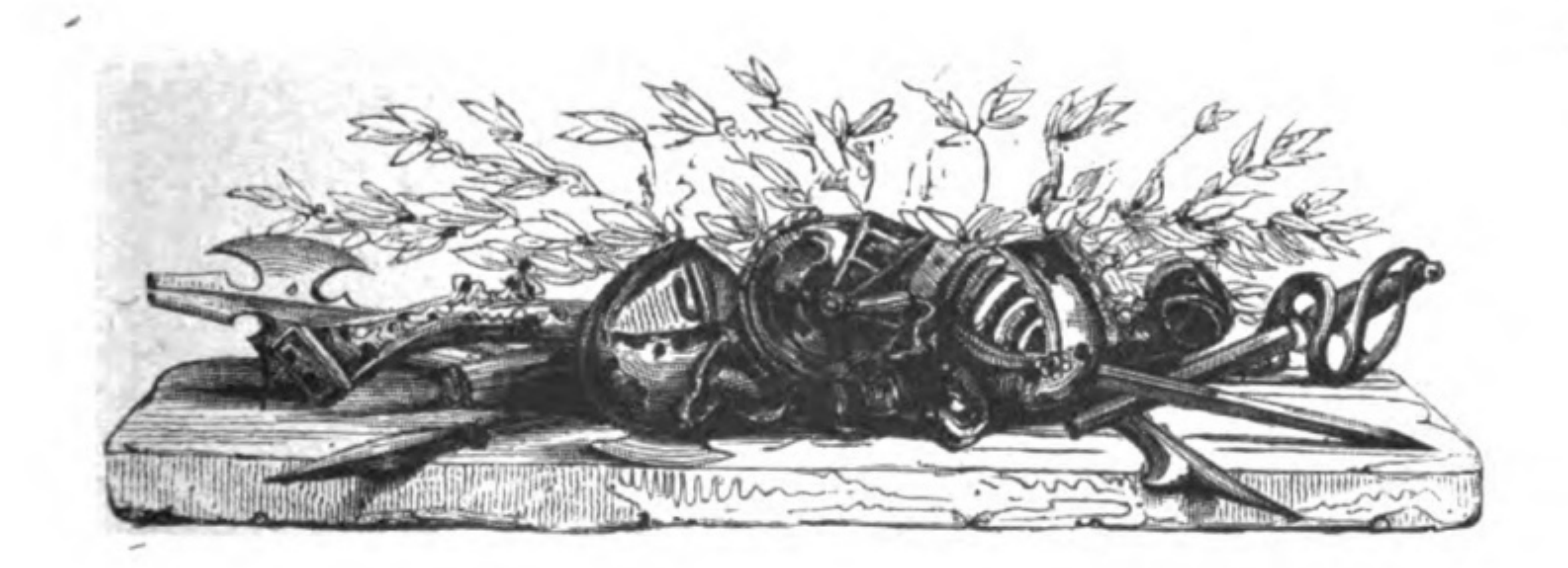
Pour rendre la justice au nom du seigneur, était désigné par lui un juge : le châtelain. C'était Louis Falcon, au début du XIVe siècle, qui remplit, en même temps, les fonctions de notaire royal. Il était aidé d'un greffier : Thomas, puis Pierre Barbier, qui était chargé de faire les écritures. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, ce juge porte le titre de bailli, sans que pour cela, il va sans dire, ses prérogatives aient augmenté.



Cette juridiction fut conservée par les seigneurs pendant tout l'Ancien Régime. En 1785, à la veille de la Révolution, une mention ajoutée à l'inventaire, nous apprend que la justice et seigneurie de Busset est limitée, au midi, par « le ruisseau appelé actuellement Ricarde et autrefois le rif de Robert Duboste, à l'endroit où le dit ruisseau entre dans la rivière d'Allier, à sa rive droite ; et au septentrion, par une autre ruisseau appelé le rif Bertrand, qui se jette aussi dans la dite rivière et à sa rive droite ». En somme, la justice seigneuriale de Busset s'étendait sur les communes de Mariol, de Busset, de Saint-Yorre et était bornée à l'ouest par la rivière d'Allier.

Le produit des amendes résultant des sentences jndiciaires, les revenus du greffe, étaient perçus par le seigneur. Il en était fait une liste par le châtelain et la somme en était versée au seigneur ou à son mandataire. En 1533, Philippe Sabbatier, capitaine et garde du château, encaissa cet argent, « à charge d'en rendre compte au dit seigneur de Busset ».

(*A suivre.*) LÉON BURIAS.





DOCUMENTS SUR BELLENAVES

— *Suite* (1) —

FAMILLE DU PESCHIN

ARMES : « *Ecartelé d'argent et d'azur, à la croix ancrée de gueules brochant sur le tout.* » (C[te] de Soultrait : *Armorial du Bourbonnais*, p. 144.)

I. — La généalogie de cette famille reste malheureusement peu connue. Du mariage d'*Ymbaud*, seigneur du Peschin et de Bannassat, avec *Blanche le Bouteiller de Senlis*, fille de Guy le Bouteiller de Senlis, seigneur de Leuroux et d'Ermenonville, naquirent au moins quatre enfants, qui étaient sous la tutelle de leur oncle, Chatard du Peschin, chevalier en 1378.

Devenue veuve, Blanche le Bouteiller de Senlis épouse Godefroy de Boulogne, seigneur de Montgascon, 3e fils de Robert, comte d'Auvergne et de Boulogne, et de Marie de Flandre.

Les enfants d'Ymbaud du Peschin étaient : 1° *Louis*, qui suit ; 2° *Jacques*, chevalier, seigneur de Crocq, Guérine, le Peschin, écuyer d'écurie du roi, marié le 12 janvier 1381 à Dauphine de Montlaur et décédé avant 1423. Sa veuve avait une grande réputation de piété ; elle mourut au château de Crocq en 1458 ; — 3° *Jeanne*, mariée à Louis de Giac, chevalier, seigneur de Giac, Châteaugay, grand échanson de France, chambellan du duc de Bourgogne (30 avril 1376) ; — 4° *Marguerite*, mariée à Jean de Saint-Avit.

(1) *Bulletin de la Société d'Emulation*, T. XXII, (1914-1919). P. 10.



II. — *Louis du Peschin*, chevalier, « seigneur du Peschin, de Leuroux, de Montcel et d'Artonne », chambellan de Jean, duc de Berry et d'Auvergne, marié à Ysseult de Sully (1373), eut une fille unique, *Jaquette*, mariée par les soins de la duchesse de Berry à *Bertrand VI, sire de la Tour, comte d'Auvergne* et de Boulogne, à Riom, le 20 octobre 1416.

III. — *Jaquette du Peschin* apportait en mariage, à la maison de la Tour, « la baronnie, ville, chastel, terre et seigneurie de Leuroux avec ses droits, noblesse, fiefs, arrières-fiefs, etangs-garennes, les terres de Varennes, Bellefonds en Berry, Banassac en Bourbonnais, Artonne et Sainte-Beauzire en Auvergne qui lui appartenait à cause du décès de ses père et mère, mais elle se réserve pour elle et pour les siens, le château et terre de Montcel et la terre du Peschin ». Ils eurent comme enfants : 1° *Bertrand VII*, qui suit ; 2° *Godefroy de la Tour*, seigneur de Montgascon, marié à Anne de Beaufort en 1440 ; 3° *Gabrielle*, qui épousa, le 15 février 1442, Louis de Bourbon, comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne, son cousin germain, seigneur de Mercœur et de Combrailles, veuf de Jeanne, comtesse de Clermont, dauphine d'Auvergne ; 4° *Louise*, mariée à Jean de Créqui (1446) ; 5° *Blanche*, abbesse de Cusset ; 6° *Isabelle*, mariée en 1450 à Guillaume de Bretagne, comte de Penthièvre et de Périgord, vicomte de Limoges.

Bertrand, héritier par son père des seigneuries de la Tour, recueillit par la mort de sa mère, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, le comté d'Auvergne avec la baronnie de Montgascon. Pendant la mésintelligence du comte d'Armagnac et du duc de Bourgogne, il défendit la ville de Corbeil assiégée par ce dernier. « Dedans cette ville, dit Juvénal des Ursins, étaient le sire de Barbazan et Bertrand de la Tour, fils du seigneur de la Tour d'Auvergne, accompagnés de belle compagnie de gens d'armes, lesquels se comportèrent fort sagement à la garde de cette ville, tellement que le duc dut lever le siège devant cette ville. » Bertrand montra une fidélité constante pour le roi Charles VII. L'an 1440, il reçut ce prince à Clermont et contribua à lui faire obtenir des secours d'hommes et d'argent pour mettre à la raison le Dauphin révolté contre lui.

Bertrand mourut le 22 mars 1461 et sa veuve, le 21 septembre 1473, fut enterrée dans l'église du couvent des Cordeliers de Clermont, auprès du grand autel.

IV. — *Bertrand VII*, comte d'Auvergne, épousa Louise de la Trémouille, fille de Georges, seigneur de la Trémouille, de Sully et de Craon, grand chambellan de France (1455), dont il eut : 1° *Jean III* ; 2° *Françoise*, mariée à Gilbert de Chabannes, seigneur de Curton, de Rochefort, grand sénéchal de Guyenne, sénéchal et gouverneur du Limousin, neveu du maréchal La Palisse ; 3° *Jeanne*, qui épousa, en 1472, Aymar de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier ; 4° *Anne*, qui devint femme d'Alexandre Stuart, duc d'Albanie, fils du roi d'Ecosse Jacques II, et frère de Jacques III, avec lequel il disputa la couronne (16 janvier 1480).

Bertrand mourut en son château de Saint-Saturnin, le 26 septembre 1496, et fut enterré dans un caveau sous le chœur de l'église de l'abbaye du Bouschet, avec sa femme, en un beau meausolée.

V. — *Jean III*, comte d'Auvergne, épousa, en 1494, Jeanne de Bourbon, fille aînée de Jean, comte de Vendôme, et eut deux filles : 1° *Anne de la Tour*, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, mariée à Jean Stuart, duc d'Albanie, comte de la Marche, son cousin, le 8 juillet 1505, morte en 1524, instituant héritière universelle sa nièce, Catherine de Médicis ;

2° *Madeleine de Tour*, mariée le 16 janvier 1518 à Laurent de Médicis, duc d'Urbin, neveu du pape Léon X, morte en 1519, laissant comme enfant la célèbre *Catherine de Médicis*, comtesse d'Auvergne, baronne de la Tour, mariée à Henri d'Orléans le 18 octobre 1533, depuis Henri II, morte le 5 janvier 1580.

BIBLIOGRAPHIE

Pour le « Fief du Peschin », Cf. *Bellenaves*, tome I, pp. 39-43. Nous donnons seulement ici la descendance de Jacquette du Peschin, annoncée dans le tome I, p. 43, note 1.

Père ANSELME, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la couronne*, 3° édition, Paris, 1726, tome I, 300, 324.

Art de vérifier les dates, des faits historiques, des chartes, des chro-



niques, tome II, 2e édition, Paris, 1784, pp. 348, 370, article « comtes d'Auvergne ».

BALUZE: *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne*, chez Antoine Dezallier, Paris, 1708, I, 327, 331, 335; II, 644.

Dom BÉTHENCOURT: *Noms Féodaux*, et BOUILLET, *Nobiliaire d'Auvergne*, article « Brun du Peschin », tome I, pl. 26.

LA CHESNAYE, *Dictionnaire de la Noblesse*, Paris, 1771, tome III, 68; IV, 100.

DES GOZIS, dossier n° 4.609 (Archives départementales de l'Allier).

MORERI : *Le grand Dictionnaire historique*, Paris, 1769, tome I, 569; X, 279.

Bibliothèque Nationale; manuscrits; pièces originales (séries généalogiques), Fonds Français, n° 2.220.

ANCIENNES FAMILLES

ACHARD *François-Etienne*, intendant des affaires de Monseigneur le Comte de Limoges, seigneur de Bellenave (registres paroissiaux, 5 avril 1667), marié à Marie Lemoine, puis à Jeanne-Marie-Thérèse de Châteaubodeau, vers 1680, décédé le 4 juillet 1695.

Enfants: *Simon*, gentilhomme de S. A. R. Monsieur, lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts de Montmarault, posséda le fief de Peufeilloux (1698) (1), sieur des Montmins, juge châtelain à Bellenave: — *Sébastien*, sieur de la Porte, marié à Jeanne Filhastre de la Besche. — *Nicolas*, sieur des Fontenets, décédé le 10 septembre 1759. — *Marie-Anne*, mariée à Gilbert de Bressoles, écuyer, paroisse d'Hyds (17 janvier 1690). — *Marie*, baptisée le 24 août 1670, morte le 8 février 1738, veuve de Jean de Guillebon. — *Catherine*, mariée à Guillaume Dogerdias, bourgeois de Riom, 27 novembre 1719: — *Gilberte*, mariée à Jean Bernard, sieur de la Vernue, 20 juin 1726. — *Marie*, baptisée le 5 mai 1695 ; parrain, *Nicolas Achard*, sieur de Coutansouze, cornette dans le régiment de Châteaubodeau-Ligondès.

(1) Cf. *Noms Féodaux*, tome I, p. 32. — Peufeilloux, paroisse de Vallon, châtellenie d'Hérisson.



AUCLAIR *Paul-Léonard-Albert*, décédé le 14 mai 1905, à 24 ans ; docteur en droit et attaché à la Caisse des Dépôts et Consignations.

BARATIER. — Armes : « *D'argent à la barrette de sable* » (1).

Baratier Etienne, clerc, pour lui et ses frères Jean et Hugues, cens en grain et argent, paroisse de Vicq (1351): — *Hugues*, fils de Jean, fief consistant en un colombier, Vicq (1366). — *Guillaume*, une pièce de terre, un pré et un quartier du bois de Régnier; Trezelle, Chavroche (1398) (2). — *Pierre*, consul de la ville de Moulins (1455) (3).

A Bellenave, au XVIIe siècle, *Blaise*, fils de François et de Françoise Fournier est baptisé le 26 mai 1610 : parrain : Blaise Fournier, praticien ; marraine : Jehanne de Beaufort, femme de noble Charles du Buisson:

Barthélemy, notaire royal et procureur, licencié ès-lois et châtelain de Bellenave, est marié à Catherine Esmelin, le 6 juin 1657.

Barthélemy, notaire royal, châtelain de Veauce (1708). Il était inscrit au rôle de la taxe des armoiries pour l'élection de Gannat en 1698 (4) ; autorisé à faire enregistrer ses armoiries en 1702, décédé à 85 ans, fut inhumé dans l'église de Bellenave, le 5 février 1718. Il avait épousé Elisabeth Michelet.

Enfants : *Marguerite*, baptisée le 27 juin 1675, mariée à Jean-Charles (28 janvier 1692) ; — *Gilbert*, baptisé le 13 août 1679 ; parrain : Gilbert Michelet, procureur au présidial de Moulins ; — *Pierre*, baptisé le 7 octobre 1680 : bourgeois, sieur de la Chaume et de la Solonne, lieutenant en la justice de Naves, décédé le 19 novembre 1751, avait épousé Marie-Michelle Rambaud, le 20 septembre 1705.

Guillaume, « noble homme », juge châtelain civil et criminel de

(1) Cf. D'Hozier, Bibliothèque Nationale, Cabinet des titres, section des manuscrits FR 32197 : *Armorial de la Généralité de Moulins*, n° 143, fol. 612 ; ordonnance du 9 décembre 1701.

(2) Cf. *Noms féodaux*, p. 56.

(3) Cf. Archives municipales de Moulins n° 274-275 et *Bulletin de la Société d'Emulation* de l'Allier, 1906, Tiersonnier : « Consuls et maires de Moulins. »

(4) Archives municipales de Gannat.

Veauce, maître des eaux et forêts de cette baronnie, sieur de Beauregard, né en 1673, inhumé le 3 décembre 1740, marié à Thérèse Guiard.

Guillaume, arpenteur juré en la maîtrise des eaux et forêts de Montmaraut, épousa Anne Reinard, de Servant:

Jean-Baptiste, lieutenant civil et criminel de la justice de Bellenave (14 Mai 1773). Lieutenant du baillage de Naves, est parrain, à Gannat, d'Antoine Baratier, fils de Gilbert, directeur de la poste, à Gannat, et d'Elisabeth Cluzel, le 21 Janvier 1741 (1).

Jean-Baptiste, fils de François-Augustin et d'Anne Talon, baptisé le 18 août 1786, marié à Rose de Rochefort, eut un fils : *Jean-Baptiste-Amable-Sully*, né à Louroux, le 14 juin 1818, marié à Marie-Antoinette Dauphin (28 avril 1846), mourut le 23 février 1879.

Enfants : *Baratier Alexis*, né le 15 décembre 1850, ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris, titulaire de la médaille de 1870, conseiller général de Chantelle (1898) ; habite la terre de Barbignat, sur la lisière du taillis de Giverzat, provenant de son beau-père, M. Gardien, et qui appartint, au XVIIIe siècle, à la famille de Lapelin (2).

Baratier Jean-François, né le 13 février 1847: Docteur en médecine de la Faculté de Paris (1871) ; thèse : de la Coxalgie ; exerce à Bellenave depuis 1871. Pendant la guerre, aide-major auxiliaire à l'armée du Rhin, de Rouen et de la Loire, fait prisonnier à Sedan, puis à Rouen. Conseiller municipal de Bellenave depuis 1884 ; conseiller d'arrondissement (1886-1889) ; conseiller général du canton d'Ebreuil depuis 1889. Titulaire de la médaille de 1870. M. Baratier a compris le rôle du médecin de campagne « non comme une profession, mais comme un apostolat ». Il a toujours représenté le canton d'Ebreuil « avec le sentiment de ses intérêts réels » ; aussi la confiance de ses électeurs ne lui a pas manqué (3).

(1) Registres paroissiaux de Sainte-Croix. Archives de Gannat.
(2) Grégoire : *Le canton de Chantelle*, p. 257.
(3) Cf. Discours de M. Charles Péronnet, député de l'Allier, vice-président du Conseil général, séance du Conseil général de l'Allier, 18 août 1920.



M. Baratier vient d'être nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur, avec la belle mention suivante :

« Baratier (Jean-François), docteur en médecine : médecin de « différents services d'assistance. Exerce sa profession depuis « 1871, avec une compétence éprouvée, un dévouement exem- « plaire, un désintéressement auxquels les populations de l'Allier « rendent un éloge unanime. A rempli sans interruption depuis « trente-six ans des mandats de conseiller général. Aide-major « pendant la guerre de 1870-1871, trop âgé pour être mobilisé en « 1914, a gratuitement donné ses soins aux malades civils et mili- « taires de l'hôpital-hospice de Chantelle, et, en dépit des diffi- « cultés de tous ordres, a remplacé ses confrères mobilisés dans « son canton et dans deux cantons voisins. »

BARBARAT *Michel*, né à Bellenave, le 7 mai 1826, maire de la commune de 1878 à 1892 ; décédé le 20 septembre 1898.

BERTHON *Gabriel*, curé de Tronget (1731), docteur en théologie, curé de Montaigut (1752).

André, soldat, 1812-1814 : campagne de Prusse et de France.

Madeleine, fille d'Auguste et de Solange Cartoux, veuve de Pierre Bardin, morte le 2 août 1909, âgée de 107 ans.

Etienne, né en 1799, adjoint au maire de Bellenave en 1852.

Enfants : *Jean-Baptiste*, né à Bellenave, en 1830 ; élève à l'Ecole Normale de Moulins, instituteur dans l'Allier, professeur à l'Ecole Normale de Parthenay ; inspecteur primaire à Sartène, Ajaccio, Belley, Villefranche-sur-Saône, Lyon, Paris ; chevalier de la Légion d'Honneur. — *Etienne*, né à Chantelle, le 2 octobre 1836, élève à l'Ecole Normale de Moulins, instituteur à Lurcy-Lévy, Mayet-d'Ecole ; directeur d'école annexe ou professeur aux Ecoles Normales de Napoléon. Vendée, Parthenay, Moulins ; inspecteur primaire à Sartène, Bressuire, Chinon, Evreux, Châteauroux, Le Mans.

BERTRAND *Marcel*, hussard (1807) ; campagnes : Espagne (1808), Autriche (1809), prisonnier (1810-1812), Prusse et Saxe (1814), France.

BOIROT *Pierre*. « Terres et garennes, moulin et cens, rentes et tailles, paroisses de Fourilles, Ussel (1411) (1).

Cécile, fille d'Antoine et de Gilberte Jolly, baptisée le 12 juin 1611 ; parrain : Nicolas du Buisson ; marraine : Cécile Bouchet, femme à Jehan de Fontenil.

Boirot Claude, avocat en parlement, fils de Pierre, bourgeois habitant à la Rua, et de Pétronille Treillis, épouse à Naves Marie-Thérèse Foussat, fille de Charles-Annet, bourgeois, et de Jeanne-Thérèse Guériton, le 4 février 1771.

Boirot Antoine, procureur d'office en la châtellenie de Veauce, épouse Louise de la Chaussée.

Enfants : *Pétronille*, épouse Joseph-Gaspard Lesbre, notaire, et procureur d'office au baillage d'Ebreuil (Naves, 23 novembre 1772).

Amable-Claire, mariée à Naves à Gilbert-Barthélemy Gibon, veuf de Marie Esmelin (1er Juin 1777).

Madeleine-Elisabeth, mariée à Gaspard Guérignon, bourgeois d'Ebreuil (Naves, 28 Novembre 1778).

Anne, mariée à François Henry Gillot, commis aux droits seigneuriaux, fils de Louis et de Marie-Anne Charbonnier (Naves, 26 Juillet 1781).

Boirot Charles, né à Veauce, marié à Catherine Bichard, maire de Bellenave, mort le 18 Novembre 1877, laissa 2 filles : *Adeline*, mariée à M. Laville et *Antoinette*, mariée à M. Boutal, ancien substitut à Mauriac et Aurillac, juge au Tribunal de Moulins, décédé le 8 Juin 1912.

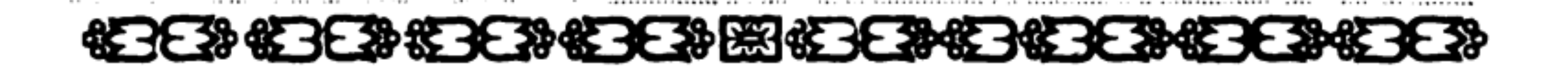
BRUNET *Jean, dit Pinguet*, laboureur au Graveron, dîme et cens, paroisse de Saint-Bonnet de Bellenave, acquis de Nicolas Revenge, écuyer, seigneur de Chassignole, 1718 (2).

Etienne, né en 1739, vicaire à Domérat, curé de la Chapelaude (1771-1798) ; sa sœur, *Françoise*, mariée à Tison, le 18 mai 1765, à Louis Chervin, régisseur au château de Beyrat.

(*A suivre.*) LÉON BIDEAU (3).

(1) Décret du 14 janvier 1922. *Journal Officiel* du 15 janvier 1922, p. 761.
(2) Cf. *Noms féodaux*, p. 125.
(3) Du même auteur : *Bellenaves*, T. I, 1909. Pour les membres de la Société d'Emulation, 5 francs.





Le Trésor de la forêt de Grosbois

Les gens de Saint-Hilaire le placent dans la partie de la forêt située sur leur territoire, partie appelée les Rias, les Rios : ruisseau, rivière, encore un vestige de cette vieille langue d'oc qu'a parlée jadis notre pays.

A l'endroit désigné, existent encore, sous la mousse, les restes de vieilles marches effritées, rongées, d'un escalier paraissant descendre au sein de la terre.

Les détritus de terres, de bois et de feuilles ont tellement obstrué son entrée que nul ne sait aujourd'hui à quelle profondeur ni à quelle distance va son ténébreux parcours.

Ceci n'est dit que pour mémoire, puisque toutes les traditions les plus sûres placent ce fameux trésor au creux Pachonnier, célèbre à tant de titres, entre autres par la légende de sa cloche.

L'entrée en était au pied d'un gros chêne portant gui, le gui sacré des druides, ce qui le désignait pour couvrir de sa ramure, enclore de ses racines le sol renfermant un tel dépôt.

Un court souterrain conduisait à une chambre à laquelle on accédait par une porte insoupçonnée, s'ouvrant dans un bloc de pierre, une espèce de meuble à trois compartiments superposés, comme les tiroirs d'une commode, était aménagée dans les parois de pierre de cette chambre souterraine, et les monnaies y sont rangées par ordre de valeur. Dans le compartiment supérieur, le bronze, dans celui du milieu, l'argent, et dans celui du bas l'or. Telle serait cette caverne d'Ali-Baba de la forêt

Tout le monde sait que l'ouverture des trésors se fait le dimanche des Rameaux, au premier coup que frappe le prêtre au bas de la porte de l'église, avec le pied de la croix portative, au retour de la procession. Et les trésors restent ouverts pendant tout l'intervalle du premier coup au troisième coup frappé : intervalle rempli par le chant de l'officiant, avec répons du chantre enfermé du côté intérieur de la porte.



Une pauvre femme, portant son enfant, tentée par l'appât de l' « auri sacra fames » alla donc le dimanche des Rameaux guetter, afin de profiter de l'aubaine, en entrant à l'intérieur, sitôt qu'aurait lieu l'ouverture. Elle avait disposé son tablier dehors pour déposer dessus l'or qu'elle puiserait à pleines mains au précieux dépôt, et, pour ne pas être gênée et retardée par son enfant, elle l'avait posé à l'intérieur: et ce fut dans l'intervalle d'une allée à son tablier que le trésor, se refermant, son enfant se trouva pris dans la chambre mystérieuse; alors, la malheureuse femme, qui avait cru au bonheur par la possession de cet or, fut cruellement punie en perdant ce trésor autrement précieux qu'est un enfant pour sa mère, synthèse et sanction de l'amour humain: collaboration voulue de Dieu avec sa créature, par le merveilleux organisme de chair de celle-ci qui, anime, étincelle divine, l'âme immortelle que lui donne le Créateur.

Dans son extrême détresse, dans son profond désespoir, cette mère de douleur eut recours, refuge suprême, à la religion, cette grande consolatrice des affligés.

Elle alla donc demander l'avis de son interprète autorisé, le prêtre de la paroisse. Celui-ci, vrai prêtre du Credo, lui dit que peut-être Dieu aurait pitié de l'innocence, de son affliction, et d'aller, dans ce but, chaque matin, porter un petit pain, qui servirait à nourrir son enfant, à l'entrée du trésor; et d'aller, l'année suivante, ce même dimanche des Rameaux, attendre de rechef l'ouverture du trésor.

Ayant suivi exactement ce conseil, elle se précipita l'année suivante, sitôt qu'eut lieu l'ouverture, à l'intérieur du trésor, où elle retrouva son enfant, plein de vie, lui souriant, lui tendant ses petits bras.

Elle ne s'attarda pas à ramasser de cet or, qui lui fut si funeste, comprenant qu'il ne suffisait pas à donner le bonheur, et se retira au plus vite, en le maudissant, serrant bien fort sur son cœur son enfant, cet ange de la terre, qu'en a fait l'eau baptismale, cet être du baiser, ainsi que l'a si bien fait dire à une mère l'illustre auteur du « Génie du Christianisme »: « Un père t'a créé en déposant un baiser sur mon front. »

JOSEPH V.-M. GUILLAUMIN.



BIBLIOGRAPHIE

La Vie agricole sous l'Ancien Régime dans le Nord de la France, par le V[te] A. de Calonne.

L'étude de la vie rurale, des mœurs, de l'état moral et matériel des populations agricoles dans l'ancienne France, semble donner de plus en plus naissance à des travaux historiques d'un très vif intérêt : ceux-ci portent en général, non plus sur l'ensemble du pays, suivant l'exemple des auteurs du dernier siècle: Dareste de la Chavanne, Henri Doniol, Tocqueville, Albert Babeau et Taine, mais sur des provinces ou des régions déterminées.

Il y a quelques mois, nous analysions l'ouvrage de M. René Fages sur « *La Propriété rurale en Bas-Limousin, pendant le Moyen-Age* ». Aujourd'hui, paraît dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, une « étude basée sur des documents originaux ou sur des témoignages soigneusement contrôlés », du Président d'honneur de cette Société, le vicomte A. de Calonne, et intitulée: « *La Vie Agricole sous l'Ancien Régime dans le Nord de la France* ».

Grâce à ces enquêtes consciencieuses, à ces monographies régionales, la lumière pénètre, dans le passé de notre vie provinciale, et la vérité historique nous apparaît enfin; l'existence du travailleur des champs, ses qualités morales et physiques, nous sont décrites sous leur vrai jour ; et les noirs tableaux de La Bruyère ou de Saint-Simon, les peintures systématiquement hostiles de certains auteurs modernes, semblent assombris de parti-pris et peu conformes à la réalité. Ces enquêtes nous donnent, en outre, l'occasion d'établir un parallèle fort intéressant entre l'Ancien Régime et l'époque actuelle : elles nous permettent, au dire du vicomte de Calonne, « de ne pas considérer comme des nouveautés telles choses datant de fort loin », et elles nous prouvent, ainsi que l'affirme Léonce de Lavergne, que « le règne de Louis XVI fut une des plus belles époques de l'agriculture nationale ».



Le livre en question n'est ni un panégyrique, ni une critique acerbe du passé rural, mais un ouvrage de bonne foi, « écrit dans le seul but de rechercher la vérité » ; c'est le meilleur éloge qu'on en puisse faire. Nous nous bornerons à en indiquer le plan et les principaux chapitres, nous réservant de mettre en relief certains faits qui, pour nous, offrent le plus d'intérêt, parce qu'ils semblent pouvoir être généralisés, et sortir du cadre un peu étroit de la Province.

L'auteur étudie successivement :

1° *L'état de l'Agriculture* dans le Nord de la France, à partir du Moyen-Age, et passe en revue l'œuvre de Sully, Colbert, du Cardinal Fleury, de Turgot, Necker, Calonne ;

2° *Les encouragements donnés à l'Agriculture* (par Mirabeau, les Sociétés et Académies d'Agriculture, les Cours et Jardins botaniques, les Assemblées provinciales) ;

3° *Les Charges de l'Agriculture* (dîmes, droits féodaux, taille, aides, gabelle, corvées) ;

4° *Les méthodes de Culture* ;

5° *Les Travailleurs agricoles ;*

Puis, les Bestiaux et les Epizooties, — les Défrichements, — les Produits et Marchés, — la Police rurale, — les Eglises, — les Habitations, — l'Alimentation, — le Vêtement, — l'Instruction, — la Misère et la Charité, — les Mœurs rurales et enfin : les Fêtes et Réjouissances.

Décrivant les essais tentés pour encourager l'Agriculture, l'auteur nous parle de l'action bienfaisante exercée par le duc de la Rochefoucauld, aux environs de la somptueuse demeure de Liancourt : « Trop longtemps, on a négligé l'instruction du paysan », répète toujours le noble duc, et partant de ce principe, il veut qu'en plus des mémoires destinés aux savants, chaque société d'Agriculture publie une feuille bi-mensuelle, envoyée gratis aux curés, aux syndics et cabaretiers de village : à côté des expériences reconnues les plus utiles, on y trouverait des conseils pratiques. Cette gazette deviendrait vite un besoin pour les populations rurales, et serait rédigée en termes simples, clairs, précis et mis à la portée de leur intelligence. » Cette idée originale fut-elle jamais réalisée en pratique ?



M. de Calonne ne dissimule pas les charges qui pesaient alors sur l'Agriculture : la *dîme*, qui ne fut pas toujours la dixième partie des fruits, se réglait par la coutume des paroisses et n'était déterminée par aucune loi ; servant à couvrir la dépense « du culte divin » et constituant le patrimoine des pauvres, elle était, ainsi que l'atteste Vauban, universellement reconnue comme légitime, mais elle devint insupportable au paysan, du jour où de gros bénéficiers ecclésiastiques et laïcs la détournèrent de l'œuvre de religion, de bienfaisance, et d'éducation à laquelle elle était primitivement destinée. (Cahiers de doléances de 1789.)

Primitivement aussi, les *redevances féodales* ne constituaient pas une lourde charge pour le paysan, devenu propriétaire moyennant une modique censive ; mais, à la longue, la concession originelle du sol, à cens, tombant dans l'oubli, le détenteur s'irrita contre les charges qui grevaient son bien et qui lui paraissaient n'avoir pas de raison d'être. Les *péages*, *banalités* étaient devenus odieux, à cause des abus auxquels ils servaient de prétexte ; et, à mesure que le paysan échappe davantage à son seigneur, les charges féodales de l'Agriculture lui deviennent d'autant plus insupportables que les anciens privilèges sont moins légitimés par les services rendus. « Pourquoi, dit l'auteur, la servitude de la terre et les mêmes droits, acceptés sans révolte en Angleterre, ont-ils excité, à la veille de la Révolution, au cœur du paysan français, une aversion telle qu'elle a survécu à son objet, et qu'elle paraît devoir être inextinguible ? Parce que, devenu possesseur d'une notable portion du sol, notre paysan, enrichi par la culture, souffrait d'une dépendance qui le blessait dans son amour-propre.

...Le *franc-fief* (obligation de payer une année de son revenu tous les 20 ans) et souvenir du temps où la propriété du fief noble entraînait le service militaire (dont il était la compensation pécuniaire) n'avait plus de raison d'être, depuis que nobles et roturiers concouraient à la défense du royaume.

L'ensemble des droits féodaux et des taxes fiscales constituait-il cependant pour l'Agriculture une charge accablante ? — L'auteur ne le pense pas, car, dans ce cas, dit-il, la ruine serait survenue à brève échéance, et c'est au contraire la prospérité des campagnes qui est le trait caractéristique des 30 dernières années de



l'Ancien Régime. Mais, exemptions et privilèges avaient fait leur temps, et ce que réclamait le vœu unanime des populations (voir Cahiers de 89), c'était la suppression des charges seigneuriales de toute nature, la suppression de la *taille* et des charges de l'Etat en usage, leur remplacement par un impôt territorial réparti également sur l'universalité des biens, sans distinction de classes.

A la fin du règne de Louis XV, le propriétaire noble résidait-il dans ses terres ? Non, si l'on en croit Mirabeau, car, suivant lui : « Il n'y a pas une terre un peu considérable dont le propriétaire ne soit à Paris. » Cette généralisation est excessive ; dans les provinces du Nord de la France, tout au moins, le déracinement de la noblesse se faisait peu sentir, et la noblesse campagnarde rivalisait alors avec les monastères pour la bonne tenue des exploitations.

« L'on croit à tort, nous dit l'auteur, que la division de la propriété est née de la Révolution. Rien n'est moins vrai. » Necker déclare qu'il y a une *immensité* de petites propriétés rurales dont la plupart avaient pour origine l'antique « censive ». De l'état des propriétés, établi dans chaque paroisse, en 1790, il résulte que le nombre des propriétaires fonciers s'élevait à la moitié, souvent aux deux tiers des propriétaires actuels, bien que la population, depuis lors, se soit accrue de plus d'un quart. Le tiers de la terre, en Picardie, appartenait aux paysans, dont l'ambition de devenir propriétaires va sans cesse grandissant. En Artois, la noblesse possédait 29 % du sol, le clergé, 22 %, la classe paysanne, 33 %, et 48 % en Picardie.

Le *métayage*, forme primitive du contrat agraire, que Young prétendait à tort être le mode d'exploitation des 7/8 de la France, et qui l'était au plus des 1/7, se pratiquait aux environs de Soissons et de Calais, mais le *bail à ferme*, régime des régions agricoles plus avancées, avait prévalu en Picardie, en Artois et en Flandre.

L'augmentation des fermages, à son apogée, à la veille de la Révolution, correspond à la division croissante de la propriété rurale, et prouve que le paysan s'enrichit, en dépit des crises agricoles.

L'Agriculture était cependant restée stationnaire pendant six



siècles. L'utilité des engrais restait peu connue au XVIIIe siècle, et la *betterave*, importée d'Allemagne par l'abbé de Commerel, et destinée à révolutionner l'économie rurale, était encore à ce point ignorée sous Louis XVI que l'on discutait le nom qui lui serait donné. Ce n'est que vers 1760 que la pomme de terre avait pénétré dans nos provinces, grâce à Parmentier, auquel on doit décerner le titre de bienfaiteur de l'humanité, s'il est vrai, comme le prétend Brillat-Savarin, que « la découverte d'un mets nouveau fait plus pour le bonheur du genre humain que la découverte d'une étoile ».

M. de Calonne nous fait remarquer que la crise de la main-d'œuvre n'est pas spéciale à notre époque, puisqu'elle sévissait à l'état aigu aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les vices et les passions ne différaient guère non plus de ceux d'aujourd'hui ; les désordres étaient les mêmes, et telles pages, écrites en 1579, semblent l'écho des plaintes qui retentissent à nos oreilles en l'an de grâce 1921.

Au milieu du XVIIIe siècle, cette crise est due en partie à l'extension des petites industries rurales, qui apportent aux familles devenues très nombreuses un soulagement précieux, par l'appoint de nouveaux salaires, et donnent naissance à une nouvelle classe de cultivateurs-artisans. En Picardie, l'alliance de l'élément agricole et de l'élément industriel, fut portée, à cette époque, à un degré qui ne se rencontrait nulle part ailleurs.

En 1740, 25,000 métiers battaient dans la généralité d'Amiens, d'où baisse des fermages et, plus tard, émigration vers les centres manufacturiers, perte des bras nécessaires à la culture, disette de moissonneurs et de domestiques.

Instruction primaire.

Comment, à cette époque, était organisée l'instruction publique ? en avait-on souci ? et l'enseignement primaire date-t-il d'hier, comme on l'a prétendu ?

L'utilité, la nécessité de cet enseignement était alors universellement reconnue et proclamée, les décisions épiscopales, les ordonnances royales, les édits de 1698 et de 1724 en font foi. « La plus grande charité qu'on puisse exercer envers les pauvres, écrivait en 1641 Lefebvre de Caumartin, évêque d'Amiens,

c'est de leur procurer les moyens de se faire instruire. » Des tentatives d'instruction obligatoire furent même essayées par Louis XIV et par Louis XV. La direction des écoles était laissée à l'épiscopat, et, au xviiie siècle, la plupart des paroisses avaient des écoles de garçons ; les filles étaient moins bien partagées ; aussi fut-on contraint d'accepter des écoles mixtes. Condorcet nous apprend que la France consacrait une somme de 20 millions (60 de notre monnaie) à l'instruction des enfants. La statistique de M. de Fontaine de Resbecq, dressée pour le Nord, établit que, de 1750 à 1790, le nombre des conjoints ayant signé leur acte de mariage, s'élève à 54 % chez les hommes, 37 % chez les femmes ; il en est de même pour les témoins et parrains qui signent les actes de baptême et de décès. En présence de ces chiffres, ou si l'on consulte les originaux des Cahiers de 89, couverts de signatures, peut-on soutenir que le paysan de l'Ancien Régime n'avait nulle instruction ?

La question de l'instruction professionnelle agricole se pose pour la première fois sous Louis XVI. Le duc de Béthune-Charost rêve l'organisation d'un vaste enseignement professionnel, étendu à tout le royaume, et comprenant : les exploitations modèles, des musées ruraux annexés aux écoles, des bibliothèques villageoises : ce beau rêve n'est pas encore réalisé de nos jours.

Misère et charité.

Bien que Voltaire affirme « qu'il n'y a guère de son temps, dans les villages où la terre est ingrate, où les impôts sont lourds de colon qui n'ait un bon habit de drap, qui ne soit bien chaussé et bien nourri », on a prétendu que la misère était alors la règle générale, et l'aisance, l'exception. Gardons-nous des exagérations ; sans doute, à certaines heures, la misère, causée par la disette, les épidémies, les calamités publiques, s'appesantit sur l'habitant des campagnes, mais celui-ci n'est pas abandonné, et la charité privée, les « Confréries de Miséricorde », les « Bureaux de Charité » viennent presque toujours à son secours. Les paroisses avaient même établi ce qu'on appelait « les *rôles d'aumône* », qui taxaient les notables proportionnellement à leur fortune. L'abondance des aumônes distribuées par certaines abbayes avait augmenté la mendicité pendant le xviiie siècle.

mais le travail permanent procuré par elles aux ouvriers, avait d'autre part entretenu l'aisance.

Des « *Caisses d'Assurance contre l'Incendie* », alimentées par le produit des quêtes, furent instituées, dans le diocèse d'Amiens, par M. de Machault, suivant l'exemple donné par M. de la Luzerne, évêque de Langres. Les ravages causés par la grêle donnaient lieu aussi à des indemnités.

Au point de vue des mœurs rurales, les traits caractéristiques de cette époque sont : l'amour du travail, la sobriété, l'esprit d'épargne (vertu toujours chère au paysan), l'absence des goûts de luxe. La population se révèle partout amie de l'ordre et observatrice des lois.

Les Assemblées de la communauté rurale étaient empreintes d'esprit d'indépendance. Au prône du dimanche, on notifiait les actes de l'autorité, on y donnait connaissance des événements publics. A l'issue de l'office paroissial, « manans et habitans », parés de leurs beaux habits, élisent le syndic, le « messier », et les collecteurs de la taille, décident les réparations à faire dans la commune, fixent le ban d'août et le ban des vendanges, dénoncent les abus et proposent les améliorations, en gens pratiques et pleins de bon sens.

En dépit de ses tendances vers l'absolutisme, la Monarchie avait respecté les libertés communales et le fonctionnement de communautés rurales : les cahiers de 1789, qui réclament si vivement des réformes, sont muets sur les institutions municipales.

Entre paysans et seigneurs règnent l'union, la cordiale sympathie et une déférente familiarité : des rapports continuels existent entre eux ; on échange des cadeaux, on partage les mêmes jeux : « Le dimanche, on dansait dans la cour du château, et les dames se mettaient de la partie », lisons-nous dans les Mémoires de M[me] de la Rochejacquelin : les mœurs de l'aristocratie terrienne sont empreintes d'une simplicité presque paysannesque. La morgue est alors inconnue, et le fossé qui s'est creusé entre les classes dans notre siècle « égalitaire » (!) n'existait pas jadis, ce qui justifie ces mots de Jules Guesde : « L'abîme entre le prolétariat et la classe capitaliste est plus considérable qu'il n'a jamais été entre les castes, dans le passé, entre le manant et le seigneur féodal. »

Vie au village.

La vie au village est-elle, du moins, devenue plus agréable ? Il ne faut pas exagérer, à l'exemple des poètes et des littérateurs, les joies de la vie champêtre ; l' « *O fortunatos nimium* », les tableaux enchanteurs ou idylliques sont loin de la réalité, et nous laissent, avec raison, sceptiques. Il est plus vrai de dire, qu'aujourd'hui, comme jadis, l'existence des ruraux est rude et pénible, mais il semble que, de nos jours, elle a perdu, avec les mœurs patriarcales, de sa gaieté et de sa bonne humeur. On ne s'amuse plus guère, au village : les heures de récréation et de plaisir y sonnent moins souvent qu'autrefois, et il faut le regretter, car le besoin de détente est légitime, et le délassement nécessaire à l'homme. Jadis, nous dit l'auteur, les fêtes étaient fréquentes : les « *Ducasses* » et « *Kermesses* » suspendaient fréquemment les travaux ; aux fêtes religieuses s'ajoutaient des distractions profanes et des réjouissances variées ; les jeux d'adresse, tirs à l'arc, à l'arbalète, à l'arquebuse étaient partout en honneur pour les jeunes gens : dés, tric-trac, dames, et « autres jeux de table » pour les vieillards. La « feste au village », où se mêlaient les classes, y entretenait les bons rapports sociaux.

Souhaitons, en terminant, qu'on remette le plus possible en honneur, dans chacun de nos villages, ces vieilles coutumes, modernisées comme il convient.

Que les propriétaires, les curés, les maîtres d'école, que toutes « les autorités sociales », rivalisent d'entrain, pour organiser dans nos communes rurales, dans le monde villageois où l'on s'ennuie, les distractions saines et les associations propres à développer la gaieté, l'énergie, la discipline, telles que : sociétés de musique, de tir, de gymnastique, séances de projections ou de cinéma ; qu'ils y consacrent une minime partie de leur argent et de leurs loisirs : ce serait, croyons-nous, faire œuvre utile, et l'on trouverait ainsi l'occasion de répandre un peu de joie dans nos campagnes, de restaurer les mœurs, de lutter contre l'émigration vers les villes, de rétablir enfin l'union des classes et la paix sociale ; et par là même, « notre vie nationale serait, suivant l'expression de M. Hanotaux, replantée sur sa propre racine. »

G. MILCENT.



NOS CONFRÈRES La croix de la Légion d'honneur a été conférée à la mémoire du sous-lieutenant Roger ELIE, « jeune officier plein d'allant, d'une bravoure à toute épreuve et pénétré au plus haut degré de l'esprit du devoir ».

M. Paul HERBLAY, artiste peintre, a été nommé officier d'académie.

M. Léon BIDEAU a passé avec succès, en Sorbonne, le certificat d'études supérieures de géographie coloniale, en vue de la licence ès lettres.

M. BARDET, directeur d'école à Moulins, s'est vu décerner, par arrêté de M. le Recteur de l'Académie de Clermont, la médaille d'argent de l'enseignement primaire.

M. René MOREAU a été élu vice-président de l'Association provinciale des architectes français.

M. Adolphe FAVRE a prononcé, à la distribution des prix du Lycée de Moulins, le « discours d'usage », dans lequel il a prôné l'enseignement des langues vivantes, et notamment de l'allemand.

Au congrès de la Langue française, qui s'est tenu à Marseille sur l'initiative de l'Alliance française, des communications ont été faites par deux Bourbonnais : notre confrère M. Augustin BERNARD, chargé de cours à la Sorbonne, sur l'Algérie, et M. Antoine MEILLET, professeur au Collège de France, sur l'Arménie.

M. LAVAULT, proviseur du Lycée de Moulins, est nommé proviseur du Lycée de Montpellier.

CARNET DE DEUIL Mgr DOUCHET, prélat de la maison du pape, doyen du Chapitre de la Cathédrale de Moulins, ancien curé de cette paroisse, est décédé le 4 juillet, à l'âge de soixante-quinze ans.

NOS COMPATRIOTES L'Académie française a attribué un prix de littérature de 500 francs (fondation Montyon) à M. Marcel DUNAN, pour son livre : *l'Autriche*.



MIETTES D'HISTOIRE LOCALE Dans les *Lectures pour tous* de mars, avril et mai, M. P. Bouchardon a publié, sous le titre : *le Crime du château de Chamblas*, un récit de cette cause célèbre et demeurée mystérieuse (1840-1843) que fut l'assassinat du Bourbonnais Louis Vilhardin de Marcelange.

A TRAVERS LES LETTRES Le comité de la Société des gens de lettres vient de prendre l'initiative de célébrer le centenaire de Théodore de Banville, né à Moulins, on le sait, le 14 mars 1823.

M. Gustave Simon, qui assure la publication des œuvres posthumes et des papiers de Victor Hugo, communique cette lettre adressée au poète par Banville :

« Il est bien vrai, cher Maître, que je ne vous ai pas remercié des émotions, des joies, des enchantements sans nombre que m'a donnés la lecture, sans cesse renouvelée, des *Chansons des Rues et des Bois*. Je voulais non me contenter d'une lettre qui ne peut que vous dire ce que vous savez si bien, mon admiration sans bornes, mais vous envoyer un article qui fût écrit pour vous et pour tout le monde. Et, ceci va vous sembler démesurément orgueilleux, je ne croyais pas inutiles les explications que je voulais donner au public à propos de cette nouvelle incantation de votre génie. Hélas ! j'ai eu, comme toujours, bien peu de bonheur. J'aurais trouvé vingt journaux pour parler de niaiseries ; je n'en ai pas trouvé un seul qui me donnât l'hospitalité pour dire mon sentiment sur vos poèmes J'ai supplié, tant j'y tenais, et, partout, j'ai trouvé le même refus. Chez les uns, la bibliographie était prise ; chez les autres, comme au *Nain jaune*, où j'espérais mieux de M. Ganesco, on s'est défié de moi. On me dit que je suis trop votre admirateur pour pouvoir vous juger ; aussi n'avais-je pas une pareille prétention ! Mais il me semble que c'est précisément mon admiration pour vos poèmes qui me permet de les comprendre un peu, de sentir toujours et de savoir quelquefois pourquoi ils sont beaux. J'aurais voulu, et il me semble que j'aurais su répondre à beaucoup de *Comment* et de *Pourquoi* lancés par les sots ; il faut que j'y renonce pour cette fois et peut-être pour toujours, car les journaux, même ceux où j'ai eu un peu de succès, voient décidément en moi un *suspect* de poésie. »

Notre compatriote M. Marcel BERGER a fait jouer au théâtre de Nice une pièce en quatre actes : *le Talon d'Achille*.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES Relevé des publications enregistrées par le service du dépôt légal : Imprimerie Herbin et Bouché, à Montluçon : *La Question des Cheptels*, par Henri BOZON, 92 pp. — Imprimerie Collon, à Vichy : *Monographie de Montaigut-le-Blin*, par Jules MOREL, délégué cantonal, conseiller municipal de Montaigut-le-Blin. — Imprimerie Crépin-Leblond, à Moulins : *Le Bourbonnais en trente-cinq minutes*, par René MOREAU, architecte des monuments histo-

riques, 33 pp. ; *Essai sur la Chasse de la Bécasse*, par François DEVILLARD, 4e édition, 147 pp. ; *Souvigny, son Eglise*, par H. AUCOUTURIER, 29 pp. ; *Un singulier Chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem*, par Philippe TIERSONNIER, 45 pp. (« Curiosités bourbonnaises » no XXVI).

L'Association sportive du Lycée de Monaco a publié à la librairie Dardel, à Chambéry, un *Manuel d'alpinisme scolaire*, de notre confrère M. Jean GOTTELAND.

Chez Jouve et Cie, à Paris, a paru *Merveilleuse Tendresse*, par M. Louis AUFAUVRE, de Vichy.

Grâce à l'obligeance de notre confrère M. DELINIÈRE, nous pouvons mentionner les livres suivants, passés à la vente des 2-6 mai, de la Bibliothèque Jules Cordier, à l'hôtel Drouot :

BILLARD (Claude), *Tragédies françoises, etc.* Paris, Denys Langlois, 1610, reliure moderne maroquin rouge, a atteint le prix de 360 fr. — MIZAULD, *Antonii Mizaldi Montluciani de arcanis naturæ etc.* in-16. *Lutetiæ, apud Jacobum Kerwer*, 1558, reliure ancienne, maroquin vert, s'est vendu 140 francs. — FRANÇOIS DE FOUGEROLLES, *Le Théâtre de la nature universelle*, de Jean Bodin, traduit du latin, par M. François de Fougerolles, Bourbonnois. Lyon, Jean Pillehotte, 1597, in-8, reliure ancienne, maroquin rouge, vendu 205 francs.

CONFÉRENCES BOURBONNAISES Voici la liste des Conférences qui seront données à Moulins, pendant l'hiver 1922-1923, sous les auspices de la Société d'Emulation et de la Société bourbonnaise des Etudes locales.

1o Mercredi 25 Octobre. — M. Louis BRÉHIER, professeur à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand : « L'art de la miniature au Moyen-Age et la Bible de Souvigny ».

2o Novembre — M. le Dr DE BRINON, président de la Société d'Emulation du Bourbonnais : « Le Bourbonnais préhistorique ».

3o Décembre. — M. Lucien CHAMBRON, secrétaire général de la Société d'Agriculture de l'Allier : « L'agriculture bourbonnaise ».

4o Janvier. — M. MAUVE, professeur d'histoire à l'Ecole normale d'instituteurs : « La Fronde en Bourbonnais ».

5o Février. — M. Jean GOTTELAND, inspecteur d'académie de l'Allier : « La prose de Théodore de Banville ».

6o Mars. — M. Max FAZY, archiviste départemental : « La Société bourbonnaise, des origines au milieu du XIIe siècle ».

RÉGEMORTES.



L'Intermédiaire des Recherches et des Echanges

I. — Recherches

5. — Nicolas de Blégny, auteur d'un grand nombre d'ouvrages dont le plus connu est *Le Livre commode des Adresses de Paris,* 1692, et le plus empirique : *Histoire anatomique d'un enfant qui a demeuré vingt-six ans dans le ventre de sa mère,* 1679, se qualifie de sieur d'Autun et de Cérilly dans cet autre : « *Projet de l'Histoire générale des Religions militaires et des caractères politiques et séculiers de chevalerie.* Par messire Nicolas de Blegny, sieur d'Authun et de *Cérilly,* médecin ordinaire du Roy et de Monsieur, institué sous le bon plaisir de Sa Majesté Chevalier, Commandeur et Administrateur général de l'Ordre hospitalier du Saint-Esprit. — Paris, Masuel, 1694. »

On demande si le Cérilly souligné est le Cérilly bourbonnais ? — Dans l'affirmative, depuis quand de Blégny en était possesseur ?

6. — L'intéresante revue *La Vie à la Campagne*, qui a publié des numéros spéciaux, en 1921, sur le meuble de Bresse et de Franche-Comté et, cette année, sur le meuble breton, en prépare un, pour l'année prochaine, qui sera consacré au *meuble du Centre de la France* et particulièrement du Bourbonnais.

La mise au point de la documentation afférente à un tel numéro demandant un assez long temps et le concours de toutes les bonnes volontés, notre excellent confrère serait heureux d'entrer, dès maintenant, en rapport avec les amateurs bourbonnais qu'intéresserait ce sujet et susceptibles de répondre à un questionnaire qu'il prépare sur les caractéristiques de nos meubles campagnards, et éventuellement de lui communiquer les dessins ou photographies des pièces curieuses.

Prière à nos confrères de faire toutes propositions relatives à ce numéro officiel du Meuble Bourbonnais (qui s'étendra vraisemblablement aussi à l'habitation, paysanne ou bourgeoise) au directeur du *Bulletin*, qui se charge de les centraliser et de mettre en rapport les intéressés avec l'administration de *La Vie à la Campagne*.

7. — La Société d'Emulation ayant décidé de s'associer à l'enquête ouverte par la Société Bourbonnaise des Etudes locales, porte à l'ordre du jour de ses séances d'hiver 1922-23 la question des *habitations-types du Bourbonnais* (voir *Bulletin* 1-4 de 1922, p. 17) et prie ses membres de bien vouloir répondre aux questions suivantes ou au moins aux principales d'entre elles :

1° Situation (fond de vallée, à flanc de coteau, sur le plateau), orientation de la façade, avec, si possible des explications topographiques, géologiques, hydrologiques, météorologiques, etc...



2° Plan des maisons types caractéristiques (maisons à plusieurs logements pour ménage pauvre ou sans enfant, maisons à 2 pièces, pour petite exploitation, pour grand domaine), à étage ou sans étage. Escalier intérieur ou extérieur? échelle? pour monter au premier étage ou au grenier? Latrines?

3° Matériaux de construction employés (cavernes naturelles ou artificielles habitées, couvertures en paille, en tuiles plates, en tuiles genre Montchanin, en tuiles creuses, dites à canal (notre département est traversé par la limite des couvertures plates et de celles en tuiles creuses, aussi il serait intéressant de tracer exactement cette limite sur une carte à grande échelle et de voir s'il n'existe pas des ilots avant-garde), en ardoises, en dalles, bardeaux, etc..., inclinaison des toitures (forte, faible, indiquer, si possible, la pente).

4° Indiquer la distribution intérieure de la maison et les dimensions des pièces, nombre de fenêtres (dimensions et exposition), emplacement des cheminées, dire si l'on se sert maintenant de poêles de fonte.

Le rez-de-chaussée est-il en contre-bas, de plain-pied, surélevé? Le sol est-il en terre battue, carrelé, planchéié? Y a-t-il une cave sous toute ou partie de la maison? Y a-t-il des appentis? Des pignons ou des façades sont-ils blindés contre la pluie? Comment? Lesquels? Y a-t-il des rideaux d'arbres de protection contre le vent? Décoration extérieure? Dessins en briques, etc...? Date de la construction inscrite en creux ou en relief s'il y en a? A quel endroit? Signes de protection? Croix? Statues de la Vierge ou des Saints?

Adjoindre, si possible, des croquis, des photographies.

5° Moyenne du nombre d'habitants de chaque type de maison.

6° La maison est-elle exclusivement pour l'habitation ou sert-elle à d'autres usages : atelier, étable, grange, four?

7° Disposition des dépendances lorsqu'il y en a, jardin, grandeur.

8° Coût des divers types de maison (prix d'avant-guerre) et prix de location (*id*).

9° Les maisons ont-elles tendance à la dispersion ou à la concentration en villages, en hameaux? Causes? Forme des villages: concentrés ou tentaculaires? Chaque maison a-t-elle son puits? Profondeur de celui-ci? Les habitants s'approvisionnent-ils d'eau à une source, à une fontaine ou à une mare?

10° Les types de maisons ont-ils changé depuis un siècle? Pourquoi?

11° Joindre un croquis indiquant les limites des types de maisons considérés, surtout si l'on est près de cette limite.

12° Grottes habitées.

13° Tous autres renseignements qui sembleraient intéressants.

II. — Echanges

N° 3. — On cherche à acquérir: A. MALLET: *Histoire d'Arfeuilles pendant la Révolution Française.*

Adresser toutes réponses
et communications au
Directeur du **Bulletin.**

Le Gérant : E. REVÉRET. LES IMPRIMERIES RÉUNIES, MOULINS





Dessin de BARIAU.

XXE EXCURSION

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DANS LA RÉGION D'HÉRISSON (1)

— 1er JUIN 1922 —

COMPTE RENDU GÉNÉRAL

Les peintres, qui sont venus en reproduire les sites, ont acquis à Hérisson une telle renommée, que notre excursion annuelle a été suivie par un nombre inusité de touristes, venus non-seulement des points les plus divers du département, mais encore de Saône-et-Loire et du Cher. Une camionnette, un auto-car n'auraient pas suffi à transporter les voyageurs si le plus grand nombre n'était venu par ses propres moyens (2).

(1) Pour illustrer le présent compte rendu, nous publions une série de clichés parus dans les *Annales Bourbonnaises*, et qui nous ont été obligeamment communiqués par notre confrère, M. Ernest Delaigue.

(2) Prirent part à cette excursion : Mme Bec, Mlles Bec, Bernard, Mmes A. Bonnet, de Bonny, G. Bourderioux, G. Bruel, de Champigny, des Champs de Verneix, Mlles des Champs de Verneix, Mmes veuve Charles, Chevalier, Mlles Courroux, J. Deygout, A. Durand, Mmes Gaillard, de Gaulmin, Mlle de Gaulmin, Mmes Gervy, Gourt, L. Grégoire, Mlle Guay, Mmes de Lamaugarny, Ligier, Mlle Ligier, Mmes Meilheurat, G. Montilliet, P. Morand, Mlle Romanet, Mme Virmaux.

MM. Amiot, Bec, Béhier, Augustin Bernard, Adolphe Bonnet, Ch. de

Tandis que notre véhicule de location roulait à une prudente allure, ceux d'entre nous à qui la science a livré plusieurs de ses secrets, pouvaient lire, dans la notice géologique, préparée à leur intention, par notre Président, les particularités du parcours :

« En passant le pont de Moulins nous quittons l'ancien territoire Eduen de l'époque gallo-romaine pour entrer chez les Bituriges, sur le sol desquels va se dérouler l'excursion Nous sommes donc, à Moulins, sur une ancienne limite de peuples.

« Avant les Eduens, notre sol de la rive droite de l'Allier était sans doute la limite du territoire de chasse et de pêche de la tribu Aurignacienne dont la capitale était la Grotte des Fées. Les lames de silex, quelques-unes à crans, que nous trouvons sur la grève, à Nomazy et à Villeneuve, viennent sans doute d'un campement que ces chasseurs avaient établi sur le bord du fleuve.

« Notre route traverse le fond de l'ancien lac tertiaire qui avait sa chaussée un peu plus bas et commence bientôt l'ascension du plateau de Saint-Menoux, de Neuvy à Bourbon, en passant par Marigny, Saint-Menoux, Agonges ; nous restons encore sur le terrain tertiaire où les eaux douces ont déposé des marnes irrisées, des sables et des calcaires, qui fournissent la chaux de Saint-Menoux.

« Nous passons à côté de souvenirs intéressants : le tumulus de la Feuillée à Neuvy, incomplètement fouillé par M. Duprat, mais qui lui a donné cependant des fonds de cabanes, avec de belles épées gauloises, et le tumulus de Joux à Saint-Menoux, où M. le chanoine Moret a retrouvé la sépulture d'un chef barbare de l'âge du bronze.

« Les constructeurs de tumulus et de dolmens ont laissé peu de traces chez nous, nous étions trop loin de leurs bases d'opération qui étaient les côtes de l'Océan, l'Armorique. Les constructeurs de dolmens étaient des étrangers qui apportaient chez nous les rites de leur pays d'origine, la Scandinavie. Ce sont, d'après Alex. Ber-

Bonny et son frère, A. Bourderioux et des amis, docteur de Brinon, Georges Bruel, R. Gaillet, E. Capelin, abbé J. de la Celle, L. Chambron, Champenier et des amis, V. des Champs de Verneix, G. Charollais, Marquis de la Chauvinière, chanoine Clément, Crépin-Leblond, Pierre Dubost, docteur Dubujadoux, Gédel, Gervy, Grandmougin, Louis et Camille Grégoire, abbé Lafaye, de Lamaugarny, Lassimonne, Ligier, F. Méténier, Jacques Monicat, Montagne, Montilliet, Paul Morand, Jean Olivier, Paul Pavaillon, Roux, André Roy, Sabatier, Jean Sabatier, Virmaux, Walther.



trand, les premiers Normands qui ont foulé notre sol. Celui qui est mort à Saint-Menoux s'est fait incinérer avec au moins deux ou trois de ses esclaves. Son beau crâne dolichocéphale, que M. le chanoine Moret a recueilli avec ses deux poignards triangulaires, était accompagné de deux ou trois crânes appartenant à une race inférieure.

« A Bourbon, nous sortons de la cuvette tertiaire et nous entrons sur la terre ferme : c'est le gneiss que recouvrent encore des marnes irrisées.

« Nous traversons le plateau d'Ygrande, encore des marnes irrisées, pour redescendre dans la cuvette du petit lac de Cosne.

« En passant à Vieure, nous saluons pour la première fois le terrain houiller qui voisine avec des marnes irrisées et du grès tertiaire.

« A Cosne, nous trouvons enfin le terrain primaire représenté par la *granulite* ou granit porphyroïde que nous allons retrouver à Hérisson.

« Cosne est au centre d'une cuvette tertiaire qui a laissé comme traces de nombreux étangs aujourd'hui desséchés. — De Cosne à Hérisson, nous traversons Venas où nous voyons encore le granit porphyroïde, accompagné de gneiss et de grès tertiaire.

« A Hérisson, nous sommes en plein sur la grande coulée de granulite que nous avons abordée dès notre passage à Cosne.

« Il s'agit là d'un phénomène géologique des plus curieux. Cette coulée de granulite; qui paraît débuter à Hérisson, s'étend en ligne courbe, jusqu'à Parthenay, en passant par Huriel, Châtelus-Malvaleix (Creuse), Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne). Un prolongement se détache de cette grande traînée rectiligne vers Saint-Sulpice, pour revenir en arrière en formant un angle assez aigu et se porter sur Bourganeuf, la Roche-Canillac et finir vers la Roquebrou en plein Cantal. Entre ces deux zones de granulite s'intercale le massif granitique de Guéret.

« Nous revenons par Saint-Hilaire, Gipcy, Meillers et Souvigny. A Saint-Hilaire, nous sommes sur le terrain primaire : granite-porphyroïde-pegmatite, avec un terrain houiller et marnes irrisées. Gipcy et Meillers, mêmes terrains, et à Souvigny, en redescendant dans la vallée, nous effleurons la traînée carbonifère de Noyant. »

Saint-Menoux, Bourbon-l'Archambault, Ygrande, qui jalonnent



le chemin de la forêt de Tronçais, devenue, grâce à l'automobile, familière aux Moulinois, sont de vieilles connaissances que nous saluons au passage. Moins connue est la route de Vieure et de Cosne, que nous suivons par plaines et par coteaux, dévalant ici, grimpant ailleurs.

Mais déjà un groupe anxieux nous attend sur le chemin, vers le Saut du Loup ; la secrète appréhension d'une panne toujours possible commençait à poindre.

Mme L. Grégoire, M. Louis Grégoire et son frère, qui ont bien voulu nous servir de guides, prennent la tête de la colonne et nous voilà descendant la côte entre deux récoltes déjà hautes, et bientôt nous atteignons le fond de la gorge. Il n'y a rien ici de ces « sublimes horreurs » que le snobisme moderne persiste à vouloir nous faire admirer. Nous ne voyons pas de cascades tombant d'un cirque de rochers vertigineux, point d'eau jaillissant en milliers de gouttelettes diaprées ; nous ne sommes pas assourdis par le fracas des torrents. L'onde coule lentement, très pure, sur des bancs de sable diversement colorés. Des blocs de pierre, arrondis et polis, jadis détachés des bords, semblent des animaux somnolant à la fraîcheur du ruisseau. On verrait sans étonnement les nymphes, dont la mythologie peuplait les lieux solitaires, tresser, après le bain, leurs cheveux d'or...

Mais les charmes de la rêverie ne sont pas prévus au programme ; il nous faut marcher et ce n'est pas commode. Fort heureusement, les porteurs d'appareils photographiques opèrent sans relâche et forcent la colonne à de nombreuses haltes, toujours bien accueillies. Mais enfin il faut remonter et la situation s'aggrave.

A quelle gymnastique alpestre ne devons-nous pas nous livrer ! Quoi ! même au sein d'une « société savante », les attitudes simiesques reparaissent, et c'est à quatre pattes que s'opère, par moments, l'ascension.

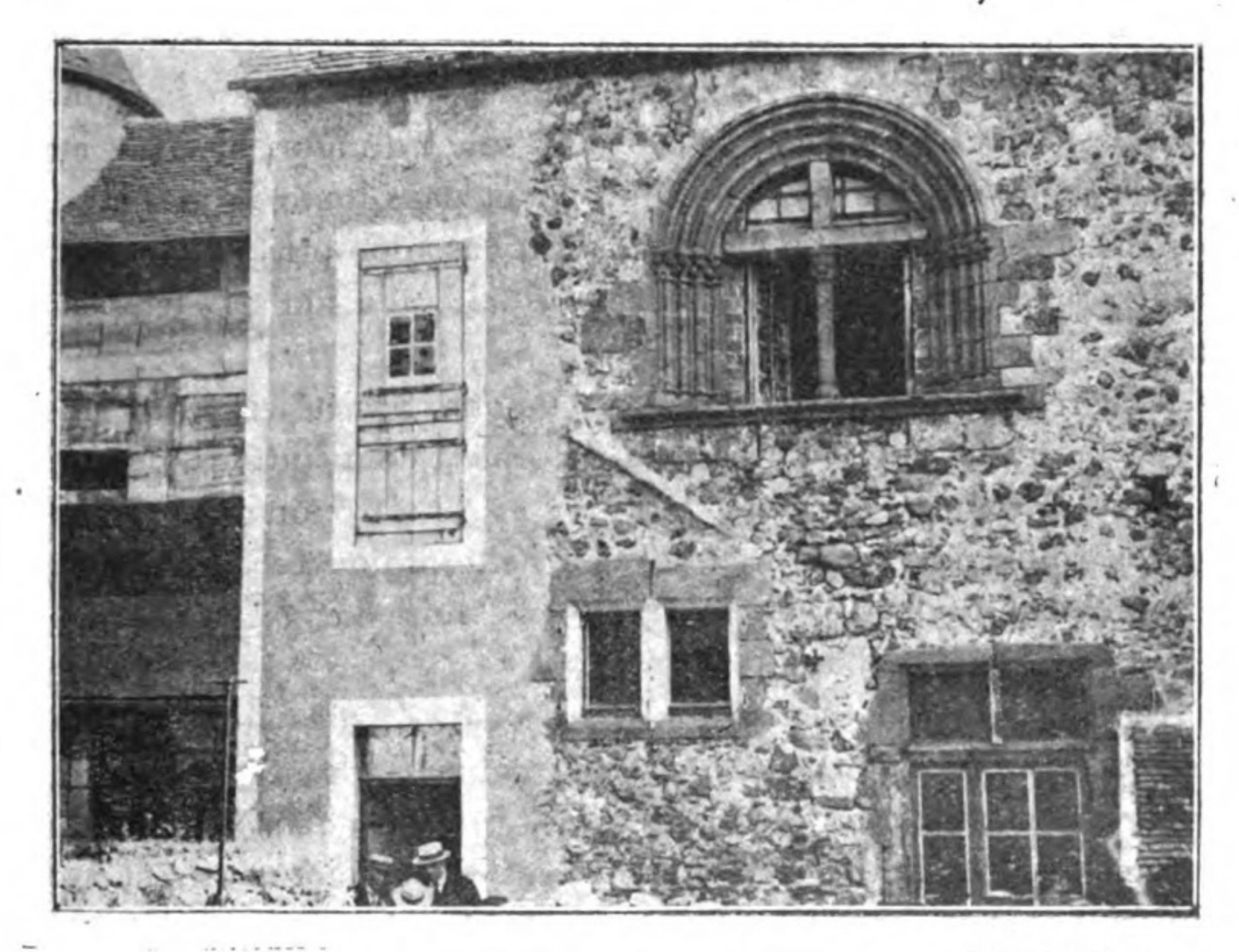
Quel dommage que, trop occupés eux-mêmes, nos photographes ne puissent prendre la série complète des instantanés ; ce ne serait pas la partie la moins drôle de leurs collections. En haut, l'humanité reprend ses droits et notre maintien sa correction.

Que de fois ne nous est-il pas arrivé, aux uns et aux autres, d'entendre gémir sur le « truquage » des paysages. (Pardon de cet horrible



mot.) Mais cette préparation n'est-elle pas indispensable et sans elle les touristes viendraient-ils ? La masse des voyageurs n'est pas absolument désireuse de se luxer une cheville, voire de se rompre la jambe au fond d'un ravin.

A peine les autos ont-ils parcouru quelques kilomètres, qu'au tournant de la route, les ruines du château apparaissent subitement,



Cl. Montilliet.

Hérisson. — La Synagogue.

imposantes, détachant sur l'azur immaculé du ciel leur masse rougeâtre, dominant de leurs maçonneries grandioses, en dépit de leur délabrement, la petite ville qu'elles ont cessé de protéger.

Mais le moment de les parcourir n'est pas encore venu. Le calvaire d'Hérisson, les vieux logis ensuite reçoivent notre visite. Au presbytère, des statuettes de bois, « saint Benoît et sainte Scholastique », dit-on, passent de main en main. A la maison dite : « la Synagogue », une fenêtre à meneaux excite notre admiration, et par un escalier de bois, obscur, étroit, par des galeries maintes fois séculaires, nous arrivons au grenier où est tracé, sur les murs, le

combat d'un centaure et d'une sirène, dont les articles de M. Grégoire, après M. Gélis Didot, ont donné une description complète.

Ce vieil Hérisson resté si médiéval, malgré le temps, malgré les bonnes intentions si déplorables d'ailleurs des édiles et des ingénieurs, nous sollicite d'un peu partout. Maisons Mousse, Luyllier de Couture, ancien Collège, cloches du Chapitre Saint-Sauveur, les peintures, laissées en souvenir, qui font de la Mairie un petit Musée, il y en a pour nous intéresser tous.

Un peu partout, dans Hérisson, ce ne sont qu'étages surplombants, colombages se dessinant en noir sur les murs, lucarnes aux boiseries effilées en ogives. Se multipliant dans toute la mesure du possible, M. Grégoire donne les explications appropriées ; c'est vraiment pour lui une chaude journée, sans faire allusion à la température torride.

L'heure du déjeuner sonne enfin, et notre Société envahit l'hôtel Ville. La vaste salle dont les murs s'ornent de peintures signées : « Dutasta, Camille Grégoire, Ducloux », est tôt remplie. Force est de s'éparpiller un peu partout et cette halte prolongée du repas est une occasion d'échanger de joyeux propos, voire d'engager des controverses « topographiques ».

Au dehors, le soleil continue à darder des rayons impitoyables, mais dès que le moment est venu de parcourir les ruines nul ne s'attarde, et tous, d'un pied leste, nous pénétrons dans la vénérable forteresse, dont MM. le chanoine Clément et Grégoire nous résument l'histoire tout en nous signalant les particularités.

Notre nouveau confrère, M. Walther, réservait encore une attraction imprévue : de laborieuses recherches lui ont permis de situer d'une façon précise la cité disparue de Cordes, et de tracer l'itinéraire des légions romaines opérant dans la région. Mais ce n'est pas tout, M. Walther a ramassé certains silex où la nature semble avoir, seule, tracé des rugosités, aplani des surfaces, alors que cet observateur sagace discerne des personnages, des scènes, des inscriptions. Utilisant les loisirs que lui donne sa retraite, M. Walther a dessiné avec une minutie admirable et un art indéniable, les scènes tracées sur ses pierres et grâce à cette reconstitution, les yeux s'habituent plus vite, l'entendement s'adapte mieux au milieu étrange qu'il aperçoit pour la première fois. Mais je n'en dirai pas davantage, me bornant à ces mots : j'ai vu, je crois, je suis enthousiasmé.



Le petit village de Châteloy

Fac-simile d'un dessin de Saint-Elme Gauthier d'après le tableau d'Harpignies.

Nous partons alors pour Châteloy par le chemin qui suit les hauteurs, pierreux, malaisé et de tous les côtés au soleil exposé. Mais rien ne nous rebute et cette marche fait réellement honneur à notre endurance. La vue de Châteloy nous dédommage de cette épreuve. La vieille église qui domine si fièrement le val de l'Œil, possède un double attrait : ses pierres naïvement gravées, ses peintures et aussi celui d'une halte réparatrice.

Le retour se fait avec beaucoup plus de facilité. A moitié distance, entre Hérisson et Châteloy, d'où son nom de « Mie-Voie », se trouve la chapelle de Saint-Etienne, modeste construction du XVIe siècle, devenue propriété particulière et sépulture de la famille Luyllier de Couture. L'intérieur est dénué de meubles et ne présente à l'attention que des peintures murales que le chanoine Clément trouve pleines d'intérêt.

A l'hôtel Ville, où nous arrivons par petits groupes espacés, en raison directe de nos facultés locomotrices, les tables se hérissent de bouteilles. La bière et la limonade arrivent à point.

D'aucuns, de ces athlètes que rien n'abat, descendent au bord de l'Œil, franchissent la passerelle, explorent le parc Bignon. Ce nom figure invariablement dans toutes les libéralités intelligentes dont l'Allier est bénéficiaire. De cette rive gauche, la rivière barrée par le bief d'un moulin semble large et profonde, et toute une rangée de maisons qui l'endiguent se réfléchit comme en un miroir. Les couleurs brunes des toitures, les tons grisâtres des murs se mêlent aux verdures chatoyantes des grands arbres, en un chaos séduisant d'ombres et de lumières.

Le moment du départ est venu. Les automobiles ronflent et se dispersent parmi des flots de poussière. Notre auto-car s'engage, le dernier, sur le chemin du retour.

A Meillers, l'aimable instance de M. Méténier nous décide à une halte, et ceux d'entre nous qui ne connaissent pas ce village n'ont pu que se féliciter de l'heureuse inspiration de notre confrère. L'église, visitée en 1913, par la Société Française d'archéologie, est une de ces merveilles comme notre Bourbonnais a la bonne fortune d'en cacher dans ses vallons, au coin de ses forêts, au milieu de ses plaines. Cet édifice est en grande partie du XIIe siècle. Les chapiteaux



du portail, représentant l'un des musiciens, l'autre un chevalier, sont d'un art tellement enfantin, d'une naïveté si amusante, que les plus réfractaires aux vieilles pierres ne purent rester indifférents.

M. Méténier nous conduit à sa propriété. Le portail de la vaste cour est décoré d'un écusson très singulier, où figure une sorte de « fontaine de Hiéron », très incompréhensible, pour nous, du moins.

Nous faisons honneur aux rafraîchissements préparés à notre intention, et avec quelle abondance ! puis il faut nous arracher aux délices de Meillers ; M. Méténier les a célébrées en un style charmant au concours des « Plus beaux sites du Centre » (1); avec une parfaite bonne grâce, il nous en distribue des exemplaires.

(1) Nous sommes heureux d'en reproduire le texte :

« En quittant Souvigny, la Nécropole des Princes du Bourbonnais, pour Montluçon, votre auto ronflait joyeusement sur la route libre, quand la barrière du P. O. vous obligea à modérer la noble ardeur de vos H. P. Alors vous avez remarqué longeant la voie ferrée un chemin accueillant, et au bout, l'ombre d'une belle forêt, c'est Messarges. Conquis par la fraîcheur, vous vous y êtes aventuré à petite vitesse. Votre moteur a ralenti dans la côte comme pour vous mettre à même d'admirer plus à l'aise la belle forêt domaniale, ses arbres séculaires aux troncs majestueux, ses fougères et ses mousses, en un mot tout son charme prenant en ce beau mois de juin.

« Puis tout à coup à l'orée vos freins ont gémi. Surpris par un étonnant spectacle, vous vous êtes arrêté, cependant que sautant de l'élégant torpédo, de fraîches toilettes multicolores s'alliaient à la beauté de la nature.

« Voici derrière nous Messarges, sombre rideau de feuillage vert, tout en bas, là-bas, l'Etang de Meillers aux eaux transparentes, vivant miroir du ciel bleu. Voici le Château des Salles et ses toits d'ardoises argentées par le soleil, au loin des carrières de quartz roses mettent une tache de lumière dans de noirs sapins. Voici Montifaut, la vieille demeure couverte en tuiles, et dont le porche au chef étrangement armorié se cache sous des frondaisons échevelées. Et plus à gauche, au loin, les Côtes Matras, sûr asile des bartavelles. Noyant dans la fumée de ses mines, et plus près Pravier, la belle demeure précédée de ses jardins à la Française qui ne sont qu'un trait d'union entre lui et le paysage charmant où il s'encadre tout naturellement. Voici Maître et sa tour, le vieux reitre paysan placé là en vigie.

« Et enfin le centre, Meillers dans sa couronne de vertes prairies où paissent, indolents, les grands bœufs blancs du Charollais. Meillers, minuscule jouet sur un tapis de verdure, avec sa belle église des Xe et XIIe siècles, ses chapiteaux byzantins, et le tympan de son portail si richement et si naïvement sculpté.

« Et comme pour donner plus de fraîcheur encore au paysage, au milieu de la place de ce tout petit village, se dresse une bruissante fontaine d'eau fraîche, pure, cristalline et chantante. »



Mais il n'est si bons amis qui ne se quittent ; les bielles recommencent à trépider et la route à poudroyer. Quelques instants après nous descendons place Garibaldi.

Ce n'est pas seulement le crépuscule d'un beau jour qui tombe lentement, c'est celui d'une bonne partie où le plaisir de contempler des sites et des monuments s'est allié à un sentiment plus altruiste : l'amour de notre Bourbonnais inspirant le désir d'en vulgariser les beautés, d'en révéler les coins ignorés, de lui susciter les nombreux admirateurs dont il est digne.

E. Capelin.

ŒIL ou AUMANCE

L'affluent du Cher, qui se jette près de Meaulne, est désigné sur les cartes modernes sous le nom de « Aumance », alors que les documents anciens l'appellent « Œil », comme nous le montrerons dans la partie historique de cette étude.

***

Superficie. — Le bassin de cet affluent du Cher occupe une superficie de 986 kilomètres carrés. Il est donc plus grand que celui de la Besbre, qui n'en a que 887. Mais la Besbre qui a environ 100 kilomètres de développement, est plus longue que l'Œil, qui n'a que 65 kilomètres de développement. Le bassin de l'Œil occupe 13 % environ de la superficie de notre département.

Si l'on subdivise le bassin de l'Œil en : bas bassin (en aval du point où l'Œil, l'Aumance et le Bandais convergent) et bassin supérieur, on trouve que les bassins de ces rivières ont respectivement les superficies suivantes :

Bas bassin de l'Œil : 212 kilomètres carrés,
Œil supérieur : 396 kilomètres carrés,
Aumance : 185 kilomètres carrés.
Bandais ; 195 kilomètres carrés,



Et, si l'on réunit les bassins de l'Aumance et du Bandais (admettant que l'un est affluent de l'autre), on trouve 380 kilomètres carrés, c'est-à-dire un chiffre inférieur de 16 kilomètres carrés à celui du bassin de l'Œil supérieur.

*
* *

Longueurs et sources. — Le cours inférieur de l'Œil a 27 kilomètres et sa partie amont 38 kilomètres, alors que l'Aumance, proprement dit, a seulement 25 kilomètres et le Bandais, 27 kilomètres. Si l'on considérait même que la source du Bandais est le ruisseau de la Lande, on trouverait même 29 kilomètres.

La source de l'Œil est à 500 mètres d'altitude, au pied de la colline de Pœnat ou Tureau de Coupois (586 m.), dans la commune de Beaune, pendant que l'Aumance naît à 430 mètres d'altitude, au lieu dit le « Hasard », tout près de Tronget et du Montet-aux-Moines, qui (1) domine cette source de 54 mètres. Quant au Bandais, il naît à 396 mètres au nord-ouest des côtes Matras (464 m.), c'est-à-dire au point où le Massif Central finit et où commence la pénéplaine de Bourbon-l'Archambault.

*
* *

Profils. — Il est très difficile de tracer des profils exacts de ces diverses rivières, car le nivellement général de la France n'a pas placé de repères dans ce bassin (au moins à notre connaissance) et il faut souvent se contenter des cotes de la carte au 1/80.000ᵉ ou de son agrandissement au 1/50.000ᵉ. En effet, la collection des cartes cantonales au 1/40.000ᵉ, publiées sous la direction de M. Radoult de la Fosse de 1883 à 1885, est incomplète et les cantons de Souvigny et d'Hérisson n'y figurent pas. Or, ces cartes sont les seules qui donnent les courbes de niveau, qui figurent sur les originaux de la carte dite de l'Etat-Major, et ces courbes, bien qu'étant seulement approximatives, sont cependant très utiles et le resteront tant que le cadastre révisé ne don-

(1) Renseignement fourni par M. Cendre, ingénieur des T. P. E. à Bourbon-l'Archambault.

nera pas le nivellement ou que des levés de précision ne seront pas exécutés dans notre département pour déterminer le profils de nos cours d'eau.

Malgré cette documentation incomplète (les topographes du siècle dernier ont en effet déterminé surtout les cotes des sommets de collines ou de montagnes et se sont peu occupés de calculer les altitudes des fonds de vallée, que l'on obtient difficilement par triangulation), nous avons tracé les profils, qui figurent au bas de la carte jointe à cette note.

On voit de suite que le profil de l'Œil enveloppe nettement ceux du Bandais et de l'Aumance. Celui de cette dernière rivière est enveloppé lui aussi par celui du Bandais. Or, la géographie moderne admet que. lorsque l'érosion a achevé à peu près de sculpter le modelé d'une contrée, le profil des affluents est toujours de pente plus rapide que celui de la rivière principale. C'est ce qui a fait dire à notre regretté compatriote Antoine Vacher: « En bonne logique, il faut considérer le Cher, jusqu'à son confluent avec la Tardes, comme un affluent de la Tardes (1). »

***

Débits. — Il serait intéressant d'avoir des renseignements précis sur les débits de ces diverses rivières, sur l'époque, la durée, la fréquence de leurs crues, etc., de façon à pouvoir faire des comparaisons permettant de classer ces cours d'eau d'après ces divers éléments. Malheureusement les études hydrométriques précises font à peu près complètement défaut, puisque MM. les Ingénieurs des T. P. E. de Bourbon-l'Archambault, de Montmarault, de Cérilly, du Montet et les instituteurs d'Hérisson, de Cosne, de Louroux-Hodement n'ont pu nous fournir que peu de renseignements.

Dans son livre si intéressant « *le Berry* », Antonin Vacher écrivait en 1908:

« Le caractère torrentiel du Cher ne s'atténue pas entre Saint-Amand et Montluçon, en dépit d'une diminution de

(1) *Annales de Géogr.*, 15 nov. 1905, « le Haut-Cher, sa vallée, son régime », p. 402.



pente du thalweg (0^{m},803 au kilomètre au lieu de 3^{m},746), il s'accentue plutôt. Cette recrudescence torrentielle est causée surtout par l'Aumance, qui rejoint le Cher en amont de Saint-Amand. Les 941 kilomètres carrés drainés par l'Aumance sont en terrain imperméable, la pente moyenne de la vallée de l'Aumance est de 3^{m},15 au kilomètre. Le débouché kilométrique mouillé (rapport entre la section de la plus grande crue, mesurée sous un pont, et la surface du bassin amont exprimé en kilomètres carrés, que Belgrand a défini dans son bel ouvrage sur la Seine) du pont le plus voisin du confluent, celui de Meaulne, est représenté par la formule :

$$\frac{168 \text{ mq}}{941 \text{ kq}} = 0,180.$$

Il est le même que celui du pont sur le Cher à Montluçon. Les crues de l'Aumance sont soudaines et violentes. L'affluent, long de 56 kilomètres, est plus court que la partie de la vallée du Cher comprise entre la source du Cher et le confluent de l'Aumance : en temps de crue, le maximum de l'Aumance aura chance d'arriver à Saint-Amand avant celui du Cher. S'il est très élevé, il prédominera dans le chenal principal, à partir de Saint-Amand. S'il rencontre dans la vallée principale, le maximum du haut Cher, il renforcera celui-ci. S'il passe au confluent après le maximum du haut Cher, ce qui doit être plus rare, il s'ajoutera au débit de décroissance de la crue du Cher. Quelle que soit celle de ces trois hypothèses qui se réalise, il reste acquis qu'*en cas de crue générale de tout le bassin du Cher, le point de départ du maximum doit être Saint-Amand. Ce maximum est un maximum torrentiel* (1). »

Dans son appendice, M. A. Vacher donne les hauteurs maxima suivantes de crues observées à Hérisson :

15 février 1889	2^{m},20 ;
17 février 1904	1^{m},50 ;
29 mai 1890	2^{m},10 ;
7 juin 1891	1^{m},30 ;
1er novembre 1892	2^{m},90.

(1) A. VACHER, *le Berry*, A. Colin, éd., p. 409.

D'après les tableaux de crues donnés par M. Vacher, les crues sont subites et courtes. La première n'a dépassé un mètre que durant 2 jours, la seconde durant 4 jours, la troisième $0^m,90$ durant 5 jours, la quatrième $0^m,80$ durant 4 jours, la dernière 1 mètre durant 2 jours (1).

M. H. Dufal, instituteur à Cosne, nous a signalé que depuis 11 ans la crue la plus importante qu'il ait constatée s'est produite en juillet 1916. L'Œil et l'Aumance auraient monté chacune d'environ 3 mètres. Les crues se produiraient surtout en février et mars. Elles ne dureraient que 24 ou 48 heures.

M. A. Vacher indique que l'Œil a, au pont de Bord (ouest de Doyet), un débouché kilométrique mouillé de $1^m,08$, qui correspond à un débouché de 112 mètres carrés et à un bassin supérieur de 104 kilomètres carrés (2).

Le dictionnaire de la France, de P. Joannes (T. I. 1890, p. 211) donne sur les débits de l'affluent du Cher, qui débouche près de Meaulne, les chiffres suivants : « eaux ordinaires, 10 mètres cubes, étiage 450 litres, grandes crues, 600 mètres cubes, soit 1.466 fois l'étiage » (en réalité 1.333 fois). Mais que valent ces chiffres ? Quelle est leur origine ?

Puisque les observations directes ne nous renseignent que fort mal sur le régime des divers cours d'eau dont nous nous occupons, voyons ce que nous donnent les observations pluviométriques publiées.

M. Angot, directeur du Bureau Central de Météorologie, a publié dans la partie « Mémoires » des Annales de ce Bureau, ainsi que dans les Annales de Géographie, des études assez poussées sur le régime pluviométrique de la France, dans lesquelles nous trouvons les précieux renseignements suivants :

Voici les stations situées dans le bassin de l'Œil :

Commentry, altitude, 391 mètres, 20 ans d'observations 1891-1910 ;

Montmarault, altitude, 483 mètres, 18 ans d'observations, 1871-1888 ;

(1) A. Vacher, *le Berry*, p. 501-505.
(2) *Id.*, p. 514.



Sauvagny, 235 mètres, 6 ans d'observations, 1899-1904.

Cosne-sur-l'Œil, 230 mètres, 8 ans d'observations, 1876-79, 1882-85;

Saint-Hilaire, 314 mètres, 8 ans d'observations, 1882-86;

Hérisson, 238 mètres, 31 ans d'observations, 1859-77, 1883-94;

Les Brays (près Vitray), 227 mètres, 13 ans d'observations, 1898-1910.

Et sur les lisières du bassin de l'Œil:

Montaigut-en-Combraille (1.500 m. S.), 625 m., 19 ans, 1874-77, 1884-98.

Cressanges (5 kil. E.) 428 mètres, 16 ans, 1885-97, 1908-10.

Givarlais (3 kil. 700), 280 mètres, 9 ans, 1884-92.

Montaloyer (près Ursay), 279 mètres, 7 ans, 1877-81, 1883-84).

M. Angot a ramené toutes les observations faites à la moyenne de la période 1851-1900, grâce à un procédé d'interpolation qu'il a exposé en 1908 dans l'annuaire de la Société Météorologique de France, T. 58, pages 125-128.

Voici un tableau extrait des Annales du Bureau Central météorologique de France (1).

STATIONS	ALTITUDES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	ANNÉE TOTALE
		m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m
Les Brays	227 m	45	37	45	46	67	73	60	60	54	69	53	47	656
Cosne-s-l'Œil	230 m	42	37	46	50	63	74	60	59	57	68	53	44	653
Sauvagny	235 m	46	40	51	54	70	83	66	65	63	73	56	46	713
Hérisson	238 m	43	37	49	51	69	74	62	60	57	66	54	43	665
Montaloyer	279 m	50	43	50	53	72	82	67	69	62	79	60	53	740
Givarlais	280 m	43	37	47	49	66	76	60	59	56	67	53	44	657
Saint-Hilaire	314 m	54	48	59	64	78	94	76	76	74	89	69	57	838
Commentry	391 m	48	42	54	60	77	91	74	71	72	75	60	47	774
Cressanges	428 m	40	36	44	50	58	74	58	59	59	69	53	43	643
Montmarault	483 m	44	38	49	54	72	89	66	68	69	70	55	43	717
Montaigut-en-Combrailles	625 m	50	45	55	63	85	104	75	77	80	81	64	51	830

(1) Année 1912, *Mémoires*, Gauthier-Villars, 1918, p. 103-107, 177-179.

Si l'on admet que l'altitude moyenne de ces 11 stations : 339 mètres, correspond à l'altitude moyenne du bassin de l'Œil, on trouve que ce bassin recevrait annuellement une moyenne de 717 millimètres de pluie.

Dans toutes les stations, le mois de Juin est celui où il tombe le plus d'eau (de 73 à 104 m/m et celui de février est celui où il pleut le moins (de 37 à 48 m/m). Octobre est un peu moins pluvieux que Juin (de 66 à 89 m/m) et mai suit ensuite de près (58 à 85 m/m). Les écarts entre les divers mois sont surtout sensibles dans les régions hautes (45 et 104 m/m à Montaigut-en-Combrailles).

M. Angot n'a publié aucun renseignement sur le nombre des jours de pluie (à cause de la difficulté qu'ont les observateurs pour enregistrer les pluies inférieures à 1 m/m) et sur l'importance des pluies maxima en un jour ou dans une période où il pleut tous les jours.

Aussi les résultats météorologiques publiés ne nous permettent guère de prévoir quel est le régime des cours d'eau que nous voulons étudier. Seules des observations d'étiage, *faites avec soin et continuité*, peuvent éclairer cette question fort importante pour l'étude des barrages destinés à fournir de la houille verte (1) et à alimenter le canal, qui unira un jour Moulins à Vallon-en-Sully en empruntant les vallées de la Queune ou du ruisseau de Marigny, la haute vallée du Chamaron, le ruisseau de Verne, le Bandais inférieur et l'Œil jusqu'à Hérisson. Ce canal présentera un gros intérêt pour Montluçon le jour où la concession houillère de Souvigny (accordée le 12 janvier 1922) sera en pleine exploitation ; on espère en effet obtenir une extraction annuelle de 300.000 tonnes.

***

Forêts. — Les hautes vallées de l'Œil, de l'Aumance et du Bandais sont formées de terrains cristallins ou cristallophylliens : granits, granulite, gneiss, ou de grès argileux, par

(1) D'après la carte Montaut, en 1878, il existait 59 moulins ou mailleries dans le bassin de l'Œil, dont 18 sur l'Œil, 13 sur le ruisseau de Rongère, 7 sur celui de l'Etang, 5 sur l'Aumance, 4 sur le Bandais et le ruisseau de Murat. Mais, combien de ces moulins ont disparu à l'heure actuelle ?

suite imperméables, aussi les eaux pluviales ne pénètrent guère dans le sol et vont rejoindre rapidement les thalwegs, provoquant ainsi des crues violentes, mais courtes. Les forêts de quelque importance : de l'Espinasse (913 hectares), de Dreuille (1.524 hectares), partie de Grosbois (environ 600 hectares), de Soulongis (376 hectares), partie S.-O. de Tronçais (environ 3.000 hectares), sont presque toutes dans les parties moyennes du bassin de l'Œil, ausi elles ne peuvent guère régulariser le régime de cette rivière et de ses affluents.

***

Etangs. — La partie moyenne du bassin de l'Œil est occupée par des limons des plateaux, des alluvions favorables à la création d'étangs. Aussi, autrefois, le pays était couvert d'un grand nombre d'étangs, qui contribuaient à atténuer la violence des crues. Depuis un siècle, beaucoup de ces étangs ont été desséchés. Aussi, si l'on compare la carte de Cassini avec les cartes actuelles, mises à jour au moyen de renseignements récents, on constate, entre Cosne et Meaulne, la disparition des étangs suivants : étang des Landes (30 hectares), desséché en 1904 ; étang de la Jojonnière, un petit étang, dans le même vallon, au pied du Lac (il semble que c'est l'étang Cornu) ; étang du Lis ou des Lys ; étang de Salis (qui figurent tous deux sur le report sur pierre au 1/80.000e du département de l'Allier, en 4 feuilles, édité en 1867) ; trois petits étangs situés en aval de l'étang du Lis, sur le ris des Mazeau, un étang près du château de Couture, un petit étang au sud de Venas, l'étang de la Motte (au sud d'Hérisson), ainsi que deux petits étangs en amont dans ce même vallon, deux petits étangs dans la haute vallée de la Doure, près le Vilhain, un étang à l'ouest de la forêt de Soulongis (Soulanger de Cassini), un étang au nord des Arbres, sur le ruisseau la Louise, deux étangs dans le bassin du ruisseau de la Bouteille, trois étangs dans la vallée de l'Aiguesans, qui prend sa source à 168 mètres. Ce ruisseau a une pente moyenne de 19 m/m par mètre et son débit est très irrégulier, alors que le ruisseau des Planchettes (son voisin) est régularisé, en partie, par l'action de la forêt de

Tronçais, dans laquelle il prend sa source au rond-point de la « Font Bégault », à 250 mètres d'altitude.

Cela fait 21 étangs desséchés sur une superficie d'environ 125 kilomètres carrés, où il n'en reste plus que neuf.

***

Rapport probable des débits. — L'Œil et ses affluents supérieurs : ruisseaux de Saugière, de l'Etang, de la Chaux, de la Banne, descendent de hauteurs atteignant de 550 à 631 mètres, alors que l'Aumance et le Bandais collectent des eaux provenant de collines hautes seulement de 420 à 503 mètres, aussi son bassin qui, par ailleurs, est plus étendu que ceux de ces deux rivières, doit recevoir plus d'eau de pluie que l'Aumance et le Bandais, puisqu'à Montaigut-en-Combrailles (625 m.) il tombe annuellement 830 m/m d'eau, alors que Montmarault (483 m.) n'en reçoit que 717.

Nous sommes donc en droit de conclure qu'au point de vue géographique, l'Œil est la vraie rivière mère du bassin et cela, tant à cause de son profil, que de l'étendue de son bassin, de sa longueur et presque sûrement du total des eaux q'il roule annuellement.

Pour être complet, nous devons dire que les discussions concernant la branche mère d'un fleuve ou d'une rivière ne sont jamais closes, chacun donnant la première place à un argument qu'un autre met à un rang secondaire ou bien des faits nouveaux enregistrés ou discutés pour la première fois sont versés aux débats.

Ainsi, pour la Saône et le Rhône, si Elisée Reclus écrivait : « En moyenne, le débit de la Saône représente le tiers de la portée du Rhône, mais il est arrivé pendant des crues exceptionnelles, que le cours d'eau bourguignon a presque égalé le fleuve des Alpes.

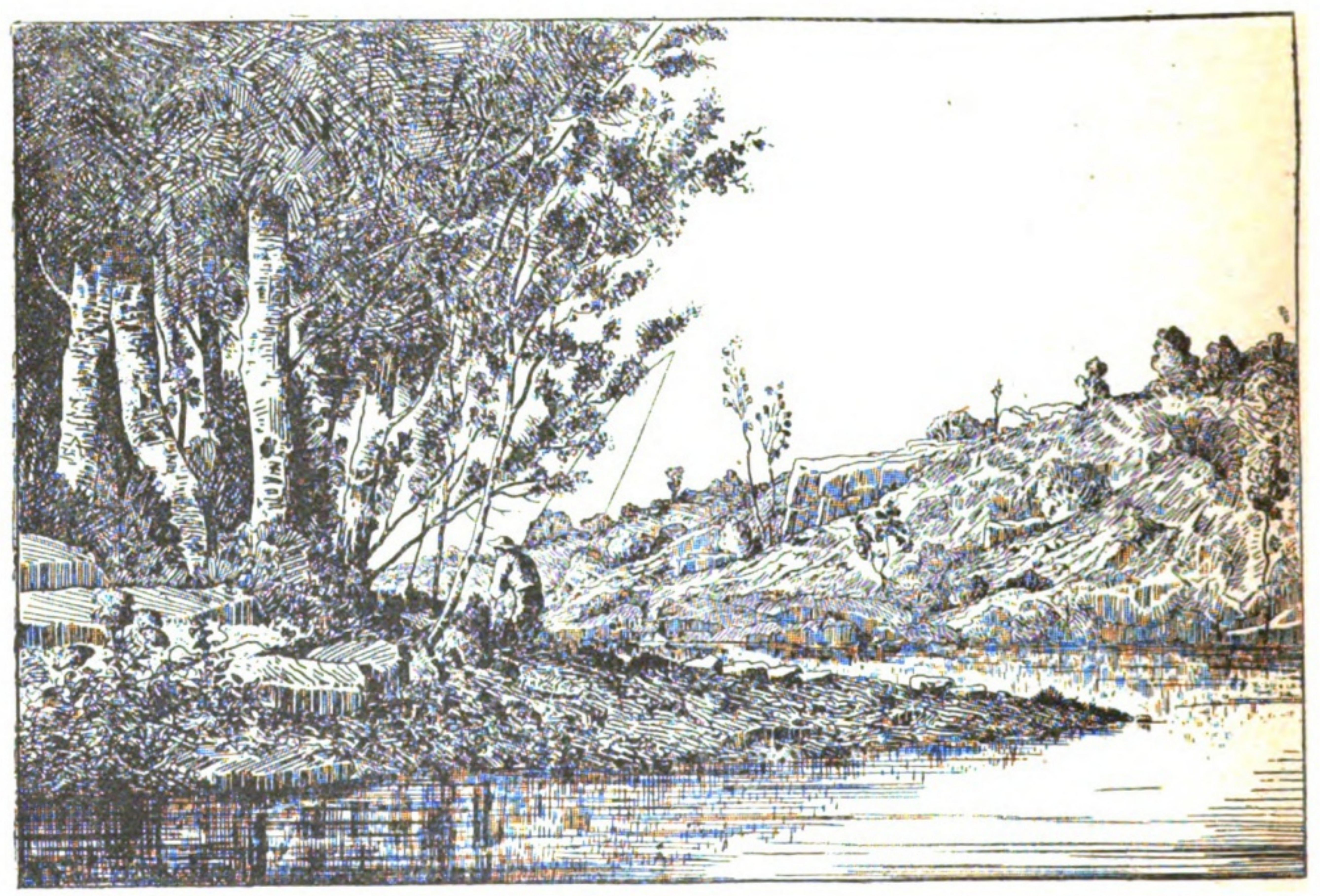
Portée de deux fleuves à Lyon, par seconde :

	Maigres ordinaires	Eaux moyennes	Crues extrêmes
Saône......	60^{m3}	250^{m3}	4.000^{m3}
Rhône.....	250^{m3}	650^{m3}	6.000^{m3}

Pendant les sécheresses d'été, la Saône est fort basse et



parfois elle n'aurait à Lyon qu'une masse d'eau bien peu considérable, à peine 30 mètres cubes, si le Rhône, gonflé par les glaces de la Suisse et de la Savoie, ne venait alors refluer dans son courant. » (1).



Belin-Dollet.

Vue de l'Aumance près Cosne

On trouve, par ailleurs, dans le dictionnaire de la France, de P. Joanne (2) :

« *Saône*, cours 482 kilomètres, 647 depuis la source du Doubs, soit au confluent du Rhône, 48 de plus que celui-ci et 213, si l'on admet que c'est le Doubs qui a droit au rang de branche mère... Débit à Lyon : maigre absolu, 22 mètres cubes, maigre habituel, 55 à 60 mètres cubes, eaux ordinaires, 250 mètres cubes ; grandes crues, 4.000 mètres cubes, module (débit moyen déduit de tous les volumes de l'année,

(1) E. RECLUS, *la France*, p. 369.
(2) P. JOANNE, *Dic. de la France*, t. VI, p. 4.408.

432 mètres cubes)... D'après les mensurations les plus récentes, ou en tous cas autrement conduites, la Saône aurait l'avantage comme module ou compensation définitive de tous les débits du 1er janvier au 31 décembre. S'il faut en croire M. A. Breitmayer (*Le Régime des Eaux dans le bassin du Rhône*) le débit moyen du fleuve à Lyon est de 325 mètres cubes par seconde et celui de la rivière de 440 mètres cubes, supériorité que la Saône devrait au nombre, à la puissance, à la longueur de ses crues dans le courant de l'année » (1).

Dans combien d'années aurons-nous des données certaines sur le module moyen (portant sur 30 ou 50 ans) de l'Œil, de l'Aumance et du Bandais?

⁂

Point de vue historique. — Examinons maintenant la question au point de vue historique. Peut-être le problème sera-t-il moins embrouillé et par suite plus facile à résoudre.

Que trouve-t-on sur les cartes manuscrites et imprimées ? Que relève-t-on dans les actes publics et privés, dans les manuscrits, les livres et les publications diverses?

⁂

Cartes. — A. Vacher, dans le chapitre 3 de son ouvrage sur le « *Berry* », en étudiant les anciennes cartes de cette province nous apprend:

1°. — Que sur la carte de Jean Jolivet, de 1545, on voit figurer l'Œil (2), qui est orthographié Oeul (3).

2°. — Que Jean Chaumeau, dans sa carte du Berry, de 1566, écrit aussi Oeul (4).

3°. — Que Gérard Mercator, dans sa carte « *Berry Ducatus* », de 1585, a commis une erreur que Vacher qualifie de caractéristique: « Les cartes ultérieures, dit-il, ne cessent, en effet, de la reproduire. Entre Saint-Amand et Montluçon, l'Au-

(1) P. Joanne, *Dic. de la France*, t. VI, p. 3,857.
(2) *Le Berry*, p. 72.
(3) *Id.*, p. 76.
(4) *Id.*, p. 88.

mance rejoint, à droite, le thalweg du Cher. Un peu avant son confluent avec le Cher, l'Aumance reçoit, à gauche, un ruisseau, l'Œil. Le thalweg de l'Œil est orienté nord-sud, comme celui du Haut Cher et, pendant un certain temps, il se développe parallèlement au thalweg du Cher. Jean Chaumeau, pour bien distinguer les deux thalwegs, dans la partie où ils sont parallèles l'un à l'autre, a pris soin d'inscrire sur l'un Cher, sur l'autre Oeul. Mercator s'est contenté d'une indication unique, il n'a retenu que le mot Cher, mais l'a attribué au thalweg Œil-Aumance. » (1).

4). — Que 6 cartes, comprises entre 1365 et 1666, répètent l'erreur relevée ci-dessus. Mais, « la carte de Jean Blaeu (1635), éditée à Amsterdam, est exempte de cette erreur : le thalweg de l'Aumance et de l'Œil est nommé Cejul fl.. On restitue sous cette faute du graveur la graphie correcte Œil » (2).

5). — La carte du diocèse de Bourges (4 feuilles, 1656, édition 1678) de Nicolas Sanson, est à plus grande échelle que la carte des rivières de France. On a donc pu y noter, à côté de rivières importantes, des cours d'eau secondaires : l'Aumance, affluent du Cher, et l'Œil, affluent de l'Aumance, sont dessinés et nommés. Le Haut Cher est, au point de vue de l'onomastique, bien distingué de l'Aumance » (3).

Sur la carte du duché du Bourbonnais de Nicolas de Nicolay, de 1569, dont l'original sur vélin se trouve à la bibliothèque de Clermont-Ferrand (elle a été reproduite dans l'ouvrage du comte d'Irisson d'Hérisson), on voit le nom d'Œil, en amont d'Hérisson, alors que le cours supérieur de l'Œil, en amont du ruisseau de Rongère (appelé Tréville par Nicolay) n'est pas figuré. On doit noter que la rivière de Buxières-les-Mines est appelée « Bande » par Nicolay. La carte du duché de Berry de 1557 porte « Oeul fl. » en aval de Cosne, à hauteur de Venas.

Sur la carte de Jaillot de 1700 « *La Généralité de Moulins* », on ne voit aucun nom de rivière dans tout le bassin de la rivière d'Hérisson et Chasteloy est placé à une demi-lieue de France, à l'est de cette rivière,

(1) *Le Berry*, p. 91.
(2) *Id.*, p. 91.
(3) *Id.*, p. 95.

Au contraire, sur la carte du même éditeur, intitulée: « *Province de Berry* », parue en 1707, le nom du Cher se trouve une première fois en amont du confluent de « Tarde » (*sic*) et en amont de Valigny. Le réseau hydrographique du bassin de l'Œil est beaucoup plus complet que sur la carte de 1700. Le cours supérieur de l'Œil y figure et, entre Chastelay (*sic*), placé cette fois près de la rivière et Meaulne, on trouve le nom « Oeuil ». Il est à noter que la carte de 1700 porte « Caune » (*sic*), alors que celle de 1707 porte « Cosne » (1). Ces différences montrent que de nouveaux documents ont été utilisés par Jaillot, pour sa carte de 1707.

La carte de Cassini (feuille 11) porte en aval de St-Pierre de Chateloy « l'Aumonse » (*sic*), alors que la feuille 50 au sud de Tortezais porte « l'Omance » (*sic*), et sur la feuille 51, au nord de Murat, près du moulin « le Feuillau », le nom de la rivière est orthographié « l'Aumance » (*sic*).

Depuis, la carte au 1/80.000e, dite de l'Etat-Major, et ses dérivées, ainsi que presque toutes les cartes du XIXe siècle, portent l'Aumance ou Aumance en amont et en aval d'Hérisson.

Mais, la carte, dressée sous la direction de M. l'ingénieur en chef Montaut, de 1877 à 1879, au 1/80.000e, en couleurs, porte « l'Œil » au sud de Meaulne et au nord de Venas. M. Montaut a tenu compte des constatations faites en 1875 par M. l'archiviste Chazaud dont nous reparlerons plus loin.

Dans la seconde édition (1896-1905) de cette carte, M. l'ingénieur en chef Doërr, qui l'a révisée avec soin et l'a notablement complétée, est revenu à l'appellation courante du XIXe siècle et a inscrit le nom de l'Aumance, en amont et en aval d'Hérisson.

***

Manuscrits et imprimés. — Dans les manuscrits, qui ont été imprimés et édités par la suite, nous relevons:

« L'Œil prend sa naissance aux montaignes de Combraille à quatre lieues de la Montégu d'une fontaine appelée œil en la parroisse de Quartier: il descend à Colombier, à Malicorne, à

(1) Cosne-sur-l'Œil a été débaptisé officiellement en 1914 et porte maintenant le nom de Cosne-d'Allier.



Commentry parroisse de Bourbonnois entre les maisons nobles de Bord et du Bouchat, passe à Denevlile, à Jonzay, à Sauveny-le-Contat et soubz le pont de Cosne et de là soubz Venax et soubz le pont de la ville d'Hérisson à la Roche Authon au Creu et ung quart de lieue au-dessoubz de Meaulne elle entre dans Cher. » (1)

Dans son manuscrit de 1614, l'enquêteur, Ferault-Daignet, écrivait :

« Le Deur (*sic*) est le plus grand ruisseau du Bourbonnays, lequel a son origine des montaignes de Montaigu en Combrailles..... et passe soubz les ponts du bourg de Cosne, à Venax et soubz les ponts de la ville d'Hérisson et entre dans Cher à ung quart de lieue au-dessoubz de Meaune.

« Le ruisseau de Baude (2) sort de la parroisse de Troujet, passe à Maltaverne, vilage sur le chemin de Montluson, puis se joinct, proche Beaune (3), avec ung aultre ruisseau nommé Aumance qui vient de Chavenon et tous deux entrent dans le grand ruisseau ou rivière du Deur au-dessoubz de Cosne » (4).

Et plus loin : « Hérisson qui contient 200 feux. Elle est bastie entre des rochiers, et au pied de son mur, du costé du soleil levé et bize, passe le grand ruisseau de Deur . » (5).

En 1651, la Gazette de France en donnant des détails sur la prise du château d'Hérisson par le comte de St-Géran, ajoute : « il (le château) est situé sur un roc vif lavé de la rivière d'Œuf » (mauvaise orthographe de Œil) (6).

En 1686, l'intendant Florent d'Argouges, dans son procès-verbal de la Généralité de Moulins, page 181 (édition A. Vayssière), écrivait : Meaune...... les rivières d'Œil et du Cher s'y joignent. »

En 1697, l'intendant Le Vayer, écrivait à son tour : « Hé-

(1) *Description du Bourbonnais* par Nicolas DE NICOLAY, 1569, édition du comte d'Irisson d'Hérisson, p. 18.

(2) Bandais.

(3) Erreur de copiste, sans doute Cosne.

(4) La *Topographie du Duché de Bourbonnais*, par J. FERAULT-DAIGNET, in. *Rev. Bourbonnaise*, 1886, p. 356-357.

(5) *Id.*, *Revue bourbonnaise*, 1887, p. 14 et 15.

(6) Reproduit dans *Hérisson*, de C. GRÉGOIRE, *Bul. Soc. d'Emul.* 1921, p. 3.



risson est une petite ville assez jolie, bien fermée de murs et commandée par un vieux château, qui a été tout démoli, arrosée par la petite rivière d'Œil (page 88 édition Flament).

Par contre, dans l'Allier pittoresque, de Jolimont, on trouve : « Hérisson. — Petite ville sur la rive droite de l'Aumance » (1) et « Cosne. — Bourg, un des plus considérables du Bourbonnais, au confluent des rivières de l'Oeuil (*sic*) et de l'Aumance. » (2). Cette graphie du nom Œil, est à rapprocher de celle des premières cartes : Jolivet, Chaumeau, Jaillot.

Dans sa petite Géographie de l'Allier, Alary, en 1851, dit que : « l'Aumance se jette dans le Cher, après s'être grossi du Morgon et de l'Œil (p. 66).

Rayeur dit au contraire : « l'Œil est bien la branche maîtresse et l'Aumance n'est que son affluent » (3) et il s'appuie sur l'autorité de l'archiviste Chazaud qui, pour lui, a tranché la question au point de vue historique. Mais, il ne discute pas cette question au point de vue géographique.

Dans une communication, faite à la Société d'Emulation, le 28 juillet 1876, Chazaud disait, en effet : « L'erreur, qui apparaît pour la première fois dans la carte de Cassini (4), a passé sans difficulté dans celle de l'Etat-Major, où, du reste, le confluent n'est pas indiqué avec toute la netteté désirable, et au-delà, dans toutes les cartes usuelles de l'Allier. Je n'ai pas eu la feuille correspondante de la carte de Capitaine, mais je me crois en droit d'y signaler cette inexactitude, car elle se retrouve dans la carte du Génie en quatre feuilles (Paris 1840), qui n'en est qu'une réduction.... Une chose bien certaine, c'est qu'à toutes les époques, depuis le temps où a été rédigée la légende de saint Principin, qu'on suppose avoir vécu vers la fin du ve siècle (475-480?), on a cru et continué de croire dans le pays que c'est l'Œil et non l'Aumance qui passe encore à Venas, Hérisson, etc., et se jette dans le Cher

(1) Martial-Place, éd , Moulins, 1852, page 20 de l'arrondissement de Montluçon.
(2) *Id.*, p. 22.
(3) *L'Allier*, de I. A. RAYEUR 1892, p. 18.
(4) Si l'on en croit M. A. Vacher (voir la citation ci-dessus), l'Aumance aurait été désignée pour la première fois comme affluent du Cher dans la carte du diocèse de Bourges, de Nicolas Sanson 1656.

à Meaulne. J'ai relevé, soit dans des aveux, soit dans des terriers d'Hérisson aux archives de l'Allier, plus de 50 actes notariés du XIII[e] au XVIII[e] siècle, qui sont tous unanimes sur ce point. Pas un ne nomme l'Aumance comme passant à Hérisson: Nicolay, Dulaure, Coiffier-Demoret, etc., ne sont pas moins affirmatifs, ainsi que les cartes de Jaillot, et une carte manuscrite de la Généralité de Moulins, dressée naturellement avant 1792. Bien plus, en 1791-94, le Commissaire de la Convention, en mission dans l'Allier (Bul. Soc. d'Emulation, T. 12, p. 390)) dit s'être rendu à l'usine de la Papeterie, située dans la commune de Venas, sur la rivière d'Œil, et, en vendémiaire, an XII (sept-octobre 1804), les maires de Venas, d'Hérisson, Vallon et Meaulne, en réponse aux questions qui leur étaient posées par l'administration, sont unanimes à mettre l'Œil et non l'Aumance au nombre des rivières qui traversent leurs communes. En 1809, enfin, dans les plans dressés pour une affaire concernant l'usine de Tronçais, M. Moitié, géomêtre de première classe, employé au cadastre, soumet à l'ingénieur de l'Etat, qui l'approuve, une carte du pays compris entre Hérisson, Vallon, Meaulne et Cérilly qui est traversée par l'Œil.

Qui donc est tombé dans l'erreur ? Faut-il croire que depuis le IX[e] ou X[e] siècle, les habitants se sont continuellement mépris sur le nom qu'ils auraient dû donner au ruisseau sur les bords duquel ils vivaient? ou, parce que l'erreur de Cassini a fait depuis un assez beau chemin dans le monde, faut-il condamner les géographes, écrivains et notaires qui sont morts avant la publication de cette carte?..... » (1).

Coupas, dans sa Géographie de l'Allier (1897), ne fait aucune allusion à la question historique, mais envisage le problème au point de vue géographique et écrit: « Des quatre cours d'eau: l'Œil, l'Aumance, le Courget (2), le Bandais, qui viennent verser leurs eaux presque au même point en aval de

(1) De quelques noms de lieux et de rivières. *Bul. Soc. d'Emul.* t. XIV, p. 371-373.

(2) C'est le nom que donne Cassini au ruisseau qui coule du Nord au Sud entre le Vilhain et Louroux-Bourbonnais. La carte au 80.000[e] ne lui donne aucun nom et la carte Montaut l'appelle ruisseau de Doure, du nom d'un moulin, situé en face le Vilhain,

Cosne, l'Œil est de beaucoup le plus important. Son bassin surpasse à lui seul ceux des trois autres réunis. C'est pour cette raison que la belle carte dressée par le service des Ponts et Chaussées maintientl le nom de l'Œil à la rivière d'Hérisson » (1).

Dans le Dictionnaire le la France, de P. Joanne, volume V (1899), p. 3.031, à l'article Œil, on trouve : « Au confluent, l'Œil a plus de 40 kilomètres, l'Aumance, 30 à peine. Le bassin de l'Œil a 40.000 hectares, celui de l'Aumance, 37.000. L'Aumance est-elle réellement plus forte que l'Œil, la chose n'est pas absolument sûre. En tout cas, elle impose sa direction à l'Œil et elle lui impose son nom, 11 moulins à farine, 4 mailleries à chanvre, 3 foulons. » Ces mailleries et ces foulons ont dû disparaître.

Dans une note du 15 juin 1922, notre confrère, M. J. Walther, a communiqué à la *Société d'Emulation* (séance du 3 juillet 1922), une foule de renseignements fort intéressants qu'il a colligés dans les archives locales. Il cite notamment :

1° Un acte notarié du 19 février 1686 où se trouve le passage suivant : « achètent une maison et dépendances, sise à Hérisson, faubourg de la Varenne, plus un glacis rejoignant la rivière de l'Œil. »

2° Une délibération du Conseil municipal du 15 janvier 1791 dans laquelle il est dit : « Le territoire de la commune d'Hérisson est ainsi sectionné........ et au Midy par la rivière d'Œil. »

3° Une délibération du 19 Nivôse an VII, concernant l'usage de bateaux appartenant aux propriétaires du moulin de Couture, du domaine des Jardins, de la Grivolée, etc., porte en son article 1° : « Il sera fait défense à tous les citoyens propriétaires de bateaux sur la rivière d'Œil, ressort de ce canton, de se servir des dits bateaux que pour leur usage particulier. »

4° Une délibération du 11 décembre 1825, règle l'emploi « d'une partie des matériaux à la construction du pont de la ville, établi sur la rivière d'Œil... »

5° Une délibération du conseil de fabrique d'Hérisson du

(1) p. 22.



28 novembre 1852 où se trouve le passage suivant : « cette ville.... placée dans un étroit bassin, entouré de montagnes escarpées, et traversée par le torrent de l'Œil, qui la sépare en deux parties. »

Mais, un décret du président de la République, du 23 janvier 1851, autorisa la commune d'Hérisson à emprunter 10.000 francs pour l'établissement d'un pont sur l'Aumance.

Enfin, M. Walther montre l'importance de deux noms propres : Moulin de Gastœil et Châteloy.

1° Le Moulin de Gastœil se trouve à 200 mètres en amont du pont d'Hérisson, et une rue de la ville porte ce nom. M. Walther fait remarquer que, d'après Littré, œil se dit en provençal : *Olh*, *Ol*, *Oill*, *Huelh*, *Huel*, *Uel*, *Uil* et en bourguignon *Euille*, ce qui expliquerait les graphies de Jean Jolivet, de Jean Chaumeau, de Jaillot, notamment, et que, toujours d'après Littré, gué se dirait en provençal : *Ga*, *Gah*, *Gua*, dont l'origine serait le mot sanscrit *Gadha*, signifiant passage. Dans ces conditions, Gatœuil (manuscrits de 1236, 20 février 1438, 1512, 1521) et Gatueil (16 décembre 1790) signifierait : gué de l'Œil, ce qui prouverait bien que la rivière d'Hérisson s'appelait autrefois Œil.

Il est à noter que Chazaud, dans son dictionnaire des noms de lieux habités de l'Allier (1881) cite le nom : « le Gat » cinq fois, dans les communes de Beaune, Blomard, Chantelle, Louroux-Bourbonnais, Sazeret. A Chantelle, c'est un moulin, sur la Bouble, qui s'appelle le Gat.

2°. — D'après M. Walther, l'étymologie de Chateloy serait Châtel et Oill. Sa signification serait donc Château sur l'Œil.

M. Walther a trouvé ce nom de Chasteloy dans des actes de 1221, 1264, 1301, etc.

Il ajoute : « Sur quels documents Cassini s'est-il appuyé pour donner à la rivière d'Œil l'appellation d'Aumance, puisque toutes les pièces dont la teneur a été reproduite plus haut, ne font mention que de l'Œil ?

Une seule version peut trouver créance, la voici :

Il résulte de divers actes, confessions, terriers, sacqs, etc, que la collégiale du chapitre de Saint-Sauveur bénéficiait ou était possesseur de revenus et d'immeubles en amont et en



aval d'Hérisson : des moulins des Cassons, près du « Saut du Loup », jusqu'à Chasteloy et au delà. Aussi, le poisson de la rivière constituait-il les revenus de la mense du chapitre de Saint-Sauveur, et cette partie du cours d'eau sur lequel étaient situés les moulins des Cassons, des Foucald, des Jardins, de Gateieul, de Crochepot, de Renaud, de la Roche, était-elle appelée l' « Eau de la Mense, et par corruption l'Aumonse ». Ce nom se retrouve sur le plan cadastral de Hérisson.

⁂

Faut-il conclure, avec M. Walther, que, conformément à l'histoire et, nous ajouterons, à la géographie physique, on doit demander au Service Géographique de l'Armée, au Ministère de l'Intérieur, à celui des Travaux Publics de faire désigner officiellement la rivière d'Hérisson par le nom d'Œil ?

Depuis bientôt 140 ans, la majorité des cartes (pour ne pas dire la quasi unanimité) ont adopté le nom d'Aumance pour ce secteur de rivière. D'un autre côté, les peintres de l'école d'Harpignies ont popularisé ce nom d'Aumance dans le monde entier. N'est-on pas en droit de dire qu'il y a prescription ?

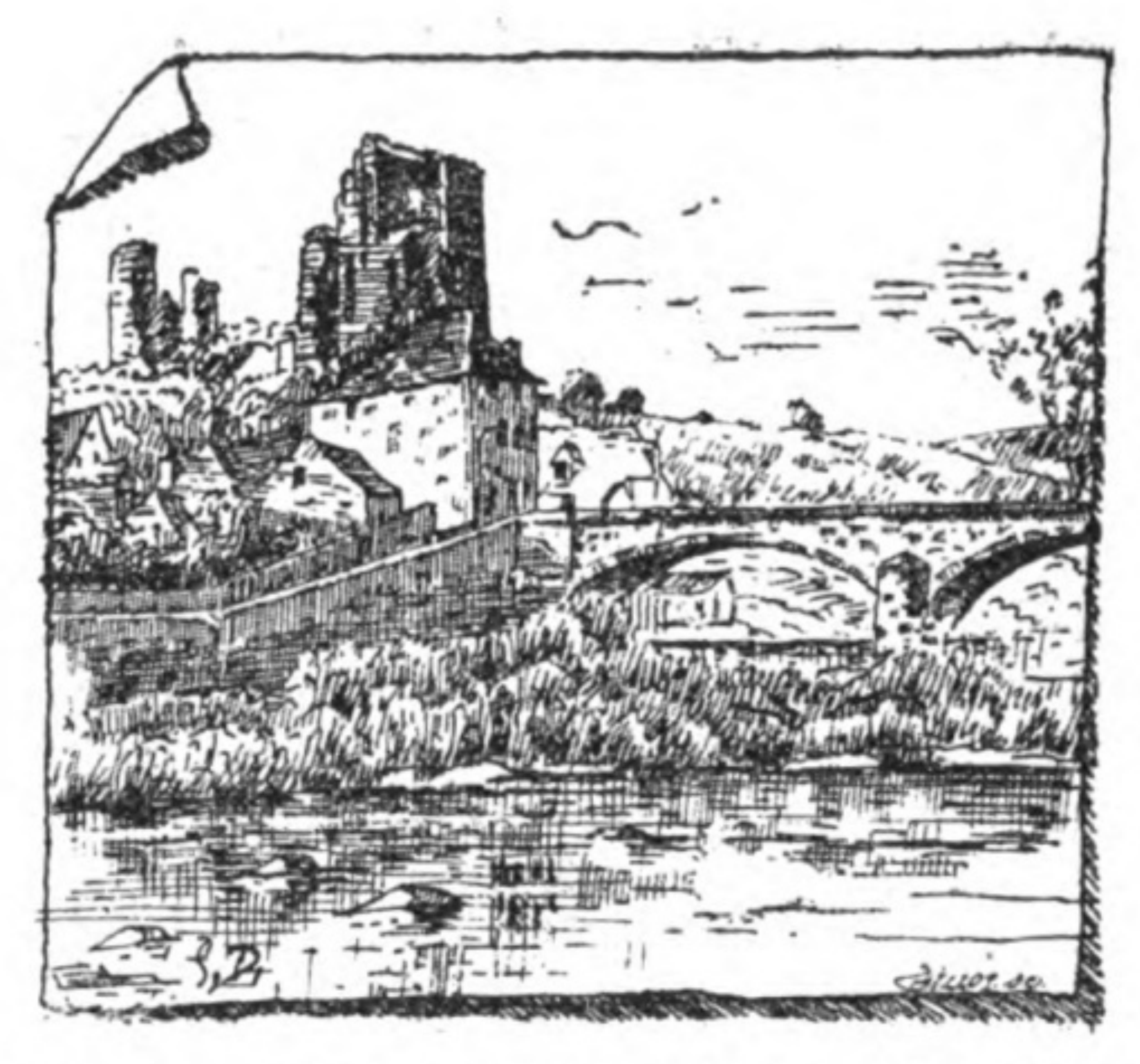
Si la seconde édition de la carte Montaut, révisée par M. Doërr, avait maintenu l'appellation d'Œil, que Chazaud avait démontré être la vraie au point de vue historique, nous serions disposés à combattre cette théorie de la prescription, car elle aurait contre elle l'opinion invariable de l'Administration Départementale, mais il n'en est rien et, devant le grand nombre de documents imprimés de la période contemporaine, portant la dénomination « Aumance », nous sommes prêts à admettre cette appellation de façon définitive.

Cependant il était nécessaire de préciser les faits et de montrer que nos ancêtres avaient adopté une dénomination conforme à la géographie physique, que nous devons abandonner par suite d'une erreur qui a acquis, pour ainsi dire, force de loi.

20 novembre 1922.

Georges Bruel.





Quelques Notes

SUR

Hérisson

et Meillers

Vue du pont et des ruines du château d'Hérisson
(dessin de M. E. Delaigue, d'après une aquarelle d'Harpignies)

Désireux d'ajouter quelques notes au compte rendu pittoresque de M. Capelin et au travail dans lequel M. Georges Bruel établit une fois de plus, après MM. C. Grégoire et Walther (1), que l'Œil passe à Hérisson, le Directeur du *Bulletin* a fait appel à mon concours. On ne résiste pas aux insinuantes objurgations du confrère Génermont. Encore qu'elles me soient parvenues un peu... *in extremis*, j'ai acquiescé. De là ces notes hâtives, trop hâtives. Mais, qu'allais-je dire après le *Hérisson* de notre regretté confrère M. C. Grégoire, publié, ici même, en 1920-1921 ?

Si consciencieuse qu'elle soit, l'œuvre de M. Grégoire est incomplète. Nul doute qu'avant de la tirer de son portefeuille, il ne l'eût révisée, mais Dieu lui fit trop tôt le signe auquel nul ne résiste.

Puisque, couché dans la tombe avant d'avoir pu mettre la dernière main à son œuvre, il ne lui a pas été donné d'écrire une monographie d'Hérisson, je vais m'efforcer de donner quelques indications sur divers points. Peut-être seront-elles à leur tour utilisées, sûrement complétées, voire rectifiées par un futur historien d'Hérisson, résolu à reprendre l'œuvre de M. Grégoire et à la parachever.

Nous allons donc parler ensemble, rapidement : des sources de l'histoire d'Hérisson ; de familles qui en ont porté le nom ; de quelques faits relatifs au passé de cette antique petite ville et terminer par un essai d'armorial hérissonnais.

(1) *Bulletin*, 1920, p. 26 ; 1922, procès-verbal de la séance du 3 juillet.

Sources de l'Histoire d'Hérisson

Sous cette rubrique, je n'entends parler que des sources *manuscrites* qu'un chercheur peut trouver et consulter, soit à Hérisson, soit à Moulins, aux Archives départementales.

A HÉRISSON

A Hérisson on consultera tout d'abord les *archives municipales*. Elles comprennent :

1° Registres paroissiaux d'Hérisson, remontant à 1569 (baptêmes) ;

2° Registres paroissiaux de Châteloy, remontant à 1592 (baptêmes). Les cinq premières lignes sont illisibles. A la sixième ligne est relaté le baptême par le vicaire dudit lieu, de « Phelip Clemansson fils de « Philibert..... parrin et marrine Phelip Pulvant et Katherine « Malochet, tous parrochiens de Chastelloy, le xxvj[e] julhet 1592. « Signé : Southon. »

Dans une monographie complète d'Hérisson, ces registres paroissiaux devraient être analysés, comme M. Claudon l'a fait, dans le premier volume de E. Supplément des Archives de l'Allier, arrondissement de Moulins, pour les paroisses ou communes de cette circonscription.

3° 27 mars 1659. Arrêt du Conseil d'Etat accordant 3.000 livres au chapitre d'Hérisson pour la réparation de son église abîmée par les canons du château dont s'était emparé « le party contraire (1) ».

4° 7 décembre 1725, 14 août 1748, 9 août 1749. Trois pièces concernant la paroisse de Châteloy.

5° 5 août 1783. Lettres patentes de Louis XVI.

6° 14 décembre 1737. Copie de la fondation faite en la ville d'Hérisson de deux frères clercs pour l'instruction gratuite des garçons d'Hérisson.

7° 1737 ; 1750 ; 1759. Trois pièces concernant les écoles charitables de garçons à Hérisson.

8° Registres de délibérations d'Hérisson. 11 février 1790 - 4 avril 1793. (A noter en particulier, l'attroupement du 26 mai 1790.) — 6 avril 1793 - 13 messidor an IV. — Frimaire an IV - messidor an IV

(1) Allusion évidente aux faits de guerre de la Fronde dont Hérisson fut le théâtre.



(municipalité du canton d'Hérisson). — 9 ventôse an V - février 1838 (jusqu'en floréal an VIII, ce sont les délibérations de l'administration municipale du canton d'Hérisson). — Registre pour servir à inscrire tous les actes délibératoires et procès-verbaux d'assemblées primaires du canton d'Hérisson 16 mai 1790 - 10 germinal an VII.

« Registre pour servir à inscrire les pétitions, avis et arrêtés tant de l'administration centrale du département que de celle municipale du canton d'Hérisson ». Ventôse an V - pluviôse an VIII.

« Second registre des délibérations et arrêtés de la Société populaire du canton d'Hérisson, établie le 6 novembre 1793 », terminé le 30 nivôse an III;

9° Manuscrit du XVIIIe siècle intitulé : « Extrait de différens papiers de l'église collégiale de Saint-Sauveur d'Hérisson, contenant les fondations faites audit chapitre depuis son établissement jusques et y compris l'année mil sept cent douze. » 51 feuillets.

Ce manuscrit dit notamment :

« L'église collégiale de Saint-Sauveur d'Hérisson a eu, dès son « origine, pour bienfaiteurs les anciens seigneurs de Bourbon, sui- « vant différens titres et indices cy-après, qui se trouvent dans les « archives de ladittc église. L'un de ces titres et le premier que l'on « trouve sont des lettres données par Archenbaud VIII dont s'en- « suit la teneur :

« Ego Archembaldus, dominus Borbon notum facio universis præsentibus et futuris quod dedi in perpetuam eleemosinam etc... » (1221) (1).

On y trouve aussi mention d'obits et de fondations, du plus grand intérêt pour l'histoire de la collégiale (2).

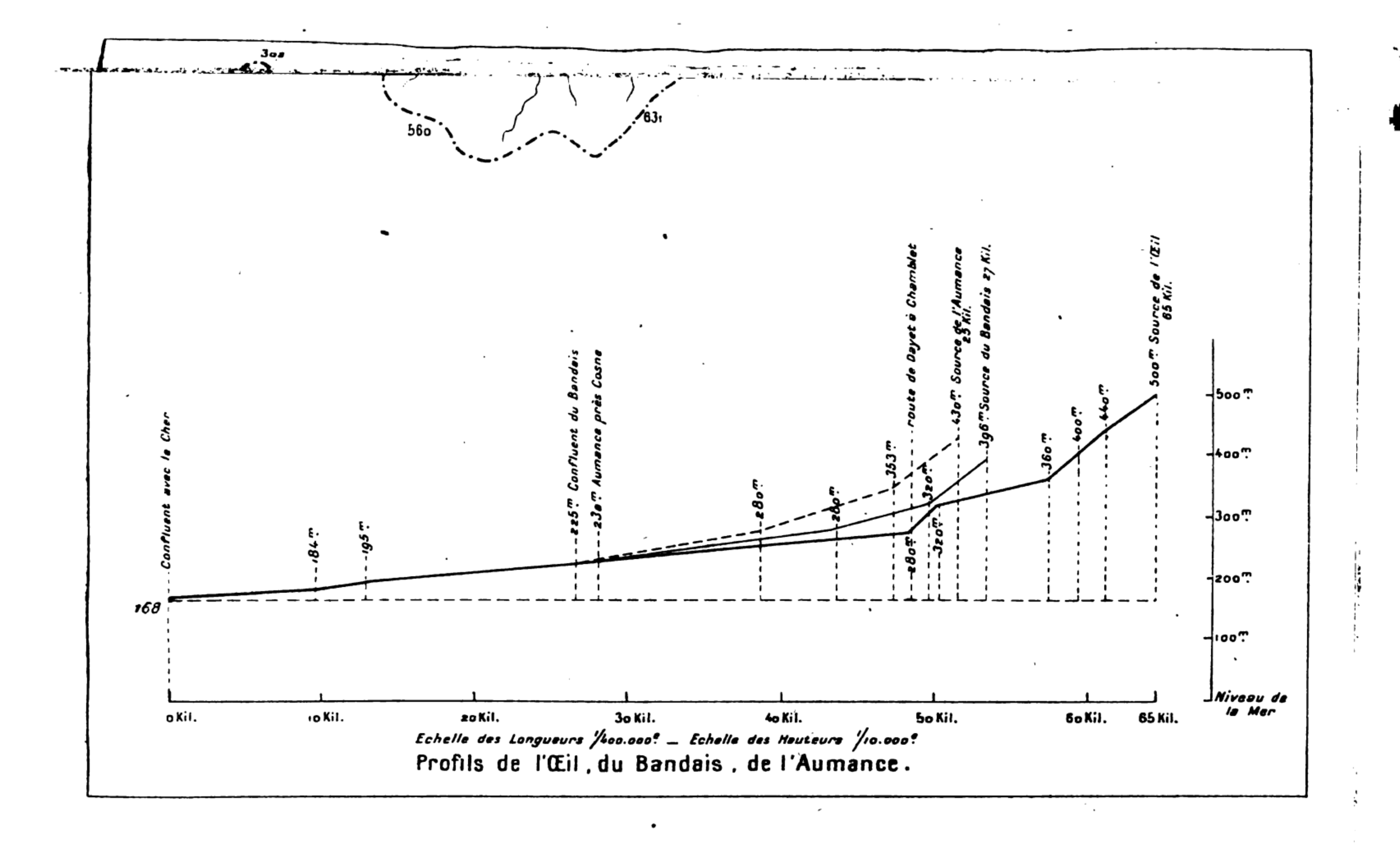
Archives hospitalières. — Hospice d'Hérisson. Ces Archives ont été utilisées, par notre confrère M. Louis Montagne, alors notaire à Hérisson, pour son article « *L'Hôpital d'Hérisson* », dans *les Annales Bourbonnaises*, t. VI, p. 225 et suiv.

Enfin, il ne faudra pas omettre, si possible, les *Archives notariales.*

(1) Acte connu. Voir HUILHARD-BRÉHOLLES, *Inventaire des titres de la maison de Bourbon.*

(2) C'est de là que semblent tirés les renseignements fournis par le chanoine Moret, dans les *Paroisses Bourbonnaises*, t. IV.





Echelle des Longueurs 1/400.000e — Echelle des Hauteurs 1/10.000e

Profils de l'Œil, du Bandais, de l'Aumance.


UNIV.
OF
MICH.

Les recherches y sont longues et pénibles, non que les notaires ne fassent en général bon accueil aux chercheurs, mais parce que le plus souvent, les vieilles archives notariales, entassées poussiéreuses dans des greniers, sont parfois mal classées et en des locaux où il est difficile de travailler commodément. Le chercheur doit donc être patient, tenace, ne pas craindre sa peine, ne redouter ni la poussière, ni les toiles d'araignées. Par la force des choses, ce n'est pas partout que l'on peut trouver des archives aussi bien classées et faciles à consulter qu'à la Chambre des notaires de Moulins.

A MOULINS

Archives départementales.

Série A. 91 à 99, divers terriers, fragments de terriers, lièves et baux de la châtellenie d'Hérisson depuis 1457 au moins, jusqu'en 1790.

On sait quels précieux renseignements de toute nature renferment les terriers. Cette source d'information paraît avoir été négligée jusqu'ici par les historiens d'Hérisson. Il y aurait donc lieu de dépouiller ces documents avec un soin méticuleux, pour en extraire la substantifique moelle.

Série B. Châtellenie d'Hérisson. Audiences de 1673 à 1790. N°s 1 à 97.

Insinuations : 1672 à 1736 et 1772-1774, n°s 98 à 113.

Registre du criminel : 1676-1678, n° 114.

Enregistrement des saisies réelles : 1719, n° 115.

Registre des enfants trouvés : 1776 à 1779, n° 116.

Registre des défauts de comparution : 1673 à 1679, n° 117.

Sentences, procès-verbaux et autres actes judiciaires : de 1650 à 1790, n°s 118 à 133.

Déclarations de défrichements : 1766 à 1789, n°s 134, 135.

Série C. Généralité de Moulins, bureau d'Hérisson. Contrôle des actes : de 1693-1791, n°s 77 et suivants.

Série G. Paroisses. Hérisson, pièces diverses : 1725-1727, liasse LXXIII.

Pour qui ne craindrait pas d'aborder la période révolutionnaire et ses suites, les séries L et Q seraient à explorer et, guidé par notre complaisant archiviste départemental, le chercheur ne perdrait ni son temps ni ses peines.

13



En ce qui concerne les fiefs et les familles de la châtellenie d'Hérisson, la *collection des Gozis*, aux Archives de l'Allier, sera utilement consultée, mais le chercheur ne devra pas se borner, comme on le fait trop souvent, à copier servilement les dossiers. Il lui appartiendra de compléter des Gozis, de le rectifier au besoin. Le regretté des Gozis n'a jamais eu la prétention de tout savoir. Son travail, si considérable, donne une base, un point de départ, et il reste à ceux qui, venant après lui, ont à cœur d'être exacts, consciencieux et complets, autant que possible, de perfectionner son œuvre.

Après ce résumé sommaire de nos principales sources provinciales d'une histoire d'Hérisson, on m'excusera de ne pas aborder la nomenclature des imprimés. Cela nous entraînerait trop loin et du reste, soit dans le travail de M. Grégoire, soit dans les pages suivantes, beaucoup de ces sources se trouvent indiquées.

Familles du nom d'Hérisson

De Hérisson. — Cette vieille maison noble porta le nom de la ville d'Hérisson, sans pourtant jamais en avoir eu la seigneurie. Prenait-elle son nom de cette ville, qui serait son pays d'origine? Le tirait-elle d'une autre terre du nom d'Hérisson? *Sub judice lis est*. Toutefois, comme cette maison fut précisément possessionnée en la châtellenie d'Hérisson, l'hypothèse la plus vraisemblable, à mon sens, est qu'elle a emprunté son gentilice à son lieu d'origine, à la ville d'Hérisson, d'abord du Berry, puis du Bourbonnais.

Voici le peu que l'on sait sur ce lignage, depuis longtemps disparu.

D'abord, Jehan de Hérisson, chevalier, capitaine châtelain de Montluçon en 1369. Le 4 juillet audit an, il fit serment de maintenir les privilèges des habitants de Montluçon et de les en faire jouir (1).

En 1406, Pierre de Hérisson était procureur général du duc de Bourbonnais, d'après l'*inventaire des Titres de la Maison de Bourbon*, par Huilhard-Bréholles, t. II, n° 4.663. J'annexe ce personnage à la noble maison du même nom sous réserves, car il y eut des gens por-

(1) *Montluçon*..... par Gilbert-Bon PERROT DE SAINT-ANGEL, publié d'après son manuscrit par son arrière-petite-nièce, Léonie DUCHET. Montluçon, Herbin, 1913, p. 142.



tant le nom de Hérisson n'appartenant pas à la noblesse et celui-ci ne reçoit aucune qualification noble ; mais, à cette époque, c'était chose fréquente pour les gens de robe, fussent-ils de noble lignée.

Dans l'ordre chronologique, apparaît ensuite un Messire Pierre de Hérisson (*de Hericione*), damoiseau. Les *Noms féodaux* nous apprennent qu'il rendit hommage l'an 1413, au duc de Bourbonnais, pour son hôtel, terre et seigneurie de Civray et pour un droit d'usage en la forêt de Lespinasse ; le tout en la châtellenie d'Hérisson.

En 1443, Noble homme Maître Jehan de Hérisson, damoiseau, licencié ès lois produit son aveu pour un cens, avec justice moyenne et basse sur la paroisse de Maillet, châtellenie d'Hérisson.

Jehan de Hérisson, écuyer, seigneur de Civray, Vérignet, Louroux de Bouble, Conseiller au Parlement de Paris (1), fit foi et hommage en 1468, pour son hôtel, terre et seigneurie de Civray et pour son droit d'usage en la forêt de Lespinasse (*Noms féodaux*) et cela permet de le croire fils ou petit-fils du Pierre de Hérisson, seigneur des mêmes terres et droits en 1413.

La même année 1468, Jehan de Hérisson fit encore hommage pour les seigneuries de Louroux de Bouble et de Vérignet, et agissant pour le compte de sa femme, damoiselle Catherine de Villers, fit aveu pour un quart de la grande dîme de Villaine, pour celle de Villatte et pour des étangs et garennes. Ces biens, venant des Villers, relevaient de la châtellenie de Murat.

Jehan de Hérisson, écuyer s^gr de Civray, Louroux de Bouble et autres terres, fit hommage aux sièges des châtellenies d'Hérisson et de Chantelle en 1505.

Il faut peut-être assimiler le Jehan de Hérisson ci-dessus, avec celui qui, la même année 1505, fait acte de foi et hommage pour sa maison d'Hérisson, avec fief, cens et rentes, en la châtellenie de Bourbon-l'Archambault. Et de ceci semble résulter que la famille d'Hérisson avait donné son nom à une de ses possessions. L'épo-

(1) Par acte du 30 janvier 1452, reçu G. Dupauper, Jean de Hériçon, s^r de Omray [?] Conseiller du Roi au Parlement de Paris, en exécution du testament de Philippe de Hériçon, chanoine, son oncle, fonda en l'église Saint-Nicolas de Montluçon, une messe à célébrer le jeudi de chaque semaine. Cf. *Montluçon*... par Gilbert-Bon Perrot de Saint-Angel, p. 49. — Le susdit Philippe de Hériçon avait fondé cette messe hebdomadaire en la collégiale Saint-Nicolas, en 1423 (*Id.*, p. 57).



que tardive à laquelle apparaît, — à ma connaissance tout au moins — en la châtellenie de Bourbon ce fief d'Hérisson et la famille qui le possède induit à penser que cet Hérisson reçut son nom de ses possesseurs et ne le leur donna pas.

Viennent enfin deux Françoise d'Hérisson. Elles nous sont révélées par la *collection des Gozis* et, à dire vrai, on peut soupçonner que ces deux Françoise n'en font qu'une.

Toujours est-il que, d'après la généalogie des Courtais, Françoise d'Hérisson, *alias* des Hérissons, dont la mère était née Françoise de Saint-Priest, épousa, par contrat du 26 novembre 1570, Louis de Courtais, écuyer.

Et vers 1560 Françoise d'Hérisson devient femme de Jean de Fraigne, écuyer s^gr^ dudit lieu de Fraigne et de Chaloche, fils de Jean, s^gr^ des mêmes terres, et de damoiselle Claude de Brachet. Etant devenue veuve, en 1569 elle donna à bail la terre de Fraigne comme on le voit par une analyse d'acte des *Carrés d'Hozier*, vol. 272, dossier de Fraigne, à la Bibl. N^le^, dép^t^ des manuscrits.

Des Gozis soupçonne ces deux Françoise d'être une seule noble damoiselle mariée deux fois. L'hypothèse est admissible, car en ce milieu troublé du XVIe siècle, les femmes avaient besoin de la protection d'un bras viril et la vieille loi féodale qui obligeait toute veuve à se remarier dans an et jour quand elle tenait fief, était toujours en vigueur Et puis :

Uno avulso non deficit alter.

*
* *

Parmi les porteurs du nom d'Hérisson, il faut saluer un personnage de distinction :

Thierry de Hérisson *alias* de Hirecon, de Yrichon etc... prévôt d'Aire, évêque d'Arras, personnage qui a joué un rôle important à la cour de Mahaut, comtesse d'Artois, fille de Robert II, comte d'Artois, et d'Agnès de Dampierre-Bourbon. Par surcroît, ce fut — et ce point est à noter — un agriculteur distingué.

Ceux qui voudraient faire une connaissance plus intime avec ce personnage, voudront bien se reporter, d'abord à l'étude publiée en 1892 par M. Richard, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, dont l'intéressante collection existe à la bibliothèque municipale de



Moulins, puis aux quelques pages que j'ai consacrées à Thierry d'Hérisson, dans le *Bulletin*, en 1904, p. 110 et suivantes. Enfin, à une courte notice de des Gozis, relative à ce personnage figurant à la suite du dossier d'*Hérisson* dans sa *collection* des Archives de l'Allier.

Thierry de Hérisson n'appartenait pas, ce semble, à la maison noble du même nom. Je le crois du tiers-état et originaire de la ville d'Hérisson. En tous cas, ses nombreux liens avec notre province en font un personnage que notre histoire locale ne saurait négliger.

D'abord homme de robe, sur le tard il entra dans les ordres, reçut la prêtrise, puis devint évêque d'Arras en mars 1328, et trépassa le 17 novembre de la même année.

Des Gozis se demande si Thierry d'Hérisson était bien du Bourbonnais et d'Hérisson, si son lieu d'origine n'était pas *Hirson*.

L'hypothèse doit être envisagée en effet, car Hirson, petite ville de l'ancienne Thiérarche, actuellement chef-lieu de canton de l'Aisne, est bien plus près de l'Artois que notre Hérisson. De plus, les formes anciennes du nom sont semblables à celles de notre Hérisson et du gentilice de Thierry. On trouve en effet que le nom d'Hirson est écrit *Irecon* en 1168, *Yrecheon* en 1158 et encore *Ireacon*, *Hircion*, *Hérisson*, *Herçon*, *Irson* et en latin *Heritio*, puis *Irsonium*. On peut aussi arguer de la naissance en cette ville de Hugues d'Hirson, abbé général des Prémontrés au XIIIe siècle (1). Mais l'origine bourbonnaise de Thierry me paraît néanmoins indéniable.

D'abord, on ne voit pas que Thierry ait été possessionné en Thiérarche, tandis qu'on lui connaît des liens prouvés avec le Bourbonnais. S'il n'était pas de notre province, pourquoi aurait-il des terroirs et vignobles en Bourbonnais ? Pourquoi aurait-il fait donation au Chapitre de Saint-Nicolas de Montluçon, et fondation en celui de Saint-Sauveur d'Hérisson ? Pourquoi se serait-il intéressé à la tombe d'Agnès de Dampierre, dame de Bourbon ? N'oublions pas qu'il débuta comme clerc au service de Robert II de France, comte d'Artois. Et ce dernier était le beau-fils d'Agnès de Dampierre-Bourbon, puisque cette princesse, veuve de Jean de Bour-

(1) Melleville, *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, Laon et Paris, 1865, t. I, p. 457-458.



gogne, épousa en secondes noces Robert Ier de France, comte d'Artois, père du dit Robert II (1).

Donc, bien que Demay, dans son *Inventaire des sceaux de l'Artois*, traduise le nom de Thierry en d'*Hirson*, je tiens pour assuré qu'honorable homme, Thierry d'Yrichon, prévôt d'Aire, était bien du Bourbonnais et tirait son nom de notre ville d'Hérisson.

Je viens de parler de l'inventaire des sceaux d'Artois de G. Demay, il convient d'y noter la description de deux sceaux de Thierry.

Sous le n° 2.393, on voit Thierry d'Hérisson (d'Hirson d'après Demay), prévôt du Chapitre d'Aire, par acte du 7 décembre 1309, céder à la comtesse d'Artois son manoir de Gosnay. A l'acte est appendu le sceau de Thierry. C'est un sceau ogival de 57 millimètres ; Demay le décrit ainsi :

« Dans une niche gothique : Saint Pierre assis, mitré et nimbé,
« tenant ses clefs et un livre, accosté à dextre d'une fleur de lys et
« à senestre d'un château ; au dessous, un priant. [Sans doute le
« prévôt Thierry en personne].

« S'. THIERRICI : DE H....NE : PPOSITI : ECCE : SCI :
« PETRI : ARIENSIS

« (Sigillum Thierrici de Hirsone prepositi ecclesie Sancti Petri
« Ariensis).

« CONTRE-SCEAU : Ecu au loup rampant, écartelé de trois mâcles
« dans une rose.

« ✠ CONTRA SIGILLVM
« (Contra Sigillum) »

Le second sceau employé l'année suivante, et dont usait Thierry pour les actes moins importants « un signet », est décrit comme suit :

« N° 2.394 *Hirson* (*Thierri d'*).

« Prévôt du Chapitre d'Aire — 1310 signet rond, de 18 mill. —
« Arch du Pas-de-Calais ; les Comtes d'Artois.

(1) Robert Ier de France, comte d'Artois, fils du roi Louis VIII et de Blanche de Castille, avait épousé en premières noces Mahaut de Brabant, d'où Robert II, comte d'Artois, marié en premières noces à Mahaut, comtesse d'Artois, et en secondes à Agnès de Dampierre, dame de Bourbon, Voir *Bulletin*, 1904, pp. 105 et suivantes.



« Les initiales TH (Thierricus) dans une rose. — Sans légende.

« Quittance à valoir sur les finances des arrière-fiefs d'Artois. —
« Aire, 14 mars 1310. »

Nous avons donc dans le contre-sceau du numéro 2.393 les armoiries de Thierry, et même, comme on va voir, celles de sa famille.

S'il était prouvé un jour que le futur et éphémère évêque d'Arras était bien de l'estoc des Hérisson nobles, possessionnés en la châtellenie bourbonnaise de ce nom, nous aurions par là même le blason, jusqu'ici inconnu, de cet antique lignage.

Il semble bien que Thierry avait appelé près de lui un de ses proches, frère ou neveu sans doute, et l'avait placée au service de la maison d'Artois. En effet, l'inventaire déjà cité des sceaux de l'Artois, de Demay, donne, sous les nos 1.703, 2.245 et 2.247, trois descriptions du sceau de « Denis d'Hirson ». En 1306 et 1307, il est valet et trésorier de la comtesse d'Artois ; en 1329, châtelain d'Arras. Et son sceau porte les mêmes armes que le contre-sceau de Thierry, avec une brisure de puînesse, le classique lambel. Les armes sont en effet : *au loup passant, écartelé de trois mâcles au lambel*, dans un quadrilobe

Dans la légende du no 1.703, qui est de 1329 et en français, le nom est nettement : DE HIRSON, d'après l'inventaire, et cela explique le nom « d'Hirson » adopté par Demay, pour Thierry et pour ledit Denis. Dans la légende du no 2.246, datant de 1307 et qui est en latin le nom est : DE Y...ONE.

S'il fallait jamais admettre que Thierry ne tire pas son nom de notre Hérisson, le personnage n'en resterait pas moins intéressant pour notre province, par ses possessions, don et fondation en Bourbonnais, ses rapports avec Agnès de Dampierre-Bourbon et sa descendance. Il n'y aurait pas à regretter d'avoir mentionné ici son sceau, son contre-sceau et son signet.

∴

A titre d'homonymie et pour être complet, je signalerai une famille du nom de *Hérisson*, sur laquelle des Gozis a rassemblé de maigres renseignements, en utilisant une mention de l'Inventaire des Arch. de l'Allier, série B, une autre de l'abbé Boudant en son



Histoire de Chantelle, et une troisième empruntée à l'*Armorial général* de 1696.

Rien ne prouve au surplus que cette famille Hérisson tire son nom de notre petite cité bourbonnaise. Son gentilice a pu être tout simplement emprunté au hérisson de nos campagnes. D'où l'on est en droit de supposer que le fondateur de la race ne manquait pas de piquant.

Quoi qu'il en soit, de ces Hérisson on connaît noble François Hérisson, sieur de Boullier, en la paroisse de Deux-Chaises, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel en la châtellenie de Chantelle, suivant provisions du 26 septembre 1619 (Arch. Allier B 845) et par surcroît, en 1635, d'après l'abbé Boudant, juge-châtelain de Fourilles.

Puis, c'est Claude Hérisson, curé de Saint-Loup en la châtellenie de Verneuil, lequel, en 1699, déclara à l'*Armorial général*, (Moulins, II, n° 43), les armoiries de sa famille : *d'azur, à trois gerbes de blé d'or*.

Et c'est tout. Ces Hérisson se sont si bien mis en boule, toutes pointes dehors, comme ils le devaient à leur nom, que le tenace fureteur qu'était des Gozis n'en a jamais pu savoir plus long.

Ce sont toutefois des armoiries à ajouter à l'*Armorial du Bourbonnais*, du comte de Soultrait.

⁂

D'Irisson d'Hérisson. — Dans son étude sur Hérisson (*Bulletin* 1921, p. 81), M. C. Grégoire a raconté comment un d'Irisson d'Hérisson fut l'éphémère possesseur des intéressantes ruines du château.

Le comte Maurice d'Irisson d'Hérisson racheta « comme souvenir de famille » (1), les restes du vieux castel des Bourbon. Après des Gozis, il convient de rappeler que jamais une famille noble du nom d'Hérisson, n'a tenu en fief le château. A une simple homonymie se borne donc « le souvenir de famille » que M. Maurice d'Irisson d'Hérisson pouvait trouver sous les pierres écroulées du castel d'Hérisson. Mais puisque le comte Maurice d'Irisson d'Hérisson fut

(1) Voir : *Collection des Gozis* à *de Hérisson* et *d'Irisson d'Hérisson*.



un temps possesseur de ces ruines, il n'est pas hors de propos de dire un mot du personnage et de sa famille.

Maurice d'Irisson d'Hérisson appartenait à une maison noble originaire de Gascogne qui a eu des établissements en Brie et Champagne. Connue depuis le XIVe siècle, elle fut maintenue en 1669 par l'Intendant Le Fèvre de Caumartin, et en 1670 par son collègue La Cour de Beauval. Ses armoiries sont : *de gueules, au hérisson au naturel sur une terrasse de sinople ; au chef cousu d'azur, chargé de trois roses d'argent*. Devise : qui s'y frotte s'y pique.

Fils d'Augustin-Guillaume d'Irisson d'Hérisson et de Dorothée-Julie-Ernestine-Maurice Allard, il naquit à Paris le 25 septembre 1839. Entré d'abord au service, Maurice d'Irisson d'Hérisson fit la campagne d'Italie en 1859. Lors de la campagne de Chine, il fut attaché comme interprète à l'état-major du général Cousin-Montauban, depuis comte de Palikao. Chargé d'une mission de statisque aux Etats-Unis, il s'y trouvait, en 1869, lorsque, par bref du 1er octobre, il fut honoré du titre de comte du Saint-Siège. Lors de la guerre avec l'Allemagne, il revint en France, reprit du service, fut d'abord capitaine de mobiles dans l'armée du camp de Châlons, puis attaché à l'état major du général Schmit, et pendant le siège de Paris, aide de camp du général Trochu. Il assista Jules Favre lors de sa douloureuse entrevue avec Bismarck, à Ferrières, le 19 septembre 1871. Il était en dernier lieu commandant supérieur des milices indigènes du Congo, quand la mort vint le saisir à Constantine, dans sa soixantième année, le 5 mai 1898. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

On lui doit divers ouvrages dont plusieurs firent grand bruit lors de leur publication.

Etudes sur la Chine contemporaine, 1864. — *L'esprit chinois et l'esprit européen*, 1868. — *Relation d'une mission archéologique en Tunisie*, 1880. — *Journal d'un interprète en Chine*, 1885. — *Journal d'un officier d'ordonnance*, 1885. — *Le cabinet noir, Louis XVII, Napoléon, Marie-Louise*, 1887. — *Autour d'une Révolution*, 1888. — *Nouveau journal d'un officier d'ordonnance, la Commune*, 1889. — *Journal de la campagne d'Italie*, 1889. — *Un drame royal*, 1890. — *Le Prince impérial*, 1890.

En 1882, le comte d'Irisson d'Hérisson allait publier un ouvrage sur la campagne de Chine, lorsque le ministère de la guerre s'émut,



s'opposa à la publication, mit le livre sous séquestre, chez Plon, et, finalement, acheta l'édition.

Mais la publication du comte d'Irisson d'Hérisson qui doit le plus vivement attirer l'attention des érudits du Bourbonnais, est celle, en 1875, de la description du Bourbonnais de Nicolay. L'éphémère possesseur du château d'Hérisson la fit paraître sous ce titre : « *Description générale du Bourbonnais en 1569, ou Histoire de cette province (villes, bourgs, châteaux, fiefs, monastères, familles anciennes*, etc.) par Nicolas de Nicolay, géographe et valet de chambre du Roi Charles IX. Moulins, Desrosiers.

Cette édition n'a certes pas la valeur de celle donnée quinze ans plus tard par M. Vayssière, archiviste de l'Allier, mais il n'en est pas moins vrai que le comte d'Irisson d'Hérisson a eu l'honneur de mettre le premier à la disposition du public l'œuvre précieuse du vieux géographe, depuis si souvent consultée et citée par les érudits de notre province (1).

Quand les sires de Bourbon sont-ils devenus seigneurs d'Hérisson ?

L'hommage aux Comtes de Champagne pour Hérisson. Quand a-t-il cessé ?

La première question qui se pose, à propos d'Hérisson, est de savoir quand et comment les sires de Bourbon en devinrent seigneurs.

Suivant M. C. Grégoire, « avant le XIIe siècle, ils avaient proba-
« blement le territoire dont dépendait Hérisson, car en 1155-1180,
« Archembaud V dut se reconnaître vassal d'Henri Ier, comte de
« Champagne, pour ses terres d'Hérisson..... » (2)

J'avoue que la conclusion ne me paraît pas prouvée, car, du fait qu'au milieu du XIIe siècle les sires de Bourbon tenaient Hérisson en fief, il ne s'ensuit pas forcément qu'ils le possédaient aux époques antérieures.

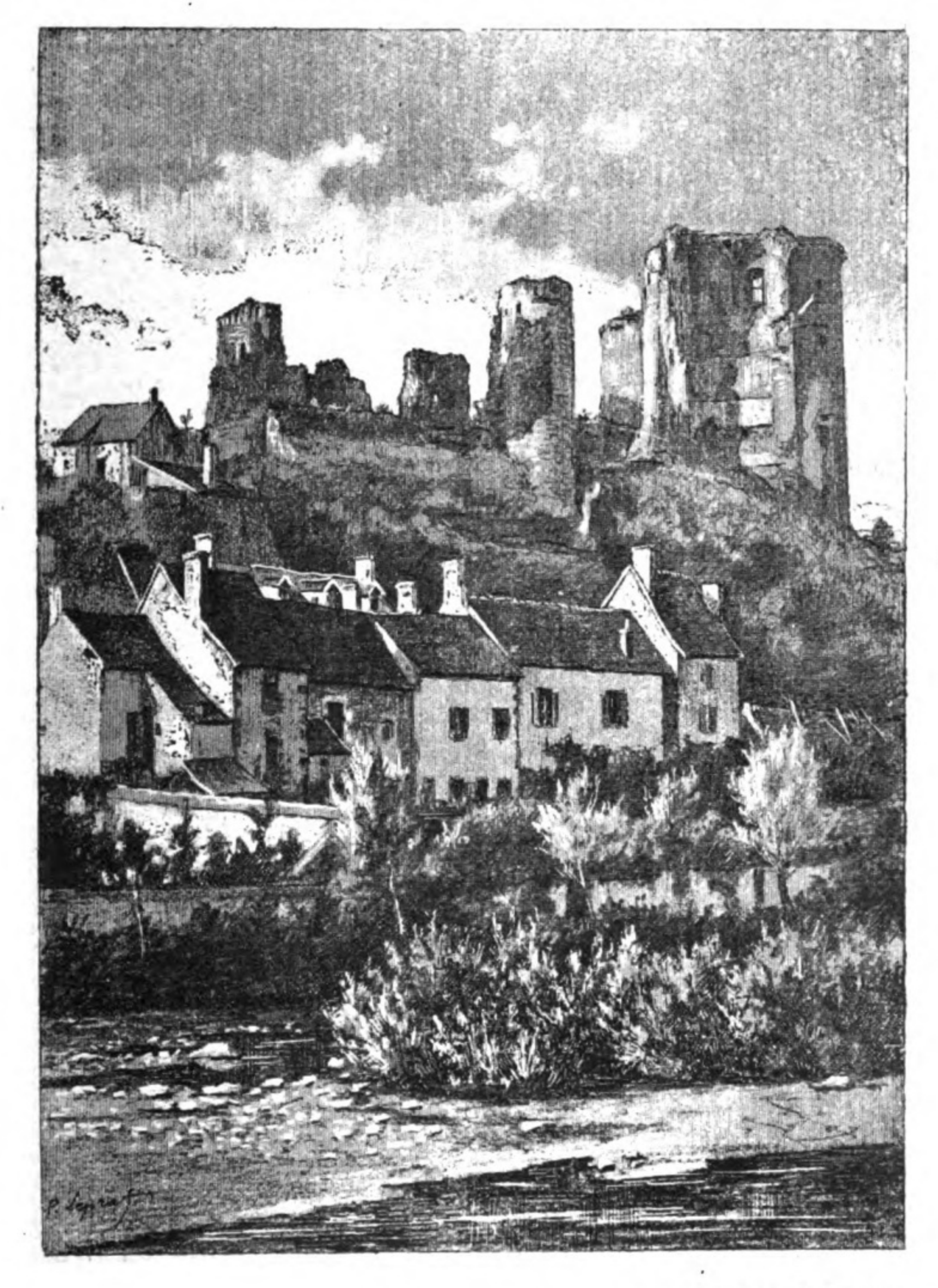
Le fait de l'existence constatée en 1030-1036 du *castrum Iricio-*

(1) Sur le comte d'Irisson d'Hérisson, voir notamment BOREL D'HAUTERIVE, *Annuaire de la noblesse*, 1870. — LOUIS DE LA ROQUE, *Bulletin héraldique de France*, 1898, p. 314. — BASCHELIN-DEFLORENNE, *Etat présent de la noblesse de France*, 1873. — VAPEREAU, *Dictionnaire des Contemporains*,

(2) *Bulletin*, 1920, p. 218.



nense ne le prouve pas davantage. Rien n'indique dans le texte invo-



Dessin de P. Leprat.

Ruines du château d'Hérisson

qué, une lettre de Wulgrinus, archevêque de Bourges, que les Archambaud soient alors les seigneurs d'Hérisson (1).

(1) Chazaud, *Cartulaire de La Chapelle-Aude*, p. 108.

Le fait de l'existence d'un viguier d'Hérisson en 1077, ne le prouve pas non plus, car il n'est pas dit que ce viguier exerce au nom du sire de Bourbon (1). Toutefois la charte du 23 juin 1077 où figure le *signum* du viguier Constancius, présente en premier lieu le « *signum Archinbaldi Burbunensis* » et immédiatement après celui d' « *Archinbaldi filii sui* ». De plus, le donateur, Jean de Saint-Caprais, fondateur du prieuré de La Chapelle-Aude, déclare concéder à l'abbaye de Saint-Denis tout ce qu'il avait en fief de son suzerain Archambaud de Bourbon. Or le territoire de Saint-Caprais fit partie de la châtellenie d'Hérisson. D'où on est amené à penser que dès lors Hérisson est tenu par les sires de Bourbon et même depuis longtemps déjà (2).

Le seul document dont on puisse induire, avec une certitude à peu près absolue, que les sires de Bourbon tiennent Hérisson en fief, à la fin du XI[e] siècle, est une charte des *Archives Nationales*, cote K, 19. On peut la dater soit de 1077-1078, soit de 1078. Aux termes de cette charte, Archambaud de Bourbon (3) donne à l'église de Montcenoux, « *silvam de Iricione* et *mansum de Aulariis* » et plus loin : « *in isto etiam dono sunt exarti de Iricione et de Murat...* »

Si Archambaud II donne à l'église de Montcenoux, restaurée par ses soins, la forêt et les essarts d'Hérisson, on en peut conclure qu'il possédait le chastel d'Hérisson et le bourg déjà formé à son ombre. Ainsi se trouve confirmée par un texte, à peu près formel, l'opinion de M. Grégoire. Il est même permis de supposer qu'Archambaud II ne fut pas le premier possesseur d'Hérisson, mais je ne connais aucun document absolument précis à l'appui de cette hypothèse.

A mon avis, et contrairement à ce que pourrait laisser croire le texte de M. Grégoire qui écrit, d'après Chazaud, qu'en 1152-1180,

(1) CHAZAUD, *Cartulaire de La Chapelle-Aude*, p. VII et p. 25.

(2) M. H. GAILLARD, *Recherches géographiques sur la formation du fief de Bourbon*, dans *Annales Bourbonnaises*, t. VI, note la mouvance du Comté de Champagne de cette partie du Bourbonnais. Il cite le document K 19 des Arch. Nationales, avec faute de cote dans l'indication de source et mauvaise interprétation du texte. Son travail renferme de nombreuses erreurs, rectifiées en marge de l'exemplaire des Archives de l'Allier, par M. Fazy, archiviste du département.

(3) D'après la chronologie de Chazaud, c'est Archambaud II, sire de Bourbon, dit le Jeune ou le Blanc, mort en 1078.



Archambaud V *dût* se reconnaître vassal d'Henri Ier, comte de Champagne, cette situation n'était pas nouvelle. J'estime que dès leur prise de possession d'Hérisson, les sires de Bourbon tinrent cette seigneurie à hommage lige des Comtes de Blois et de Champagne.

On sait, en effet, que dès le xe siècle, Thibaut le Tricheur, mort vers 978, était comte de Blois, de Chartres et de Tours. Dans son *Histoire du Berry*, Raynal nous dit comment ce rude seigneur, fondateur de la puissante maison de Champagne, possédait en Berry de nombreuses terres. Quelques-unes, avoisinant le Blésois, furent annexées lentement et imparfaitement au Comté de Blois (1).

Ses descendants continuent à être Comtes de Blois, de Champagne, etc... Et ainsi on arrive à s'expliquer que lorsque les *Feoda Campanie* nous montrent les sires de Bourbon vassaux des Comtes de Champagne pour Hérisson (2), ils ne révèlent pas une situation nouvelle mais constatent au contraire, selon toute vraisemblance, un état de chose ancien.

Après bien d'autres (3), j'ai attiré moi-même l'attention de notre Société sur l'intérêt de ce fait de vassalité des sires de Bourbon par rapport aux comtes de Champagne. Il convient de reproduire ici, d'après M. Longnon, les textes formels qui l'établissent (4).

Le plus ancien de ces textes, daté approximativement de 1172 par M. Longnon. est tiré du premier registre des Fiefs relevant du comté de Champagne, du temps de Thibaut V. On lit : n° 2.052 : « *Archem-*

(1) Cf. t. Ier, p. LII.

(2) Pour cette mouvance du Comté de Champagne, d'Hérisson, Ainay, Epineuil, Huriel, etc..., consulter Brussel, *Usage des Fiefs*, t. Ier, p. 347, col. 2 et p. 366-369. Je ne connais cette source qu'à travers le texte de Raynal. — Raynal, *Hist. du Berry*, t. Ier, p. LI et LII et note 1 de la p. 343.

Je dois ces indications de sources à l'obligeance de M. Fazy, archiviste de l'Allier, qui a bien voulu mettre à ma disposition le brouillon de deux thèses fort intéressantes pour notre histoire, qu'il prépare en ce moment. En voici les titres : 1° Etudes sur les sources de l'histoire du Bourbonnais, des origines à la mort d'Archambaud VIII, sire de Bourbon (1249). — 2° Essai sur le Bourbonnais, des origines à la mort d'Archambaud VIII sire de Bourbon (1249). L'Archambaud VIII (Dampierre Bourbon) de M. Fazy, correspond à l'Archambaud VII, de Chazaud. — Voir aussi Flach, *Les Origines de l'ancienne France*, t. III, p. 513 et suiv. *Le Principat de Blois et de Champagne.*

(3) Raynal, Chazaud, Gaillard. — Voir *Bulletin*, 1910, p. 237-238.

(4) *Documents relatifs au Comté de Champagne et de Brie*, 1172-1361. T. Ier. Les Fiefs, nos 2.052, 2.426, 2.462, 6.443.



« *baudus de Borbone, et tenet Iricon, et Anai et Huri, et Espineul,* « *et Sanctum Desiderium.* »

Voilà la première mention absolument formelle d'Hérisson, aux mains des sires de Bourbon et sous la suzeraineté des comtes de Champagne. Ainay-le-Château, Huriel, Epineuil et Saint-Désiré sont également tenus du comte de Champagne.

L'Archambaud de Bourbon dont il s'agit ne peut être qu'Archambaud V (numérotation Chazaud), époux d'Agnès de Savoie et grand-père de Mathilde ou Mahaut de Bourbon, laquelle porta en mariage la sirie de Bourbon à Guy de Dampierre, maréchal de Champagne, fondateur de la seconde maison de Bourbon (1).

Chazaud nous apprend, d'après la petite chronique de Cluny, qu'Archembaud V mourut en 1171. M. Longnon explique dans les préliminaires de ses Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, comment il est arrivé à dater d'environ 1172 le premier registre des *Feoda Campanie*. Archambaud V étant mort en 1171, il faudrait reculer d'un an au moins la date du premier registre des *Feoda Campanie*. Il ne peut s'agir en effet vraisemblablement du fils d'Archambaud V, autre Archambaud, qui mourut en 1169, avant son père (2), sans avoir régné sur les possessions paternelles, à moins d'admettre que, lors de son mariage avec Alix de Bourgogne, il n'ait été apanagé du groupe de seigneuries mouvant des comtes de Champagne ; or, aucun acte à ma connaissance ne vient appuyer cette hypothèse.

Il ne peut s'agir d'Archambaud VI (numérotation Chazaud) de Dampierre-Bourbon, petits-fils en ligne maternelle d'Archambaud V.

(1) On doit compter, jusqu'à la réunion du Bourbonnais au domaine royal, *quatre* maisons de Bourbon. 1° Celle des Archambaud qui finit vers 1180. 2° la maison de Dampierre-Bourbon qui acquit la sirie de Bourbon par mariage avec Mahaut et prit fin en 1249. 3° la maison de Bourgogne-Bourbon, d'existence éphémère, qui commence avec Eudes de Bourgogne, comte de Nevers, marié en 1248 à Mathilde de Dampierre-Bourbon, se continue avec Jean de Bourgogne-Châtellerault, frère cadet du précédent, marié à Agnès de Dampierre-Bourbon et prend fin avec leur fille Béatrix de Bourgogne-Bourbon, laquelle ayant épousé en 1276 Robert de France, comte de Clermont (en Beauvaisis), sixième fils de saint Louis, lui porta la seigneurie de Bourbon. Robert comte de Clermont fonda ainsi la quatrième maison de Bourbon, celle de France-Bourbon, sires, puis ducs de Bourbonnais. D'ordinaire les historiens ne nombrent que *trois* maisons de Bourbon.

(2) CHAZAUD, *Chronologie des sires de Bourbon.*



Cet Archembaud VI ne fut en effet sire de Bourbon qu'en 1216 et mourut le 23 août 1243.

Il me paraît donc certain que l'Archambaud de Bourbon, vassal de Thibaut V, comte de Champagne, pour Hérisson et autres terres, est l'Archambaud V, de Chazaud.

Le second document des *Feoda Campanie* relatif à Hérisson est :

« N° 2.426. *Dominus de Borbun tenet en Berri Ennai, et Epinel, et « Huré, et Blet, et Hericum cum omnibus appendentibus eis a domino « Campanie et dominus Campanie a domino rege* (1200-1201 environ). »

A cette date, le sire de Bourbon est Gui de Dampierre, du chef de sa femme Mahaut de Bourbon.

Ceci est du reste surabondamment prouvé par la mention suivante, de même date (1200-1201 environ) des *Feoda Campanie* :

« N° 2.462. *In Bituria tenet Guido de Dampetra ligie Espineil et « Sanctum Desiderium et Hericon et Esnai.* »

Hérisson (*Hericum*, Hericon) est dit en Berry (en Berri, *in Bituria*).

A ce propos, Raynal, dans son *Histoire du Berry*, t. 1er p. LI-LII note qu'on ne devait pas encore, au début du XIIIe siècle, distinguer le Bourbonnais du Berry. C'est seulement dans le courant de ce siècle que l'existence d'une seigneurie particulière paraît avoir été consacrée et reconnue comme un fait accompli dans le formulaire des actes officiels.

Sans méconnaître la justesse de cette remarque, j'irai moins loin que Raynal et distinguerai entre la sirie de Bourbonnais issue de l'ancienne viguerie de Bourbon et le groupe de fiefs : Hérisson, Ainay, Epineuil, Huriel, Saint-Désiré.

Ces seigneuries ne font pas partie du bloc primitif. Tandis que pour la sirie de Bourbon, les Archambaud ont depuis longtemps relâché sinon rompu le lien unissant la viguerie au comté de Bourges et sont directement vassaux des Rois de France (1), Hérisson,

(1) Après la mort, en 926 ou 927, de Guillaume II le jeune, comte de Berry, qui avait eu les plus violents démêlés avec Raoul, roi de France, ce dernier supprima le comté de Bourges, donna la propriété de Bourges au vicomte de cette ville, déclaré héréditaire, et ordonna qu'à l'avenir ce vicomte, *le seigneur de Bourbon*, le prince de Déols et les autres seigneurs du Berry, relèveraient immédiatement de la couronne, alors qu'avant ils étaient dans la suzeraineté directe des comtes de Bourges. — Cf. *L'art de vérifier les dates*, nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par un religieux Bénédictin



Ainay etc..., acquisitions postérieures de ces puissants rassembleurs de terres, relèvent du Roi en arrière-fiefs et sont tenues ligièrement des comtes de Champagne.

La sirie de Bourbon existe, avec son *nom*, on ne la dit plus en Berry. Pour Hérisson et autres terres, possédées par les sires de Bourbon mais tenues des comtes de Champagne, la situation est différente. Ces seigneuries sont *juxtaposées* à la sirie ou baronie de Bourbon mais n'y sont pas encore *incorporées*. La fusion n'a lieu qu'au milieu du XIII[e] siècle. En 1259, c'est chose accomplie. Les *Feoda Campanie* le prouvent :

« N° 6443. *Comes Nivernensis* (1) *est ligius ter domini Campanie :*

« I° *de Clamiciaco cum Castellania et pertinenciis ;*

« II° *de Yrecon et de Ignaio in baronia Borbonii ;*

« III° *de Bruigneio cum partinentiis et de his que habet in Campania* « *et Bria et de his tribus feodis debet tria homagia* (1259). »

Donc, en 1259, Hérisson et Ainay (*de Yrecon et de Ignaio*), sont officiellement reconnus par la chancellerie du suzerain comme faisant partie de la baronie de Bourbon, avec hommage aux Comtes de Champagne, alors que pour le noyau primitif de ladite baronie il est dû au roi de France.

Vint un temps pourtant où Hérisson et autres terres précédemment tenues en fief lige des Comtes de Champagne, durent hommage direct au Roi. Ce fut sans aucun doute, à mon avis, quand Jeanne I[re] de Navarre, comtesse de Champagne et de Brie, reine de Navarre, ayant épousé en 1284, Philippe de France, dit le Bel, depuis roi de France, fit entrer dans le domaine royal le comté de Champagne et de Brie, définitivement réuni à la couronne par Jean II le Bon, en 1361.

de la congrégation de Saint-Maur, Paris, Desprez, imprimeur ordinaire du Roi et du clergé de France, MDCCLXX, p. 709. Même indication dans le *Trésor de chronologie*, par le comte DE MAS-LASTRIE, Paris, Palmé, 1889, p. 1562. — Même indication encore dans LA THAUMASSIÈRE, *Histoire du Berry*, T. I[er], p. 75 (Réimpression de la Société des Antiquaires du Centre).

C'est donc à partir d'AIMARD, mort vers 950, premier auteur certain de la maison primitive des sires de Bourbon, que la sirie de Bourbon releva directement des rois de France. De l'avis général, les sires de Bourbon, paraissent avoir tiré leurs origines de viguiers de la viguerie de Bourbon parvenus à rendre leur charge héréditaire.

(1) Eudes de Bourgogne, comte de Nevers, sire de Bourbon du chef de sa femme, Mahaut de Bourbon (Dampierre-Bourbon).



En résumé, les Comtes de Blois et de Champagne devinrent dès la seconde moitié du xe siècle possesseurs de nombreuses terres en Berry, rattachèrent, petit à petit, les plus proches du Blésois au comté de Blois, firent des autres d'excentriques enclaves du comté de Champagne. De ce nombre fut le groupe *Hérisson*, Ainay, Epineuil, Huriel, Saint-Désiré et Blet.

A une époque, antérieure à 1077-1078, Hérisson et autres terres furent inféodées aux sires de Bourbon par les Comtes de Blois et de Champagne, soit de bonne grâce, soit autrement (1). Ces terres, rattachées au comté de Champagne, furent tenues à hommage lige par les seigneurs du Bourbonnais, lesquels, au milieu du xiiie siècle, les firent entrer définitivement dans la sirie ou baronie de Bourbon, continuant à en rendre hommages aux Comtes de Champagne, jusqu'au jour où le comté de Champagne étant réuni au domaine royal, Hérisson et autres terres furent tenues directement des rois de France, comme le reste du Bourbonnais.

Pour conforter l'opinion que j'émets ici à la hâte, il faudrait avoir le temps de reprendre toute l'histoire des Comtes de Blois et de Champagne. L'*Histoire des Ducs et des Comtes de Champagne*, par H. d'Arbois de Jubainville, ne donne rien au sujet de l'origine de possession d'Hérisson et autres terres par les sires de Bourbon, rien non plus sur l'époque et la façon dont ces terres prirent rang dans les fiefs relevant du comté de Champagne. M. d'Arbois de Jubainville se borne à constater le fait révélé par les *Feoda Campanie*.

La chapellenie du château d'Hérisson

Dans son testament, Gui de Dampierre, maréchal de Champagne, devenu sire de Bourbon par son mariage avec Mahaut ou Mathilde de Bourbon, avait pris des dispositions en faveur des chapellenies de divers châteaux, parmi lesquels Hérisson. Après sa mort, survenue

(1) D'après le *Cartulaire de la Chapelle-Aude*, de Chazaud, on peut admettre, par la donation de Jean de Saint-Caprais, qu'Archambaud II, dit le Blanc, le Jeune ou du Montet, sire de Bourbon, (environ 1034 à 1078) tenait déjà Hérisson et que son père Archambaud Ier, dit le Verd ou le Vieux, l'avait tenu avant lui.

14



le 18 janvier 1216, le vœu du défunt n'avait été qu'imparfaitement accompli par son fils, Archembaud VI (1), en 1221 (2).

Le petit-fils de Guy de Dampierre, Archembaud VII, sire de Bourbon, de la maison de Dampierre, eut à cœur de réaliser le pieux désir de son aïeul. Au mois d'août 1248, ayant pris la croix, prêt à partir avec Saint Louis pour cette terre d'Egypte qu'il ne devait même pas atteindre, il fit son testament, léguant ses biens à ses deux filles, Mahaut et Agnès.

Cette pièce importante pour l'histoire du Bourbonnais a été publiée par Chazaud, j'en extrais seulement le passage suivant où il est question de la chapellenie du château d'Hérisson.

Parmi les nombreuses libéralités faites par le sire de Bourbon, on lit : « *Similiter capellaniis meis de* HYRICONE, *de Monte-Lucii, de* « *Neris, de Monte acuto, de Cantella, de Biliaco, de Molinis, de Bella* « *Pertica, de Limesio, de Gannaco, de Murato, de Ruppe Forti, cuilibet* « *assideatur XV libre reddituales in castellania in qua quelibet est sita* « *pro anniversario meo et antecessorum meorum...* » (3)

D'après le texte ci-dessus, il s'agit de *chapellenies*, mais toute chapellenie suppose un chapelain pour la desservir. Il y eut donc des chapelains attachés au château d'Hérisson.

Page 225 de sa chronologie, analysant le testament d'Archembaud VII, Chazaud écrit : «... 2° la *fondation* de chapellenies dans « chacun des châteaux qui lui appartiennent. » Il y a là une légère erreur. Du texte même du testament, résulte que les chapellenies existent déjà, il s'agit en l'espèce non d'une fondation de chapellenies, mais d'une constitution de rentes en faveur de chapellenies déjà existantes (4).

Dans cette courte note, je ne chercherai pas à pousser l'histoire de la chapellenie du château d'Hérisson, ni à dresser la liste des chapelains. Mon seul but est de signaler l'existence de l'une et des autres.

---

(1) Dans cette numérotation des Archembaud, je suis la chronologie de Chazaud.

(2) CHAZAUD, *Chronologie des sires de Bourbon*, p. 208. Source indiquée : Archives Nationales, P. 1376, cote 2697.

(3) CHAZAUD, *Chronologie des sires de Bourbon*. Pièce justificative XXI. — *Inventaire des titres de la maison de Bourbon* ; 300 A.

(4) Extrait de la *châtellenie de Rochefort, aux rives de la Sioule*, par PH. TIERSONNIER, travail inédit.



La charte de franchise d'Hérisson

Dans le *Bulletin*, année 1920, p. 222, M. C. Grégoire signale que la ville d'Hérisson reçut en 1381 une charte de franchise. Malheureusement, il n'indique pas à quelle source il emprunte cette date. La charte de franchise d'Hérisson n'est pas connue et Chazaud dans son article sur les villes franches du Bourbonnais (1) ne consacre aucun paragraphe à cette ville.

Je n'ai rien à opposer à la date avancée par M. Grégoire. S'il a signalé que la charte de franchise d'Hérisson est de 1381, c'est qu'il a rencontré cette date quelque part. En tout cas, il est indéniable qu'Hérisson a eu des franchises. Dans l'article sur les villes franches que je viens de citer, Chazaud y fait, page 361, une allusion indirecte. Il note en effet qu'en 1446, il y avait quarante-sept individus, des paysans, établis à Hérisson, « jouissant des privilèges de « bourgeoisie induement et bien qu'ils fussent hommes ou femmes de « serve condition. » Et, continue Chazaud : « On chercha à concilier « l'intérêt du trésor ducal avec les droits que créait, sinon aux usur- « pateurs de bourgeoisie, au moins à leurs enfants et petits-enfants, « une longue possession d'état, pour plusieurs incontestée sinon « incontestable : on les admit à acheter individuellement le droit de « bourgeoisie, en payant pour indemnité de l'usurpation une somme « proportionnée à leur nombre et à leurs ressources. »

Les quarante-sept usurpateurs d'Hérisson furent taxés à 32 réaux et 33 écus courants. Ils durent les verser ès mains de Gilles Le Tailleur, argentier du Duc et receveur général de toutes ses finances.

Page 160 de cette même étude, à propos des franchises de Cosne-sur-l'Œil, en la châtellenie d'Hérisson, lesquelles datent de juin 1408, Chazaud signale incidemment les franchises d'Hérisson, en notant que le duc Louis II accorda aux nouveaux bourgeois de Cosne *tous les privilèges anciennement accordés aux bonnes villes du Bourbonnais et nommément à Montluçon et Hérisson, dont les privilèges sont proclamés par lui identiques.*

(1) Archives historiques du Bourbonnais, t. Ier, p. 165, 197, 200, 229, 235, 237, 261, 262, 264, 293, 325, 328, 357, 363. Cette étude de Chazaud a été publiée après sa mort par les soins de Vayssière, alors archiviste de l'Allier.



Le 14 mai 1494, dans le procès-verbal des anciennes coutumes des châtellenies d'Hérisson et La Chaussière. document à peu près, sinon tout-à-fait inconnu des érudits du Bourbonnais, et dont je ferai état un peu plus loin, il est question « des villes et franchises d'Hé« riçon, Montluçon et Cosne »:

Donc, c'est indéniable, Hérisson a eu ses franchises. Hérisson fut ville franche. A défaut du texte même de la charte, peut-on se faire une idée de ce qu'étaient ces franchises ? Je réponds, sans hésitation, oui.

M. Grégoire nous apprend que la charte franchise est de 1381, donc cette charte fut octroyée par le bon duc Louis II. Or, nous savons par l'étude de Chazaud que toutes les chartes de franchises du Bourbonnais ont une ressemblance frappante avec celle fort connue de Lorris. Bien plus même, nous savons que les franchises de Cosne, je viens de le noter tout à l'heure, sont identiques à celles antérieurement octroyées à Montluçon et Hérisson. Or, comme les franchises de Montluçon et de Cosne sont connues, par voie de conséquence, nous connaissons les franchises octroyées à Hérisson. A défaut du texte de la charte d'Hérisson, il suffit de se reporter à celles de Montluçon et de Cosne. Je renvoie donc le lecteur aux *Villes franches du Bourbonnais*, paragraphes de Montluçon, p. 262, et de Cosne, p. 358, ou au *Montluçon*, de Gilbert-Bon Perrot de Saint-Angel, publié par Mlle Duchet, p. 132-136.

1437. De la rencontre aux portes d'Hérisson d'une reconnaissance des troupes de Villandrando, comte de Ribadeo, avec les fourriers du Roi Charles VII et de ce qui en advint.

Page 222 du *Bulletin*, année 1920, M. Grégoire écrit : « En 1437, « Charles VII, revenant de Montpellier, châtia les bandes de Villan« drado, qui ravageaient son royaume, se dirigea sur Hérisson ; « ces routiers ne l'attendirent pas et, avant de fuir, pillèrent aux « portes de la villes les bagages du roi conduits par ses fourriers et « domestiques. »



Or, en réalité, les bandes du hardi capitaine d'aventure ne furent nullement châtiées.

L'échauffourée d'Hérisson est un épisode d'un complot ourdi par plusieurs princes du sang, dont le duc de Bourbonnais, mécontents de voir, depuis la disgrâce de La Trémoïlle, faveur et crédit aller à Charles d'Anjou. Notre Duc Pierre I[er] était à la tête de l'intrigue. Rodrigue de Villandrando, comte de Ribadeo, son beau-frère de la main gauche, et le bâtard de Bourbon, son principal lieutenant, avec toutes leurs forces appuyaient les projets du Duc, marchant sur Tours où se trouvaient la Reine et la Dauphine. Villandrando était déjà à Angers quand il fut avisé que le secret de la coalition ayant transpiré, il n'y avait qu'à battre en retraite. Ceci se passait en mai 1437.

En effet, Charles VII était averti et c'est alors qu'il partit à marches forcées de Montpellier. Par Saint-Flour, Clermont, Aigueperse, Saint-Pourçain, il gagna Montmarault. Les rudes compagnies de Rodrigue étaient alors concentrées autour de lui à Saint-Amand.

Les deux partis, mutuellement incertains des projets de l'adversaire, restaient en expectative, à 16 lieues l'un de l'autre.

C'est alors qu'un détachement des écorcheurs de Rodrigue, envoyé en reconnaissance, se heurta aux portes d'Hérisson aux fourriers et autres domestiques du Roi, venus préparer son logis.

Sans respect pour la livrée royale, les routiers du comte de Ribadeo, battirent les hommes, firent butin du bagage.

A cette nouvelle, l'irritation de Charles VII arrive au paroxysme. Sur le champ, il lance son armée en avant. Du coup, le comte de Ribadeo n'a plus que deux alternatives, ou tirer l'épée contre son souverain d'adoption ou prendre le large. Il se décide pour le second parti, bat en retraite, mais sans tourner le dos, évitant toute prise de contact. Connaissant mieux le pays que les capitaines du Roi, Rodrigue se faufile au milieu d'eux passe l'Allier à Varennes, la Loire à Roanne, la Saône face à Trévoux, utilisant un gué qu'il connaissait bien pour l'avoir maintes fois pratiqué dans le temps des guerres avec la Bourgogne. Outre Saône, il est en sûreté, en terre relevant de l'Empire et appartenant au Duc de Bourbonnais. Toutes ses troupes s'y trouvaient concentrées et en sûreté, bien avant que l'avant-garde de l'armée royale parût sur l'autre rive.



Les bandes de Rodrigue de Villandrando, on le voit, ne furent nullement châtiées.

Sans doute Rodrigue fut dépouillé de son titre de conseiller et de chambellan du Roi, déclaré banni du royaume ; permission fut donnée à un chacun de courir sus aux gens de ses compagnies ; le Duc de Bourbonnais dut désavouer son beau-frère. Mais qu'importait au hardi capitaine d'aventures. Ses forces étaient intactes, il était prêt à agir au mieux de ses intérêts.

Il lui importait si peu, que cette même année 1437, allié aux compagnies rendues célèbres sous le nom d'Ecorcheurs par le comte de Dammartin, un Chabannes, il dévaste la Champagne, ravage le Mâconnais.

Mais il veut faire sa paix avec le Roi ; l'Anglais paiera. A ses risques et périls, l'infatigable chef de guerre l'attaque, le boute hors du Quercy, hors du Périgord, et ce coup de maître lui vaut sa rentrée en grâce. De nouveau il est à la solde du Roi, de nouveau le voilà conseiller et chambellan de Charles VII et, sans oublier le soin de ses affaires, le butin promis à ses hommes, c'est au service du Roi de France qu'on le trouvera, jusqu'au jour où il quittera le royaume pour n'y plus jamais revenir (1).

Il n'y eut donc pas bataille entre l'armée royale et les bandes de Rodrigue, elles ne furent pas châtiées, comme le laisse entendre le texte de notre regretté confrère M. C. Grégoire.

1493. Procès-verbal des anciennes coutumes des châtellenies d'Hérisson et La Chaussière

Par lettres données à Montbrison, le 26 mars 1493, Pierre II, duc de Bourbonnais, prescrivit de dresser le procès-verbal des diverses coutumes de son duché. Les écrits, faits en vertu de ces lettres nous

(1) Voir : *Rodrigue de Villandrando*, par QUICHERAT, étude parue d'abord dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, deuxième série, t. Ier 1844, puis refondue en un volume du plus haut intérêt.

J'ai eu à m'occuper longuement de Villandrando et de ses rapports avec le Bourbonnais, dans mon étude inédite sur Rochefort, paroisse de Saint-Bonnet-de Rochefort.



ont été conservés par Richebourg (1). Ils méritent une étude détaillée ; aucun érudit ne l'a faite jusqu'ici, malgré l'intérêt qu'ils présentent pour l'histoire de notre vieux droit provincial et par les renseignements fournis sur nombre de personnages du clergé, de la noblesse et du tiers état. Ce n'est pas le lieu d'entreprendre cette étude, le temps me manque et la place limitée qui m'est attribuée dans le *Bulletin* s'y oppose également. Je me borne donc à relater la partie concernant les châtellenies d'Hérisson et La Chaussière. Elles avaient les mêmes coutumes locales, différant sur certains points particuliers de la coutume générale du Bourbonnais.

« Hériçon et la Chaussière

« Les dits commissaires s'étant transportez en ladite ville (2), mandèrent venir pardevers eux nobles hommes Pierre de Grassais, Escuyer seigneur Deginçays, Pierre de Beauregard seigneur dudit lieu, Louis Sanson Escuyer, seigneur de Brisse, Archambaud de Villlards, seigneur de la Guierche, Bernard de la Perebutte seigneur des Forges, Jean de Vernages seigneur de Mauvezinière, et venerable et discrette personne Messire Charles Dufourg, chanoine de l'Eglise collegiale dudit Montluçon et autres; et Religieuse personne Frere Guillaume Jacquelin Prieur de Brethon, honorables et sages hommes maistre Pierre Audene Licencié ès Loix et Substitut du Procureur Monsieur en ladite chastellenie d'Hériçon, Gilbert Deculland aussi Licencié en Loix, Lieutenant general en la Chastellenie de la Chaussière; comme aussi firent assembler des Procureurs et Bourgeois au nombre de seize, et autres Praticiens desdites Chastellenies d'Hériçon et de la Chaussière, desquels le serment pris comme devant pour déposer de verité sur et touchant le fait des dites Coustumes, Usance et Stiles dudit Pays et Duché de Bourbonnois, ensemble de la manière d'icelles pratiquer, et comment ils en usent et en ont par cydevant usé et pour estre plus acertenez et avertis leur fut enjoint y penser jusques au lendemain, et chercher chacun endroit soy s'ils avoient nuls registres, livres et papiers desdites Coustumes, et que ce qu'ils en trouveroient, ils eussent à l'apporter par devers lesdits Commissaires le lendemain, et autres jours que l'on besongneroit à l'examen d'iceux sur le fait desdites coustumes. *14 mai 1793.*

Ont dit sur le quatriesme article du titre *Des Censives,* que le droit de retenue se doibt faire dans les quarante jours du jour du contract, aussi bien que celuy du reméré, à compter du jour qu'il est finy. *Titre I. — Des Fiefs et Censives*

(1) *Nouveau coutumier général... de France.* par Me Charles Bourdot de Richebourg, avocat au Parlement, Paris, Michel Brunel, Grand'-Salle du Palais, au Mercure Galant, 1724, t. III, p. 1210-1211.

(2) Hérisson.

Titre 6. — Des Mariages et Douaires.

Sur l'article deuxiesme *Des Mariages* qu'il n'y avoit point de temps déterminé à une femme pour faire la renonciation, aucuns disent qu'il seroit bon d'y ordonner quarante jours, les autres disoient vingt-quatre heures et les autres conseilloient trente jours.

Sur l'article sixiesme que le douaire coustumier de la femme survivant son mary estoit seulement de la moitié des heritages paternels et maternels, et n'y estoient compris les heritages advenus par succession collatéralle.

Titre 7. — Des Communautez.

Au titre *Des Communautez,* article quatriesme, que si le mary bastit dans l'heritage de sa femme, ledit mary ny ses héritiers n'en sont point récompensez.

Titre 8. — Des droits seigneuriaux et de justice.

Sur le quatriesme article du tiltre *Des droits seigneuriaux,* que l'usage est en ladite Chastellenie, que la rivière tolt et donne au Seigneur tresfoncier, et non pas au Seigneur Justicier, tellement que si la rivière fait et laisse aucune isle, ladite isle sera au Seigneur propriétaire et tresfoncier, et ne sera pas au Seigneur Justicier, et au regard des Justices, elles se partent par le filant de l'eau.

Titre 11. — Des prises de bestes.

Sur le titre *Des prises de Bestes,* article troisiesme dirent que l'interest de la partie sera selon le dommage qui aura esté fait, excepté dans les fourests de Monseigneur le Duc, où l'on paye pour prise de beste pour la première beste on paye sept sols et six deniers, et pour chacune des autres douze deniers, et disent qu'en ont ainsi veu user en la Cour des Fourests de toute leur mémoire.

Titre 12. — Des Successions et tutelles.

Au titre *Des Successions,* article cinquiesme, que ès Villes et Franchises d'Hériçon, Montluçon et Cosne, qui ne succèdent au père et mère par teste, et que c'est au sentiment de quelques-uns par coustume particulière et localle desdits lieux, et d'autres que c'est par privilège.

Sur l'article septiesme déposent qu'il leur semble que le Seigneur justicier doibt payer les debtes, tant que les biens confisqués se peuvent estendre.

Sur le dixiesme parlant du droict d'aisnesse, qu'il s'entend de l'Hostel et circuit d'iceluy par le vol du chappon, et les autres dirent qu'il s'entend de l'Hostel avec le pourpris, qui est jusques dessus le d'hoe du fossé s'il y a fossé, et s'il n'y a point de fossé, il s'entend de ce qui est dedans la cloture dudict chastel.

Sur le onziesme conseillent qu'on ordonnast par cy-après qu'inventaire soit fait, et que la mère prenne les biens par inventaire, et qu'elle baille caution à tout le moins juratoire.

Titre 13. — Des exécutions, etc.

Au titre *Des Exécutions,* article quatriesme, leur semble qu'on se doibt premièrement prendre au principal debteur avant que au fideljusseur.

Au titre *Des Tailles réelles,* article neufiesme, toutes tailles sont doublans et tierçans, en tant que touche l'argent, ainsi qu'il est contenu audit article. *Titre 17. — Des tailles réelles.*

Au titre *Des tailles personnelles,* elles rendent la personne en servitude. *Titre 18. — Des personnelles.*

Sur l'article troisiesme faisant mention des charrois et manœuvres, ont dit que la Coustume dudit pays est telle, pourveu que on ne les fasse charrier hors de ladite chastellenie, et depuis le soleil levant jusques au couchant, dedans les limites de ladite Chastellenie.

Sur le quatriesme que le Seigneur leur succède a faute d'enfans communs non separez, et ne leur succedent point les frères et autres parsonniers, jaçoit qu'ils soient communs avec eux.

Sur le septiesme, que si nul homme de la condition dessus dite se estoit party de l'une des quatre chastellenies, et s'en alloit demeurer en l'une des autres chastellenies ou ailleurs, mon dit Seigneur le peut suivre et demeurera homme de la condition dessus dite.

Sur le dixiesme, que si aucun estrangier vient demeurer en la terre d'un vassal, en l'une desdites quatre Chastellenies l'an et jour passé, Monseigneur le Duc ou son Prévost luy peut imposer la taille, et par ce moyen, il sera homme de mondit Seigneur, s'il précède le Vassal à imposer ladite taille; mais aussi si le Vassal luy impose premier taille que à mondit Seigneur ou son Prévost, il sera homme dudit vassal.

Sur le vingtiesme, l'homme serf peut donner au franc quand il se marie ses heritages, en faveur dudit mariage dudit homme franc.

Sur le vingtroisiesme, un homme de serve condition est une fois séparé d'avecques ses parsonniers, il ne peut plus rentrer ny retourner en icelle communauté avec les autres comparsonniers sans le congé de son Seigneur.

Sur le vingtquatriesme, il y a une coustume localle et particulière en la Chastellenie d'Hériçon, par laquelle coustume quiconque demeure dedans le mas-serf par trente ans continuels consécutifs, il est fait homme serf de Monseigneur, de main-morte et de suite, et luy peut mondit Seigneur le Duc imposer taille serve à voulonté raisonable. »

Les points les plus importants à signaler dans ce procès-verbal, sont :

L'affirmation de franchises pour les villes d'Hérisson, Montluçon et Cosne.

Le fait que quatre châtellenies constituent, à côté des autres, un groupement spécial dans lequel les serfs peuvent se mouvoir (1),

(1) Ces quatre châtellenies étaient Hérisson, Montluçon, Murat et Chan-



Le fait que la condition des serfs depuis le haut Moyen-Age s'est adoucie puisqu'ils peuvent transmettre leur héritage à leurs enfants (1).

Le fait qu'en l'an de grâce 1493, en Bourbonnais, les tailles sont ou réelles ou personnelles.

Le fait qu'il y a discussion sur le point de savoir, à propos du droit d'aînesse, ce que l'on doit entendre par le vol du chapon.

Enfin, la constatation de l'existence, sur certains points, d'une coutume locale.

Les protestants à Hérisson

« Nous ne savons pas si Hérisson eut un rôle militaire pendant « les guerres de religion ; nous ne le pensons pas, car le capitaine « châtelain du château et de la ville, de Fougières, se tenait sur ses « gardes, et avait reçu de Diane de France, à qui appartenait sa « châtellenie, l'ordre de rester sur les lieux de sa charge et de veiller « à la conservation de la place. »

Ainsi s'exprime M. Grégoire dans le *Bulletin*, 1920, p. 223.

Si bonne garde que fît le capitaine d'Hérisson, il ne put éviter la visite des protestants après la bataille de Cognat (6 janvier 1568). Le chanoine Morel, puis M. Gabriel Morand, relatent comment les Huguenots après leur victoire traversèrent successivement Chantelle, Le Montet, Ygrande, *Hérisson*, Cérilly, signalant leur passage par le pillage et l'incendie, notamment des couvents et des églises (2).

J'ignore toutefois si Hérisson eut particulièrement à souffrir des troupes de Bruniquel.

Il y eut, depuis 1562 au moins, une communauté protestante à Hérisson. Lorsque viendra l'heure d'une monographie complète de

telle. Voir les *Villes franches du Bourbonnais*, par CHAZAUD. *Archives historiques du Bourbonnais*, t. Ier, p. 362.

(1) Par édit d'Henri II, de juin 1548, le servage fut aboli dans les quatre châtellenies, moyennant le payement annuel à la Saint-Martin d'hiver, de deux sous par feu, pour droit de bourgeoisie.

(2) *Histoire du Montet-aux-Moines*, par le chanoine L.-F. MOREL, Moulins, Auclaire, 1886, p. 57-65. — *Le capitaine Pontcenat*, par G. MORAND, Moulins, Grégoire, éditeur, 1912, p. 69.



la vieille cité, ce chapitre ne devra pas être négligé. En attendant l'apparition de l'histoire du protestantisme en Bourbonnais, préparée par notre érudit confrère, M. l'abbé Dumont, je conseille aux lecteurs du *Bulletin*, de se reporter aux documents publiés dans les *Archives historiques du Bourbonnais*, année 1891, sous ce titre : *Le Protestantisme en Bourbonnais*, pages 309 à 317, et pages 268-269. Ils trouveront, d'après les actes de la cote 106 des Archives municipales de Moulins, des renseignements pleins d'intérêt sur les protestants d'Hérisson, leur lieu de réunion et leur cimetière.

Une illustration hérissonnaise

En parlant d'Hérisson, il est un personnage qu'on se doit d'évoquer ; c'est Maître Pierre Bizot, chanoine de la collégiale Saint-Sauveur d'Hérisson, né à Hérisson en 1630 et mort à Moulins en 1696, à l'âge de 66 ans. A la fois versificateur latin et historien, il fut surtout un numismate de premier ordre. Pour ne pas répéter ce qui a déjà été écrit, je me borne à renvoyer les curieux de notre docte Compagnie à : Moréri, Baluze, la Biographie Didot, des Gozis et M. Roger de Quirielle dans sa *Bio-bibliographie des écrivains anciens du Bourbonnais*.

Et si, d'aventure, aucuns voulant plus encore, désiraient par exemple étudier la famille du numismate, ses attaches avec Moulins, ses tenants et ses aboutissants dans cette région, je les assure que de patientes et scrupuleuses investigations dans les registres paroissiaux de Saint-Pierre-des-Ménestraux, Saint-Jean, Saint-Bonnet et Iseure, leur procureraient quelque satisfaction.

Bref, le nom de Pierre Bizot doit prendre place parmi les notabilités d'Hérisson mentionnées par notre confrère M. C. Grégoire. (*Bulletin*, 1920, p. 233-234).

La reprise d'Hérisson par M. de Saint-Gerand sur les troupes du Prince de Condé, 1651.

M. Grégoire a raconté cet épisode des guerres de la Fronde



d'après l'*Extraordinaire de la Gazette de France* (1), si j'y reviens ici c'est pour signaler comment le fait fut rapporté, à environ 100 kilomètres de là, par Messire Girard Charnay, curé du Donjon.

Messire Charnay devait être un des lecteurs assidus de la vieille *Gazette*, alors dans sa jeunesse, et il me paraît indéniable qu'il a emprunté au correspondant de Théophraste Renaudot, la nouvelle insérée dans son manuscrit. Mais il ne se piquait pas de minutieuse chronologie et au lieu de préciser, comme la *Gazette*, que Saint-Gerand investit la ville le 2 novembre 1651 et s'empara du château le 2 décembre suivant, il se borne à mentionner le fait sans le dater de façon précise.

Voici le texte du curé Girard Charnay :

« 1650-1651

« . . . .

« Monsieur de Saint-Gerand, gouverneur de Bourbonnois avec « ses trouppes par rencontre a deffaict partie de la garnison du fort « d'Hérisson et prins le buttin.

« Monsieur de Saint-Gerand, gouverneur de Bourbonnois par le « commandant du roy avoit investy et assiégé le chasteau d'Hérisson despuis environ trois mois et a faict donner un assaut audict « chasteau de plusieurs costés et en même temps Monsieur de Commières bras-de-fer est monté par escalade avec plusieurs aultres « dans une des tours du chasteau et a esté cause que la garnison qui « estoit dedans pour Monsieur le prince de Condé se sont rendus et « s'en sont allés trouver leurs compagnons dudict Prince qui sont « aussi assiégés par les gendarmes du roy en décembre 1651 (2). »

Les registres paroissiaux de Cérilly notent aussi la reprise d'Hérisson par Saint-Gerand aussi bien que divers autres épisodes des guerres de la Fronde relatifs à la même ville. Je renvoie les curieux aux extraits des registres paroissiaux de Cérilly donnés dans le *Bulletin* par M. Bodard et reproduits dans les *Paroisses Bourbonnaises* par le chanoine Moret (3).

(1) *Archives historiques du Bourbonnais*, t. Ier, p. 69, 101, 133 et *Bulletin*, 1920, p 225.

(2) Manuscrit du Donjon, écrit par Girard CHARNAY, natif de Bourg-le-Comte, curé de Melleray et du Donjon du 29 mai 1606 à octobre 1651. D'après copie qu'a fait exécuter M. G. Morand. L'original est actuellement perdu.

(3) *Bulletin*, 1909, p. 216-217. — *Paroisses Bourbonnaises*, t. IV, p. 193.



Organisation municipale d'Hérisson

On ne peut la faire remonter qu'à la charte de franchise d'Hérisson. Des syndics élus par les habitants dirigent les affaires de la communauté des bourgeois. Le maire semble n'apparaître qu'à l'époque de la création des offices de maires perpétuels par Louis XIV, pour raison fiscale.

Cette organisation municipale n'a pas été sérieusement étudiée jusqu'ici, à ma connaissance. Il est à présumer que le dépouillement des archives notariales amènerait la découverte de quelques renseignements. Ils compléteraient utilement, le peu que l'on sait jusqu'ici, notamment par les *Villes franches du Bourbonnais*, de Chazaud.

L'instruction publique à Hérisson, avant la Révolution

Cette question a été laissée de côté par M. Grégoire et abordée par M. le chanoine Moret. Il consacre cinq pages au collège d'Hérisson, d'après des sources que malheureusement il n'indique pas.

Le collège d'Hérisson était ancien puisque le chanoine Moret cite le testament, en 1651 de Pierre Manceau, élu pour le Roi en la châtellenie d'Hérisson, aux termes duquel il lègue 200 écus pour la restauration et l'entretien dudit collège.

Quant à l'instruction primaire, ce point est effleuré par M. Montagne, qui du reste n'avait pas à le traiter, et par le chanoine Moret (1). A noter que les enfants pauvres étaient instruits gratuitement au collège et que *tous les parents* étaient tenus d'y envoyer leurs garçons à peine de 10 livres d'amende.

Il semble bien que dans le collège, réservé aux garçons, on donnait à la fois l'instruction primaire et secondaire.

Pour les filles, il y avait *les petites écoles*, au XVIIIe siècle.

(1) *L'hôpital d'Hérisson*, par L. Montagne, dans les *Annales bourbonnaises*, 1892. — *Les Paroisses bourbonnaises*, par le chanoine Moret, t. IV, p. 306. Voir aussi, du même, *les Ecoles bourbonnaises* avant 1789, Moulins, Auclaire, 1892.



Outre le collège, il y eut aussi, à certains moments tout au moins, une école pour les garçons. Preuve : la copie de la fondation de deux Frères clercs pour l'instruction des garçons d'Hérisson, le 4 décembre 1737. (Archives municipales d'Hérisson.)

Pour les écoles de filles et de garçons, les documents signalés ne remontent pas plus haut que XVIIIe siècle.

Ce sont là de faibles indications. Il y aurait donc lieu de rechercher des documents plus anciens. Il est à présumer que les vieilles archives notariales fourniraient des renseignements, car, le plus souvent, les conventions passées entre les maîtres agréés et les communautés d'habitants, l'étaient par devant notaire (1).

Sur l'importante et intéressante question de l'instruction publique, le futur auteur d'une monographie définitive d'Hérisson aura encore de patientes recherches à faire.

1789. Les États Généraux

Le cahier des doléances de Chateloy et Hérisson est, je crois, inconnu. Par contre, dans le tome I de notre *Bulletin*, M. Clairefond a étudié les « *Députations de la Province du Bourbonnais aux grandes assemblées nationales* ». Dans le tome II il a donné les *Cahiers des doléances des trois ordres de la Sénéchaussée du Bourbonnais*. Page 144 on trouve les électeurs du clergé de la châtellenie d'Hérisson, page 205 ceux de la noblesse, page 314 ceux du Tiers-Etat, envoyés à Moulins.

Dans cette publication, un certain nombre de noms sont estropiés. La liste des électeurs de l'ordre de la noblesse devra être comparée avec celle donnée par MM. de La Roque et de Barthélemy, reproduite en tête du premier volume de l'*Armorial du Bourbonnais*, du comte de Soultrait (2e édition). Ces listes d'électeurs nobles qui assistèrent à la séance d'ouverture à Moulins, seront elles-mêmes utilement

(1) Voir dans la *Générale description du Bourbonnais*, de NICOLAY, édition Vayssière, t. II, p. 21, en 1569, la mention des deux prébendes de la collégiale de Saint-Sauveur « affectées au maistre des enfants de chœur pour l'en- « tretènement de lui et de cinq enfants de chœur, qu'il nourrit et apprend ».



confrontées avec le *manuscrit original du cahier de la noblesse*, conservé dans les Archives de notre Société. On constatera qu'un certain nombre de nobles n'attendirent pas la fin des opérations et ne signèrent ni le cahier des doléances, ni l'adresse au Roi qui y fait suite.

Essai d'armorial hérissonnais

Est-il besoin de rappeler à gens aussi avertis que les membres de notre Compagnie l'utilité du blason en histoire et en archéologie ? Evidemment non. On ne sera donc pas surpris de l'essai d'armorial Hérissonnais terminant ces notes.

Cet essai ne s'étend pas à toute la châtellenie d'Hérisson. Il reste dans les bornes de l'excursion et s'attache seulement à rappeler ou à révéler les armoiries de la ville et du chapitre, celles des familles ayant eu avec Hérisson des rapports suivis plus ou moins prolongés.

J'ai donc laissé de côté l'armorial des doyens et chanoines de l'église Saint-Sauveur, celui des capitaines du château et autres fonctionnaires n'ayant eu avec Hérisson que les rapports dûs à leurs prébendes et à leurs charges. On trouvera dans cet essai des armes de cette catégorie, mais seulement lorsque les titulaires appartiendront à des familles méritant tant soit peu le nom d'Hérissonnaises.

Cet essai est un *armorial* et non un *nobiliaire*, donc les armoiries de familles bourgeoises y tiennent plus de place que celles des maisons nobles.

Parmi les armoiries citées, un certain nombre, surtout celles afférentes à des lignées du tiers état, furent imposées d'office, faute de déclaration, dans l'*Armorial général* dont Louis XIV édicta la création en 1696, par mesure fiscale. Pour la plupart de ces armoiries officielles, je ne puis dire si les titulaires et leurs descendants les adoptèrent comme ils en avaient le droit. Il peut donc se faire que les familles se trouvant dans ce cas aient usé, sur leurs cachets, leurs logis et leur meubles, de blasons différents. Des trouvailles ultérieures pourront peut-être sur ce point apporter des modifications heureuses au présent essai.



M. Walther, qui sait si bien faire parler les pierres, et notre secrétaire général en demeure stupide — Je l'entends bien entendu comme au grand siècle. — M. Walther en découvrira peut-être qui, un jour ou l'autre, lui révéleront d'intéressants secrets héraldiques.

Mon essai commencera par la ville d'Hérisson et sa collégiale, viendront ensuite les familles, rangées par ordre alphabétique.

Qu'on ne s'attende pas à des généalogies complètes ou à des copies de dossiers des Gozis, encore que j'aie utilisé cette précieuse collection, comme il se devait. Pour chaque famille citée, je me bornerai aux indications, plus ou moins sommaires, justifiant l'insertion de son nom dans un essai d'Armorial Hérissonnais.

***

LA VILLE D'HÉRISSON. — L'armorial du Bourbonnais, de Soultrait nous apprend que la ville d'Hérisson reçut (pour la somme de 50 livres, c'était le tarif) les armoiries suivantes : *d'azur, au hérisson d'or* (1).

D'après des renseignements, fournis à ma demande par notre très obligeant confrère Louis Grégoire, aucun édifice de la ville ne porte ces armoiries et l'on ne connaît aucun cachet ancien de la municipalité.

A l'heure actuelle, la ville ou commune d'Hérisson ne porte aucune armoirie sur ses cachets municipaux et sur son papier à en tête.

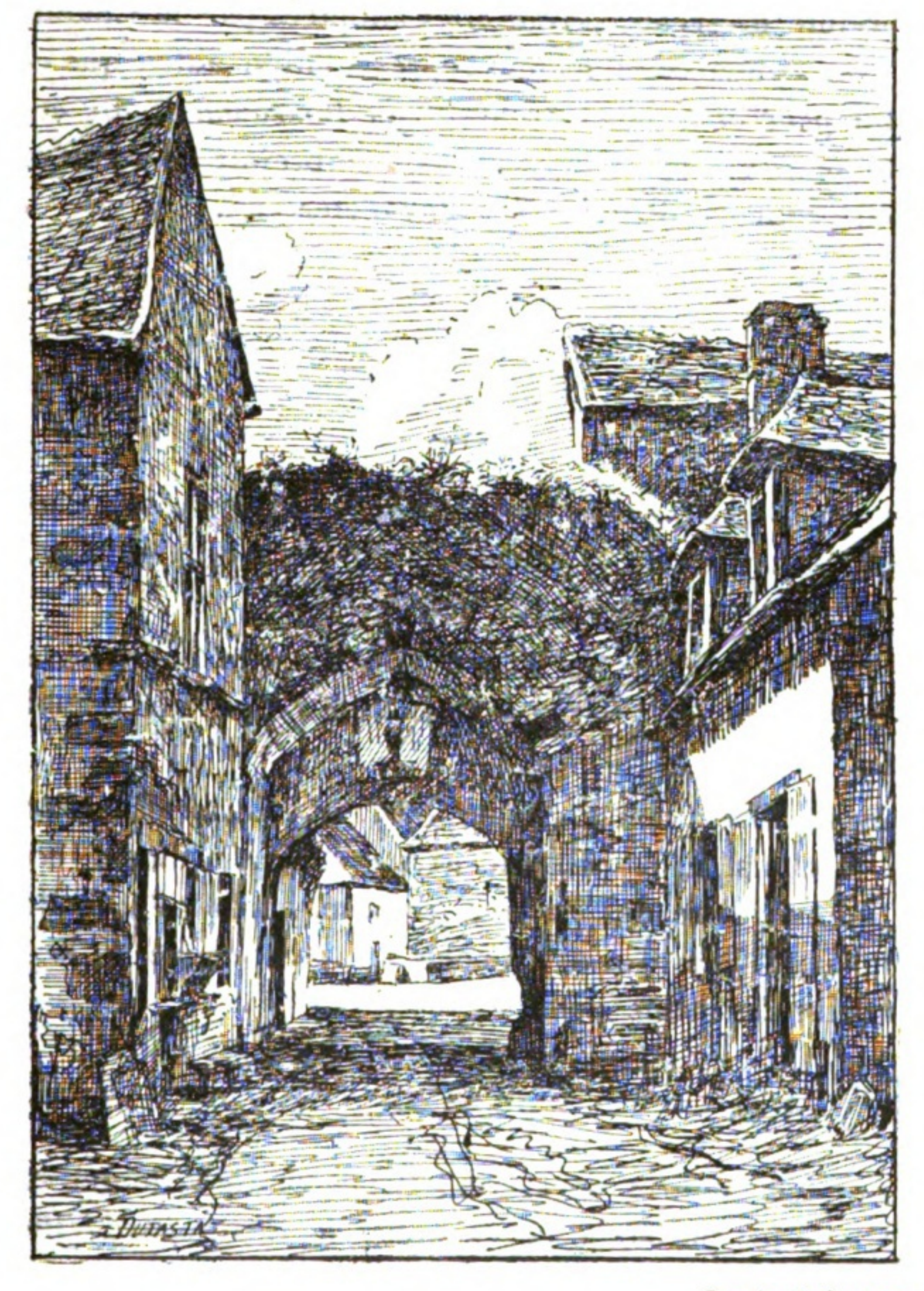
Toutefois, M. Walther a fait examiner à M. Louis Grégoire « un « petit poids d'Hérisson, de trois grammes environ, portant sur une « face une tête de personnage, de profil, et sur l'autre un hérisson ». Mon aimable correspondant ne me dit pas à quelle époque on peut faire remonter ce poids, ni s'il est bien en cuivre, comme je le suppose.

Sur la bannière de la Société de Secours mutuels et sur la bannière de la Fanfare on voit un écusson : *d'azur, au hérisson d'or, passant.*

(1) Les armoiries d'Hérisson furent enregistrées au bureau de Moulins, registre des villes et communautés, n° 10, et non pas au bureau de Montluçon.



Sur un ancien drapeau de la commune dominant la table du conseil municipal et sur un petit fanion tricolore, figurent, m'écrit M. Grégoire, un écusson *d'azur, au hérisson d'or*, l'écu timbré d'une couronne royale de France.



Dessin de Dutasta

Hérisson. — Porte de la Varenne.

CHAPITRE DE SAINT-SAUVEUR D'HÉRISSON. — Le chapitre n'ayant pas déclaré d'armoiries se vit attribuer d'office, dans l'*Armorial général*, Généralité de Moulins, élection et bureau d'enregistrement de

Montluçon, sous le n° 2 du registre des communautés : *d'azur, à une figure du Sauveur assis (sic) dans une chaire à l'antique, donnant la bénédiction de la main dextre et appuyant sa senestre sur un livre ouvert, posé sur son genou, le tout d'or.*

Ces armoiries, qui pourraient bien avoir été composées d'après une empreinte de sceau, furent-elles adoptées par le Chapitre ? Je ne sais, n'en connaissant aucune représentation autre que celles de l'*Armorial général* et de l'*Armorial du Bourbonnais* du comte de Soultrait. Je ne connais pas non plus d'empreinte de sceau émanant du chapitre collégial de Saint-Sauveur d'Hérisson.

FAMILLES

BASLE ou BALLE, sieurs de Petitbois, paroisse de Cosne-sur-l'Œil, de Saint-Gobain, Crochepot, paroisse de Châteloy, et La Motte des Brets, paroisse de Villefranche.

Cette famille a figuré de 1500 à 1700 dans la bourgeoisie d'Hérisson. Ses armoiries : *d'azur, à trois trèfles d'or*, sont semblables à celles des Le Borgne.

Ces armes furent déclarées en 1697, à l'*Armorial général*, bureau de Moulins, I, n° 93, par François-Martin Basle, conseiller du Roi, commissaire des guerres, résidant en la ville de Bourbon-l'Archambault. Des Gozis rattache ce personnage à la famille hérissonnaise du même nom.

***

BAUDEAU. Originaires de Marcillat, sieurs de Villebret et Saint-Fargeol, sur les paroisses de ce nom, de Beauregard-Villeneuve, sur Maillet, ils n'apparaissent à Hérisson que dans la seconde moitié du XVII° siècle, avec Charles Beaudeau, sieur de La Faye, Villebret, Saint-Fargeol et autres lieux, natif de Marcillat.

De son mariage avec sa cousine, Marie-Gilberte Charreton de Villebret (Montluçon, 26 janvier 1693), il eut notamment un fils : Jean Baudeau de La Faye, écuyer, garde du corps du Roi, puis



lieutenant à l'Hôtel des Invalides, lequel se retira à Hérisson avec sa femme, Marie-Anne Martinet.

Leur fils, Gilbert Beaudeau de Villebret, naquit à Hérisson le 19 juin 1758. Le 16 mai 1790, il fut élu président de l'assemblée électorale de sa ville natale et, le 26 mai 1790, membre de l'assemblée départementale. En juin 1791, il fut un des électeurs désignés pour la nomination de membres à la Législative.

Le 24 janvier 1794, à la fête commémorative de l'exécution du malheureux Louis XVI, il prononça un discours « analogue aux circonstances », en vue de « tenter d'inspirer la haine des Rois et l'amour de la République ».

Il mourut à Paris, en 1836, sans avoir eu d'enfants de son union avec Marguerite Martinet de La Moulière.

Des Gozis attribue à cette famille les armes suivantes : *de gueules, au chevron, accompagné de trois roses, le tout d'argent.*

A noter que ce sont des armoiries imposées d'office, à l'*Armorial général*, généralité de Bourges, élection de Saint-Amand. Rien ne permet d'assurer qu'elles aient été retenues par la famille Baudeau.

***

Benoist, sieurs de Saint-Gobin, paroisse de Châteloy, et Jeu, paroisse d'Hérisson.

La famille bourgeoise des Benoist apparaît à Hérisson à la fin du xviie siècle. Elle y a eu plusieurs des siens pourvus de charges de judicature et un chanoine de la collégiale de Saint-Sauveur.

Si, comme le soupçonne des Gozis, il s'agit d'un rameau des Benoist fixés à Montluçon et originaires de Boussac, ses armoiries seraient : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois mains bénissantes de même.* Armes allusives au nom de Benoist.

***

Bequas, sieurs de La Grivolée, paroisse d'Hérisson, des Simons, paroisse de Châteloy, des Haies et de Piray, paroisse de Maillet.

Des Gozis considère cette famille comme une des plus anciennes de la bourgeoisie dans la région montluçonnaise. Il la croit origi-



naire d'Hérisson ou des environs. C'est à Hérisson qu'il trouve ses principaux et plus anciens établissements. Il regarde les Bequas répandus dans les châtellenies de La Bruyère-l'Aubespin, Cérilly, Moulins, en l'élection de Saint-Amand et à Sancoins, comme issus de la même souche que ceux d'Hérisson. Dès le XVIe siècle, on rencontre des branches diverses, dont le point de jonction n'apparaît pas.

Notons pour Hérisson que N... Bequas, l'ancien, était doyen du Chapitre d'Hérisson en 1586. Noble Gilbert Bequas, le jeune, un neveu ou petit-neveu sans doute, occupa la même charge de 1642 au moins jusque vers 1688. Il fut aussi chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges.

Les armoiries des Bequas sont demeurées inconnues, bien que nombre d'entre eux, dans les diverses branches, aient eu d'honorables charges de robe et que l'un même ait été Conseiller en la Cour souveraine des Monnaies de Paris.

On trouve seulement à l'*Armorial général*, généralité de Bourges, bureau de Saint-Amand, sous le n° 47, des armoiries imposées d'office, faute de déclaration, à Jean « Becas », lieutenant au bailliage de Saint-Amand. Jouant sur le nom du titulaire, elles sont : *d'azur, à deux bécasses affrontées, l'une d'or et l'autre d'argent, et leurs becs passés en sautoir.*

Il est douteux que ces armoiries, pour officielles qu'elles soient, aient été adoptées par Jean Béquas ou quelqu'un des siens.

***

DE BIOTIÈRES. Cette maison d'ancienne noblesse, entièrement éteinte, succéda aux Villelume à La Roche-Othon, comme l'a raconté M. C. Grégoire. Il y a lieu de noter, après le comte de Soultrait et des Gozis, que les armoiries de cette famille se présentent avec diverses variantes.

Primitivement, elle semble avoir porté : *d'argent, à la rose de gueules* ; puis, après une alliance avec les Beaucaire, la croix ancrée apparaît dans ses armes et l'on trouve :

Dans l'armorial de Guillaume Revel (XVe siècle) : *Parti : au premier, d'argent, à une rose de gueules ; au second, coupé : au pre-*



mier, de gueules, à une croix ancrée d'argent ; au deuxième, d'azur, à un lionceau d'or, armé et lampassé de gueules.

Dans l'*Armorial général* de 1696 (Moulins) : *d'azur, à une croisette ancrée, d'argent, surmontée d'une rose d'or ; au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé d'azur, armé et lampassé de gueules.*

Et à Issoudun : *d'argent, à une croix ancrée de gueules, chargée d'une rose d'or ; au chef cousu d'argent, chargé d'un lion léopardé d'azur, armé et lampassé de gueules.*

Malgré son étendue, la généalogie des Biotières, par des Gozis, est incomplète, et un travail d'ensemble sur cette maison devrait ne pas se borner à une simple copie du dossier de notre érudit compatriote.

⁂

BOULANDON. Cette famille semble originaire de la Combraille et n'est guère connue à Hérisson que par Jean Boulandon, prêtre, chanoine du chapitre de Saint-Sauveur d'Hérisson. En 1700, à l'*Armorial général*, bureau de Montluçon, n° 130, il déclara porter : *d'azur, à un agneau [pascal] passant d'or, avec son guidon du même.*

Comme son oncle le mouton, cet agneau devait parfois devenir enragé, témoin le procès soutenu en 1676 devant le présidial de Moulins, par ce vénérable chanoine, contre Pierre Huguet, syndic d'Hérisson, antérieurement condamné à lui payer 100 livres tournois pour sa nourriture. (*Arch. Allier*, B 182, inventaire.)

⁂

DU CARLIER. Famille noble ayant eu de nombreux rapports avec Hérisson. Presque tous ses fiefs relevaient de la châtellenie d'Hérisson, notamment sa seigneurie de Venas et ses fiefs de Couture, les Pérauds, les Louges, Les Granges, le tout paroisse de Venas et ceux de Torière, sur Châteloy, du Mazeau sur Cosne-sur-l'Œil, de Tivallière, sur Louroux-Bourbonnais.

Les *Noms féodaux* nous la font connaître et l'un de ses membres, Claude du Carlier, écuyer, seigneur de Venas, déclara en 1698, à



l'*Armorial général*, n° 4 du Bureau de Montluçon, les armoiries de sa maison : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois besants d'or.*

***

DES CHAMPS DE VERNEIX. Encore représentée de nos jours, la famille des Champs a tenu une grande place à Hérisson dans la première moitié du XIXe siècle. Son nom ne doit donc pas être omis dans une revue héraldique de cette ville. Originaire de Montluçon, elle a dans la collection des Gozis une copieuse généalogie, bien documentée. On y voit que son nom était écrit primitivement Deschamps, mais l'orthographe logique des Champs a été adoptée par la suite. Ses branches principales furent celles de *Bisseret*, représentée en 1789, à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Bourbonnais ; de *La Vareinne*, figurant à la même assemblée, honorée d'un titre de Baron de l'Empire, avec institution de majorat, le 17 mars 1811, et confirmée dans ce titre par Louis XVIII, le 1er juin 1819, avec règlement d'armoiries : *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois roses de même.* Dans son *Armorial du Premier Empire* et dans ses *Titres, pairies et anoblissements de la Restauration*, le vicomte A. Révérend a donné la généalogie de cette branche.

Chérin a établi celle de la branche de Verneix, à l'occasion de lettres d'anoblissement de 1654, dont l'enregistrement fut négligé par l'intéressé, et de lettres de confirmation de noblesse avec anoblissement en tant que de besoin, demandées par un membre de la branche de Verneix, Gilbert des Champs de Savigny (1746 † 1817), lieutenant-colonel du régiment de Hainaut, chevalier de Saint-Louis. Il obtint satisfaction en mars 1783 et eut en même temps le règlement d'armoiries suivant : *coupé d'azur et d'or, au lion passant de l'un en l'autre, armé et lampassé de gueules.*

Dans le *Dictionnaire des familles françaises, anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle*, ouvrage en cours de publication, tiré à 200 exemplaires, et non mis dans le commerce, l'auteur, M. C. D'E.-A. a consacré une importante notice aux des Champs de Bisseret, de La Vareinne et de Verneix.

Dans l'*Armorial général* de 1696, Antoine des Champs, écuyer,



seigneur de Verneix, gentilhomme servant de Monsieur, frère unique du Roy, déclara porter : *d'azur, à trois roses de cinq feuilles, d'argent, deux en chef et une en pointe.* (Montluçon, n° 6.) Ce sont là les armes plaines de la famille.

La branche des sieurs de Rocques et de La Chevilhe, brisait tantôt d'un *chevron d'or*, tantôt d'une *fasce d'argent.*

⁂

DE CHATEAUBODEAU. Très ancienne maison de noblesse chevaleresque, originaire d'Auvergne. Elle portait primitivement le nom de *Bochard* et doit celui de Châteaubodeau à la seigneurie de ce nom, paroisse de Rougnat-en-Combraille.

La généalogie des Châteaubodeau, donnée par notre confrère, M. Eugène Le Brun, dans son intéressant ouvrage sur Le Veurdre (1) et les notes du chanoine Moret dans le Tome IV de ses *Paroisses bourbonnaises* (2) indiquant suffisamment les rapports des Châteaubodeau de la branche de Rhimbé avec Hérisson, je me bornerai à rappeler ici que cette maison, encore existante, est représentée notamment par le comte de Châteaubodeau, chef d'escadron de cavalerie, fidèle abonné de notre *Bulletin.*

Les armoiries des Châteaubodeau sont : *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois quintefeuilles de même, celle de la pointe soutenant un croissant d'argent.*

⁂

DE CULLANT *alias* DE CULANT et DE CULAN. Famille qui prétendait descendre de la grande maison féodale des Culant, du Berry. Des Gozis lui dénie cette origine. Toutefois, il résulte de pièces d'archives existant au château de Chavigny, commune de Montilly, que les Culant, de Moulins, ayant été imposés à la taille, furent

(1) *Une petite ville bourbonnaise, Le Veurdre, ses seigneurs, ses châteaux et leurs possesseurs,* Paris. E. Champion ; Moulins, Louis Grégoire, 1913.

(2) Voir p. 248, les fondations faites en 1673 et 1676 par Marie du Château, femme de Jean de Châteaubodeau, écuyer, sgr d'Espalais et autres lieux, et la mention du tombeau de Châteaubodeau dans l'église collégiale de Saint-Sauveur d'Hérisson.



rayés des rôles en 1621, après avoir prouvé qu'ils descendaient de la noble maison de Culant en Berry, et que leurs auteurs étaient venus se fixer en Bourbonnais au XIVe siècle (1).

Au XVIIIe siècle, ils obtinrent pour le même motif un nouveau jugement confirmant le premier. Des Gozis n'a pu, du reste, rattacher les Culant, seigneurs de Chavigny, aux Culant qu'on trouve à Montluçon et à Hérisson. Il serait à souhaiter que la filiation produite par les Culant-Chavigny, pour être rayés des rôles des tailles, soit un jour publiée.

Les *Noms féodaux* nous signalent, en 1443, Gilbert de Culant, seigneur du Trait, paroisse de Saint-Caprais, licencié ès-lois, bourgeois d'Hérisson. Il fait hommage au Duc, en la châtellenie d'Hérisson, pour son hôtel du Trait, terres, dîmes, garennes et cens.

Le 14 mai 1493, honorable et sage homme Gilbert Deculland, licencié ès-lois, lieutenant général en la châtellenie de La Chaussière, comparaît à la rédaction du procès-verbal de la coutume des châtellenies d'Hérisson et La Chaussière.

Il était, je suppose, fils de l'autre Gilbert de Culant cité plus haut.

Les Culant d'Hérisson, Montluçon, Moulins, etc... portaient tous les armoiries des Culant du Berry, qu'ils revendiquaient comme ancêtres : *d'azur, semé de molettes d'éperons d'or ; au lion de même brochant sur le tout.*

***

COLLINET. Famille bourgeoise connue à Hérisson, par les registres paroissiaux de cette ville. Elle figure également dans ceux de la paroisse voisine de Maillet, où elle possédait la terre de La Chaussée ou La Chausseau.

On ne connaît pas aux Collinet d'autres armoiries que celles imposées d'office, en 1701, dans l'*Armorial général*, sous le n° 148, du bureau de Montluçon, à Gilbert Collinet, sieur de La Chaussée, d'abord sergent royal, puis greffier de la ville d'Hérisson.

(1) *Bulletin*, 1904, p. 328. *Les Culant du Bourbonnais étaient-ils de la Maison de Culant en Berry* ? par Ph. Tiersonnier.



Ces armoiries, que la famille n'a sans doute jamais adoptées, sont allusives au nom de Collinet. Elles sont blasonnées comme suit dans le susdit armorial : *de sable, à un collier de perles d'argent.*

***

Courtois. Cette famille, aussi loin qu'on puisse remonter, paraît originaire d'Hérisson, où elle a tenu un bon rang dans la bourgeoisie. Divisée en plusieurs branches, elle a possédé aux environs les terres de Saint-Gobin, paroisse de Châteloy ; Favières et Crussais, paroisse de Venas : Chézelles et La Rue-des-Bois, paroisse de Maillet.

Des armoiries furent données en 1701, faute de déclaration, à Jean Courtois, sieur de Chézelle, marchand et bourgeois d'Hérisson, époux de Marguerite George, par les commis du bureau de Montluçon, n° 238 : *d'or, à un bâton raccourci d'azur.* Inutile d'appuyer sur le piteux calembour que le bâton raccourci a l'intention de faire avec le nom de Courtois. Pour suivre sur leur propre terrain les commis du traitant Vanier, nous dirons que le jeu de mot eût pu être plus... courtois.

Un chanoine de la famille, honorable membres du chapitre d'Hérisson, reçut la même année, également d'office, des armes plus gracieuses : *de gueules, à une colombe d'or, tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople.*

Je crois bien que bâton d'azur et blanche colombe restèrent pour compte aux scribes de l'*Armorial général*. Au surplus, ils n'en avaient cure. L'essentiel n'était-il pas que marchand et chanoine payent chacun 20 livres pour droit d'enregistrement.

***

Crutais, *alias* Crutays. Appartenant au Tiers-Etat, les Crutais faisaient, aux XVIIe et XVIIIe siècles, partie de la bourgeoisie hérissonnaise. Ils ont fourni à Hérisson plusieurs notaires royaux, un chanoine de la collégiale Saint-Sauveur d'Hérisson, un procureur du Roi, en la châtellenie, pourvu de cet office en 1737.

Les Crutais ont tenu sur Châteloy, Baubier et Mittonnière, se qualifiant sieurs des dits lieux.



Leurs armoiries, connues par un cachet familial, dont je parlerai plus longuement à l'article de la famille PETIT, sont : *Ecartelé, aux premier et quatrième : de gueules, à une épée d'argent, accompagnée en chef de trois étoiles d'or, rangées ; aux deuxième et troisième : d'azur, au sautoir d'or.*

⁂

DU BOST ou DUBOST, sieurs de Ferrières, en la collecte de Buxières en Hérisson, ont eu des représentants dans la robe et les offices, à Hérisson, à la fin du XVIIe et au cours du XVIIIe siècle.

Des Gozis leur attribue pour armoiries : *d'argent, à un chevron de sable, accompagné en chef de deux tourterelles de même.*

Il y a lieu de noter que cette attribution manque de certitude.

⁂

DE FAVIÈRES. Famille de haute bourgeoisie, qui habite à Hérisson dès 1601, où des Gozis signale Gilbert de Favières, qualifié « bourgeois notable ». Cette famille est passée à Montluçon au début du XVIIIe siècle et a poussé à Urçay un rameau qui acquit la seigneurie de ce nom.

Les Favières ont possédé sur Châteloy la terre des Simons et sur Maillet celles de Villaines, La Chausseau et Beauregard-Villeneuve, dont ils se sont qualifiés « sieurs ».

Mentionnée à plusieurs reprises dans l'*Armorial général* pour des armoiries d'office, les Favières semblent avoir retenu, suivant des Gozis, les suivantes : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux hures de sanglier rangées, de même.*

Ce sont les armoiries données par l'*Armorial du Bourbonnais*, de Soultrait, sans mention du reste du fait qu'elles ne proviennent pas d'une déclaration de la famille.

⁂

DE FOUGIÈRES. Cette noble maison, originaire de la châtellenie d'Hérisson, où se trouvait la seigneurie de Fougières, paroisse de Saint-Caprais, mérite de trouver place dans cet essai d'armorial hérissonnais. Elle le mérite d'autant plus que la charge de capi-



taine-châtelain d'Hérisson fut, pendant un siècle, tenue pour ainsi dire héréditairement par les seigneurs de la branche du Creux, paroisse de Vallon-en-Sully. Elle le fut même avec honneur, témoin la belle défense et l'héroïsme dont fit preuve à deux reprises pendant les troubles de la Fronde, Messire François de Fougières, écuyer, seigneur du Creux et du Cluzeau, époux de Marie de Montaignac. Ces faits d'armes ont été narrés plus d'une fois déjà, et, en dernier lieu, par M. Grégoire (*Bulletin* 1920, p. 223 et suivantes). Je n'y reviendrai pas ici.

La maison de Fougières, divisée en plusieurs branches, s'est perpétuée presque jusqu'à nos jours dans celle des seigneurs de La Sauvatte, en la paroisse de Tronget. Cette branche a pris fin, quant aux mâles, avec Jean-Baptiste-Edouard-Léonce, comte de Fougières, officier de cavalerie, marié, le 10 avril 1866, à Marie-Augustine-Geneviève-Noëmie d'Orjault de Beaumont, fille de René-Augustin d'Orjault de Beaumont, écuyer, et de Rose-Henriette-Augustine de Fougières.

La terre de la Sauvatte appartient aujourd'hui à Mlle des Ulmes, fille de Bernard, comte des Ulmes, et de sa première femme, née d'Orjo de Marchovelette. Mme Norloff, et son père, M. d'Orjo de Marchovelette, dont la femme était née d'Orjault de Beaumont, sont également propriétaires sur Tronget.

Les armoiries de la maison de Fougières, données par nombre d'armoriaux, parmi lesquels l'*Armorial du Bourbonnais*, du comte de Soultrait, étaient : *d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de quatre molettes d'éperons d'or, une en chef, trois en pointe posées deux et une.*

On trouve les variantes suivantes : des *étoiles à six rais* au lieu de *molettes d'éperons* et encore : des *étoiles à cinq rais, celles au-dessous de la fasce, rangées.*

La branche de La Sauvatte, d'après la généalogie des d'Orjault ou d'Orjo, publiée dans le *Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France*, 1882, p. 117, 151, 183, 217, 282, 382 et 405, portait : *d'azur, à la fasce d'argent accompagnée de quatre étoiles d'or, une en chef et trois en pointe.*

Les d'Orjault de Beaumont, alliés aux Fougières, étaient devenus bourbonnais dès la fin du XVIIIe siècle et s'étaient fixés au



château des Berauds, commune de Tronget. Les armes des d'Orjault sont : *d'or, à l'aigle éployée de gueules, becquée et membrée d'azur.* Le cri, qui rappelle les origines de cette maison est : *Walcourt et Rochefort.*

La famille d'Orjault, *alias* d'Orgeo, d'Orjol et d'Orjo, originaire du Luxembourg, est issue de la maison des sires de Walcourt, comtes de Rochefort, ainsi que l'explique l'article du *Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France*, mentionné plus haut.

***

FOUQUET. Famille connue à Saint-Amand (Berry) dès le début du XVIIe siècle.

Elle se rattache à Hérisson par Louis Fouquet, chanoine du chapitre Saint-Sauveur, et Anne sa sœur qui demeurait avec lui. Par acte du 11 janvier 1747, ils se firent une donation mutuelle de 500 livres, au profit du survivant (1). Et encore par Jeanne-Marie Fouquet des Roches, fille de Jean, sieur des Roches, de Férolles, notaire royal, greffier en chef en l'Election de Saint-Amand, et de Catherine Le Rasle. Cette Jeanne-Marie épousa, le 12 juin 1792, Jacques-Claude Luylier, jadis qualifié sieur de L'Isle, fils de Claude Luylier, sieur du Plaix, et de Madeleine Berthomier de La Grange.

Un autre point d'attache des Fouquet avec le Bourbonnais se trouve dans le mariage de Marie-Aglaé Fouquet, en 1811, avec Pierre Beraud des Rondards, qui fut député de Moulins, sous la Restauration.

Madame Beraud des Rondards était fille de Louis-Antoine Fouquet, écuyer, seigneur de Pontcharraud, en la paroisse d'Ainay-le-Château, Président Trésorier de France au Bureau des finances de Bourges, et de Françoise-Elisabeth Bouchet de St-Domingue.

Madame Beraud des Rondards, née Fouquet, fut la grand'-mère de notre confrère Léon, comte de Champfeu.

Dans l'*Armorial Général* de 1696, Généralité de Bourges, élection de Saint-Amand, le nom des Fouquet est plusieurs fois cité,

(1) Arch. Allier, B. 763, Inventaire.

tantôt pour des armoiries d'office, tantôt pour les véritables, déclarées par des membres de la famille: *d'argent, à l'écureuil de gueules.*

Ces armes sont identiques à celles du surintendant Fouquet, bien que les Fouquet, de Saint-Amand, n'aient jamais eu la prétention de se rattacher à son lignage. Mais, *fouquet* étant le vieux nom de l'écureuil, il est naturel que les uns et les autres aient choisi « comme nom muet » ce gracieux petit animal.

⁂

Fumat. Cette famille appartenait au xviie siècle à la moyenne bourgeoisie d'Hérisson.

Un de ses membres marquants, Jean Fumat, chanoine de la collégiale d'Hérisson, se vit, en 1701, sous le n° 145 du Bureau de Montluçon, imposer dans l'*Armorial général : de sable, à deux pipes d'argent, passées en sautoir.* Si les commis de M. Vanier avaient su que les Fumat avaient fourni des apothicaires à la ville d'Hérisson, il y a des chances pour qu'on ait substitué aux pipes accordées au bon chanoine, *une seringue posée en face...* (*sic*), ainsi qu'il arriva à un membre de l'utile corporation, dont un autre représentant, devenu juge, fut, dit-on, en plein tribunal révolutionnaire, vertement traité par la marquise de Courtais, « d'espèce de vise en c... ».

⁂

Gilbert. Originaires d'Hérisson, les Gilbert tenaient, à la fin du xviie siècle et au suivant, un rang distingué dans cette ville. Ils ont possédé le fief d'Ancinay, paroisse de Maillet, et le Cros, sur Domérat.

Parmi les individus marquants de cette famille, on peut citer:

Florent-Gilbert, chanoine de Saint-Sauveur d'Hérisson, qui reçut d'office au Bureau de Montluçon, sous le n° 174 : *d'or, au chevron engrêlé d'azur, accompagné en pointe d'une tour de sable.*

Jacques Gilbert, chanoine du même chapitre, principal du collège d'Hérisson en 1749.



Jean Gilbert, frère du précédent, sieur d'Ancinay, écuyer, garde du corps du Roi, puis, en 1749, brigadier en la même compagnie et chevalier de Saint-Louis. De son union avec Jeanne-Françoise de Plantade, fille de Jean de Plantade, seigneur du Mas de Laugière, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de Marie de La Chaulme, il eut entre autres enfants :

1° Pierre de Gilbert d'Ancinay, écuyer, garde du corps du Roi, qui émigra.

2° Jacques de Gilbert, sieur d'Ancinay, écuyer, lieutenant en premier au régiment de Médoc-Infanterie.

3° Marie-Anne Gilbert d'Ancinay, mariée à Montluçon le 30 août 1768, avec Jean-Gabriel Felder, écuyer, seigneur de Mansat et autres lieux, gouverneur d'Ahun.



GILBERTON. Famille bourgeoise qui semble originaire des environs d'Hérisson, d'où des branches diverses, dont le point de rattachement n'est pas toujours bien déterminé, ont rayonné à Givarlais, à Montluçon, au Brethon, au Vilhain, à Cérilly et Ainay-le-Château.

Dès le commencement du XVIIe siècle, on trouve des Gilberton à Hérisson.

— 1635. Louis Gilberton, clerc-juré et notaire royal en la châtellenie.

— 1653. Marcel Gilberton, procureur en la châtellenie d'Hérisson.

— 1650. Pierre Gilberton, époux de Catherine Thibault, veuve de Jean Petitjean, Procureur du Roi en la châtellenie d'Hérisson, fille de Claude Thibault, sieur du Coudrais, et de Martine Thibault.

— 1658. Marguerite Gilberton, femme de Jacques Fumat, apothicaire à Hérisson.

La branche des sieurs du Soulier, paroisse du Vilhain, et son rameau des sieurs de Marçais, paroisse de Givarlais, revinrent à Hérisson, à la fin du XVIIIe siècle.



A la branche du Soulier, appartenait Gilbert-Bon-Charles Gilberton, colonel du génie, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, qui, en 1820, avait épousé Marie-Madeleine des Champs de Verneix, fille de Jacques des Champs de Verneix et de Marie-Anne Petit.

C'est le colonel Gilberton, qui, en 1852, donna à la commune d'Hérisson l'église de Châteloy, que son père avait achetée comme bien national en l'an VII.

Le colonel Gilberton eut trois enfants: un fils mort sans alliance et deux filles. L'une fut unie à Gilbert-Pierre Saulnier, notaire à Moulins, qui fut maire de cette ville et conseiller général de l'Allier. L'autre épousa à Hérisson, le 14 janvier 1850, Amable-Charles-François marquis de Fontanges.

Le rameau de Marçais, suivant des Gozis, a pris fin avec Françoise Gilberton, mariée, vers 1860, à Louis Maugenest.

Des Gozis ne connaît pas aux Gilberton d'autres armoiries que celles imposées d'office dans l'*Armorial général*, à David Gilberton, sieur de Soulier, bourgeois de Cérilly: *de gueules, au lion d'argent.* (Généralité de Bourges, élection de Saint-Amand, n° 7.)

J'ignore si ces armoiries officielles furent adoptées par la famille, conformément à son droit le plus certain.

***

Gozard. Encore une vieille famille hérissonnaise, et de bonne bourgeoisie, dit des Gozis. Quelques Gozard, à la fin du XVIe siècle et au commencement du suivant, firent une petite excursion dans le protestantisme.

Les Gozard ont tenu un rang distingué parmi les gens de robe d'Hérisson et même, deux d'entre eux eurent droit à la qualification d'*écuyer*. Ce sont : Gabriel Gozard, sieur des Ingarands, garde du corps du Roi, retiré à Hérisson dès 1767, où il habitait avec sa femme, Agathe Guérin de Guédolle, fille de Jacques, sieur de Guédolle, avocat au Parlement, et de Marie Luylier. Mme Gozard s'était mariée à Huriel, le 18 février 1756. D'elle naquit Gilbert-Bon Gozard qui, en 1783, était écuyer, gendarme de la Garde ordinaire du Roi.



Nous venons de voir que les Gozard furent sieurs des Ingarands sur la paroisse de Châteloy ; ils eurent aussi Fayolle, sur la même paroisse et Les Forges sur celle de Nassigny.

Des Gozis signale une de leurs branches comme ayant possédé le fief de Laugère ou Logère sur Montilly et Bagneux et le Sault sur cette dernière paroisse. Pourtant, en dépit des *Noms féodaux*, il n'en dit rien dans son dossier Gozard. Pour combler cette lacune, voici le peu que je sais sur cette branche. Pierre Gozard, seigneur de Logère, du Sault, de la Grande-Augère et de la dîme du Bord, sur les paroisses de Montilly et Bagneux, en fit hommage en la châtellenie de Belleperche, en 1719, pour Logère et Le Sault, en 1722 pour le reste.

Sa fille, Catherine Gozard, issue de son union avec Françoise Borrelly, porta Logère et autres biens à son mari Pierre Legros, lieutenant, puis maître particulier en la Maîtrise des Eaux et Forêts de Moulins (contrat de mariage de janvier 1741, reçu par Sauldois, notaire, Arch. Allier, B. 757). La terre de Logère passa ensuite à l'un de leurs enfants, Messire Pierre Legros, seigneur de Logère, aussi maître particulier en la maîtrise des Eaux et Forêts de Moulins, marié en 1783 à Marie-Jeanne Tiersonnier. La terre de Logère appartient aujourd'hui à leur arrière-petite-fille, Mme Gaëtan Madane de Paraize, née Marguerite Desmercières.

Les Gozard reçurent, en 1701, à l'*Armorial général*, bureau de Montluçon, n° 197, les armoiries suivantes : *losangé d'argent et de sinople*. Elles furent imposées à Jean Gozard, sieur des Ingarands, Conseiller et Procureur du Roi, du fait commun et de police à Hérisson, lequel se maria deux fois : en premières noces, avec Madeleine Rouëron, et en secondes, avec Marie Preschonnet. Il fut le père de Gabriel, garde du corps, dont j'ai parlé plus haut, issu du premier mariage.

***

HUGUET DU LYS. A maintes reprises, dans son étude sur Hérisson, M. Grégoire a parlé de cette vieille famille d'Hérisson. Elle s'y trouvait déjà au début du XVIe siècle (1).

(1) Jean Huguet, bourgeois d'Hérisson, fait hommage au duc de Bourbonnais, en 1505, en la châtellenie d'Hérisson, pour une dîme en la paroisse de Chevrais.



Il a même indiqué que, d'après des empreintes d'anciens cachets, les armoiries des Huguet du Lys étaient : *d'or, au chêne de sinople, englanté d'argent, accosté de deux lions de gueules rampant contre le tronc de l'arbre* (1).

Il se pourrait que les Huguet du Lys n'aient pas toujours porté ces armoiries et que, plus anciennement, leur écu ait été blasonné autrement. A moins d'admettre que les Huguet, possessionnés à la fin du xv[e] siècle et au suivant sur Nassigny ne soient tout à fait différents, mais je ne le pense pas, car Nassigny est de la châtellenie d'Hérisson et, à vol d'oiseau, à huit kilomètres seulement de cette ville. Ces Huguet devaient être vraisemblablement de la même souche, mais, tandis que les Huguet d'Hérisson étaient bourgeois, ceux de Nassigny sont qualifiés écuyers. Leur branche avait sans doute monté, sinon il faudrait supposer que la qualité d'écuyer leur a été donnée afin de faire meilleure figure dans la généalogie des Le Borgne. Ceci dit, j'arrive au fait.

Dans la généalogie de sa maison, qu'il avait fait dresser sur titres, le comte Jean-Joseph Le Borgne mentionne, page 23, que « damoiselle Renée Le Borgne fut mariée à Antoine Huguet, « escuyer, fils de Michel Huguet et de damoiselle Peronele de « Pierrebrune.

« Lesdits Huguet, seigneurs de La Vauvre en Nassigny, hom- « mes d'armes servant en 1550 dans la compagnie de M. de Ville- « quier ou à ses ordres, capitaine de ladite compagnie d'ordon- « nance de Monseigneur frère du Roy. »

Et il indique que les armes des Pierrebrune sont : « *d'argent, au giron de gueules mouvant du canton droit*, et celles des Huguet : *d'azur, au chevron d'or surmonté d'un croissant montant d'argent, accosté de deux étoilles d'or rangées en chef, et en pointe, au lion d'or armé et lampassé de gueules.* »

Plus loin, page 31, la même généalogie indique comment Jean Le Borgne, v[e] du nom, escuyer, seigneur de La Prugne (2), Barathon, Verneix et autres lieux, gentilhomme de la Reine, épousa, par contrat du 20 janvier 1499, devant Jean Dutreuil, prestre, notaire du scel de La Roche-Guillebault, damoiselle Isabeau d'Au-

(1) *Bulletin*, 1921, p. 323, note 1.
(2) La Prugne, paroisse de Préveranges, où il demeurait.



busson, fille de Jean d'Aubusson, escuyer, seigneur de La Maisonneuve, et de damoiselle Jeanne de La Chapelle.

Devenu veuf, ledit Jean Le Borgne, escuyer, alors seigneur du Vernet, des Roberts, du Plaix, de Loyserie en Saint-Palais et autres lieux, gentilhomme de la Reine, convola en secondes noces avec damoiselle Jeanne Loys, fille de Messire Loüis Loys, escuyer, seigneur du Lacq, et veuve de Gilbert Huguet.

La généalogie donne pour armes aux Loys : *de sable au lion rampant d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.*

Quant à Gilbert Huguet, il est dit qu'il portait les mêmes armes qu'Antoine Huguet.

***

DE LA MOUSSE. Noble maison qui, entr'autres fiefs, a possédé sur la paroisse de Maillet, La Bruyère et Chezelles. Sa filiation est encore mal établie.

Dès la fin du XIIIe siècle, elle a des rapports avec Hérisson. En l'an 1300, Jean de La Mousse, chanoine du Chapitre de Saint-Sauveur d'Hérisson, fait foi et hommage au duc de Bourbonnais, en la châtellenie d'Hérisson, pour son hôtel, terre et seigneurie du Fraigne (paroisse de Verneix), et pour les dîmes de Chaselles et de La Bruyère, paroisse de Maillet. (*Noms féodaux.*)

En 1353, Guillaume de La Mousse cède au duc de Bourbonnais une maison à Hérisson, sise sur un emplacement qui la rendait nuisible à la défense du château et en reçoit, en échange, une autre, adossée au mur d'enceinte de la ville, à côté d'une porte qui prit le nom de porte Mousse ou Moussa (1).

En 1366, il rétrocéda cette maison au duc (2).

En 1386, Marguerite « *de Mossa* », damoiselle, femme de Louis de Saint-Aubin, autrement dit de Sarregoce, fait hommage au Duc, pour l'hôtel, terre et seigneurie de Fraigne, sur Verneix, et pour un moulin dit « Guan de Beuf » (*sic*).

Louis de La Mousse, prêtre, prieur de Chateloy, fut inscrit, en 1450, dans l'Armorial de Guillaume Revel.

Les armes plaines des La Mousse étaient : *de sable, au lion d'ar-*

(1) ***Annales Bourbonnaises***, **1888, p. 222.**
(2) ***Noms Féodaux.*** **Il est appelé :** ***de Mossa.***



Dessin de P. Leprat, d'après un croquis de Barriau.

Hérisson en 1833

gent, armé, lampassé et couronné de gueules ; au chevron de même brochant sur le tout.

On trouve ces armes, avec des brisures, notamment dans l'Armorial de Revel.

⁂

LE BORGNE. Ce vieux lignage nous est venu du Berry. M. Camille Grégoire ayant marqué suffisamment les liens rattachant les Le Borgne à Hérisson, je ne rééditerai par ici ce qu'il a fort bien mis en lumière.

Je noterai seulement que dans la longue suite des Le Borgne, il en est un tout au moins qui mériterait quelque peu d'être silhouetté : Gilbert Le Borgne, écuyer, seigneur du Lac, plus connu sous le nom de sieur du Lac ou même Dulac. Officier de valeur, il reçut, le 1er janvier 1680, une commission de colonel commandant un régiment de milice de la généralité de Moulins. Il conduisit sa troupe en Italie et fut tué à sa tête, à la bataille de La Marsaille, le 4 octobre 1693.

+ Commune d'agonges

Je rappelle aussi qu'un autre Le Borgne, seigneur de La Pommeraye, + près Bourbon-l'Archambault, le comte Jean-Joseph Le Borgne, a laissé de nombreux papiers, entre autres un abrégé de ses campagnes à l'armée de Condé. De style peu élégant, ces notes sont toutefois, à mon avis, pleines d'intérêt (1).

Ce Jean-Joseph est le premier qui ait été qualifié comte. Il raconte lui-même qu'il a pris ce titre parce qu'il lui avait été donné dans des lettres que le Roi lui avait fait l'honneur de lui écrire.

Très attaché à ses souvenirs de famille, très convaincu de l'ancienneté et de l'illustration de sa race, il a laissé aussi une copieuse généalogie des Le Borgne. Réserve faite pour les origines, elle est pleine de renseignements utiles par les indications de noms de lieux, de personnes, de dates, de faits et d'actes divers. L'inspection de ces papiers indique que la généalogie dressée par des Gozis, aurait besoin d'être resuivie, complétée, voire rectifiée.

Les Le Borgne, aujourd'hui éteints, portaient : *d'azur, à trois trèfles d'or.*

⁂

(1) Voir *Bulletin*, 1910 p. 238 239.

Le Mire ou Le Myre. Cette famille hérissonnaise apparaît, au début du xviie siècle, divisée en plusieurs branches, dont le point de jonction n'est pas connu. Les uns font partie du groupe ardent des religionnaires, qui réclamaient avec ténacité temple, cimetière et libre exercice de leur culte. D'autres au contraire étaient à la même époque de fervents catholiques.

Parmi ces derniers se trouvait Pierre Le Mire ou Le Myre, conseiller et procureur du Roi en la châtellenie d'Hérisson, de 1601 au moins à 1644. Le 25 juin 1612, lors de la venue à Hérisson de MM. de Génicourt d'Autry et de Saint-Germain, commissaires désignés par le roi Henri IV en vue de l'établissement régulier dans la ville du culte protestant, Pierre Le Mire fut au nombre des catholiques convoqués, tandis que son parent, Guy Le Mire, procureur en la châtellenie, syndic des sectateurs de la R. P. R., soutenait âprement les prétentions de ses co-religionnaires, fondées sur l'application, à Hérisson, des concessions accordées aux Huguenots par l'Edit de Nantes (1).

Le petit-fils de Pierre Le Mire, Jean, lui aussi procureur du Roi en la châtellenie d'Hérisson (provisions du 21 décembre 1692, Arch. Allier B. 848, inventaire), fut inscrit d'office, en 1701, à l'*Armorial général*, bureau de Montluçon, sous le n° 142, et reçut les armoiries suivantes : *d'argent, fretté de sable, à une aigle d'or brochant*. C'était flatteur. Bossuet était l'aigle de Meaux et lui, celui d'Hérisson.

Cette branche des Le Mire tomba en quenouille, semble-t-il, dans la seconde moitié du xviiie siècle. Les membres de cette branche se qualifiaient sieurs de Vérigny, en la paroisse de Maillet.

La branche protestante paraît avoir disparu assez vite d'Hérisson. Une Madeleine Le Mire, protestante, que des Gozis pense fille du syndic Guy, épousa après 1612, et sans doute vers 1630, Pierre Regnault, protestant de la ville de Saint-Amand.

***

Luylier. M. le chanoine Clément devant parler de cette famille, je me bornerai à rappeler ici que ses armoiries sont : *d'azur, à*

(1) Voir à ce sujet *Archives histor. du Bourbonnais*, 1891, pp. 309 et suivantes.



trois coquilles d'or, au chef d'argent, chargé de trois molettes d'éperon de sable.

Claude Luylier, sieur du Plaix et de Couture, conseiller du Roi, président et lieutenant général en la châtellenie d'Hérisson, les fit enregistrer dans l'*Armorial général* de 1696, Bureau de Montluçon, n° 17.

La branche des Luylier de Couture est éteinte et n'est plus représentée qu'en ligne féminine. La branche des Luylier du Plaix a pour dernière représentante du nom, Madeleine Luylier du Plaix, mariée à Henry Aladane de Paraize, qui fut pendant la guerre officier de chasseurs alpins, décoré de la croix de guerre.

***

MANCEAU. La lignée Manceau compte parmi les familles patriciennes de la petite ville. Les registres paroissiaux d'Hérisson et de Montluçon permettraient sans doute d'en dresser une généalogie plus complète et plus fournie de dates certaines que celle, assez ample déjà, établie par des Gozis.

On ne connait à cette famille que les armoiries imposées d'office, en 1707, dans l'*Armorial général* (Bureau de Montluçon, n° 218), à Marie Manceau, veuve de François Luylier, sieur du Plaix et autres lieux, conseiller du Roi, lieutenant général en la châtellenie d'Hérisson.

Ces armoiries qui, sans doute ne furent jamais portées, sont : *de sable, à six étoiles d'argent*. Ce blason funèbre convenait bien à une veuve et témoignait de la part des commis de plus de déférences que celui malicieusement attribué à Mlle de Toutifault de Chassemais : *de sable, à un homme nu d'argent, posé en pal*. Cet homme, à qui tout « fault », dut scandaliser quelque peu la bonne demoiselle. Et puis, qu'en eût-elle fait ? Car, puisque tout lui faisait défaut, il ne lui manquait pas que la chemise.

***

MARTINET DE LA CROZE. Originaire de Jarnage, en Marche, et de souche bourgeoise, la famille Martinet doit le vocable de La Croze à une terre sise paroisse de Saint-Christophe sous Huriel, dont elle a pris le nom.



Antoine Martinet, sieur de la Croze, conseiller du Roi en l'élection de Montluçon, alla se fixer à Hérisson, à la suite de son union avec Marie Gozard des Gouttes (1709).

Parmi ses enfants, signalons Gilbert-Bon Martinet de Marignat, qui fut chanoine du chapitre de Saint-Martin d'Huriel, puis du chapitre de Saint-Sauveur d'Hérisson, lequel trépassa, âgé de 65 ans, le 1er août 1777.

La famille Martinet de La Croze est éteinte.

Les armoiries de la famille Martinet de La Croze étaient : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois molettes d'éperon de sable.*

Pierre Martinet, chanoine de La Chapelle-Taillefert, les déclara ainsi, en 1700, en l'élection de Guéret (I, n° 137).

⁂

Matrat. Les bourgeois de ce nom semblent n'avoir habité Hérisson qu'un espace de temps relativement court. Peut-être la famille Matrat ne fut-elle représentée en cette ville qu'au temps où Pierre Matrat faisait partie du chapitre de Saint-Sauveur d'Hérisson.

Les commis du traitant Vanier, ayant repéré cette vénérable et discrète personne, l'invitèrent à venir déclarer ses armoiries. Toujours discret, Pierre Matrat n'en fit rien et, pour justifier la taxe de 20 livres, on lui enregistra d'office, sous le n° 153, des armoiries qui, ma foi, ne manquent pas d'allure : *palé d'or et d'azur de six pièces, au chevron de gueules brochant.*

⁂

de May. Venue de la Combraille, cette famille noble appartient à Hérisson par la branche des seigneurs de La Motte du Vilhain, près cette ville, laquelle posséda aussi Romagnet sur Châteloy et Ronfière sur Hérisson.

Le fondateur de cette branche fut Gaspard de May, écuyer, seigneur de Romagnet et autres lieux, lieutenant général en la châellenie d'Hérisson vers 1550, époux de Gilberte de La Loire (ou de La Loère).

Cette branche paraît avoir pris fin, quant aux mâles, au milieu du XVII[e] siècle, avec Pierre de May, seigneur de La Mothe du Vilhain, conseiller au présidial de Moulins, marié à Antoinette Faverot.

Ces de May portaient : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois roses d'argent* et il n'y a pas lieu d'attacher la moindre importance aux armoiries d'office de l'*Armorial général* de 1696 (bureau de Montluçon, n° 43).

Des Gozis a compulsé les différentes généalogies données de cette famille et a formulé sur elles diverses observations auxquelles nous renvoyons le lecteur, aussi bien qu'aux registres paroissiaux d'Hérisson et paroisses voisines, à consulter avec soin pour la branche qui nous occupe ici.

***

PETIT, sieurs des Durets, paroisse de Maillet, des Baubiers, paroisse de Châteloy, et de Culant.

Cette famille paraît être une branhe des Petit de Montluçon, fixée à Hérisson par Gilbert Petit, notaire royal en cette châtellenie et marié à Marguerite Fumat, issue d'une vieille famille hérissonnaise.

Les Petit qui ont appartenu à la haute bourgeoisie d'Hérisson lui ont donné un Procureur du Roi en la châtellenie, un maire sous le Premier Empire et un colonel d'Infanterie, breveté de l'Ecole de Guerre, chevalier de la Légion d'honneur.

Les Petit ont quitté Hérisson, mais comptent encore des représentants.

Des Gozis a découvert, de façon indéniable, les armes de cette famille sur un cachet de Gilbert Petit, sieur de Culant, Procureur du Roi en la châtellenie d'Hérisson.

Ce cachet figure au bas d'une légalisation de signature que Gilbert Petit certifie par l'apposition de son scel, ainsi qu'il le mentionne expressément (14 décembre 1769). Le cachet est aux armes de Gilbert Petit, accolées de celles de sa femme, née Crutays (1).

(1) Cette pièce existe encore aux Archives de l'Allier, dans les documents du *Cabinet des Gozis*, Dossier Petit.



Les armoiries des Petit, très nettes, y sont : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois rencontres de taureaux d'argent.*

⁂

Raby. Dans sa *Collection*, des Gozis a noté avec curiosité qu'au commencement du xviie siècle, trois familles, très nombreuses, originaires du hameau du Bès ou Bez, paroisse de La Salle, près Briançon, au diocèse d'Embrun, eurent de leurs membres qui, du fond du Dauphiné, vinrent s'installer à Montluçon, où elles firent du commerce avec succès.

Ces trois familles sont les *Bourel* (anciennement Borel) les *Bompard* et les *Raby*.

Très anciennement connues, au hameau du Bès de La Salle, ces lignées avaient entre elles de multiples liens de parenté.

Un Bourel, le premier, vint vers 1645 à Montluçon, y commença sa fortune, n'eut pas d'enfants, mais attira auprès de lui un de ses neveux qui, lui, eut postérité et devint riche.

L'exemple de ces deux Bourel fut suivi et, pendant un demi-siècle, ce fut un exode ininterrompu de Bourel, de Raby et de Bompard, de Raby notamment.

Ils s'installèrent à Montluçon, provignèrent dans la région et c'est ainsi que des Raby, appartenant à diverses branches, vinrent habiter Hérisson. Parmi ces derniers, je citerai :

Pierre Raby, marchand drapier à Hérisson, né vers 1656, marié à Madeleine Gozard. Il mourut veuf à Montluçon, âgé de 72 ans, le 4 janvier 1728.

Barthélemy Raby, marchand drapier à Hérisson, époux d'Elisabeth Dutremblay, fille de Gilbert Dutremblay, maître chirurgien à Hérisson ; il semble bien avoir été fils de Pierre ci-dessus.

En tous cas, Barthélemy Raby et Elisabeth Dutremblay eurent :

— Joseph Raby, né à Hérisson, le 9 juin 1737.

— Claude Raby, né le 17 septembre 1743.

— Françoise, « l'aînée ».

— Françoise, « dite la jeune », née le 1er mars 1739, mariée le 7 octobre 1755, à Charles-Michel Méténier, bourgeois de Reugny.

— Jacques, né le 28 mars 1740.

Un autre, Barthélemy Raby, oncle du précédent, fut aussi mar-



chand à Hérisson, et reçut des armoiries d'office à l'Armorial général : *de sable, au lion parti d'argent et de gueules.*

Il marqua son passage à Hérisson par la fondation de deux messes perpétuelles dans la chapelle de l'Hôpital et trépassa avant 1708.

On rencontre aussi à Hérisson un Antoine *alias* Claude Raby, qui y fut marchand et vint mourir à Montluçon, le 21 juin 1690. Il était né à La Salle, en Dauphiné. Sa veuve, Gilberte Bilhardon, mourut aussi à Montluçon, le 4 mai 1719, âgée de 77 ans.

Dans la branche des sieurs de La Lande (Vallon-en-Sully), qui fut certes une des plus marquantes de la famille en Bourbonnais, il faut noter Pierre Raby, sieur de La Lande, né à Montluçon, le 5 novembre 1716, qui épousa à Hérisson, le 24 février 1745, Jeanne Huguet du Lys, fille d'Antoine, sieur de La Chièze, châtelain de La Crête, et de Françoise Bergeron. Il en eut postérité.

Ce Pierre Raby était fils d'autre Pierre, sieur de La Lande, La Route, Colonbaroux, bourgeois et marchand de Montluçon, et de sa seconde femme, Marie-Marguerite de Favière.

Ce Pierre reçut, dans l'*Armorial* de 1696, n° 116, des armoiries d'office, en 1701, celles indiquées plus haut au nom de Barthélemy Raby, et qui furent attribuées à tous les Raby du Bourbonnais, aucun n'ayant jugé à propos d'aller en déclarer.

Notons en passant qu'à la fin du XVIIIe siècle, les Raby de La Lande allèrent pousser une pointe jusqu'à Cérilly.

Parmi les Raby restés en Dauphiné, l'un d'eux, Antoine Raby, châtelain d'Oulx, subdélégué de l'Intendant du Dauphiné, fut inscrit d'office à l'*Armorial général*, registre du Dauphiné, avec le blason suivant : *d'argent, à une bande componnée d'or et de sable.*

Il est à supposer que ses descendants adoptèrent ces armoiries officielles, comme ils en avaient le droit, car, l'*Armorial général*, de Rietstap, indique, au nom de Raby, en Dauphiné, à peu de choses près les mêmes armoiries : *d'argent, à la fasce componnée d'or et de sable.*

Enfin, un aimable correspondant, M. Lucien Borel du Bez, issu d'une des nombreuses branches de ces Borel, du Dauphiné, dont j'ai parlé en tête de cette notice, m'a signalé ceci :

Dans le fonds, Raby, des Archives de l'Isère, on trouve, vers 1750, un N... Raby, marié à Ubelle d'Agoult, lequel usait d'un



cachet armorié comme suit : *d'argent, à la fasce d'azur, chargée d'une croisette ancrée de ....*

De tout ceci, semble résulter que les Raby n'ont jamais eu d'armoiries patrimoniales anciennes, que les Raby du Montluçonnais ne se souciaient guère d'en prendre et que pour ceux restés dans leur province d'origine, deux blasons différents se rencontrent, l'un choisi, et l'autre adopté à la suite d'une inscription officielle dans l'*Armorial général* de 1696.

Voilà, dira-t-on, une bien longue notice. Il est vrai, mais ne convenait-il pas de saluer une de ces vieilles races prolifiques de l'ancienne France, à l'heure où le problème de la natalité devient si angoissant dans notre pays. Les Raby et bien d'autres accomplissaient sans faiblir leur devoir social et chrétien, alors que tant de nos contemporains, avec une froide immoralité, semblent vouloir placer sur l'eau tout l'avenir de leurs enfants, à l'instar de l'ex-kaiser Wilhelm II pour l'impudente Allemagne.

***

Ravet, Raveys et Ravey. Famille d'Hérisson qui, au dire de des Gozis, d'après les registres paroissiaux, compte, dès le commencement du XVIIe siècle, dans la haute bourgeoisie de cette ville.

Un de ses membres, conseiller du Roi et maire perpétuel d'Hérisson, fut un des rares bourgeois de la ville ayant déclaré à l'*Armorial général* les armes ancestrales. Le maire Ravet indiqua au commis du bureau d'enregistrement de Montluçon qu'il portait : *d'argent, à une fasce haussée et ondée d'azur, surmontée en chef de trois canettes de sable, rangées, et soutenue d'un cheval effaré de même.*

Les Ravet ont possédé Saint-Gobin, paroisse de Châteloy, Grandmaison, paroisse de Vieure, La Cassinerie, paroisse d'Ainay-le-Château.

***

Robière, sieurs de Romagnet (Châteloy), Les Belins ou Blains (Louroux-Bourbonnais), sont mentionnés par des Gozis, comme famille indigène d'Hérisson, tenant au XVIIe siècle, rang honorable dans la meilleure bourgeoisie de cette ville,

Jean Robière, seigneur des Blains ou Belins, conseiller et procureur du Roi en la Maîtrise des Eaux et Forêts de Cérilly, habitant à Hérisson, où, en 1686, il était un des administrateurs de l'Hôpital, déclara à Montluçon, sous le n° 196, porter : *d'argent, à trois pals de sable ; au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or.*

Son frère, Charles, chanoine d'Hérisson, qui négligea de comparaître, se vit imposer des armoiries d'office, assez ridicules : *d'or, à la robe de procureur, de sable.* On sait que les commis à l'enregistrement aimaient les calembours et ne se creusaient pas la tête pour composer aux négligents des armes parlantes.

***

RODILLON, puis RODILLON DE CHAPETTE et DE RODILLON DE CHAPETTE.

Cette maison apparaît dans la châtellenie d'Hérisson en 1443. A cette date, les *Noms féodaux* signalent Etienne Rodillon, licencié ès-lois, qui fit hommage au duc de Bourbonnais pour les prévôtés de Murat et Voizelles (?) et pour des cens, notamment en la châtellenie d'Hérisson. Le nom de Chapette, que les Rodillon ont parfois porté à l'exclusion du nom patronymique, leur provenait d'un fief sis sur Chappes, où ils avaient succédé à une famille de Chapette.

Les Rodillon de Chapette ont réapparu à Hérisson, à la fin du XVIIIe siècle, y ont pris quelques alliances et y ont eu des représentants jusque dans le milieu du XIXe siècle. Ils ont possédé un temps la terre de *Jeu*, commune d'Hérisson, qui appartient actuellement à notre confrère, M. Louis Grégoire.

Leurs armoiries, données par divers armoriaux et nobiliaires, notamment par l'*Armorial du Bourbonnais*, de Soultrait, sont : *palé de gueules et de sable.*

***

ROUÈRON OU ROUAIRON, seigneurs de Saint-Gobin, paroisse de Châteloy, des Périchons (*id.*), de Crochepot (*id.*), des Landes (par. de Cosne-sur-l'Œil), de Guittonnière (*id.*), etc...

Famille originaire d'Hérisson, semble-t-il. On l'y trouve dès le milieu du XVe siècle, d'après les *Noms féodaux*.

Les Rouëron ont certainement fait partie des familles patriciennes de la petite ville d'Hérisson.

Les branches des Rouëron de Givarlais et des Landes ont, en particulier par leurs charges, leurs qualifications et leurs alliances, tenu un rang des plus distingués.

Un cachet de famille nous apprend que les Rouëron portaient : *de... à un chevron brisé de... abaissé sous une couronne à l'antique de...*

On remarquera que ces armes sont allusives au nom. Parlant le patois de leur pays, les Rouëron ou Rouairon se comparaient à de petits rois, « rouës » ; de là la belle couronne à l'antique des armes qu'ils avaient adoptées. Sachant ce qu'ils devaient aux Capétiens, qu'ils ont bien servi, ils leur laissèrent courtoisement la couronne royale fleurdelysée.

Aucun des Rouëron ne se dérangea pour aller faire enregistrer au Bureau de Montluçon les armes de la famille, mais les commis de M. Vanier veillaient. Ils repérèrent « Noble » Jean Rouëron, sieur des Landes, avocat au Parlement, conseiller du Roi, maître des Eaux et Forêts en la Maîtrise de Cérilly, et lieutenant des Eaux et Forêts d'Hérisson (1). Ils lui imposèrent, pour le prix de 20 livres tournois, des armoiries d'office, également parlantes : *coupé de sinople et d'argent, à une roue de gueules brochant sur le tout.*

Dédaigneux de ce blason officiel, les Rouëron semblent bien ne l'avoir jamais adopté. En dépit de l'édit de 1696, du garde de l'*Armorial* d'Hozier et du traitant Vanier, ils continuèrent à porter leur couronne à l'antique. Et cela dura jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, où ils s'éteignirent comme bien d'autres dynasties plus fameuses.

⁂

Sanson. La Thaumassière, en son *Histoire de Berry*, a donné une généalogie succincte de cette famille noble. Elle a été possessionnée paroisse de Châteloy, y ayant eu le fief de Crochepot,

(1) Fils de « noble » Gilbert Rouëron, sieur des Landes, et de Madeleine Banezon. Il naquit le 7 septembre 1646 et vivait encore en 1708, ayant épousé, le 22 août 1675, Marie Furet, dont il eut postérité. — Pour plus de détails, voir les Registres paroissiaux d'Hérisson et lieux circonvoisins, et la collection des Gozis.



lequel fut vendu en 1692 par Pierre Sanson, écuyer seigneur de La Vallée, à Antoine Charpy.

M. Grégoire a raconté comment, en 1650, Simon Sanson, écuyer, sieur de Bris, qui tenait le parti du Prince de Condé, tenta de s'emparer par ruse du château d'Hérisson et fut tué d'un coup de fusil par le sieur de Fougières du Creux, capitaine du château.

Les armoiries de cette maison, indiquées en dernier lieu dans l'*Armorial du Bourbonnais*, de Soultrait, étaient : *d'azur, à trois cloches d'or sans battant.*

Ces cloches *sans son* constituaient bien le nom muet de la famille, car, en l'espèce, on n'ose dire des armes *parlantes*.

⁂

DE TROUSSEBOIS. Cette maison, d'ancienne et noble extraction, portait primitivement le nom de : Troussebois. Originaire du Berry, possessionnée en Bourbonnais et Nivernais, elle mérite d'avoir sa place dans un essai d'armorial hérissonnais.

M. Grégoire a dit, dans le *Bulletin* (1921, p. 314), comment les Troussebois furent seigneurs de La Roche-Othon. Il suffit donc de rappeler que les armes plaines de cette maison étaient : *d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

⁂

DE VILLELUME. Cette très ancienne maison noble, dont les armoiries se voient encore en l'église de Châteloy, ne doit pas être omise ici, à cause de sa seigneurie de La Roche-Othon. M. Camille Grégoire a donné la suite de ces seigneurs : je me borne donc à dire que les Villelume comptent encore des représentants, que la collection des Gozis contient une copieuse généalogie des Villelume, et qu'ils ont pour armes : *d'azur, à dix besants d'argent, posés quatre, trois, deux et un.*

On trouve du reste des variantes quant au nombre des besants.

⁂

Ceux d'entre nous qui voudront compléter mes notes hâtives, reliront le travail de M. Grégoire, paru dans le *Bulletin* en 1920-1921. Ils auront recours au *Bourbonnais pittoresque*, articles parus



dans les *Annales bourbonnaises*, où ils trouveront sur Hérisson un travail de M. E. Delaigue, et un autre de M. C. Grégoire. Dans les *Paroisses bourbonnaises* de M. le chanoine Moret, tomes I et IV ; ils feuilleteront les pages consacrées à Châteloy-Hérisson.

Enfin, pour l'hôpital d'Hérisson, ils se reporteront à l'article publié par notre confrère, M. Montagne, dans les *Annales bourbonnaises*, année 1892.

Philippe Tiersonnier.

∴

Une curieuse coutume funéraire à Hérisson

En dépit de l'instruction devenue obligatoire légalement, sinon répandue avec profit, les superstitions subsistent nombreuses dans nos campagnes de la région d'Hérisson. J'en veux noter un trait remarquable à l'intention de notre Compagnie. Voici donc le fait dont je viens d'être témoin :

Une jeune femme de 23 ans, de mes voisines, meurt, ces jours, de suite de couches. Son enfant, une petite fille, l'avait précédée de trois jours dans la tombe.

Les parents, ne reculant devant aucune dépense pour sauver leur enfant, avaient sollicité les avis d'un grand chirurgien de Montluçon, puis d'un grand médecin spécialiste, qui vit isolé sur les lisières de la forêt de Tronçais.

Lors de la mort de cette pauvre jeune femme, que rien n'avait pu sauver, les parents attendirent le moment de partir à l'église pour procéder à la mise en bière, et notez que la maladie infectieuse nécessitait, depuis près de 24 heures, une inhumation rapide.

On habilla la morte de vêtements simples, puis, ne la trouvant pas assez belle, on lui mit aux pieds une robe de bal rose et tous les accessoires de toilette d'usage pour un bal, plus sa couronne de fleurs d'oranger, et aussi une somme d'argent, près de 10 francs en monnaie variée, remise par les assistants, parents et amis de la famille.

J'avais déjà remarqué, à propos d'autres décès, que les gens ne manquaient point de mettre par ici, dans la main de leurs morts, en plus d'un chapelet ou d'un crucifix, une pièce de monnaie.

Cette obole est-elle destinée à payer le passage de la barque des



Enfers ? Certainement aucun de nos paysans ne connaît Caron et le fleuve Styx. J'ai jugé curieux ce geste, et, bien que je ne croie pas que cette habitude disparaisse bientôt, utile de la signaler, laissant aux érudits de notre société le soin du commentaire qu'elle comporte. LOUIS GRÉGOIRE.

Meillers

Les excursionnistes, désireux de rafraîchir les souvenirs emportés de leur visite à Meillers, trouveront des renseignements sur cette antique localité dans les *Paroisses bourbonnaises* du regretté chanoine Moret, tomes I et III.

L'*Inventaire de la série E supplément*, tome Ier, arrondissement de Moulins, p. 712 et suivantes, par l'analyse consciencieuse et méthodique des registres paroissiaux (1674-1792) leur fera connaître la chronologie des curés, les noms des notables, les possesseurs de fiefs, etc... Ce remarquable inventaire est dû à notre confrère, M. Claudon, ancien archiviste de l'Allier.

Au point de vue archéologique, il ne faudra pas oublier de consulter le rapport du comte de Soultrait (1), publié dans le volume du *Congrès archéologique de France, tenu à Moulins en 1854*. (Voir p. 123 et suivantes.)

La *Générale description du Bourbonnais*, de Nicolas de Nicolay, devra être aussi feuilletée.

Ceux qui ne craignent pas de manier les « *in folio* » auront recours à l'*Ancien Bourbonnais*.

Pour la période révolutionnaire, il faudra relire l'*Ancien canton de Saint-Hilaire*, par C. Grégoire (1907). Meillers en faisait partie.

A l'aide de ces quelques ouvrages, les excursionnistes pourront se constituer un petit compte-rendu de leur visite à Meillers. L'effort du travail personnel y ajoutera un charme de plus, leur permettant d'attendre avec patience la monographie à laquelle la paroisse de Meillers et sa remarquable église ont certainement tous les droits. PHILIPPE TIERSONNIER.

(1) L'église de Meillers est classée comme monument historique (classement primitif).





PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU LUNDI 9 OCTOBRE 1922

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr DE BRINON

— Etaient présents : Mme MONCEAU, MM. Amédée BARDET, BIDAULT, BONNY, Georges BRUEL, CAPELIN, CHAMBALOUS, abbé DUMONT, GALFIONE, GÉNERMONT, HERBLAY, Dr MONCEAU, MITTON, PAVAILLON, André ROY, SARRAZIN, TIERSONNIER.

— Excusés : M. le Chanoine CLÉMENT et M. DELAIGUE.

— Il est donné lecture du procès-verbal de la précédente séance ; il est approuvé sans observations.

— En ouvrant la séance, M. le PRÉSIDENT signale que l'exercice qui vient de s'achever a été marqué par une grande assiduité aux réunions et il exprime le désir que cela continue.

— M. le Président rappelle l'accident de chemin de fer de Laguian qui a éprouvé durement plusieurs de nos confrères : Mme Albert DEFAYE, M. Hubert BEAUCHAMPS, Mme DES CHAMPS DE VERNEIX, qui sont au nombre des morts. Parmi les blessés figure M. Edmond CLAYEUX.

— M. Marcel GÉNERMONT lit les notes suivantes relatives à la constitution d'un Comité Banville :

« La Société des Gens de Lettres et, avec elle, tout ce que Paris compte d'écrivains et d'artistes, se disposent à fêter Théodore de Banville, né à Moulins le 14 mars 1823.





« Il a paru, Messieurs, à plusieurs membres de notre Compagnie que Moulins ne pouvait rester étranger à l'hommage ainsi rendu à l'un de ses fils les plus illustres et se devait de prendre part aux fêtes du centenaire du grand poète.

« Lorsqu'en mars 1891 le monde des Lettres dut prendre le deuil de l'auteur fêté de *Gringoire* et des *Odes Funambulesques*, enlevé subitement en pleine gloire littéraire, ses amis et ses admirateurs moulinois s'apprêtaient à poser une plaque commémorative sur la maison de la rue de Bourgogne où il naquit.

« Les détails de cette manifestation avaient été soumis au poète et avaient reçu sa bienveillante approbation. Hélas ! ces préparatifs furent vains et la fête dut rester à l'état de projet. On émit alors l'idée de rendre au poète disparu un double hommage : celui de faire revivre dans le bronze, sur l'une de nos places, l'image vénérée de notre grand concitoyen et d'apposer une plaque commémorative sur la maison où il a vu le jour.

« Une partie de la dette a été acquittée : et remarquez, Messieurs, que ce fut sur l'initiative de la Société d'Emulation que se constitua en 1893 le Comité à la diligence duquel nous devons la statue du maître sur l'une de nos promenades moulinoises.

« Dans ces conditions, il nous a semblé, Messieurs, que notre Compagnie qui consacre, de par son programme, une partie de son activité aux Lettres au même titre qu'aux Arts et aux Sciences, pourrait provoquer la constitution d'un Comité moulinois pour le Centenaire de Banville. Il reste fort à faire, dans notre ville, pour honorer le poète, et il nous semble qu'outre l'inauguration d'une plaque commémorative sur la maison natale, l'année 1923 pourrait voir le baptême, au nom du poète moulinois, d'une de nos grandes artères, une série d'articles et de conférences consacrés à sa mémoire, peut-être des représentations théâtrales de quelques-unes de ses œuvres...

« Nous vous demandons donc, Messieurs, de bien vouloir approuver le principe de la constitution d'un Comité Banville et autoriser votre conseil à s'assurer le concours de ceux de nos confrères qui accepteraient d'organiser, de concert avec les éléments moulinois désignés par les autres sociétés locales, les fêtes du Centenaire de Théodore de Banville. »

La Société décide de s'associer à l'hommage qui sera rendu en 1923 au poète moulinois et charge son Bureau de provoquer la constitution, à Moulins, d'un Comité du Centenaire de Banville.

— M. Amédée BARDET porte à la connaissance des assistants qu'il possède un dessin représentant la grotte de Billy et qu'il en disposera en faveur de la Société.



— Il est procédé au dépouillement de la correspondance :

Lettre de M. Ch. MECQUENEM, colonel en retraite, membre de la Société historique du Cher, signalant le fait suivant :

« Ce que je veux vous signaler, à toutes fins utiles, est peut-être connu de vous.

« Il existe à Bourbon-l'Archambault, dans la cour de l'hôpital militaire, deux taques de cheminées, armoriées ainsi qu'il suit :

« L'une porte un écusson ovale, *d'azur à un cœur d'or accosté de* « *deux demi-vols* (*d'argent?*). Couronne de comte. Supports deux « lions.

« L'autre se compose de deux écussons accolés.

« I. *de.... au chevron abaissé de..., accompagné en pointe d'un* « *trèfle de...* (au-dessus du chevron, une ligne en saillie pourrait « indiquer une partition dans la région supérieure ?)

« II. *de... au croissant montant de .., accompagné en chef d'un trèfle* « *de...*

« Pas de couronne, une draperie.

« Les écussons sont encadrés par deux palmes.

« Si ces deux taques présentent quelqu'intérêt (j'ignore leur origine, et quelles familles les armoiries représentent), il semble qu'elles seraient mieux placées dans un musée que dans la cour d'un hôpital où elles sont exposées à tout accident. »

— Notre confrère, M. BOURDERIOUX, donne sur ces plaques des renseignements complémentaires :

« L'une porte une couronne comtale avec lions, cœur ailé.

« L'autre, non entière, a croissant et trèfles.

« Evidemment, je vous en donne une description sommaire dénotant un non initié à l'art héraldique.

« J'ai vu M. l'Econome de l'hôpital. Il ne peut prendre aucune décision sans l'avis de la commission de l'hôpital.

« Voulez-vous donc écrire à M. Bignon, maire de Bourbon, président de la commission de l'hôpital, qui soumettra votre demande à la prochaine réunion.

« M. Augustin Bernard voulait faire un musée à Bourbon ; voyez si vous les désirez pour le musée de Moulins, pour la Société, ou sous réserves. »

Lettre de la maison d'édition Javal et C[ie], 11, rue des Pyramides, Paris, demandant à la Société de vouloir bien indiquer un représentant qui se chargerait de la vente de ses Editions d'ouvrages de luxe et des Editions de reproduction en fac-simile des dessins du Musée du Louvre.

Lettre de démission de M. FAVRE, nommé professeur au Lycée Ampère de Lyon. La Société félicite M. Favre de son avancement, tout en regrettant profondément la perte d'un distingué confrère.

Lettre de M. TIERSONNIER signalant une série d'articles de M. Paul, au sujet de Pompéran. Quand la publication en sera terminée, il en sera donné un résumé. Le personnage intéresse le Bourbonnais en raison de son rôle auprès du Connétable.

— M. Tiersonnier demande la souscription de la Société pour l'ouvrage de poésies, publié par un Bourbonnais, Jacques de Champfeu. Renvoyé au Conseil.

— M. le Président a écrit au président de la Société archéologique de Tulle et de Brive, au sujet d'un échange de Bulletins.

Puis il donne lecture de son compte rendu bibliographique :

SOCIÉTÉS SAVANTES

I. — Chalon-sur-Saône. *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie.* 2e série, tome X. Tome XVIII de la collection 1922.

II. — *Revue du Berry et du Centre.* Année 1921. 2 fascicules; dans le second, notes généalogiques Villelume etc.

III. — *Bulletin-Journal de la Société d'Agriculture de l'Allier.* N° 3, mai et juin 1922.

IV. — *Société Havraise d'études diverses.* Recueil des publications. 3e et 4e trimestres 1921.

V. — *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne,* publié par l'Académie de Clermont-Ferrand 1922. N° 6, juin; n° 7, juillet; n° 8, août.

VI. — *Bulletin historique du Diocèse de Lyon.* Nouvelle série, n° 3, juillet 1922.

VII. — *Académie d'Amiens.* T. LXIII. Année 1920.

VIII. — *Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France.* N° 2, juillet 1922.

IX. — *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.* Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Année 1920. 2e livraison.

A la séance de la section d'archéologie du 12 juillet 1920, p. CXCIX, M. Maurice Prou, lit un rapport sur une demande de subvention formée par M. le maire de Néris, afin de faire dans l'église de Néris des fouilles ayant pour objet de retrouver les substructions de l'église primitive.

X. — *Académie des inscriptions et belles lettres.* Comptes-rendus des séances de l'année 1922.

XI. — *Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts*

et belles-lettres du département de la Loire. 2ᵉ série, t. XXXX, 1ʳᵉ livraison 1922.

XII. — *Bulletin de la Société bourbonnaise des Etudes locales.* N° 11, juillet, août, septembre 1922.

XIII. — *Société des antiquaires de la Morinie.* Bulletin historique, 69ᵉ année, 259ᵉ livraison, tome XII, Saint-Omer, janvier-avril 1922.

XIV. — *La région du Centre.* 2ᵉ année, n° 11, juillet, août et septembre 1922.

XV. — *Société des antiquaires de l'ouest.* Bulletin du 4ᵉ trimestre 1921 et du 1ᵉʳ trimestre 1922.

XVI. — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.* Tome XLIX, 3ᵉ et 4ᵉ livraison, Périgueux, mai, juin, juillet, août 1922.

XVII. — *Bulletin de la commission historique et archéologique de la Mayenne.* 2ᵉ série, tome 38, 1922. Laval.

XVIII. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas* 1920-1921. CLXXIᵉ année, 6ᵉ série, T. XVIII.

XIX. — *Provincia. Bulletin trimestriel de la Société de Statistique de Marseille.* T. I, année 1921, 3ᵉ et 4ᵉ trimestres. Aix-en-Provence, 1921.

XX. — *Bulletin historique, scientifique, littéraire, artistique et agricole,* illustré, publié par la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy et de la Haute-Loire, 1922. Fascicule 1-2. T. VI, année 1921 et 7ᵉ année 1922, fascicules 1 et 2.

Ces deux numéros contiennent un travail de M. Georges Paul, sur Joachim de Pompéranc, le favori et compagnon fidèle du connétable. Nous y voyons qu'il appartenait à un rameau des Drac, seigneurs de Pompéranc, détachés anciennement des Drac, seigneurs de Châteauneuf, près Saint-Germain-l'Herme. Il était le deuxième fils de noble Armand Drac, seigneur de Pompéranc. L'histoire du favori entraîne forcément l'histoire du maître. La thèse de M. Georges Paul est à peu près celle qui domine ici, sauf qu'il fait jouer un rôle au côté passionnel à Louise de Savoie.

XXI. — *Revue de Saintonge et d'Aunis.* XLᵉ volume, 3ᵉ livraison. Saintes, 1922.

XXII et XXIII. — *Mémoires de l'Académie de Dijon.* Juin et juillet 1922. 2 fascicules.

XXIV. — *Les Amis de Montluçon.* Bulletin de mai-août 1922. N° 28.

XXV. — *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai.* Tome LXIX. Cambrai 1922.

XXVI. — *Revue des Etudes historiques.* 88ᵉ année, juillet-septembre 1922.

XXVII. — *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise.* Tome XXIII, 2ᵉ partie. Beauvais 1922.

XXVIII. — *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'his-*



toire et d'archéologie. Tome LIX, 2e série, T. XXXIV. Chambéry 1920.

XXIX. — *Bulletin philosophique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques du ministère de l'Intruction publique et des Beaux-Arts.* Année 1920.

XXX. — *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques: section des sciences économiques et sociales d'histoire moderne depuis 1715 et d'histoire contemporaine.* Congrès des sociétés savantes de 1920 à Strasbourg. Paris, imprimerie Nationale, 1921.

BIBLIOGRAPHIE

— *Le Nouveau Guide de Moulins et de ses environs,* par M. Ed. Capelin. Moulins 1922. Chambalous, édit.

— *Un singulier chevalier de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem,* par M. Ph. Tiersonnier. Moulins 1922. Imp. Crépin-Leblond.

— *Vichy médical,* par le docteur Therre.

— *Les voies romaines du Berry,* par M. Em. Chénon. Paris 1922.

— *Une Réserve dans la Sologne Bourbonnaise.* Thèse agricole de M. Gabriel Sonnier. — Cette thèse a été soutenue, en juillet 1922, à l'Institut agricole de Beauvais, devant les délégués de la Société des Agriculteurs de France. Elle sort des presses des Imprimeries Réunies, à Moulins, 15, rue d'Enghien. Elle compte 142 pages, avec une coupe géologique des terrains sur la direction Besson-Mercy.

— *Le cœur rayonnant du donjon de Chinon,* attribué aux Templiers, avec 30 bois originaux, gravés au canif par l'auteur. — L. Charbonneau-Lassay, 39 pages.

— *La XVIIe région économique et le Bourbonnais.* — Deux cartes par M. Georges Bruel, administrateur en chef des colonies. Tirage à part du *Bulletin.*

DON ANONYME.

— 1°. *Jean de Lingendes.* Stances précédées d'une notice par Jacques Madeleine. Paris, Sansot, libraire, 1911. De la Petite Bibliothèque normande.

— 2°. *Jean de Lingendes. Œuvres poétiques.* — Edition critique, avec une introduction de ses notes, publiée par E.-T. Griffilhs.

— M. le Président est heureux de porter à la connaissance de la Société que notre confrère M. Amédée Bardet, directeur de l'Ecole de la rue du Jeu de-Paume, a reçu la médaille d'argent de l'enseignement primaire.

Il ajoute : « Nous qui avons pu apprécier le dévouement infatigable de M. Bardet dans les œuvres para-scolaires, nous ne pouvons



qu'applaudir à une distinction aussi bien méritée et nous félicitons notre collègue. »

— L'*Illustration économique et financière*, 39, rue de la Victoire, Paris, a l'intention de consacrer un numéro spécial à l'Allier, du genre de ceux qui ont déjà paru sur l'Aveyron et le Limousin. Le représentant du journal s'est présenté chez M. le Président et, sur la remarque que le côté économique et industriel semblait primer, a répondu que la moitié du numéro serait consacrée à des notes historiques et archéologiques. Ce journal enverra d'ailleurs un spécimen et des notes pour être communiqués aux Membres de la Société.

— M. le Président informe l'assistance du fait suivant :

« Un membre de la Société se trouvant avec moi à la Bibliothèque (26 juillet) admira nos deux fauteuils, et me demanda pourquoi nous ne les vendions pas, disant qu'ils valaient un prix élevé. La question n'a pas été posée, mais, vu la pénurie de la caisse, elle mériterait au moins d'être posée. »

Les assistants estiment qu'ils est préférable d'ajourner la solution.

— M. le Président lit une note de M. Vouilloux, membre de la Société.

« On a trouvé, dans le cimetière de Liernolles, un débris important de la statue de saint Louis, œuvre du plus haut intérêt. »

La Société émet le vœu que M. Vouilloux soit chargé de récupérer ce fragment précieux.

— M. Pavaillon exprime le désir de voir rentrer au Musée une statue provenant de Saint-Nicolas et qui est restée dans le jardin de l'ancien presbytère du Sacré-Cœur. Cette statue est d'ailleurs brisée en deux morceaux.

— M. Galfione informe la Société qu'il a été chargé par le Conseil municipal, dont il fait partie, de la mission de rechercher les Bourbonnais dignes de donner leur nom à des rues de Moulins M. Galfione prie la Société de l'aider dans son travail.

M. le Président propose aussitôt le nom de Jean de Lingendes, notre poète du début du XVIIe siècle, auteur de stances, de l'ode à Ovide, etc.

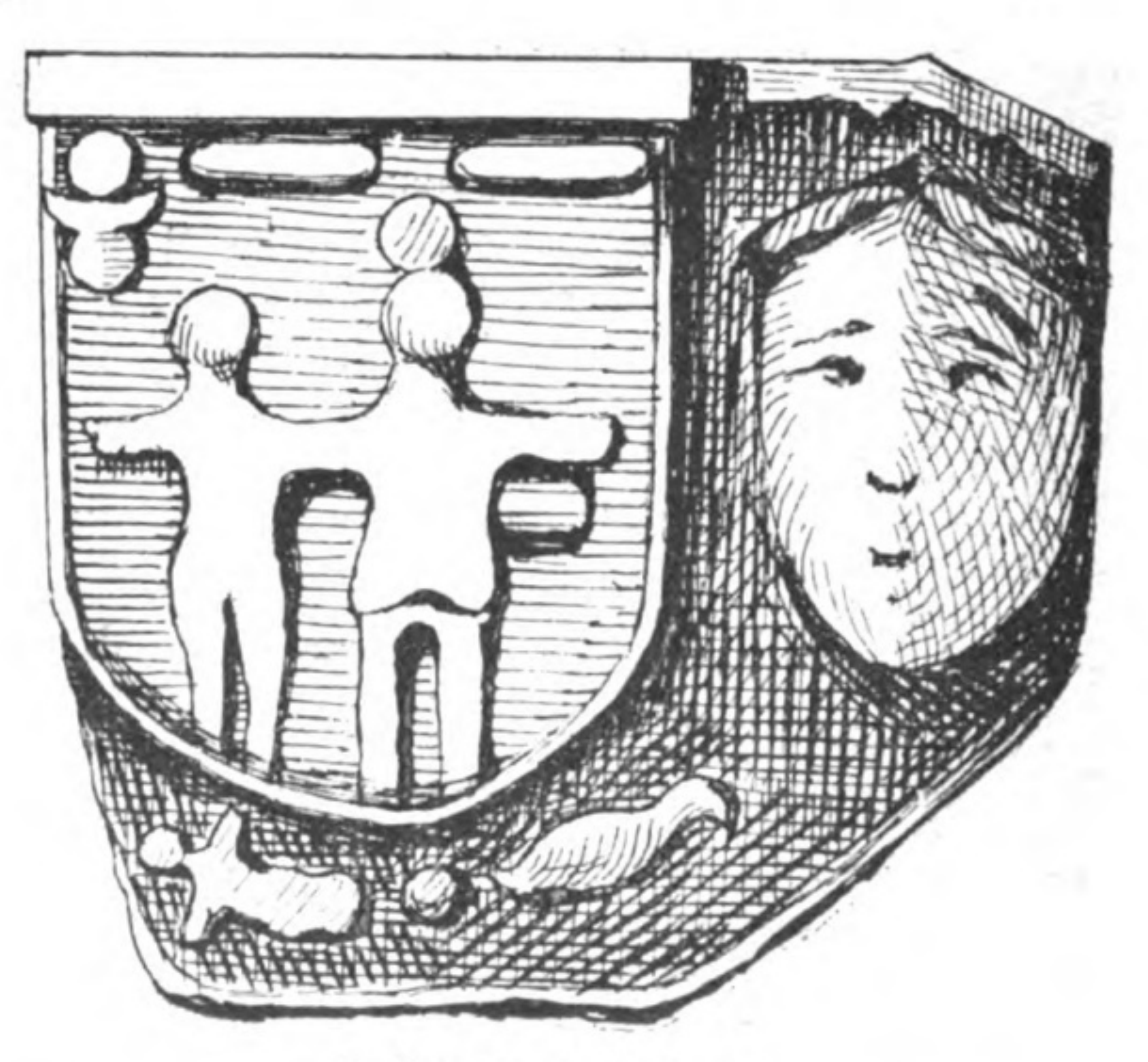
La Société étudiera, au cours de ses séances de l'année, les dénominations de rues qui pourraient être proposées à notre confrère



M. Galfione pour son travail d'ensemble destiné au Conseil municipal.

— M. PAVAILLON fait circuler un dessin, représentant avec une fidélité rigoureuse et de grandeur nature, le coq du clocher de Coulandon.

— M. CAPELIN lit à la Société une communication de notre confrère M. WALTHER, d'Hérisson. Il s'agit d'une pierre sculptée trouvée à Reugny. Cette pierre, de nature granitique, mesure 0,60 × 0,40 × 1m10. Elle proviendrait d'un temple dédié à Bacchus, et élevé à Malorge.



Le **Lycabas,** de Reugny
Dessin de M. Herblay d'après un relevé de M. V. Walther.

La face sculptée forme un tableau divisé en deux parties par un trait vertical représentant, à gauche, dans le registre supérieur, une tête de bovin tenant entre ses cornes un disque qui représenterait la constellation du taureau, sous la lune au plein quartier. Ce taureau, deuxième signe du Zodiaque, rappelle le temps compris entre le 21 avril et le 21 mai. A côté, deux traits horizontaux complètent ce premier registre.

Au milieu, deux personnages, dont les bras contigus se fondent

en un seul, représentent les Gémeaux : Castor et Pollux. Ce dernier tient, sous le bras droit, un boisseau.

Ces deux premiers registres sont réunis par un encadrement en forme d'écusson. Au-dessous, on distingue, à gauche, un enfant emmailloté, reposant à terre, sur le dos, les bras étendus. C'est la divinité égyptienne Horos.

A droite, une colombe et entre les deux un disque. Dans le segment de droite, une face humaine portant une couronne murale. Il s'agit là d'Isis ou de Cérès.

M. Walther donne à ces tableaux le nom de Lycabas qui exprime la succession des douze signes du Zodiaque, se suivant comme les loups au passage d'une rivière.

M. Walther a tracé de cette pierre un fort beau dessin, minutieusement rendu et dont il a fait certifier l'authenticité et l'exactitude par la mairie de Reugny.

Cet important travail est, en outre, suivi de poésies.

Les assistants qui ont écouté avec grand intérêt l'analyse sommaire de l'œuvre de M. Walther et admiré le dessin qui l'accompagne, seraient désireux que M. Walther précisât la maison où se trouve cette pierre et s'il y avait possibilité d'obtenir sinon la pierre du moins un moulage pour nos collections.

— M. le Président signale un article paru dans le *Courrier de l'Allier*, et consacré au Père Talon, S. J., un Moulinois assez inconnu du public Bourbonnais, et dont le nom figure dans la Biographie Générale du Dr Hoefer publiée par Firmin Didot. « Aussi indépendant que pouvait l'être un jésuite, le Père Talon (1605-1691) était un ami foncièrement fidèle, un convive de gaieté tour à tour ingénue et narquoise. A l'improviste, ce simple et brave religieux étonnait par des répliques plus rudement gouailleuses, par des critiques indignées contre les mauvaises mœurs, par des idées souvent enthousiastes et toujours généreuses.

« Ce contraste faisait du Père Talon, une figure extrêmement originale et s'expliquait par une existence double. Ce familier des princes était, en effet, aumônier des prisons. » Le reste de l'article en date du 12 septembre 1922 relate une exécution dont la barbarie révolte notre philanthropie moderne.

A propos de cet article sur le Moulinois Nicolas Talon, M. TIERSONNIER a fait paraître dans le « Carnet du chercheur », le résultat



d'une recherche entreprise pour préciser l'ascendance de Talon et aussi sa parenté réelle ou fausse avec les Talon de Paris.

— M. le PRÉSIDENT signale un article paru dans le *Courrier de l'Allier*, en date du 2 août 1922, sous la rubrique : « Carnet du chercheur ».

« Le volume qui est connu dans le monde des bibliophiles comme le premier en date des livres de prix existant encore, est un exemplaire des œuvres d'Hérodote, en grec, et qui porte, en tête, une note en latin dont voici la traduction : « *Ce livre a été le prix de prose grecque, que, l'an du Seigneur 1609, dans la 1re classe de grammaire, j'ai remporté avec l'aide de Dieu. La Gresle à Moulins au collège des R. P. Jésuites.* » Cet ouvrage a dû être offert par Honoré d'Urfé et sa femme Diane de Châteaumorand, fondateurs du collège de Moulins, en 1604.

— M. TIERSONNIER lit la note suivante :

Les Bataillots (Iseure). — On a voulu chercher l'origine de ce nom dans le souvenir de quelques faits de guerre. En réalité, les Bataillots, jadis exploitation agricole encore existante au XVIIIe siècle, au temps où M. de Régemortes édifiait son pont, doivent leur nom à une famille d'Iseure, citée dans le terrier de la châtellenie de Moulins (Arch. : Allier A. 116).

C'est ainsi qu'on y trouve, au fo VIIcXXV :

Jehan Bataillot l'ainsné, parroissien d'Iseure, demeurant au village de Pouzeulx, lequel confesse devoir au duc de Bourbonnois huit deniers tournois de cens (Reconnaissance du 9 décembre 1461).

M. Tiersonnier met sous les yeux de l'assistance un tableau de quartiers de la famille de Montagnac pour une présentation à l'Ordre de Malte.

— M. le Président donne lecture de la pièce suivante revêtue de la signature de l'amiral d'Orvilliers :

Extrait de mariage de la paroisse de Saint-Sauveur de Cayenne du 11 mars 1691, légalisé le 20 septembre 1710 par le gouverneur de Cayenne, Remy de Guillouet d'Orvilliers ; avec signature autographe du dit Remy Guillouet et cachet rouge à ses armes, *d'azur à 3 fers de pique d'or*.

Le mariage est celui de messire Pierre de Chouppes, chevalier seigneur de Bedeau, fils de Mre Guy de Chouppes, et de Suzanne Guyon de Vezamay, de la paroisse de Douflay, en Poitou, avec Demoiselle Anne Guyon, fille de Mre François G., chevalier sei-



gneur de la Torchaise, et de Catherine Conte, de la paroisse de Saint-Médard, en Poitou.

Le mariage a été célébré le 12 mars 1691 par Jean Rullier, de la Compagnie de Jésus, curé de Cayenne, en présence de M. Pierre-Eléonore de Ville, chevalier seigneur et marquis de Feroles, gouverneur pour le roy de cette île et terre de Cayenne, et Mre Remy Guillouet d'Orvilliers.

La copie est déclarée authentique par le Père Percheron, curé de Cayenne, le 7 mai 1710, et la signature du Père Percheron est légalisée le 20 septembre 1710, par Remy Guillouet.

Note. Remy Guillouet avait succédé en 1706 comme gouverneur de Cayenne à Pierre-Eléonore de Ville : il est remplacé en 1713 par son fils Claude, capitaine de frégate. Remy était marié dès 1671 avec Marie Lefèvre de la Barre, dont il a eu au moins 9 enfants. Marie Lefèvre était veuve lorsqu'elle est morte en 1716. Remy Guillouet est l'arrière-grand-père de l'amiral : Claude, le capitaine de frégate, son fils, épousa Marie-Claude de Vict de Pontgibaud ; il a pour fils aîné Gilbert, le troisième gouverneur de Cayenne de la famille, qui épousa Justine de Braque, et l'amiral est leur fils.

M. Georges Bruel expose l'état de la question du canal Moulins-Sancoins.

Un projet de loi, déposé le 11 octobre 1921, prévoit l'élargissement du canal du Berry et un arrêté du Préfet de l'Allier, en date du 5 juillet 1922, a prescrit une enquête d'utilité publique au sujet de cet agrandissement.

Le projet des Travaux Publics prévoit l'alimentation du canal élargi soit grâce à la transformation de l'usine de Mornay, soit au moyen d'une rigole *non navigable* Moulins-Sancoins. Chacune de ces solutions est évaluée à 7 millions et demi.

La transformation de l'usine élévatoire de Mornay comporterait l'installation de trois pompes centrifuges actionnées par trois moteurs électriques de 500 chevaux chacun (l'énergie doit être fournie par l'usine thermique de Fourchambault) et une canalisation souterraine de 3.072 mètres de long, de 3 mètres de diamètre, qui permettrait de ne refouler l'eau puisée dans l'Allier qu'à 17 m. 87 au lieu de 39 m. 60, comme actuellement.

La rigole *non navigable* Moulins-Sancoins aurait 48 kil. 450, sa largeur au plafond 5 mètres, au niveau de l'eau 9 mètres, et la profondeur d'eau serait de 1 mètre.

Le président de la section Moulinoise de la Ligue Maritime et Coloniale a répondu à l'enquête en envoyant un rapport, reproduit notamment par le *Courrier de l'Allier* du 23 août 1922. Dans ce rapport il montrait que la solution Mornay ne créera aucune richesse économique, alors qu'un canal *à large section* Moulins-Sancoins (1er

tronçon du canal de pénétration de l'Allier, qui a été l'objet du concours du 27 juillet 1918) provoquerait un développement économique considérable dans la zone d'attraction du canal. Cette zone comprendrait : Ambert, Brassac et par suite Clermont-Ferrand, Thiers et Vichy, soit environ 6.000 kilomètres carrés. Le président de la section moulinoise réclamait enfin une enquête économique de détail pour déterminer aussi exactement que possible le trafic probable du canal Moulins-Sancoins, qui avait été évalué en 1901 à 80 tonnes et à 100.000 tonnes en 1908 (sans aucune décomposition).

Lors de la réunion de la commission départementale, le 26 août 1922, les représentants de Montluçon condamnèrent la solution rigole non navigable (comme tous les membres de la commission d'ailleurs), mais insistèrent pour la transformation de l'usine de Mornay, qui, d'après eux, serait effectuée beaucoup plus rapidement que le creusement du canal Moulins-Sancoins. Finalement un accord se fit pour réclamer d'urgence l'élargissement du canal du Berry et pour indiquer une préférence pour *un canal à large section* Moulins-Sancoins afin d'alimenter le canal élargi.

Le Conseil municipal de Moulins et le Conseil général de l'Allier ont voté des subventions permettant de gager chacun environ 1 million et ont laissé entendre qu'ils pourraient l'un et l'autre augmenter au besoin ces subventions. Par ailleurs la Chambre de Commerce Moulins-Lapalisse est disposée à faire un effort analogue.

Mais le canal Moulins-Sancoins devant coûter environ 45 millions, même en admettant que l'Etat prît à sa charge :

1° Le capital représenté par la transformation de l'usine de Mornay soit 7 millions et demi ;

2° Le capital correspondant à l'entretien annuel de l'usine et à son amortissement, soit environ 10 millions ;

3° La moitié du supplément : 45 millions — 17 millions 1/2 = $\frac{27.500.000}{2}$ = 13.750.000 francs,

il faudrait que les collectivités intéressées fournissent de leur côté au moins 17 millions.

M. Bruel estime que l'Auvergne est intéressée à être rapprochée de 50 kilomètres du réseau navigable intérieur, ainsi que d'une partie de nos ports et qu'elle verrait ainsi réaliser le premier tronçon du canal de pénétration, qui la traverserait plus tard, aussi elle devrait être sollicitée de fournir non seulement un concours moral, mais aussi financier, et il regrette que nos représentants paraissent peu disposés à plaider la cause totale et à montrer l'importance de notre canal pour une partie importante du N.-E. du Massif Central.

Au Congrès de la Fédération des groupements commerciaux et industriels du département de l'Allier, M. Bruel a défendu une série de vœux (voir le *Courrier de l'Allier* du 24 septembre 1922) et notamment un demandant qu'une enquête économique fût faite auprès de tous les intéressés, de façon à connaître le tonnage qu'ils donneraient au canal Moulins-Sancoins, s'il existait actuellement, car cette enquête donnerait sans doute un chiffre très important,

qui étonnerait tout le monde et pourrait amener l'Etat à augmenter sa contribution.

Dès maintenant, M. G. Bruel signale que neuf réponses de commerçants, d'industriels de la zone Moulins, Souvigny, Meillers, donnent un total de 28.490 tonnes ; que la Compagnie Fermière de Vichy expédiait par le port de Roanne 8.738 tonnes d'eau minérale, en 1913, qui viendraient naturellement à Moulins, si un canal y existait.

Par ailleurs, une concession de mine de houille et de schistes de 2.577 hectares a été accordée à la Société de Souvigny (capital de 12 millions), par décret du 12 janvier (*Journal Officiel* du 24 janvier 1922) et l'on estime que la production annuelle pourra atteindre, peut-être, 300.000 tonnes lorsque l'exploitation sera en pleine marche. Il y a donc là un trafic probable, sinon certain, pour notre canal et ce trafic ne sera pas négligeable.

Qui peut dire quelles industries de surface ou minières, l'ouverture du canal Moulins Sancoins pourra faire naître en Bourbonnais et en Auvergne ? quel sera le développement de toutes les industries existantes après l'ouverture du canal ? Enfin, nos agriculteurs ne sont-ils pas intéressés à recevoir par voie d'eau, des engrais, des amendements, des tourteaux, des matériaux de construction et à expédier de la même façon leurs céréales ?

Il importe donc que tous les sacrifices financiers nécessaires soient faits par les intéressés du Bourbonnais et de l'Auvergne pour qu'une combinaison financière *sérieuse* assure le vote rapide de l'élargissement du canal du Berry et de son alimentation par le canal *à large section* Moulins-Sancoins, qui transformera une partie du Bourbonnais.

— M. l'abbé DUMONT lit une note relative au gentilhomme Loys de Marsac, note reproduite plus loin dans « l'Intermédiaire des Recherches ».

— M. le Président communique plusieurs notes qui lui ont été remises par M. Hackspill.

Passage de Souverains à Moulins.

Charles VIII était à Vierzon les 11, 14 et 25 octobre 1490. Ce dernier jour il offrit cinquante-sept livres trois deniers tournois « à la *vraie croix de Bourbon* » (l'Archambault).

Le 26 octobre 1490, il était à Moulins, en Bourbonnais ; le même jour il arriva à Varennes où il donna 35 sous tournois « à ung Lacais » (c'est la première fois que ce mot se trouve dans les comptes des rois de France où les mots valet et serviteur se rencontrent souvent).

Le 16 novembre 1490 il était à Varennes, « où plusieurs escoliers plantèrent devant lui le Noël », pourquoi il leur donna 35 sous.



Il était *le 25 novembre à Moulins* (fol. 24-25).

Le 1er janvier 1491, le roi *était à Moulins où il était encore le 19*.

Dans une seconde note, M. Hackspill rétablit, d'après Jal, que les sculpteurs du mausolée de Montmorency ne sont pas les frères Aghieri, comme le disait P. Mérimée, mais les deux frères Michel et François Anguier.

— Sont présentés à l'admission :

M. le Chanoine GOULFERT, rue de Paris, présenté par MM. le Chanoine Clément, Thonnier, Génermont.

M. Jacques FAULQUIER, château de Pontot, commune de Cervon (Nièvre), présenté par MM. le Dr de Brinon, abbé Dumont, André Roy.

Commandant Pierre JAVOGUES, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, à la Croix-Rousse d'Artaix, par Marcigny (Saône-et-Loire), présenté par MM. Gédel, Dr Fourny, Tiersonnier.

— Sont admis en qualité de membres titulaires :

MM. François MITTON, Ingénieur des Arts et Manufactures, Architecte.

M. Adrien MITTON, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, Architecte.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 1/2.

E. CAPELIN.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1922.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR DE BRINON

— Etaient présents ; Mme MONCEAU, MM. Amédée BARDET, DE BONNY, BROSSARD, Georges BRUEL, CAPELIN, CHAMBRON, CHARPY, Chanoine CLÉMENT, Abbé DUMONT, DUPUY, GALFIONE, GÉNERMONT, Frère GUSTAVE, GRILLOT, HERBLAY, LOIZEL, MILCENT, Michel MITTON, François MITTON, Adrien MITTON, Dr MONCEAU, MONNAC, André ROY, SARRAZIN, THONNIER DE LA BUSSERIE, TIERSONNIER.

— Excusés : MM. DE BARGUES, DELAIGUE, RAYMOND, THOMAS.



— Il est donné lecture du procès-verbal de la séance précédente. Le procès-verbal est approuvé.

— Il est procédé au dépouillement de la correspondance :

Lettre de M. WALTHER, d'Hérisson, accompagnant l'envoi de notes et du plan de Reugny, et complétant les indications relatives au Lycabas. Cette pierre se trouve à l'angle d'un mur d'une maison de Reugny, appartenant à M. Souchard.

Lettre de M. Marc DÉNIER, au sujet de portraits de la famille Bourdier qu'il a eu l'occasion de voir et qu'il espère pouvoir photographier pour la Société.

Lettre de M. VIPLE, au sujet de la somme allouée par la municipalité de Moulins à la Société des Conférences.

Rectification du prénom de notre regretté confrère DE CHAMPIGNY, mort au champ d'honneur, qui est Léon et non Louis.

— M. le PRÉSIDENT donne la liste suivante des publications reçues :

I. — *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.* Août 1922.

II. — *Académie des inscriptions et belles-lettres.* Comptes-rendus des séances de l'année 1922. Bulletin de Mai-Juin.

III. — *La Revue de France.* Octobre 1922. N° spécimen.

IV. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.* Tome LXIX. Limoges 1922. Ce numéro est à peu près totalement consacré à la publication du cartulaire de l'église Saint-Etienne à Limoges.

V. — *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.* Août 1922. A noter un travail de M. Joseph Billioud : « Les Etats de Bourgogne aux XIV[e] et XV[e] siècles. »

VI. — *Bulletin de la Diana.* Avril-Juin 1921.

VII. — *La région du Centre.* Octobre 1922.

VIII. — *Annales de la Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain,* 1922.

IX. — *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.* 2[e] série, t. XXXVIII, 1922.

— M. le Président donne connaissance de la décision prise par le Conseil d'administration au sujet des fauteuils de la Bibliothèque : « Ces fauteuils ont été donnés par un ancien professeur M. Alary, qui a fait de nombreux travaux sur le Bourbonnais et enrichi notre bibliothèque. Il y aurait une sorte d'engagement moral à les conserver. »



— M. le Président rappelle aux assistants que ceux de nos membres qui emportent, à l'issue des séances, des livres ou des brochures, doivent laisser une fiche pour le contrôle du bibliothécaire.

— Trois communications de M. BARDET :

« 1. Un tronçon de voie romaine entre Bègues, Gannat et Chantelle-la-Vieille. Ce tronçon formé de couches superposées d'empierrement et d'argile ocreuse atteint une épaisseur d'un mètre à un mètre dix : la largeur diminuée par les empiètements de la culture est difficile à évaluer, il débute un peu après Saint-Bonnet-Rochefort et se prolonge en ligne droite jusqu'en face de Naves, coupant obliquement le chemin de fer et la route de Gannat à Bellenaves.

« 2. Sur le territoire de la commune de Saint-Germain-de-Salles, près du village de Saint-Cyprien, entre le moulin des Places et le pont sur lequel passe la route de Saint-Germain au Mayet-d'Ecole, on voit, dans le lit de la Sioule, lorsque les eaux sont très basses, une large bande pavée, qui va d'un bord à l'autre de la rivière. C'est, croit-on, un ancien gué de l'époque gallo-romaine.

Parfaitement conservé, ce passage présente une curieuse particularité, c'est qu'il est disposé en damier, comprenant des carrés de pierres noires, encadrés de pierres blanches.

Ces renseignements m'ont été fournis par M. le docteur Baratier, de Bellenaves, conseiller général d'Ebreuil.

« 3. Sur le versant occidental du massif de la Bosse, s'élève un monticule au sommet duquel est construit le château de Beauvoir, commune d'Echassières. De l'ancien manoir féodal, qui appartint à la famille Le Loup, il reste un énorme donjon, plusieurs tours rasées et la porte d'entrée principale, le tout relié par des bâtiments d'habitation ou des communs plus modernes. Les fossés qui entouraient le château ont été comblés ; le pont-levis a aussi disparu.

« Je ne décrirai pas le site magnifique où se trouve Beauvoir, ni l'admirable panorama qui se déroule sous les yeux du visiteur, depuis le bourg d'Echassières, tapi au fond d'un vallon verdoyant, jusqu'au lointain horizon limité par les monts de la Combraille ; mo nbut, plus modeste, est de faire connaître un ouvrage d'architecture féodale qui, s'il n'est pas unique, comme certains le prétendent, est du moins, probablement, très rare. Il s'agit des deux meurtrières placées à hauteur d'homme de chaque côté de la porte



fortifiée qui s'ouvrait à l'extrémité du pont-levis. Ces meurtrières, évasées à l'intérieur, ont leur ouverture extérieure oblitérée par un ovoïde en granit porphyroïde très dur. Cet obturateur porte en son milieu un trou rond qui le traverse de part en part. Ce trou est surmonté d'une lunette rectangulaire qui permettait au guetteur de voir au dehors et de viser pendant que le trou était occupé par le canon d'une arquebuse ou toute autre arme de jet. »

« Si, au lieu de tirer lui-même, le défenseur du château voulait se protéger contre l'assaillant, il lui suffisait de faire faire, avec la main, un quart de tour à l'obturateur et celui-ci présentait, des deux côtés, ses faces pleines et invulnérables. Cet ovoïde de granit peut tourner sur lui-même avec la plus grande facilité, chacune de ses extrémités étant engagée dans une alvéole ou crapaudine creusée, l'une dans la pierre supérieure, l'autre dans la pierre inférieure de l'ouverture extérieure de la meurtrière.

M. CHAMBRON fait remarquer que la même disposition de meurtrières existe au château de la Souche, commune de Doyet.

M. le Président donne lecture de la note suivante :

« *La station néolithique de Marmin à Saint-Prix.*

« Le 30 octobre, j'ai visité, sous la direction d'un guide très renseigné, la petite colline qui domine le gracieux village de Saint-Prix : elle est séparée par le Nandon, affluent de la Besbre. On trouve sur cette colline connue dans le pays sous le nom de turail Marmin, et qui porte sur la carte du ministère de l'Intérieur la cote 388, des silex taillés et polis du néolithique : flèches, lames, disques, haches polis. Le sommet forme un plateau regardant Droiturier, qui paraît avoir été un camp de refuge ; il forme éperon au Nord, avec des ravins à pic et très profonds, et il reste trois buttes disséminées sur sa surface, qui ont été fouillées par M. de Seze et n'ont rien donné. J'en conclus que c'étaient des bases de tours de défense et d'observation. Dans le voisinage se trouve le pont romain de Droiturier et un lambeau de voie romaine dans le bois de la Godinière, tronçon qui correspondrait avec le pont et ferait partie d'une voie à direction Est-Ouest La Palisse-Sail. »

— M. le Chanoine CLÉMENT sachant que notre confrère M. Pavaillon avait parlé à la dernière séance du coq du clocher de Coulandon, a



pensé nous être agréable en nous l'apportant et en nous faisant remarquer les inscriptions gravées sur les ailes de cuivre de ce petit meuble d'église.

Puis, notre confrère, déroulant le relevé des *épitaphes* des sires de Brosse, d'Huriel, nous fait part de la découverte faite à Paris par un des conservateurs de la bibliothèque Sainte-Geneviève, et qui donne le nom, nom illustré, de l'auteur de ces superbes inscriptions et des statues qui décoraient le mausolée des sires d'Huriel avant la Révolution, et dont les fragments sont aujourd'hui, grâce à notre confrère, conservés au musée de Moulins.

M. le chanoine Clément a publié, en 1889, dans les *Annales Bourbonnaises*, une étude sur la chapelle collégiale de Saint-Martin que les de Brosse avaient fondée à Huriel, et spécialement sur le mausolée remarquable que Pierre de Brosse fit élever en 1415 à ses ancêtres. Après avoir fait l'historique de chacun des membres de cette puissante famille dont les corps reposent sous le mausolée, il avait, grâce à un procès-verbal de visite dressé par notaire en 1791, pu rétablir, dans leur presque intégrité, les inscriptions dont il ne restait plus alors que des fragments.

Malheureusement, ni Thaumas de la Thaumassière, ni le proçès-verbal de 1791, ne donnaient la lecture complète des épitaphes. Tous ces textes s'arrêtaient aux vers latins qui terminaient les inscriptions, à la gloire de la maison des de Brosse. Or, un fragment, en très mauvais état, de la pierre des épitaphes, laissait deviner qu'elles avaient été signées par leur graveur, qui était en même temps l'auteur de diverses statues dont il était parlé dans leur texte, à savoir : une statue de la Vierge et une autre de saint Martin, sans parler du gisant lui-même. Notre confrère lisait « gines », terminaison probable de « *Imagines* », puis le mot abrégé coutumier : *fec.. fecit.* Mais qui donc avait gravé ce splendide texte d'un alphabet bien supérieur à ceux des inscriptions de la même époque, qu'on trouve dans les régions voisines, qui surtout avait taillé les magnifiques images du gisant et du saint Martin ? Hélas ! la question restait forcément sans réponse, même pour notre chercheur. C'est que si en Bourbonnais nous possédons ce qui reste des anciens monuments, Paris, avec ses archives et ses riches bibliothèques, conserve les documents qui peuvent servir à les dater et à révéler même leurs auteurs. C'est ce qui s'est passé pour les épitaphes d'Huriel.

En effet, M. Barbarin, un des conservateurs de la bibliothèque Sainte-Geneviève, qui s'intéresse en sa qualité de Berrichon Saint-Amandois aux choses du Bourbonnais, et particulièrement aux antiquités de l'arrondissement de Montluçon, relisant les papiers non utilisés des frères de Sainte-Marthe, les doctes auteurs du *Gallia christiana*, a retrouvé une communication qui leur fut faite, dans la première moitié du XVIIe siècle, par un Hurrélois. C'était une excellente lecture de nos épitaphes avec un sommaire des dernières lignes. Mais du moins le correspondant n'omettait pas, lui, la dernière et si importante ligne qui donnait le nom de l'artiste !... Il écrivait : « au bas on lit : *Philippes Colombe m'a écrit et a fait les autres images.* » Ainsi, les épitaphes, le saint Martin et le chevalier — car on ne sait pas encore où se cache la statue de la Vierge dont parle le texte — étaient l'œuvre d'un Colombe, un ancêtre presque certain, père ou oncle du grand Michel Colombe... En tout cas, c'est un nom nouveau et glorieux à ajouter à la lignée de nos grands artistes du XVe siècle.

En attendant que des documents certains viennent confirmer ces suppositions, il est permis de regarder ce Philippe Colombe comme le père de Michel. Il travaille pour le compte des de Brosse en 1416 et en 1420, époque où il termine les épitaphes et il les signe. Il ne serait pas surprenant qu'il eût comme fils Michel et un autre Colombe qu'on sait père au moins de Philippes Colombe, peintre verrier, habitant Boussac, et travaillant aux vitraux d'Ainay-le-Château lors de la mort de son oncle Michel, dont il vint à Tours réclamer la succession. S'il en était ainsi, on s'expliquerait le prodigieux talent de Michel Colombe. On cherche depuis longtemps l'atelier puissant où a pu se former son talent, on a parlé de l'école de Bourgogne, de Claus Sluter, Le Morturier qu'il avait connu d'ailleurs en passant. Ce talent serait dû tout simplement à son père, l'« Imagier » des sires de Brosse et l'auteur maintenant certain de leur mausolée à Huriel.

— M. Georges Bruel lit la lettre qu'il a reçue de M. le général Chevalier, en date du 16 août 1922 :

« *Siège du 13e Corps d'Armée après 1871.* — Le choix de Moulins, comme siège du 13e corps, eût sans doute présenté quelques inconvénients par suite de sa position excentrique, mais ce ne serait pas une raison suffisante, ainsi que le prouve l'exemple de Bourges, chef-lieu du 8e Corps, qui s'étend jusqu'à Dijon et à la Côte-d'Or, région



avec laquelle les communications par voies ferrées sont, en outre, lentes et difficiles.

« La principale raison doit être, je pense, recherchée dans le souvenir si proche que l'on avait de l'invasion allemande, qui, en 1871, menaçait directement le département de l'Allier et son chef-lieu. On avait donc le souci très légitime de mettre autant que possible à l'abri d'une pareille menace le siège de Corps d'Armée et les importants établissements militaires que l'on se proposait d'y installer. Or, à ce point de vue, le choix de Clermont présente évidemment de grands avantages, d'une part, en raison de sa situation beaucoup plus au Sud, d'autre part, à cause des facilités que présente la défense de ses abords par la vallée de l'Allier, ne serait-ce qu'en occupant fortement les hauteurs de Briaille, qui permettent de barrer et d'interdire les voies d'accès vers le Sud suivant cette vallée.

« Il y avait donc, selon moi, de sérieuses raisons militaires pour que Clermont fût préféré à Moulins comme siège du 13e Corps d'Armée, et je ne crois pas qu'il convienne de chercher ailleurs les motifs réels de ce choix, bien que, comme nœud de chemin de fer, Moulins se trouvât dans une situation plus favorable que Clermont. »

Cette lettre qui expose les raisons qu'avait le Ministère de la Guerre de choisir Clermont au lieu de Moulins, précise un point resté obscur de notre histoire locale.

Les membres présents remercient M. le général Chevalier et M. Georges Bruel de cette communication.

— Il est procédé ensuite à l'étude des statuts de notre Société. Chaque article est examiné, les modifications apportées aux textes précédents sont discutées et votées, et l'ensemble du réglement est adopté.

— Divers ouvrages sont offerts par leurs auteurs à notre Société :

De M. HACKSPILL, une intéressante plaquette consacrée à l'étude de la « Fermeture de l'entrée d'une grotte à Aïn Beida (Algérie) ». Cet article a paru dans l'*Homme préhistorique*, n° 5, 1914.

Il s'agit de l'obturation de la porte d'une grotte par une sorte de meule roulant sur son axe, et se déplaçant ou se fixant à volonté.

Des croquis d'une rigoureuse exactitude permettent de se rendre compte du procédé.



Lecture est donnée du compte rendu de la thèse de M. Virlogeux sur la *Crise des Cheptels en Bourbonnais*.

— Sont présentés à l'admission :

M. Charles PRADAT, les Allains, par Trevol, par MM. Hubert Bruel, Maurice Bruel et Georges Bruel.

M. MURAT, instituteur à Péraclos, commune de Chouvigny, par MM. Bardet, Moulin et Joseph Viple.

M. Gaston BALMONT, propriétaire, demeurant au château de Coulombières, Saint-Aubin-le-Monial (Allier), par MM. le Dr de Brinon, chanoine Joseph Clément, Charles de Chazette de Bargues.

M. le Dr BÉLOT, par MM. le Dr Monceau, chanoine Clément et Chambron.

— Sont admis en qualité de membres titulaires :

MM. le commandant JAVOGUES, Jacques FAULQUIER, chanoine GOULFERT.

— La prochaine réunion est fixée au lundi 4 décembre.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

E. CAPELIN.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1922

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR DE BRINON

— Etaient présents : Mme MONCEAU ; MM. Amédée BARDET, DE BONNY, BONY, Georges BRUEL, CAPELIN, chanoine CLÉMENT, abbé DUMONT, GAUTHIER, GÉDEL, GÉNERMONT, François MITTON, Dr MONCEAU, André ROY, colonel de SAINT-HILLIER, SARRAZIN, TIERSONNIER.

— Excusés : MM. CHAMBRON, DELAIGUE, DUPUY, GALFIONE, LEUTRAT, Adrien MITTON, Michel MITTON.

— Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

— En commençant la séance, M. le PRÉSIDENT adresse ses félicitations à notre sympathique vice-président, M. Milcent, à l'occasion du mariage de son fils.



En termes attristés, M. le Président évoque la mémoire de M. de Ballore, un de nos plus anciens confrères (élu en 1893) récemment décédé. La Société prend une vive part à la douleur de la famille.

M. le Président envoie des félicitations à M. Pierre Monicat, le distingué avocat, dont le fils Jacques vient de subir avec succès l'examen d'admission à l'Ecole des Chartes. La Société est heureuse de voir le goût de l'Archéologie et de la Paléographie se propager parmi la jeunesse bourbonnaise.

— Pour satisfaire un vœu exprimé par beaucoup de membres, la Bibliothèque sera ouverte tous les jeudis, de 14 à 15 heures (au lieu de 13 à 14).

— Il est procédé au dépouillement de la correspondance :

Lettre de M. le maire de Bourbon-l'Archambault, président de la Commission d'administration de l'hôpital, annonçant que cette Assemblée a décidé de faire don au Musée de Moulins des deux plaques de cheminée, en fonte, qui avaient été signalées à l'attention de la Société. Des remerciements sont votés à M. le maire de Bourbon et aux membres de la Commission administrative.

M. le maire de Moulins fait connaître qu'il s'occupe de faire entrer les dites plaques au Musée et remercie la Société.

— M. le Président signale les publications suivantes :

La Faïence de Moulins, son histoire, ses phases, ses particularités caractéristiques, sa classification, par notre collègue et ancien président, M. Roger DE QUIRIELLE. 146 pages de texte et 48 planches avec 63 figures, permettront à ceux qu'intéresse la question, de se faire une idée exacte de ce que fut cette industrie moulinoise. La fin du XVIII[e] siècle vit nos faïenciers réaliser un effort artistique qui fut couronné de succès. Ce livre, très bien présenté, fait le plus grand honneur à l'imprimerie Crépin-Leblond.

M. de Quirielle a remis à la Société un exemplaire de son ouvrage, par l'intermédiaire de son éditeur. Les Membres présents lui adressent leurs vifs remerciements. Il en sera rendu compte.

A paraître :

Charroux-d'Allier. Histoire civile, Histoire religieuse, par M. l'abbé MANDET, curé-doyen de Charroux, Membre de la Société d'Emulation. Cet ouvrage qui sort des presses des « Imprimeries Réunies »,



15, rue d'Enghien, Moulins, comprend deux parties : la première embrasse : les origines, l'historique des monuments, la condition des habitants, les juridictions, administrations, impositions, etc. ; la seconde traite des paroisses, des églises, des commanderies, etc. On souscrit chez l'auteur et aux « Imprimeries Réunies ».

— M. le Président exprime le vœu que, parmi les noms exclusivement bourbonnais que le Conseil municipal a l'intention de donner aux nouvelle rues de Moulins, il soit rappelé celui du Bon duc Louis II, le grand bâtisseur, à qui notre cité doit sa création.

M. le Président donne la nomenclature des publications reçues et fait un compte rendu des articles intéressant notre Société.

SOCIÉTÉS SAVANTES

I. — *Société des Antiquaires de l'Ouest,* Bulletin du 2e trimestre 1922.

II. — *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente.* Année 1921, 2e série, t. XII.

III. — *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne,* 2e série, 1922, N° 10 : Octobre.

IV. — *Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France.* Octobre 1922, N° 3.

V. — *Bulletin de l'Académie du Var,* 84e année, 1921.

VI. — *Bulletin-journal de la Société d'Agriculture de l'Allier,* n° 6, septembre et octobre 1922.

VII. — *Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.* 1920-1921.

VIII. — *Revue Mabillon.* Octobre 1922, 2e série, n° 8.

IX. — *La Région du Centre.* Novembre 1922, 2e année, n° 15.

X. — *Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche.* Notices, mémoires et documents. 34e vol. Saint-Lô, 1922.

XI. — *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs.* 1921, 9e série, 1er vol.

XII. — *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.* Tome XVIIe, 5e fascicule, 1918-1920.

XIII. — *Bulletin de la Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts.* Année 1922 (1er et 2e trimestres).

Je signale ici un travail de M. l'abbé Cachet : « Le Diocèse de Nevers et ses quinze archiprêtrés. » Deux paroisses bourbonnaises y sont nommées : Villeneuve-sur-Allier et Château.

XIV. — *Société des Antiquaires de la Morinie.* Bulletin historique, 71e année, 260e livraison, t. XIII, avril-octobre 1922.



XV. — *Revue des Etudes historiques*, 88e année, octobre-décembre 1922.

XVI. — *Société d'Agriculture de l'Allier*. Programme du Concours général d'animaux de boucherie pour février 1923.

XVII. — *Annales de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire*. 2e série, tome XL, 2e livraison, 1922.

XVIII. — *Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François*. XXIX. 1910. Imprimé à Vitry, en 1914, un vol. de 800 pages.

XIX. — *Bulletin de la Société bourbonnaise des Etudes locales*. N° 12, octobre, novembre, décembre 1922.

Dans ce numéro figure un appel pour la constitution d'une enquête sur le patois bourbonnais. Les renseignements doivent être adressés à M. E. Bourgougnon, professeur au collège de Cusset.

— M. le Chanoine CLÉMENT fait circuler deux diplômes de thèses « *utriusque juris* » de Bachelier et de Licencié, délivrés à Jacques Imbert de la Cour, par la Sorbonne, en 1751. Les titres de ces beaux diplômes représentent sainte Anne faisant lire la Sainte Vierge. Ce sont de superbes gravures qui justifieraient l'encadrement.

Notre confrère communique une liste relevée par lui, lors de son dernier passage à Paris, aux Archives Nationales, dans la série N. C'est un extrait de la section historique, répertoire de tables alphabétiques, consacré à l'énumération des plans anciens du département de l'Allier. Il y a là des renseignements précieux pour ceux qui se proposent de faire des monographies locales ou qui traitent de nos grands monuments.

M. le Chanoine Clément signale dans la *Revue des autographes* de M. Gabriel Charavay, n° 109, une pièce originale signée par Pierre de Baillon, de Lyon ; on y trouve une déposition d'un Jean Vincent, fils d'Antoine et de Pernette Gaudon. Celle-ci était originaire de Moulins, et sa curieuse et édifiante biographie fait l'objet d'un petit livre conservé à la bibliothèque de la ville.

— M. Amédée BARDET propose d'arrêter le plus tôt possible le projet d'excursion à faire, en vue de pouvoir dès maintenant rassembler tous les documents nécessaires.

— M. le Chanoine Clément propose, d'accord avec MM. Viple et Bardet, la visite de Chantelle, Bellenaves, Echassières, la Forêt des Colettes, le château de Beauvoir. Il a prié M. Viple d'étudier sur place l'itinéraire et propose aux membres présents de remettre l'examen de la question à la réunion prochaine.



— M. TIERSONNIER fait les communications suivantes, que nous nous bornerons dans ce procès-verbal, à analyser sommairement.

1° Fondation d'une vicairie et d'une chapelle en l'église de Monestay-sur-Allier, par Agnès de Vendat, veuve de Jehan de Montmorillon, 1357. Renvoyé à la Commission du *Bulletin*.

2° M. Tiersonnier porte à la connaissance de la Société qu'en 1909. (*Bulletin*, p. 92-93), il avait annoncé la disparition prochaine d'une vieille maison de Dompierre, qui fut jadis l'auditoire de la justice de la seigneurie de Chezelles-Dompierre. Maison sommairement décrite dans notre huitième excursion (*Bulletin 1906*). Or, la maison en question n'a fort heureusement pas été démolie, elle a conservé son cachet et appartient à présent à M. Defrance.

— En compagnie de notre confrère M. Mitton, M. Tiersonnier a eu récemment l'occasion de visiter de nouveau l'ancien petit château du Plaix, commune d'Ygrande, actuellement transformé en domaine. C'est une construction du XVe siècle dont il a eu l'occasion déjà, il y a longtemps, de parler à la Société. Le *Bulletin* publiera ultérieurement l'intéressant exposé de notre confrère.

4° Enfin, notre confrère communique le texte de trois inscriptions bourbonnaises du XVIIIe siècle, l'une pour le bâtiment de M. de Saugé, receveur des tailles à Montluçon ; la seconde pour le Château d'Eau de Moulins (81, rue de Bourgogne) ; la troisième devait figurer sur une maison appartenant aux Carmélites de Moulins.

Il ajoute à ces mentions la description de médailles dont l'empreinte se trouve en dessous des inscriptions.

— MM. BRUEL, le Chanoine CLÉMENT, GÉNERMONT entretiennent l'assistance des projets que comptent exécuter, séparément l'un de l'autre, l'*Illustration économique et financière* et le *Monde Illustré*. Chacun de ces périodiques se propose de consacrer un numéro spécial à l'Allier. Le *Monde Illustré* publiera ce fascicule dans le même format que son numéro habituel. L'*Illustration économique et financière* le donnera en supplément.

Les rédacteurs de ces journaux ont déjà fait un premier voyage dans l'Allier. La Société engage ses Membres à leur fournir les renseignements qui leur seront nécessaires.

— M. l'abbé DUMONT lit une note relative à la date de construction de la chapelle du prieuré d'Yzeure, — note que le *Bulletin* publiera, — et fait les deux communications suivantes :



CHARLES DE CHANTECLER

« Charles de Chantecler, né à Moulins et élevé dans la famille « des princes de Bourbon, a-t-il été l'objet de quelque publication « ou communication locale ?

« Charles de Chantecler quitta Moulins pour l'Auvergne où il se maria dans une riche et noble famille. Quand, à son retour d'Espagne, François Ier passa par l'Auvergne pour se rendre à Paris, la ville de Clermont choisit Chantecler pour le haranguer. Le Père des Lettres garda de cette harangue un tel souvenir qu'il fit d'abord Chantecler lieutenant général de la province de Touraine, et lui confia ensuite une des premières charges du Parlement de Paris.

« Charles de Chantecler eut deux fils, conseillers de grande réputation : Pierre et Charles.

« Dans les *Eloges des Hommes illustres* de Scévole de Sainte-Marthe, traduction G. Colletet, Paris, 1644, trois pages sont consacrées à Charles de Chantecler. Ce sont les pages 228, 229 et 230. »

LOUIS CHATAIGNER DE LA ROCHEPOSAY (1)

« Scévole de Sainte-Marthe, dans ses *Eloges des Hommes illustres*, traduction G. Colletet, Paris, 1644, page 234, signale la mort à Moulins, à la fin du XVIe siècle de Louis Chataigner de la Rocheposay. — Disciple de Joseph Scaliger, la Rocheposay fut envoyé par Henri III en ambassade à Rome et fait membre du Conseil Privé. Henri IV le nomma gouverneur de la Haute et Basse Marche. C'est en cette qualité que la Rocheposay défit en Poitou, sur les bords de la Vienne, un corps d'armée rebelle sous les ordres du vicomte de la Guerche-Villequiey. « Nostre guerrier, dit Scévole, « retournoit triomphant et tout chargé de lauriers de la comté de « Bourgogne, où il avait puissamment secondé les armes du Roy « pendant plusieurs mois ; (quand) il fut surpris d'une fiebvre « chaude dans le Bourbonnois. Et passant par Moulins, son mal « s'irrita de telle sorte, qu'il y esteignit ensemble sa lumière et « sa vie. »

— **M. Georges BRUEL lit une note relative au projet de voie ferrée La Jonchère-Saint-Germain-des-Fossés :**

Le département de l'Allier étant au centre de la France nouvelle, se trouve en situation d'être ce qu'en style ferroviaire on appelle une vraie plaque tournante. Les lignes Paris-Nîmes, Lyon-Nantes, Strasbourg-Bordeaux s'y croisent. Il est donc naturel que l'on songe à améliorer les communications transversales de la France, de façon à relier aussi bien que possible nos ports de l'Océan au Rhin, à la Suisse, à l'Italie et l'Orient. Les solutions adoptées ne peuvent nous laisser indifférents.

Dans le but d'accélérer le transport des voyageurs entre Lyon et l'Océan, le Conseil supérieur des chemins de fer a étudié dernièrement diverses solutions :

(1) Le vrai nom est « de Chasteigner de la Rocheposay. »



1°). — Entre Tarare et Amplepluis, il existe des rampes de 26 millimètres pour atteindre le tunnel de Sauvage. On a étudié le percement d'un tunnel de plus basse altitude, mais son forage et les remaniements de la ligne sont évalués à 96 millions, ce qui est un peu cher pour économiser 15 minutes de temps et annuellement 2.400.000 fr., soit l'annuité d'un capital de 30 millions seulement. La solution considérée comme trop onéreuse a été abandonnée. Espérons que l'on ne tardera pas en revanche à électrifier la ligne Saint-Germain-des-Fossés-Lyon, ce qui diminuerait l'inconvénient des fortes rampes.

2°). — L'itinéraire le plus direct entre Bordeaux et Lyon à 558 kilomètres et passe par Périgueux, Ussel et Clermont-Ferrand, mais les pentes sont très fortes, les courbes ont de petits rayons, aussi elle ne peut être rapide ou économique, ce qui fait que la ligne utilisée par les trains express passe par Limoges, Montluçon, Gannat, ce qui porte le parcours à 637 kilomètres, soit un allongement de 50 kilomètres, c'est-à-dire de près de 1 %.

Pour améliorer ce dernier trajet, le Conseil supérieur des chemins de fer a adopté le 5 juillet 1922 le tracé : La Jonchère (première station au sud de Saint-Sulpice Laurière), Bosmoreau (6 kil. au nord de Bourganeuf), Les Fourneaux (9 kil. au nord d'Aubusson), Teillet (22 kilomètres sud-ouest de Montluçon), Néris, Commentry, Chantelle et Saint-Germain-des-Fossés. La ligne serait à 2 voies, n'aurait pas de déclivité dépassant 10 m/m par mètre et les courbes auraient un rayon minima de 500 mètres.

Le tracé Commentry, Chantelle, Saint-Germain (58 kilomètres) fait gagner 16 kilomètres sur celui passant par Gannat, mais coûtera environ 110 millions. Ce tracé est classé en première urgence, parce que le doublement de la voie Lapeyrouse, Gannat, en comprenant les ouvrages d'art à refaire, les variantes et les courbes à ouvrir reviendrait à environ 112 millions. L'économie d'exploitation de la nouvelle ligne est évaluée à 700.000 fr., ce qui équivaut à l'annuité de 8 millions, alors que l'électrification de la ligne majorera les dépenses de 16 millions.

La ligne La Jonchère-Commentry raccourcira l'itinéraire actuel de 34 kilomètres, mais coûterait 337 millions. On obtiendrait ainsi un gain de 45 minutes sur le trajet et une économie de 1.600.000 fr. sur l'exploitation. Compte tenu des travaux indispensables, si l'on ne fait pas cette ligne, il reste un excédent de dépenses de 179 millions. Aussi avait-on rejeté cette solution comme trop coûteuse, lorsqu'on se souvint qu'avant la guerre une loi avait accordé au P.-O. la concession d'une ligne à voie d'un mètre partant de Saint-Léonard (36 kilomètres est de Limoges), passant à Bourganeuf et aboutissant à Auzances (70 kil. sud de Montluçon). Cette ligne traversant un pays montagneux et pauvre est considérée comme ne devant pas être payante. On propose donc de substituer le projet La Jonchère-Commentry à la ligne déjà concédée Saint-Léonard, Auzances (les deux lignes sont voisines dans leur partie centrale), et de classer ce travail en seconde urgence.

Lorsque cette ligne sera exécutée, elle sera utilisée par le Bordeaux-Strasbourg.



En attendant, on fera diverses améliorations sur le secteur Limoges, Montluçon et on supprimera notamment le rebroussement de Saint-Sulpice-Laurière.

Nous devons ajouter que l'on est étonné de voir que, dès le début de la discussion, le Conseil Supérieur des chemins de fer ne s'est préoccupé ni de la question transport des marchandises, ni du trafic local qui pourrait prendre naissance dans la zone traversée. Cette dernière cependant est dépourvue de chemin de fer à voie large et par suite réellement économique. Le sol et le sous-sol du Massif central ne présentent-ils donc aucune richesse latente et les richesses déjà exploitées ne doivent-elles pas se développer dès que l'aménagement hydraulique de nos hautes vallées nous donnera de l'énergie électrique en assez grande abondance ? D'un autre côté, ne serait-il pas nécessaire de prévoir l'électrification de la ligne Moulins-Montluçon, son doublement de Doyet à Moulins, ainsi que des rectifications pour améliorer son profil et augmenter le rayon de ses courbes. Ces travaux sont indispensables pour améliorer les relations Bordeaux-Strasbourg. Mais, ne devrait-on pas aussi relier directement Chagny à Dôle, ce qui est facile, puisqu'on est en plaine, cela éviterait le détour important de Dijon.

Il est indispensable que l'opinion publique s'intéresse aux perfectionnements de notre outillage national, afin de hâter le jour où l'équilibre économique de notre pays sera accompli.

L'Usine Dunlop à Montluçon. — En octobre dernier, l'usine Dunlop a été inaugurée à Montluçon, et le *Monde Illustré* a rendu compte de cette inauguration.

L'usine est établie au nord de Montluçon, au lieu dit « la Loue », un peu en aval de l'écluse de Pasquis, le long du chemin de fer de Paris, et par suite près du canal, dans l'ancien atelier de chargement créé durant la guerre.

Il y a dans l'intérieur de l'usine 20 kilomètres de voie ferrée normale et 60 kilomètres de voie étroite. La surface occupée est de 112 hectares, et une vaste cité ouvrière, pouvant contenir 700 ménages, y est construite. L'usine pourra employer 5.000 ouvriers.

Pour les détails concernant l'ancien atelier de chargement de Montluçon, on peut consulter utilement dans les bulletins de la Société des Amis de Montluçon les numéros 13, 1920, (p. 65 et 66), et 14, 1921, pour le plan de l'usine.

— M. WALTHER, d'Hérisson, adresse à la Société des notes dont M. Capelin donne lecture.

C'est un abrégé de l'histoire de Saint-Caprais à travers les âges. La forme littéraire que M. Walther a bien voulu donner à ses informations historiques et archéologiques leur donnent beaucoup de prix, mais la place restreinte dont dispose le *Bulletin* ne permet d'en reproduire que les extraits suivants :



Délibération du conseil municipal de la commune de Thémistocle :

« Aujourd'hui, neuvième jour de Brumaire, an mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la République française une et indivisible, nous, Gilbert Auclaire, maire ; Denis Petitjean, Jean Beauculat, officiers municipaux, Mathieu Dubost, Jean Gobinet, Jean Denoux, Joseph Germain, assemblés en conseil général de la commune, séance publique, après avoir pris connaissance de la lettre des administrateurs du district de Cérilly, par laquelle ils nous invitent à *débaptiser* notre commune portant le nom de *Saint-Caprais*. Un des membres a dit :

« Pour être bons citoyens républicains, il faut des vertus, le respect pour les droits et de la liberté, et la haine pour les tyrans « despotes. Je vous propose le nom de *Thémistocle*, comme un citoyen d'Athènes qui, au courage, sait réunir ces vertus ; il fit plus « par sa morale civique : il sçut rallier tous les amis de la liberté « d'Athènes contre le tyran Xerxès et la sauver des fers dont ce « tyran voulait charger Athènes.

« Sa mort fut la suite de son amour civique patriotique et ré« publicain ; il se la donna plutôt que de porter les armes contre « sa patrie quoiqu'il en fut sollicité par l'appas de l'or.

« Voilà les vertus que la mémoire de ce grand républicain doit « nous retracer et que tout bon citoyen doit pratiquer tant au phy« sique qu'au moral.

« Le Conseil arrête unanimement qu'à l'avenir la commune de « *Saint-Caprais* s'appellera *Thémistocle* et on a crié : *Vive la com« mune de Thémistocle ! Vive la République une et indivisible !*

« Arrêtons, en outre, que copie du présent arrêté sera envoyé au « Corps administratif et à la *Convention Nationale*. »

Un très beau dessin à la mine de plomb, œuvre patiente de M. Walther, reproduit le cadran solaire de Saint-Caprais.

— M. le Président émet la proposition que voici au sujet du catalogue de notre Bibliothèque, à dresser par ordre de matières :

« Les membres qui prennent des livres à la Bibliothèque sont priés d'établir des fiches qu'ils rapporteraient avec l'ouvrage ; ces fiches comprendraient :

1° Le titre exact, tel qu'il est sur le livre ;

2° Un titre se rapportant plus exactement au contenu de l'ouvrage. Bien souvent les titres donnés par les auteurs, ou ont vieilli, ou ne sont plus exacts ;

3° Un titre se rapportant aux grandes sections : bibliographiques ; par ex. biographie, monographie ; architecture civile, religieuse, militaire ; histoire du Duché, etc. ; la série de Bourbonnais, etc. ; préhistorique, etc. ;



4° Je propose à ceux qui se sentiraient le courage de faire le dépouillement méthodique de nos publications. Publications parisiennes et provinciales, par matières surtout. »

— M. le Président rend compte, en ces termes, d'une découverte d'ossements faite à Saint-Bonnet, Yzeure.

M. J. Usclade, secrétaire à l'Inspection d'Académie, me prévint qu'un proprétaire de Saint-Bonnet, en faisant une fouille pour des fondations, a rencontré de nombreux ossements et des poteries.

Je suis allé voir. Le propriétaire, M. Trouillet, était absent ; mais son ouvrier m'a montré avec beaucoup de bonne volonté les résultats de la fouille. C'est dans la cour de l'ancienne Cure, le premier groupe de constructions que l'on trouve à gauche en prenant la route de Gennetines. La fouille est descendue à environ 4 mètres ; elle a permis d'isoler un bloc de maçonnerie qui paraît être une ancienne fondation et tout autour existent des sépultures, les unes orientées les pieds à l'Est et les autres au-dessous pêle-mêle. Les os sont modernes, ainsi que les poteries : débris de plats noirs, grossiers, sans aucune trace d'ornements. Ce qui est assez remarquable, c'est que les bières orientées étaient déposées dans une cavité formée de pierres sur champ, non maçonnées ; il s'agit évidemment de l'ancien cimetière de Saint-Bonnet.

— M. GÉNERMONT lit, au nom de M. Crépin-Leblond, la note suivante :

« M. Alfred Bertrand avait, sinon créé, du moins complété avec une judicieuse persévérance la petite galerie des Emulationnistes notoires dont les portraits ornent la Bibliothèque de la Société. Il était juste que M. Bertrand, qui fut un de nos membres les plus dévoués, figurât lui-même dans cette collection familiale. C'est chose assurée désormais. Notre confrère M. Vouilloux vient, en effet, de faire don à la Société d'Emulation d'une excellente photographie de l'ancien conservateur du Musée. »

La Société remercie MM. Crépin-Leblond et Vouilloux de leur geste qui vient heureusement compléter notre galerie des célébrités bourbonnaises.

— La prochaine réunion est fixée au 8 janvier 1923.

— Est présenté comme membre de la Société :



M. Gaspard BRUNET, huissier à Lurcy-Lévy, par MM. le chanoine Clément, Jean Mosnier, Marc Dénier.

— Sont admis en qualité de membres titulaires :

M. le docteur BELOT ; M. Georges BALMONT ; M. MURAT ; M. Charles PRAVAT.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 1/2.

E. CAPELIN.

BIBLIOGRAPHIE

La Faïence de Moulins, *son histoire, ses phases, ses particularités, caractéristiques, sa classification*, par ROGER DE QUIRIELLE. *Moulins, Crépin-Leblond, imprimeur-éditeur*, 1922.

C'est un plaisir d'avoir à féliciter, à louer ses amis. Ce plaisir m'échoit aujourd'hui où j'ai l'agréable mission de parler de *La Faïence de Moulins.*

Depuis longtemps, les amateurs de notre province souhaitaient de voir notre confrère Roger de Quirielle, de sa plume toujours spirituelle et alerte, élever ce monument à notre art provincial. On le souhaitait surtout depuis le jour, déjà lointain, où, avec sa coutumière bonne grâce, il nous avait fait les honneurs de son Montaiguët et de ses collections. La faïence n'y tient-elle pas une large place et si artistique (1). Pourquoi, se disait-on, notre faïence n'aurait-elle pas, de la main de M. Roger de Quirielle, le pendant de *la Faïence de Nevers*, par M. L. du Broc de Segange? Et voici que c'est chose faite.

Dans une suite de chapitres, où l'érudition sait se faire aimable et souriante, M. Roger de Quirielle aborde et traite son sujet sous toutes ses faces.

Et d'abord l'auteur nous parle des faïences et des faïenciers.

Peut-être élégante descendante des antiques potiers de notre

(1) Voir *Bulletin*, 1906, sixième excursion, « *Ma Maison* », par Roger de Quirielle.



cité, la faïence de Moulins est certainement fille de Nevers, et cela lui donne une artistique ascendance. Toujours est-il que dès 1730, la faïencerie moulinoise est en pleine activité.

Selon des recherches faites par notre confrère M. Marc Dénier, ce serait un marchand de Moulins, Pierre-Joseph Gilliard, grand vendeur de produits nivernais, qui aurait eu l'idée de faire fabriquer de la faïence dans notre bonne ville, par deux ouvriers moulinois, Perrot et Sèves (1), formés dans les faïenceries de Nevers. M. de Quirielle nous les montre, du reste, passant de Moulins à Clermont-Ferrand, où ils installèrent la première fabrique auvergnate. Dès 1735, l'auteur nous signale un Jean Dubourg, celui-là formellement qualifié directeur de la manufacture de faïence, établie à Moulins. Dès lors, peut s'établir une liste chronologique de maîtres et ouvriers faïenciers, liste évidemment incomplète et que l'exploration méthodique des registres paroissiaux, surtout des registres de Saint-Pierre-des-Ménestraux, permettrait d'étendre considérablement.

Mais ce n'est pas tout de nomenclaturer des faïenciers, il importe plus encore de classer les faïences moulinoises. M. de Quirielle n'y manque pas et note avec soin les trois phases de cette artistique industrie: la naissance, l'apogée, la décadence; le tout s'échelonnant du commencement du XVIIIe siècle à la Révolution. Il montre comment la fabrication utilitaire du début atteint bientôt l'art véritable, s'éloigne de Nevers pour s'inspirer de Rouen et plutôt même de Sinceny.

Reprenant ensuite ces trois phases, l'érudit-collectionneur en note les caractéristiques, cite de nombreux exemples et décrit, avec le charme qu'on lui connaît, les plus beaux exemplaires.

Des pièces justificatives et des remarques finales terminent le texte attrayant, où se condense l'histoire de notre faïence moulinoise. Une liste de faïenciers, dûe à feu M. Bertrand et communiquée par M. le chanoine Clément, apporte un supplé-

(1) A lire ce nom de Sèves, on peut se demander si l'artiste faïencier de ce nom n'était pas du lignage de Gilbert Sève, le peintre moulinois, et de ses deux fils Gilbert et Pierre, tous deux membres de l'Académie royale de peinture. Voir *Bulletin*, 1903, pp. 312 et suivantes, *Gilbert et Pierre Sève*, par E. Bouchard.



ment d'information sur les faïenciers et leurs aides. Malheureusement, M. Bertrand n'avait que superficiellement feuilleté les registres paroissiaux de Saint-Pierre-des-Ménestraux. Sa liste pourrait être revue, augmentée, voire corrigée. M. Dénier, explorateur minutieux et patient de ces registres, nous donnera sans doute un jour un état à peu près complet des maîtres et artisans ès faïence moulinoise. Et qui sait, on verra peut-être surgir de véritables petites dynasties.

Soixante-trois reproductions en héliogravure et une fine planche en couleurs dues à l'artistique maison S. A. D. A. G. de France, illustrent l'ouvrage, reproduisant les meilleurs et les plus caractéristiques produits des ateliers moulinois. Le choix en fut fait par M. de Quirielle, et c'est tout dire.

Après avoir loué l'auteur et l'illustration, il me sera bien permis de féliciter aussi M. Marcellin Crépin-Leblond, un autre ami. Si je manquais à ce devoir, M. de Quirielle me le reprocherait le premier.

L'habit ne fait pas le moine, il n'en est pas moins vrai que la présentation d'un livre est point, où l'art et le goût de l'éditeur et de l'imprimeur se révèlent. On n'en saurait rêver de plus ravissante pour l'œuvre de M. de Quirielle.

Tirés sur papier de fil Lafuma, imprimés avec des caractères typographiques entièrement neufs, les 325 exemplaires numérotés et paraphés de *la Faïence de Moulins* sont un vrai bijou. On remarquera, j'en suis sûr, le tour de force, grâce auquel, dans tout l'ouvrage, on ne trouve pas *un seul* mot coupé d'un trait d'union.

Maître en son art, M. Marcellin Crépin-Leblond, par sa conscience et son goût, continue très brillamment les traditions de ses prédécesseurs, qui, il y a près d'un siècle, firent le renom de l'impression moulinoise.

La Faïence de Moulins, si bien présentée par M. de Quirielle, si bien habillée par M. Crépin-Leblond, deviendra rapidement, c'est à prévoir, une de ces raretés bibliographiques que fervents de l'art et amoureux du livre recherchent et s'arrachent.

En attendant, notre Compagnie tout entière clamera, d'une seule voix, avec moi : Bravo Quirielle ! Bravo Crépin-Leblond !

PHILIPPE TIERSONNIER.

« **Le Maroc** », par Augustin BERNARD, un vol in-8, Alcan, éd., Paris 1921, sixième édition, 465 pages, 5 cartes h. t.

Notre compatriote A. Bernard, spécialiste de l'Algérie et du Maroc, qu'il a parcourus et étudiés au cours de nombreux voyages, vient de mettre à jour et de refondre entièrement le volume qu'il avait publié il y a une dizaine d'années et dont 5 éditions ont été rapidement enlevées.

Ce volume est divisé en cinq livres ayant pour titres: les Conditions géographiques ; les Conditions historiques ; la Société indigène ; les Européens au Maroc et enfin le Protectorat Français. Une carte au 5 millionième et 4 croquis concernant l'Hypsométrie, les pluies, la densité de la population, les productions, complètent et éclairent le texte. En tête de chaque chapitre une courte bibliographie signale les ouvrages les plus importants à consulter pour ceux qui veulent étudier les questions dans le détail.

De nombreuses pages sont entièrement nouvelles. Il en est ainsi notamment pour la pluviométrie, la géographie botanique, la question des pierres écrites, les troglodytes (Africa dériverait du mot Ifri, qui signifie grotte en berbère), l'histoire du Maroc de 1914 à 1921, etc.

Tous ceux qui veulent connaître notre effort marocain, les résultats obtenus, ceux que l'on entrevoit, doivent lire les 80 dernières pages qui traitent de l'organisation, de l'outillage et de la mise en valeur du Maroc. Les 5 pages consacrées à l'urbanisme intéresseront tous les Français amoureux du pittoresque, heureux de voir que le maréchal Lyautey a voulu « non seulement conserver aux villes indigènes leurs caractère propre et leur cachet artistique, mais encore faire en sorte que les villes nouvelles répondissent à tous les besoins modernes de sécurité, d'hygiène, de circulation et d'esthétique ».

Ce volume, fruit d'une longue expérience africaine, d'une documentation livresque abondante, complétée par des visites presque annuelles dans un pays qui évolue avec une vitesse toute Américaine, puisque Casablanca, petite ville d'une vingtaine de mille âmes en 1907, comptait, en 1921, plus de 102.000 habitants, dont 22.000 Français, est devenu un vrai livre classique de lecture facile, qui permet de comprendre ce pays, si divers, hier encore en grande

partie inconnu et maintenant presque complètement pacifié grâce à la collaboration du Maghzen, du Sultan et du maréchal Lyautey, qui dirige ce pays depuis un peu plus de dix ans.

GEORGES BRUEL.

Le nouveau Guide de Moulins et de ses environs, par M. Edgar CAPELIN. Moulins, chez M. Chambalous, successeur de M. L. Grégoire.

Ce guide, de 86 pages, orné de nombreuses photographies, et d'une carte de la ville, est fait au point de vue de renseigner les étrangers sur les curiosités que doit voir un touriste à Moulins et dans ses environs. Notre collègue l'a mis au point ; et sa documentation savante sera utile aux habitants autant qu'aux étrangers. Il est accompagné d'une notice en anglais, en espagnol, en allemand et en italien, et comprend une série de neuf excursions en automobile, dans un rayon de 100 kilomètres autour de Moulins.

— Les curiosités bourbonnaises viennent de s'enrichir d'un nouveau fleuron. L'auteur, qui est notre érudit collègue Philippe Tiersonnier, s'est associé à l'éditeur M. Marcellin Crépin-Leblond pour en faire hommage à la Société. C'est un hommage que vous apprécierez tous : car, si le contenu est parfait, le contenant est d'une élégance typographique qui fait honneur aux presses de notre collègue Crépin-Leblond. A tous les deux, la Société dit merci.

La plaquette de 45 feuillets, porte en titre : **Un singulier chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem,** fin du XIVe, commencement du XVe siècle, par Philippe TIERSONNIER. — Moulins : Crépin-Leblond, imprimeur-éditeur, rue Jean-Jacques-Rousseau, 11, 1922.

Il s'agit du frère Aymar Broutin, dit Talebart, qui fut un grand procédurier devant l'éternel et assez mauvais frère de l'Ordre de Saint-Jean de Dieu. Il se rattache au Bourbonnais, non par sa famille, c'est un dauphinois, mais par les nombreuses commanderies qu'il s'efforça d'agripper dans notre province : Lavaufranche, Lamaids, Beugnais, Bardon. Les péripéties qu'entraînèrent les appétits du chevalier Talebart ne manquent pas d'intérêt ;



nous y voyons défiler de nombreux personnages bourbonnais, les chevaliers de Villers, d'Avenières, de Grivel, victimes du turbulent Talebart. Et comme prélude et fond de tableau à ces luttes d'intérêts, l'auteur nous expose l'histoire des débuts de ce grand ordre de Malte et le mécanisme de son fonctionnement, tel qu'il a survécu aux révolutions. J'espère que l'auteur ne voudra pas nous laisser sur cette fâcheuse impression du chevalier Talebart et qu'il fera revivre devant nous quelqu'un de ces nobles commandeurs, qui venaient apporter au fond de nos campagnes un ferment d'élégance et de progrès.

— **Vichy Médical**, par le docteur A. Thierre, médecin-chef honoraire à la Maternité de l'Hôpital de Vichy. Vue d'ensemble de la station. Les spécialisations de la cure hydrominérale. 2e édition. Moulins, Crépin-Leblond, 1922.

L'auteur a inscrit sur la feuille de garde : « Offert par l'auteur à la Société d'Emulation de l'Allier. »

Cet ouvrage nous est parvenu par l'intermédiaire de M. le docteur Cornillon.

Ce travail surtout médical débute par un historique de Vichy, qui résume en quelques pages les faits saillants de cet historique. Du travail médical proprement dit, je ne dirai rien, sinon qu'il apporte une contribution précieuse aux médecins qui exercent à Vichy et à ceux qui ont des malades à y envoyer. Le contenant est digne du contenu, comme tout ce qui sort des presses de notre collègue Crépin-Leblond.

Les voies romaines du Berry, avec une carte, par M. Emile Chénon, professeur à la Faculté de Droit à Paris. Librairie de la Société du Recueil Sirey-Léon Tenin, directeur, 22, rue Soufflot, Paris-5e. 1922.

La Société a reçu avec la mention : « Hommage de l'auteur », ce travail capital, qui intéresse pour une grande partie le Bourbonnais. Les voies de Bourges à Clermont par Allichamp et Néris, de Bourges à Bourbon-l'Archambault, sont sur notre territoire pendant une longueur importante de leur parcours. Mais ce qui nous intéresse davantage, ce sont les centres voyers de Néris, Cosne et Bourbon-l'Archambault. Ce dernier, avec ses huit voies

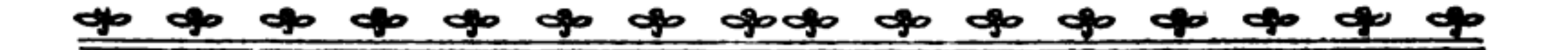


rayonnantes, est entièrement chez nous : et l'auteur se trouve amené à étudier la question qui nous avait intrigués lors de l'excursion de Bourbon, de la voie reliant Autun et Decize par Bourbon-l'Archambault. La solution que donne M. Chénon diffère de celle que nous avions envisagée. Il élimine carrément Bourbon-Lancy du réseau des voies romaines de ce secteur et il admet deux voies partant de Bourbon-l'Archambault : une se dirigeant sur Decize, par Bagneux, Villeneuve, Aurouër et Dornes, et une autre se dirigeant sur Autun, par Saint-Menoux, Marigny, Iseure, Thiel, Diou, Périgny et Toulon-sur-Arroux.

Quant à la voie directe d'Autun à Decize, elle devrait, suivant lui, passer par Saint-Honoré.

La Société doit envoyer un chaleureux merci à M. Chénon : car son livre est un des plus précieux que possèdera notre Bibliothèque.

Dr DE B.



Errata

Dans la notice bibliographique sur Etienne de Belleville ou de Bourbon, parue dans le dernier numéro du *Bulletin* (mai août 1922), deux erreurs typographiques sont à corriger.

Page 105, ligne 10, au lieu de : « Martèner Ample coll. », il faut lire : *Martène, Ampl. coll.* : l'ouvrage indiqué étant l'*Amplissima Collectio*.

Même page, ligne 11, au lieu de : « Scriptores ord. Prad. », il faut lire : *Scriptores ord. Pred.*; le recueil visé portant le titre de *Scriptores ordinis Predicatorum*.



L'Intermédiaire
des Recherches et des Echanges

I. — Recherches

8. — Dans l'*Histoire Ecclésiastique des Eglises Réformées au Royaume de France*, édition Baum et Cunitz, Paris, Fischbacher, 1883, t. I, p. 111-112 : il est question d'un Loys de Marsac « gentilhomme de maison du païs de Bourbonnois et aiant esté des Ordonnances du Roy », qui fut arrêté à Lyon, avec un de ses cousins, « comme ils retournoient de Genève, où ils avoient esté un grand exemple de toute vertu à chacun ». Les deux cousins auraient été brûlés pour hérésie, vers le 15 septembre de la même année.

L'*Histoire Ecclésiastique* fait, d'après le Martyrologe de Crespin, l'éloge de la science scriptuaire de Loys de Marsac, et de sa constance dans les supplices.

Comme il s'agit d'un des plus anciens documents concernant la Réforme en Bourbonnais, je serais très reconnaissant à ceux de mes confrères de la Société d'Emulation qui pourraient me donner quelques renseignements sur la famille de Marsac, dans la première moitié du XVI[e] siècle, et sur Loys de Marsac en particulier.

9. — Un maitre écrivain et artihméticien de la ville de Riom, Michel Gillet, qui fut recteur du collège de Gannat de 1680 à 1686, est l'auteur d'une *Méthode d'Ecriture* in-folio oblong, avec planches gravées.

Quelqu'un peut-il donner le titre exact de cet ouvrage, le lieu et la date d'impression ?

10. — Charles de Chantecler, né à Moulins et élevé dans la famille des princes de Bourbon, a-t-il été l'objet de quelque publication ou communication locale ? (Voir P. V. Décembre 1922, p. 282)





NOS CONFRÈRES La croix de la Légion d'honneur a été conférée à la mémoire du lieutenant Joseph BOURDÉRIOUX, « très bon officier, très courageux et d'une grande énergie ; tué glorieusement au Mont Kemmel, au cours d'un violent combat ».

M. J.-B. BUVAT, maire de Moulins, président d'honneur de la Société d'Emulation, et notre confrère M. Jules BUSSIÈRE ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

M. René MOREAU, architecte des monuments historiques, a été promu officier de l'Instruction publique.

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix Delbos (2 000 francs), à M. Jacques CHEVALIER, professeur de philosophie à l'Université de Grenoble et membre correspondant de notre compagnie, pour son ouvrage sur Descartes.

L'Académie de médecine a élu M. Antonin MALLAT, membre correspondant national.

Notre président M. le docteur de BRINON, et nos confrères MM. Louis MONTAGNE et Joseph VIPLE, ont été nommés membres correspondants de la Commission des monuments historiques (section des monuments préhistoriques) pour le département de l'Allier.

La Société académique de Reims a décerné une médaille de vermeil à M. Léon BIDEAU, pour une étude de « grande valeur » sur l'instruction primaire dans la Marne sous la Restauration.

M. Raymond DE LA BARRE a été admis à la Société des gens de lettres.

Mlle Julie BÉRAUD, professeur de chant au lycée de jeunes filles de Moulins, a été nommée en la même qualité à Paris (Lycées Fénelon et Victor-Duruy).

Le lieutenant-colonel DE SAINT-HILLIER a été appelé au commandement du 5e spahis.

CARNET DE DEUIL Le sculpteur Jean COULON, originaire d'Ebreuil, qui exposa longtemps, et avec succès, au Salon des Artistes français, vient de mourir à l'âge de soixante-dix ans. On lui doit notamment : à Moulins, le monument de Banville et celui des Morts de 1870 ; à Vichy, celui de la République ; à Gannat, la « lanterne » des Morts.



NOS COMPATRIOTES M. Jacques MONICAT a été admis à l'Ecole nationale des chartes

UNE CATASTROPHE Pour les chercheurs de l'avenir, notre « Chronique » a le douloureux devoir d'enregistrer une catastrophe qui mit cruellement en deuil le département de l'Allier et notre compagnie. (Voir plus haut le procès-verbal de la séance du 9 octobre.)

Le lundi 31 juillet, deux trains, partis l'un de Moulins et le second de Montluçon, emmenaient à Lourdes le pèlerinage annuel du Bourbonnais. Le mardi matin, vers quatre heures et demie, entre les stations de Miélan et de Villecomtal (ligne de Mirande à Tarbes), sur le territoire de la commune de Laguian, le train de Moulins, — sa locomotive n'ayant pu monter jusqu'au sommet la rampe de Villecomtal, — redescendit la côte à une allure de vertige et vint s'écraser sur le convoi de Montluçon qui suivait à faible distance et qui, lui, demeura absolument indemne.

Le fourgon de queue fut en quelque sorte pulvérisé. Du wagon de seconde classe auquel il était accroché, et qui n'était plus qu'un inextricable amas de ferrailles tordues et de boiseries broyées, on devait, avec quelles peines ! retirer vingt-six cadavres et vingt blessés, — sur quarante six occupants !

Couché sur le côté et en partie détruite, la voiture suivante, de seconde classe également, — où se trouvait Mgr Penon, évêque de Moulins, qu'accompagnait notre confrère le chanoine Clément, — compta cinq morts. Enfin, l'arrière du wagon de troisième classe qui venait ensuite avait été défoncé et nombreux y furent les blessés.

Au total — effrayant total ! — trente et un morts auxquels s'ajoutait, quelques jours après, le décès de deux blessés de cette terrible catastrophe.

Le 4 août, en l'église de Laguian, un service funèbre fut célébré, à l'issue duquel M. Le Trocquer, ministre des travaux publics, qui y avait assisté, prononça un très beau discours. Ramenés en Bourbonnais, les cercueils des victimes étaient accueillis par les autorités du chef-lieu, dans une dépendance de la gare de Moulins, où Mgr l'évêque donna une absoute solennelle.

LE CENTENAIRE DE BANVILLE Le comité formé, sur l'initiative de la Société d'Emulation, pour célébrer, à Moulins, le centenaire de Théodore de Banville, a été récemment constitué. Sous la présidence d'honneur des autorités, il comprend des représentants de notre compagnie, des Etudes locales, de l'ancien comité du monument du poète, de l'Université, de la presse, des sociétés diverses, etc.

Le bureau de ce comité est ainsi composé : président, M. René MOREAU, architecte des monuments historiques ; vice-présidents, MM. GOTTELAND, inpecteur d'académie, et VIPLE, président des Etudes locales ; secrétaire, M. CRÉPIN-LEBLOND ; secrétaire adjoint, M. GÉNERMONT ; trésorier, M. Henri FROBERT, — tous membres de la Société d'Emulation.



ANTIQUITÉS & CURIOSITÉS BOURBONNAISES

A la vente des faïences anciennes de la collection Remy-Martin, faite, les 22 et 23 décembre, à l'hôtel des commissaires priseurs, à Paris, une bannette broderie à fond bleu de Moulins, a été vendue 300 francs.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

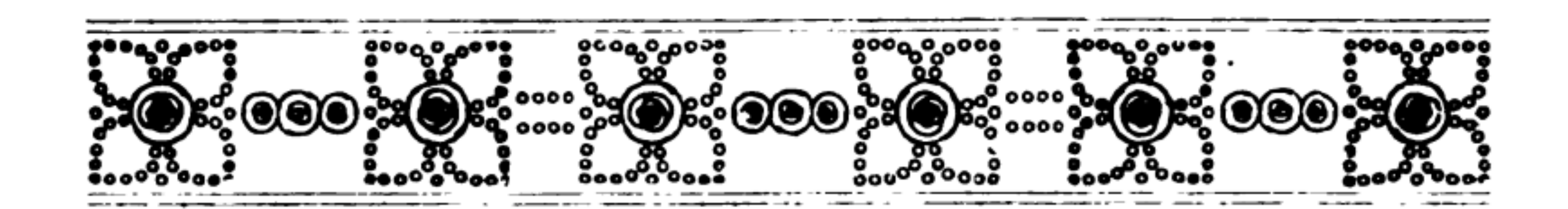
Relevé des publications enregistrées par le service du dépôt légal : Imprimerie des « Beaux Livres », à Vichy : *Notre-Dame de Vichy ou Notre-Dame des Malades*, par l'abbé Louis ALLOT, vicaire à Saint-Blaise, 45 pp. — Imprimerie Collon, à Vichy : *Travaux scientifiques de* [feu] *Mme Sophie Vinaver*, docteur ès-sciences, préparatrice à l'Institut Pasteur, 144 pp. — Imprimerie Crépin-Leblond, à Moulins, *La Mé Fanchoune ; Son Voyage à Paris*, etc., par Huges LAPAIRE, 7e édition, 63 pp. ; *Bourbon-l'Archambault, guide pittoresque du château, de la ville*, etc., par Gaspard BRUNET, 35 pp. ; *Vichy médical ; Vue d'ensemble de la station ; Les Spécialisations de la cure hydrominérale*, 2e édition, par le docteur THERRE, 165 pp. ; *Monographie de Beaune (Allier)*, par l'abbé SARASSAT, curé de Beaune 182 pp. ; *La Faïence de Moulins, son histoire, ses phases*, etc., par Roger DE QUIRIELLE, 146 pp.

Ont paru : chez Plon-Nourrit et Cie, à Paris : *Les Maîtres de la pensée française : Pascal*, par Jacques CHEVALIER, professeur à l'Université de Grenoble ; et *Souvenirs de la princesse Pauline de Metternich* (1859-1871), préface et notes de Marcel DUNAN, agrégé de l'Université ; avec deux portraits ; — aux Editions françaises de la *Nouvelle Revue nationale*, à Paris : *Jacques de Champfeu, gentilhomme, poète et soldat français*, par Philippe D'ESTAILLEUR-CHANTERAINE, avec des illustrations d'Edouard Léon : — chez H. Floury, à Paris : *La curieuse Vie de Marcellin Desboutin, peintre, graveur, poète*, par CLÉMENT-JANIN, 290 pp., avec 42 illustrations hors-texte et 94 dans le texte.

Notre confrère M. l'abbé MANDET, curé doyen de Charroux, publiera prochainement : *Charroux-d'Allier, histoire civile, histoire religieuse*. On souscrit, au prix de 5 francs, soit « aux Imprimeries réunies », à Moulins, soit chez l'auteur.

RÉGEMORTES.





ANNUAIRE 1922

Composition du Conseil d'Administration

(1921-1926)

BUREAU

Président : M. le comte Henri DE BRINON.
Vice-Présidents : MM. Georges MILCENT ;
Georges BRUEL.
Secrétaire général : M. Edgard CAPELIN.
Secrétaire adjoint : M. André THONIER DE LA BUSSERIE.
Secrétaire suppléant : M. Albert SARRAZIN.
Trésorier : M. Henri FROBERT.
Directeur du Bulletin : M. Marcel GÉNERMONT.
Conservateur des Collections : M. Gustave QUEYROI.
Bibliothécaire-Archiviste : M. Henri LEUTRAT.

ADMINISTRATEURS

MM. Ernest DELAIGUE, Gabriel MORAND, Roger DE QUIRIELLE, Ph. TIERSONNIER, anciens présidents.

MM. Lucien CHAMBRON.
Emmanuel CHOPARD.
Chanoine Joseph CLÉMENT.
Marcellin CRÉPIN-LEBLOND.

MM. GÉDEL.
Auguste SABATIER.
Joseph VIPLE.

LISTE DES MEMBRES
de la Société d'Emulation du Bourbonnais [1]

✻ Chevalier de la Légion d'Honneur (O. Officier ; C. Commandeur.)
Médaille Militaire.
Croix de Guerre.
Mérite Agricole.
Officier d'Académie.
I. — de l'Instruction Publique.
✠ Décorations diverses et étrangères.

I. — MEMBRES DE DROIT

Mgr l'Evêque du diocèse de Moulins.
M. le Préfet du département de l'Allier.
M. le Maire de la ville de Moulins.
M. le Colonel commandant d'armes de la place de Moulins.

II. — MEMBRES HONORAIRES

M. le comte de Chabannes ✻ (Saint-Grégoire), ancien officier d'artillerie, place Bellecour, 30 *bis*, Lyon.
Claudon (Ferdinand), archiviste de la Côte-d'Or, Dijon.
La Diana, Société historique et archéologique du Forez, Montbrison.

III. — MEMBRES TITULAIRES

MM. Audin (l'abbé Gustave), ancien curé-doyen de Montaiguët précepteur, Le Barret-Vieux, par Arles (B.-du-R.).
Auzel (l'abbé Francisque), professeur libre, rue Diderot.
Baër (Gustave), ✻, architecte, boulevard de Courtais, 9.
Bailleau (Abel), ingénieur-agronome, à Pierrefitte-sur-Loire.
Balmont (Gaston), propriétaire, château de Coulombière, Saint-Aubin-le-Monial.
Bardet (Amédée), ✠, directeur d'école, rue du Jeu-de-Paume, 47.

(1) Toutes les adresses non suivies d'indication de ville sont de Moulins ; toutes celles non suivies d'indication de département, de l'Allier.



MM. BARDET (Augustin), avoué, cours de Russie, 23.
BARGNOUX, industriel à Cusset.
BARGUES (Charles DE), ♣, château de Ruzières, par Bourbon-l'Archambault.
BAURY (Joseph), architecte, rue Gaston, 18.
Mme BEAUCHAMP (Michel), château de Vaumas.
MM. BEAUMONT (l'abbé Etienne), ♣, licencié ès-lettres, professeur à l'Institution du Sacré-Cœur, 51, rue de Paris.
Mlle BEAURY (Jeanne), institutrice à Chantelle.
MM. BÉHIER (Albert), trésorier-payeur général de l'Allier, avenue Victor-Hugo, 3.
BÉLOT (Georges), avenue Meunier, 28.
BÉLOT, docteur en médecine, avenue de la République..
Mlle BERAUD (Julie), rue Jeanne-Marie-Bourrau, 11.
MM. BERLAND (Emile), notaire, avenue Victor-Hugo, 3.
BERNARD (Léopold), ✱, ♣, avocat à la Cour d'appel de Paris, Saint-Menoux.
BERNARD (Augustin), professeur à la Sorbonne, rue Decamps, 10, Paris-XVIe.
Mme BERTRAND, à la Pacaudière (Loire).
MM. BESSON (Gabriel), rue des Minimes, 3, Epinal (Vosges).
BIDAULT (François), ♣, agent d'assurances, rue Monin, 3.
BIDEAU (Léon), ✱, rédacteur au Cabinet du Sous-Secrétariat de l'Enseignement technique, rue de Grenelle, 110 Paris-VIIe.
BLONDEAU (Pierre), maître-menuisier, rue de l'Ancien-Palais, 11.
BODARD (Georges), ✱, libraire à Cérilly.
Mlles BOISÉ DE COURGENAY (Joséphine DE), château de Chabenet, par Saint-Marcel (Indre).
BONAND (Françoise DE), rue de Denain, 7.
MM. BONNET (Adolphe), notaire, place de la République, 22.
BONNETON (René), château de Corgenay, par Chantelle.
BONNY (Charles DE), propriétaire à Aurouër.
BONY (Antoine), professeur à St-Gilles, rue Achille-Roche, 2.
BOUCOMONT (Antoine), ✱ ♣, docteur en droit, avocat-avoué, rue de Cours, 18, Cosne (Nièvre).
BOUDEVILLE (Jean-Baptiste), entrepreneur, à Dompierre-sur-Besbre.
BOUILLON (l'abbé Benoît), curé de Nocq-Chambérat, par Huriel.



MM. BOURBON-BUSSET (Comte François DE), ✻, ✠, ancien officier, château de Busset, à Busset.

BOURDELIER (le chanoine Jean), curé-archiprêtre de Notre-Dame, rue de la Croix-Verte, Montluçon.

BOURDERIOUX (Gustave), pharmacien de 1re classe, ex-interne des hôpitaux de Paris, à Bourbon-l'Archambault.

BRINON (Comte Henri DE), docteur en médecine de la Faculté de Paris, boulevard de Courtais, 25. *Président.*

BROSSARD (Aristide), quincaillier, rue de Bourgogne, 27.

BRUEL (Georges), ✻, I. ✻, ✻ (colon.), ✻✻, administrateur en chef des Colonies, rue de Villars, 7. *Vice-Président.*

BRUEL (Hubert), ingénieur E. C. P., place d'Allier, 64.

BRUEL (Maurice), ingénieur E. C. P., rue du Cerf-Volant, 37.

BRUNET (Gaspard), huissier, à Lurcy-Lévy.

BRUNAT (Louis), propriétaire, la Grange-Champfeu, Avermes.

BUISSON (Félix), avenue de la Gare, Vichy.

BUJON (l'abbé Charles), ✻ (Malte), missionnaire apostolique, ancien avocat, à Nomazy, par Moulins.

BURE (Georges DE), château de la Besche, par Bert.

BURIAS (l'abbé Emile), curé-doyen de Busset.

BURIAS (Léon), élève de l'Ecole des Chartes, rue Sedaine, 41, Paris-IXe.

BUSSIÈRE (Jules), ✻, négociant, place Cortet.

BUSSONNET (L.), notaire, à Saint-Germain-des-Fossés.

BUVAT (Henri), négociant, rue Gambetta, 10.

BUVAT (Paul), négociant et antiquaire, rue de Paris, 32.

CAPELIN (Edgard), rue de Bourgogne, 81. *Secrétaire.*

CAUSSIGNAC (René), receveur de l'enregistrement, à Varennes-sur-Allier.

CHABANNES LA PALICE (Jean, Comte DE), ✻, ✠, officier de marine de réserve, château d'Avrilly, à Trevol.

CHABOT (René), propriétaire-agriculteur, La Roche, par Saint Germain-des-Fossés.

CHACATON (Maurice DE), ✻, chevalier d'honneur et de dévotion de l'Ordre de Malte, château de Chermont, par Saint-Germain des Fossés.

CHAMBAROUX (Marcel), libraire, r. François Péron, 2, Moulins.

CHAMBRON (Lucien), ✠, industriel, conseiller municipal, rue de Bourgogne, 30. *Administrateur.*

Mme CHAMPEAUX (Marquise DE), rue de Denain, 7.

M. CHAMPFEU (Léon, Comte DE), O. ✱, ✠ (1870-71), capitaine de frégate en retraite, rue de Bourgogne, 42, Paris-VIIe.

Mme CHAMPIGNY (DE), château de Champigny, par Hérisson.

MM. CHAMPS DE VERNEIX (Victor DES), ✱, à Cusset.

CHANIER, greffier du tribunal de commerce, boulevard Ledru-Rollin, 52.

CHANTEMESSE (Robert), rue Boissy-d'Anglois, Paris-VIIIe.

Mlle CHARLES, institutrice, Ecole Sévigné, Vichy.

MM. CHARPY (G.-B.), entrepreneur de serrurerie, rue du Vert-Galant, 17.

CHATEAU (Gilles), ✱, ✠, avoué, député de l'Allier, Cusset.

CHAUCHARD (André), ✱, capitaine de cavalerie honoraire, château de Mézangy, à Pouzy.

Mme CHAUVIGNY DE BLOT (la comtesse H. DE), Bessé-sur-Braye (Sarthe).

MM. CHAUVIGNY DE BLOT (J. DE), ✱, ✠, directeur particulier de la Compagnie d'assurances *l'Union*, à Troyes.

CHOPARD (docteur Emmanuel), médecin honoraire de l'Hôpital thermal de Vichy, licencié en droit, château d'Authezat, par Authezat (Puy-de-Dôme).

CLAYEUX (Edmond), château des Gouttes, par Jaligny (Allier).

CLÉMENT (le chanoine Joseph), ✠✠, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, inspecteur de la Société Française d'Archéologie, rue du Chambon, 2, à la Madeleine. *Administrateur.*

COL Léon, négociant, rue de l'Horloge, 8.

COLLAS (Louis), ingénieur-agronome, propriétaire, à Besson.

COLLAS DE CHATELPERRON (Paul), C. ✱, ✠, ✠, ✠, ancien colonel de cavalerie, breveté d'E. M., Chassimpierre, par Jaligny.

CORDEZ (André), château des Chaulets, par Souvigny.

CÔTE (l'abbé Léon), licencié ès-lettres, professeur de première à l'Institution du Sacré-Cœur.

COURANT (l'abbé Victor), supérieur de l'Institution Saint-Joseph, Montluçon.

Mlle COURROUX, barrière du Jeu-de-Paume, Yzeure.

MM. CRÉPIN-LEBLOND (Marcellin), imprimeur, directeur du *Courrier de l'Allier*, rue J.-J.-Rousseau, 13. *Administrateur.*

CROCHET (l'abbé Jean-Baptiste), curé de Thionne, par Jaligny.

CUEILLAT (l'abbé Auguste), curé-doyen de Saint-Germain-des-Fossés.



MM. Darçon (Henri), comptable, à Saint-Hilaire.
Debesson (l'abbé François), prêtre retiré, rue des Serruriers, 26, Montluçon.
Decrand, docteur en médecine, boulevard Ledru-Rollin, 25.
Defaye (Maurice), château de la Motte, à Dompierre-sur-Besbre.

Mlle Dejoux (Camille), Institutrice à Châtillon.

MM. Delaigue (Ernest), ✠, corresp. de la Commission des monuments historiques, Bd de Courtais, 5. *Ancien président.*
Delinière (Léonce), entrepreneur de déménagements, rue du Vert-Galant.
Dénier (Marc), ✠, propriétaire, rue du Lycée, 6.
Deschamps (Monseigneur Raphaël), protonotaire apostolique, vicaire général, rue de Decize, 23.
Descombes (P.), directeur de la *Semaine de Cusset*, Vichy.

Mme Desmaroux de Gaulmin (Baronne), château de Saint-Alyre, par Saint-Gérand-le-Puy.

MM. Desnoix (l'abbé Pierre), curé-doyen de Lurcy-Lévy.
Desrosiers (l'abbé Athanase), à Cuffy (Cher).
Dreuille (Comte Henri de), agriculteur, chât. de Dreuille, Cressanges.
Dreuille (Comte Jean de), ✳, ✠, ancien officier, rue du Vert-Galant 19. (Membre à vie).
Dubost (Pierre), docteur en droit, propriétaire, à Treteau.

Mlle Duchet (Léonie), boulevard de Courtais, 71, Montluçon.

MM. Duchon (Paul), avocat, à Ambierle (Loire).
Dumont (l'abbé Philippe), licencié ès-lettres, professeur de philosophie, à l'Inst. du Sacré-Cœur, rue de Paris, 51.
Dupuis (l'abbé Charles), docteur en théologie, curé de Saint-Gérand-de-Vaux.

Mme Dupuy (Marcel), née Y. de Castaigner-Chastaigner, rue Voltaire, 18.

MM. Dupuy (Marcel), rue Voltaire, 18.
Durat (Vicomte de), ✳, capitaine honoraire d'artillerie, château du Ludeix, par Marcillat.
Duriat (l'abbé Abel), curé de Louroux-Bourbonnais.

Mme Durye (Baronne Henri), château du Riau, Villeneuve.

MM. Estoille (Comte de l'), ✠, agriculteur, château de l'Ecluse, Neuilly-le-Réal.
Faulquier (Jacques), château de Pontot, par Cervon (Nièvre).

MM. FAVARDIN (Docteur), maire de Sauvagny, par Cosne-d'Allier.
FAVRE (Adolphe), ✠, ✠, agrégé de l'Université.
FORESTIER (Georges), propriétaire, à Saint-Gérand-le-Puy.
FORESTIER (l'abbé Louis), curé de Billy.
FORICHON (l'abbé Jean-Baptiste), curé d'Agonges.
FOURNIER (Pierre), propriétaire, cours de Belgique, 19.
FOURNY (Maurice), O. ✱, ✠, capitaine d'infanterie de réserve, docteur en médecine, boulevard Ledru-Rollin, 29.
Mme FRADEL (la comtesse Louise DE), rue Pape-Carpantier, 36.
M. FROBERT (Henri), banquier, avenue Nationale, 22. *Trésorier.*
GABY (Félix), conservateur des hypothèques, rue de Longchamp, Vichy.
Mme GAGET (J.), professeur au lycée de jeunes filles, rue Denis-Papin, Yzeure.
MM. GAGNIÈRE (l'abbé Gilbert), curé-doyen de Cérilly.
GAGNON (Camille), docteur en droit, rue Quatrefages, 4, Paris-Ve.
GALFIONE (Louis), peintre-décorateur, conseiller municipal, pl. de la République, 16.
Mme GANNAT (Edith), rue du Cerf-Volant, 24.
MM. GAULMYN (Comte de), château de Rimazoir, par Souvigny.
GAUTIER, ✱, directeur honoraire de l'Enregistrement, rue de Decize, 27.
GAVELLE (Chanoine Paul), curé-doyen d'Ebreuil.
GÉDEL, ✱, Sous-Intendant militaire de réserve, avenue Meunier, 45. *Administrateur.*
GÉNÉRAUD, directeur de la *Société Générale*, place d'Allier, 48.
GÉNERMONT (Marcel), ✠, architecte diplômé par le Gouvernement, pl. de la République, 11. *Directeur du Bulletin.*
GIRAUDET (Gabriel), agriculteur à Franchesse.
GIRON (Pierre), photographe, rue Lucas, 34, à Vichy.
GOLLIAUD (André), ✠, château des Bédores, Trevol.
GOMOT (Maurice), doct. en médec., rue Michel-de-l'Hosp., 18.
GOUTTELAND (Jean), ✱, ✠, agrégé, inspecteur d'académie, rue de l'Industrie, 1.
GOUTTEFERT (le chanoine), Supérieur de l'Inst. du Sacré-Cœur, rue de Paris, 51.
GRANDMOUGIN (Jules), directeur de la *Banque Régionale du Centre*, avenue Nationale, 1.

MM. GRAVIER DU MONSSEAUX, (C. C. Alexandre), ✱, ✤✤✤ rue Verrier, 3, Vichy.

GRÉGOIRE (Louis), ancien libraire, à Jeu, près Hérisson.

GRELLET-DUMAZEAU (Albert), ✱, docteur en droit, conseiller à la cour d'appel de Lyon, 10, rue du Plat, Lyon (Rhône).

GRILLOT (Joseph), professeur à St-Gilles, r. Achille-Roche, 2.

GUIBOURET (Henri), peintre-verrier, rue Rosa-Bonheur, Les Bataillots, Yzeure.

Frère GUSTAVE-MARIE, prof[r] de sciences, rue de Paris, 87.

HENRI (abbé Louis), curé de Villefranche.

HERBLAY (Paul), ✤, artiste-peintre E. B. A., place de la Bibliothèque, 6.

JALADON DE LA BARRE (Raymond), château de la Prée, par Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre).

JAVOGUES (Pierre), ✱, ✠, commandant, la Croix-Rousse d'Artaix, Marcigny (S.-et-L.).

JOLIVET (l'abbé Antoine), curé-doyen de Saint-Menoux.

M[me] JOTILLON (Victor), la Doncka, rue Alquié, Vichy.

MM. JOYEUX DE LANÇON (André), château d'Hubert, par Morlac (Cher).

LA BOULAYE (Paul DU BUISSON DE), artiste-peintre, rue Grenier, 5.

LA BOUTRESSE (Roger DE), château des Quillets, Trezelles.

LACARELLE (Comte Etienne DE), château de la Grillère, Monétay-sur-Allier, par Châtel-de-Neuvre.

LA CHAUVINIÈRE (Marquis Léon DE), ✱, 5, rue de l'Alboni, Paris-16[e]. (Membre à vie.)

LA CHAUVINIÈRE (Paul DE), 5, rue de l'Alboni, Paris-16[e].

LA COUTURE (André), docteur en médecine, Bourbon-l'Archambault.

LA DURE (Edouard AUJAY DE), château de Saint-Août, Saint-Août (Indre).

LAMAUGARNY (Camille DE), château d'Audes, à Audes.

LAMAUGARNY (Arthur DE), château de Magnette, par Audes.

LAMOUREUX (Lucien), avocat, député de l'Allier, Palais-Bourbon, Paris.

LAPLANCHE (Louis DE), château du Beyrat, par Bellenaves.

LA PLANCHE DE FONTENILLE (Arthur DE), château des Magnoux, par Meaulne.

LAS CASES (Marquis DE), ✱, conseiller général, maire de Coulandon, château de la Presle, Coulandon.

MM. LASSIMONNE (S.-E.), O. ❀, géomètre-expert, président de la *Société Scientifique du Bourbonnais*, avenue Meunier, 22.
LA TOURFONDUE (Comte DE), rue Porte-des-Forges, Montluçon.
LAVAULT, proviseur du Lycée, Montpellier (Hérault).
LE BRUN (Eugène), associé correspondant national de la *Société des Antiquaires de France*, licencié en droit, place Saint-Georges, 32, Paris-IXe.
LEFORT (Gustave), propriétaire aux Mescliers, par Saint-Didier-en-Rollat.
LÉRAT (abbé François), rue Voltaire, 11.
LEUTRAT (Henri), rue du Jeu-de-Paume, 35. *Bibliothécaire.*
LIGIER (l'abbé Édouard-Frédéric), hôpital de Chantelle.
Mme LIGNERIS (Marquise DES), à la Maison-Neuve, Bressolles.
MM. LINGLIN, contrôleur des contributions directes, Vichy.
LOIZEL (Léon), industriel à la Madeleine, r. de Limoges, 18.
MALLAT (Ant.), inspecteur des pharmacies, avenue des Cygnes, Vichy.
MANDET (l'abbé Jacques-Philippe), curé-doyen de Charroux.
MARESCHAL (Johanny), rue de Miromesnil, 64, Paris-VIIIe.
MARESCHAL (Xavier DE), docteur en droit, château des Magnoux, Voussac.
MARICOT, docteur en médecine, Bourbon-l'Archambault.
MATHÉ (Charles), agriculteur, Bellevue-Yzeure.
MAUZAT (Gilbert-François), ingénieur agricole, propriétaire, à Commentry.
MÉPLAIN (Docteur Firmin), ✻, rue du Lycée, 7.
MÉPLAIN (Henri), château du Coude, par Montaigüet.
MÉTÉNIER (Fernand), ❀, propriétaire à Cronat (S.-et-L.).
MICHEL DES MODIÈRES (Édouard), cours Lafayette, 14, à Cusset.
MICHEL DE TRÉTAIGNE (Baron), O. ✻, ❀, sous-intendant militaire honoraire, chevalier magistral d'honneur et de dévotion de l'ordre de Malte, conseiller général de l'Aisne, rue Greuze, 26, Paris-XVIe.
MICHOT, professeur de dessin
MILCENT (Georges), ✻, ❀, ancien officier de cavalerie, rue de Villars, 25. *Vice-Président.*
MITTON (Adrien), Élève des Beaux-Arts, architecte, rue des Couteliers, 46.
MITTON (François), ingénieur A. M., architecte, rue des Couteliers, 46.



MM. MITTON (Michel), architecte, rue des Couteliers, 46.
MONCEAU (Henri), chirurgien-adjoint de l'hôpital de Moulins, boulevard de Courtais, 35.
Mme MONCEAU (Henri), boulevard de Courtais, 35.
MM. MONICAT (Pierre), avocat, conseiller municipal, avenue Victor-Hugo, 2.
MONNAC (Louis), notaire, rue de Paris.
Mme MONNIER (Louis), château de la Presle, Pouzy-Mézangy.
MM. MONTAGNE (Louis), juge de paix honoraire, rue Molière, 8, Montluçon.
MONTILLET (Gabriel), château de Poënat, par Billy.
MONTLAUR (Georges DE VILLARDI, comte DE), ✱, ancien officier de cavalerie, cours d'Angleterre, 6.
MONTLIVAULT (Vicomte Guy DE), ✱, ✠, chef de bataillon de réserve, boulevard de Courcelles, 12, Paris-XVIIe.
MORAND (Gabriel), ancien notaire, avenue Nationale, 9.
Ancien président.
MOREAU (René), ⚘, I. ✤, architecte, avenue Nationale, 9.
MOREL (Jules), Montaigut-le-Blin.
MORLET (Antonin), docteur en médecine, rue de l'Etablissement, Vichy.
MOSNIER (Claude), r. de Paris, 73, St-Leu-la-Forêt (S.-et-O.).
MOSNIER (Jean), économe du Pensionnat Saint-Gilles, rue Achille-Roche, 2.
MOUCHET, docteur en médecine, au Veurdre.
MOULIN (Maurice), château de la Pommeraye, par St-Menoux.
MOULIN (Simon), instituteur à l'école Carnot, 104, boulevard Dénière, Vichy.
MURAT, instituteur, Péraclos, commune de Chouvigny.
NOAILLY (Paul), maire de Sanssat, ch. de Teillat, Sanssat.
NOBLET (Comte J. DE), Hôtel d'Yversen, Gaillac-sur-Tarn (Tarn).
NOMAZY DU JONET (le baron DE), rue de Metzeral, 1 bis, Strasbourg-Neudorf (Bas-Rhin).
OLLAGNIER (Pierre), ingénieur civil des Mines, directeur des Mines de Bert, Montcombroux.
OLIVIER (Jean), co-directeur de la *Revue Scientifique du Bourbonnais*, cours de Russie, 10.
Mme ORCET (Vicomtesse D'), rue Denain, 7.
MM. PARDIEU (Marquis Henri DE), châlet de La Pierre, par Thiel.
PATURET (A.), pharmacien à Ebreuil.

MM. PAVAILLON (Paul), rue Régemortes, 13.
PÉGAT (Georges), ancien magistrat, ✠ C. (Saint-Grégoire), château de la Croix-de-l'Orme, par Billy.
PÉNARD (Joseph), chirurgien, ex-interne des hôpitaux de Paris, rue des Tanneries, 37.
PEYNOT (l'abbé Michel), ancien curé de Jenzat, à Marcillat.
PICARD DE GRANDCHAMP (Louis-Charles), Pierrefitte-sur-Loire.
PICHONNET, entrepreneur de transports, rue du Lycée, 17.
PICQ (l'abbé Edouard), curé de Beaulon.
Mme PINGEON (Rachel), ✿, professeur de dessin au lycée de jeunes filles et à l'Ecole Normale, avenue d'Orvilliers, 45.
M. PINSTON, propriétaire, rue des Fausses-Braies, 2.
Mlle PLACE (Esther), rue des Jardins-Bas.
MM. PLACE (Joseph), avocat près le tribunal de Cusset, 21, rue Bintot, Vichy.
PLANCHARD (Léon), ingénieur, rue de Refembre, 47.
POINTET (Antonin), propriétaire, avenue d'Orvilliers, 32.
POUZADOUX (Pierre), instituteur, Ecole Carnot, Vichy.
PRADAT (Charles), les Allains, Trevol.
Mme PRIEUR (Léon), rue de Decize, 9.
MM. PROVENCHÈRES (Henri DE), agriculteur, rue Regnaudin, 20.
QUEYROI (Gustave), ancien officier d'infanterie, rue de Bourgogne, 34. *Conservateur des Collections.*
QUIRIELLE (Roger DE), Montaiguët. *Ancien président.*
RANGLARET (André), docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux, rue Michel-de-l'Hospital, 2.
RAYMOND (A.), imprimeur, rue Harpet, 8, Vichy.
RAYNAUD (J.-J.), ✿, directeur d'école, rue Louis-Blanc, 25.
REVÉRET (Eugène), imprimeur-éditeur, 10, rue de l'Horloge.
Mlle ROGIER (Marguerite), château de Beaulon, à Beaulon.
Mme ROMAGÈRE (Comtesse Charles DE LA), boulevard de Courtais, Montluçon.
MM. ROUGÉ (Comte Urbain DE), ✠, rue de Paris, 38.
ROUILLON, directeur de la Verrerie de Souvigny.
ROUX (Pierre), propriétaire à Saint-Germain-des-Fossés.
ROY (André), propriétaire, inspecteur-adjoint des eaux et forêts, 4, rue de Decize.
ROY (Paul), docteur en médecine, rue d'Hautefeuille, 19, Paris-VIe.
SABATIER (Auguste), conseiller municipal, ancien notaire, château de la Motte-Peney, Aurouer. *Administrateur.*

MM. SADOURNY (Robert), inspecteur d'assurances, cours de Russie, 20.

SAINT-HILLIER (Henri DE), O. ✻, lieutenant-colonel, commandant le 11[e] spahis, armée du Levant, S. P. 600 A.

SALIN (Pierre), ingénieur, directeur des Mines de La Machine (Nièvre).

SARASSAT (l'abbé Louis), curé de Beaune, par Montmarault.

SARRASSAT, instituteur, rue Liandon, 12, à Cusset.

SARRAZIN (Albert), docteur en droit, notaire, rue de la Flèche, 17. *Secrétaire suppléant.*

SARROT (Philippe), à Saint-Pourçain-sur-Sioule.

SARROT (Pierre), docteur en médecine, courtier d'assurances, 31, boulevard du Nord, Nanterre (Seine).

SAUROY (Auguste), I. ✿, artiste-peintre, rue Racine, 8, Tours.

SAYET (Hippolyte), rue du Rocher, 65, Paris-VIII[e].

SEGUIN fils, rue de l'Industrie.

SÈQUE, industriel, rue de Lyon, 80.

SEULLIET (Marc), agriculteur à la Vernière, par Diou.

SORIN DE BONNE (Louis), ancien sous-préfet, château d'Estrées, Molinet.

TABOUËT (Edmond), château de Reterre, par Saint-Désiré.

THÉNOT (Eugène), professeur d'histoire au Lycée Banville.

THIGER, directeur d'école à Saint-Yorre.

M[lle] THOMAS, directrice du lycée de jeunes filles, r. Jeanne-Marie-Boureau.

MM. THOMAS (A.), ✠, représentant de la *Société des Arts graphiques de Genève*, 16, place Bellecour, Lyon.

THOMAS (J.-B.), commis-greffier près le tribunal de première instance de Gannat.

THONIER DE LA BUSSERIE (André), docteur en droit, avocat, avenue d'Orvilliers, 14 *ter*. *Secrétaire adjoint.*

M[lle] THONIER-LA-ROCHELLE, rue de la Croix-Verte, 5, Montluçon.

MM. TIERSONNIER (Philippe), ✻, ✠, ✠ (Malte), donat de 1[re] classe de l'ordre de Malte, capitaine honoraire d'infanterie, inspecteur de la *Mutuelle de l'Allier*, rue Pape-Carpentier. *Ancien président.*

TISSIER (Julien), propriétaire, aux Bataillots, Yzeure.

TISSIER (Léon), avocat, conseiller municipal, r. du Lycée, 8.

TORTEL (Pierre), maire de Chapeau, rue de Bourgogne, 16.

TREYVE (Henri), ✠, docteur en médecine, avenue Nationale.

MM. TREYVE (François), ⚘, ⚘, horticulteur, architecte-paysagiste, à Foulet, Yzeure.

TRINQUES (Henri), directeur du Pensionnat Saint-Gilles, rue Achille-Roche, 2.

Mme TULLE (DE), rue de Bourgogne, 22.

MM. VALLERY (Louis), notaire à Arfeuilles.

VALOIS (Georges), Dr en médecine, pl. Bréchimbault, 21.

VERDEAU (Henri), photographe, avenue Nationale, 6 *bis*.

VERNOIS (Jacques), ✱, colonel commandant le 16e tirailleurs, à Ems, S. P. 131.

VERRIÈRES (Raoul DE), propriétaire, château des Guillaumais, Montmarault.

VILLATTE DES PRUGNES (Robert), O. ✱, ⚘, ingénieur-agronome, château des Prûgnes, par Vallon-en-Sully.

VILLEQUETOUT (Jules DE), ⚘, ✠ (Saint-Grégoire), rue Voltaire, 20.

VILLETTE (Guy DE), château de Sommery, par Gilly-sur-Loire (Saône-et-Loire).

VIPLE (Joseph), ⚘, docteur en droit, procureur de la République, à Cusset. *Administrateur.*

VIRLOGEUX (René), docteur en droit, agriculteur à Neuvy.

VIRMAUX (Jean), conseiller municipal, directeur du laboratoire départemental, avenue Victor-Hugo, 16.

VIROTTE-DUCHARME, percepteur d'Yzeure, r. des Potiers, 35.

VIVIER, avoué, rue de Paris, 14.

VOUILLOUX (Antoine), gardien-chef du Musée départemental.

WALDNER DE FREUNDSTEIN (Baron DE), château de Lévy, par Lurcy-Lévy.

WALTHER (Victor), instituteur en retraite, rue de Favrolière, Hérisson.

IV. — MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. CHEVALIER (Jacques), I. ⚘, ✠ (M. M. angl.), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres, Université de Grenoble, Villa Primerose, La Tronche (Isère).

FEYDEAU (Henri de), contrôleur général de l'armée du cadre de réserve, avenue du Maine, 70, Paris-XIVe.

MAIGRET (Frédéric), boulevard Militaire, 93, Ixelles (Belgique).

MONERY (Louis), rue de la Sous-Préfecture, 9, Roanne (Loire).



ABONNÉS AU “ BULLETIN ”

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ALLIER.
MM. BERNASCONI-SCETI, place d'Allier.
BIBLIOTHÈQUE DE L'EVÊCHÉ de Moulins, rue du Lycée, 11.
CERCLE BOURBONNAIS, cours de Russie, 21.
CHAMPION (Edouard), éditeur (British Muséum), quai Malaquais, 5, Paris-6e.
MM. CHATEAUBODEAU (Comte de), chef d'escadrons 30e dragons, Metz (Moselle).
CROIZIER, propriétaire, à Liernolles.
DEGUISE, horloger, à Beaune (Côte-d'Or).
DULAW, Soho Square, 37, à Londres (Angleterre).
ETABLISSEMENT THERMAL, à Vichy, (deux abonnements).
FÉJARD (Marc), au Prieuré, Souvigny.
LEFORT, ancien avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, boulevard Emile-Augier, 58, Paris-16e.
Mme PATISSIER, à l'Eglantier, par Souvigny.
MM. PARKER et SON, 27, Broad-Street, Oxford (Angleterre).
Mme Veuve Ambroise REIGNIER, boulevard de Courtais, 10 *bis*.
M. THÉVENIN, ancien pharmacien, rue Regnaudin, 4.
Mme THOMAS (Philippe), rue de Decize, 13.
M. TRACY (DE), à Paray-le-Frésil.
Mme TULLE (DE), 20, rue de Bourgogne.

SERVICE GRATUIT DU “ BULLETIN ”

Membres de droit, honoraires et à vie. — Bibliothèque municipale de Moulins. — Dépôt Légal. — M. Ronchaud, rue de Bourgogne, 53 (Trésorerie de la Société).

Messieurs les Membres de la Société et Abonnés sont priés de signaler au Directeur du *Bulletin*, 11, place de la République, à Moulins, les erreurs et les omissions commises dans l'inscription de leurs noms, titres ou adresses.



Sociétés Correspondantes

Abbeville. — Société d'Emulation.
Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Alençon. — Société historique et archéologique de l'Orne.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente.
Aurillac. — Société de la Haute-Auvergne.
Autun. — Société Eduenne. — Société d'Histoire naturelle.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature de Beaune.
Beauvais. — Société académique de l'Oise.
Besançon. — Académie des Sciences, Lettres et Arts. — Société d'Emulation du Doubs.
Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
Bourg. — Société d'Emulation de l'Ain.
Bourges. — Société historique du Cher. — Antiquaires du Centre.
Brest. — Société académique.
Brive. — Société d'archéologie.
Cambrai. — Société d'Emulation.
Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Cherbourg. — Société académique.
Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres. — Société des amis de l'Université (Revue d'Auvergne).
Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Draguignan. — Société d'Agriculture, scientifique et littéraire du Var.
Dunkerque. — Société dunkerquoise des Lettres, Sciences et Arts.
Gannat. — Société des Sciences médicales.
Guéret. — Société des Sciences naturelles de la Creuse.
Langres. — Société d'Histoire et d'Archéologie de la Haute-Marne.
Laon. — Société académique.
Laval — Commission historique et archéologique de la Mayenne.
Lille. — Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.
Limoges. — Société archéologique, historique et des Arts.



Lyon. — Académie des Sciences et Belles-Lettres. — Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Mâcon. — Académie de Mâcon.
Montauban. — Société archéologique du Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. — Société d'Emulation.
Montbrison. — La Diana, Société historique et archéologique du Forez.
Montluçon. — Les Amis de Montluçon.
Moulins. — Sociétés: d'Agriculture; — d'Horticulture.
Nancy. — Académie Stanislas.
Nantes. — Société archéologique. — Société académique.
Nevers. — Société nivernaise des Sciences, Lettres et Arts.
Nîmes. — Académie du Gard.
Niort. — Société scientifique et littéraire des Deux-Sèvres.
Orléans. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Comité des travaux historiques et scientifiques. — Sociétés: des Antiquaires de France; — de l'Histoire de France; — d'Anthropologie de France; de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France; — Française d'Archéologie; — Musée Guimet; — Union bourbonnaise.
Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Reims. — Académie de Reims.
Rennes. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Saintes. — Société des Archives historiques de Saintonge et Aunis.
Saint-Dié. — Société philomatique Vosgienne.
Saint-Lô. — Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche.
Saint-Malo. — Société historique et archéologique de l'arr. de St-Malo.
Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
Sens. — Société archéologique.
Soissons. — Société archéologique, historique et scientifique.
Toulouse. — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres. — Société archéologique du Midi de la France.
Tours. — Société archéologique de Touraine.
Vendôme. — Société archéologique du Vendômois.
Vesoul. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône.
Vitry-le-François. — Société archéologique.

Publications échangées

Revue du Berry. Directeur : M. PIERRE, château de Charon, par Cluis (Indre).

Revue Mabillon. Abbaye Saint-Martin, Ligugé (Vienne).

Revue des Etudes historiques, rue Bonaparte, 82, Paris.

Société de l'Histoire Nationale. Direction : M. G. Hanotaux. — Plon-Nourrit, éditeur, Paris,

Bibliothèque de la Ville de Genève (Bibliographie de M. R. Montaudon).





TABLE DES MATIÈRES

— 1922 —

Admission de nouveaux Membres

Procès-Verbaux des Séances

Articles publiés par nos Membres

Chronique, par RÉGEMORTES



Communications faites en séance



L'intermédiaire des Recherches et des Echanges

Communications et Articles divers.



Dons à la Bibliothèque



Pages.

Illustrations hors texte

Illustrations dans le texte



Le Gérant : E. REVÉRET. LES IMPRIMERIES RÉUNIES, MOULINS


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07369 6422

